

N° 5880
(1^{er} VOLUME)

PROJET DE LOI
PRÉSENTÉ À LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS
PORTANT FIXATION
DU
BUDGET DES SERVICES CIVILS
POUR L'EXERCICE 1940

EXPOSÉ DES MOTIFS
PROJET DE LOI
TABLEAUX LÉGISLATIFS



PARIS
IMPRIMERIE NATIONALE

1939

A292

BUDGET DES SERVICES CIVILS
POUR L'EXERCICE 1940.

EXPOSÉ DES MOTIFS.

PROJET DE LOI.

ÉTATS LÉGISLATIFS.

N° 5880

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

SEIZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 1939

PROJET DE LOI

PORTANT FIXATION

DU

BUDGET DES SERVICES CIVILS

POUR L'EXERCICE 1940

PRÉSENTÉ AU NOM

DE M. ALBERT LEBRUN,

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

PAR M. PAUL REYNAUD,

MINISTRE DES FINANCES.



PARIS

IMPRIMERIE NATIONALE

1939



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE PREMIER VOLUME.

PROJET DE BUDGET DE 1940.

TABLE DES MATIÈRES CONTENUES DANS LE 1^{er} VOLUME.

	Pages.
EXPOSÉ DES MOTIFS :	
Exposé général.....	IX
Examen des articles du projet de loi.....	3
ANNEXES À L'EXPOSÉ DES MOTIFS :	
I. — Nomenclature, par budgets et par chapitres, des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.....	56
II. — Tableau des crédits ouverts ou demandés du 1 ^{er} août 1934 au 1 ^{er} août 1939.....	153
III. — Tableau de développement des contributions directes et des taxes assimilées.....	180
IV. — Tableau de développement des évaluations de recettes applicables au budget de l'exercice 1940.....	186
V. — Tableau comparatif de divers éléments de la dette publique au 1 ^{er} janvier 1938 et au 1 ^{er} janvier 1939.....	234
VI. — Situation comparative de la dette viagère au 1 ^{er} janvier 1938 et au 1 ^{er} janvier 1939...	244
VII. — État des services spéciaux du Trésor.....	245
VIII. — Tableau du montant des paiements effectués par le Crédit national.....	246

aa.

	Pages
IX. — Tableau relatif aux conventions intervenues entre les sinistrés et le Ministre des Finances pour le paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre, en vertu des articles 150 à 159 de la loi de finances du 31 juillet 1920 et de l'article 20 de la loi du 30 juin 1928.....	247
X. — Tableau du montant des paiements en titres de rentes effectués en vertu de la loi du 30 avril 1921 (art. 10), de la loi du 23 juillet 1921 et de l'article 82 de la loi du 30 mars 1929.....	248
XI. — Tableau des émissions d'obligations des grands réseaux de chemins de fer.....	251
XII. — Tableau indiquant le montant des paiements effectués pour la réparation des dommages de guerre.....	252
XIII. — Prévisions des recettes et des dépenses des offices et établissements autonomes de l'État pour l'exercice 1940.....	254
PROJET DE LOI.....	255
 ÉTATS LÉGISLATIFS :	
ÉTAT A. — Tableau, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.....	279
ÉTAT B. — Tableau des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.....	357
ÉTAT C. — Tableau des recettes et des dépenses des budgets annexes rattachés pour ordre au budget de l'exercice 1940.....	374
ÉTAT D. — Nomenclature des services pouvant seuls donner lieu à ouverture de crédits supplémentaires, [par décrets, pendant la prorogation des Chambres, pour l'exercice 1940.....	393
ÉTAT E. — Tableau indiquant les chapitres où s'imputent les dépenses obligatoires acquittées en plusieurs échéances au vu d'un titre permanent, et susceptibles, pour ce motif, d'excéder le montant des crédits votés.....	396
ÉTAT F. — Tableau indicatif des renseignements à fournir aux Chambres par les différents services.....	397
ÉTAT G. — État présentant les dépenses de premier établissement que le Ministre des Postes, télégraphes et téléphones est autorisé à engager.....	401

EXPOSÉ DES MOTIFS

DU PROJET DE LOI

PORTANT FIXATION

DU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940

PRÉSENTÉ

PAR M. PAUL REYNAUD,

MINISTRE DES FINANCES.

MESSIEURS,

L'œuvre de redressement économique et financier réalisée par le Gouvernement, en collaboration avec le Parlement, a permis d'assurer la mise sur pied de guerre de la Nation.

En soumettant, aujourd'hui, à votre approbation le projet de budget des services civils pour l'exercice 1940, le Gouvernement entend concilier le souci des intérêts de la défense nationale et le respect des règles fondamentales de notre droit budgétaire.

LE BUDGET PENDANT LA GUERRE 1914-1918.

Dans un conflit qui impose à notre pays d'énormes charges financières, il importe de ne pas tomber dans les errements suivis au cours de la guerre 1914-1918.

Placés brutalement, le 1^{er} août 1914, devant le fait de guerre, le Gouvernement et le Parlement devaient reconnaître que n'avaient pas été prises « toutes les précautions les plus propres à en soutenir l'effort au point de vue financier ».

Succédant à quatre budgets votés après quatre à sept douzièmes provisoires, le budget de 1914 venait lui aussi d'être approuvé par le Parlement avec six mois et demi de retard.

Le 4 août 1914, le Gouvernement ne put que demander au Parlement un blanc-seing pour ouvrir, par décrets en Conseil d'État, les crédits nécessaires à la marche des services publics, tant civils que militaires. Ce n'est que le 13 août que put être pris le premier de ces décrets, soit près de deux semaines après le début des opérations. Il portait sur 2.754 millions de francs germinal. Dix décrets analogues devaient intervenir avant la fin de l'année 1914 portant sur un total de 6.436 millions de francs.

Le 22 décembre 1914, le Gouvernement proposait au Parlement six douzièmes provisoires pour 1915. Trois douzièmes furent accordés, le chiffre des crédits étant voté en bloc. Puis, de trois mois en trois mois, furent demandés au Parlement des crédits provisoires s'appliquant, pour le trimestre suivant, à l'ensemble des dépenses publiques. Augmentés de crédits additionnels ouverts également tous les trois mois, mais pour le trimestre précédent, ces crédits provisoires étaient récapitulés en une loi de conversion.

Une telle procédure, si elle respectait, en apparence, les prérogatives parlementaires, rendait pratiquement impossibles toute évaluation des recettes, toute recherche, même partielle, de l'équilibre. En fait, jusqu'à la fin de 1916, c'est-à-dire pendant plus de deux années, il ne fut question des recettes que pour rendre compte des moyens employés en vue d'alimenter la Trésorerie, les ressources fiscales ne faisant l'objet que d'indications statistiques rétrospectives.

Fin 1917, un effort fut enfin amorcé pour distinguer les dépenses civiles permanentes des charges militaires. Il ne fut consacré par la loi de finances que le 29 juin 1918, moins de cinq mois avant la fin d'une guerre qui avait duré plus de quatre années. Encore cette tentative fut-elle limitée puisque sous la rubrique « Dépenses exceptionnelles des services civils » près de 4 milliards de francs, s'ajoutant aux 8 milliards du « Budget ordinaire », étaient en fait compris dans les dépenses militaires.

L'ŒUVRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE DU GOUVERNEMENT.

La leçon de l'expérience financière de 1914-1918 n'a pas été perdue. Dès novembre 1938 et pendant toute la période qui a précédé la guerre, le Gouvernement profitant d'un répit que les enseignements du passé nous faisaient craindre bref, a pris, dans les domaines économique et financier, les mesures que la situation imposait.

Après avoir, le 12 novembre 1938, publié un bilan complet et sincère de notre situation financière et économique, le Gouvernement proposait au Pays, pour se relever, un plan fondé sur une triple action : assouplissement du régime des prix, du régime du crédit, du régime du travail.

Une telle politique économique supposait l'application de mesures immédiates de redressement et la préparation d'une réforme approfondie de nos principes d'administration.

En même temps que le rétablissement d'une marge de profits moins rigide, la reprise de la production imposait une participation plus large et moins onéreuse, non seulement du travail, mais aussi du capital. Le prix élevé de l'argent et l'accaparement du marché pour les besoins de l'État enlevaient, en effet, toute possibilité de développement aux entreprises industrielles.

Un effort fiscal de large envergure était inéluctable. Un premier sacrifice de 10 milliards de francs a été accepté par le pays. Il devait, cinq mois plus tard, être augmenté jusqu'à concurrence de 6 milliards de francs, par l'institution de la taxe d'armement.

Simultanément, l'effort d'économies était mené sans défaillance notamment dans le domaine des grands travaux civils et dans celui de la réorganisation administrative.

Ainsi purent être assurés, à la fois, le financement d'un programme d'armement portant sur 40 milliards de francs, le rétablissement de notre monnaie, la reconstitution rapide de nos réserves d'or, le redressement de notre production et une résorption importante du chômage.

Conçu pour rendre à la France sa prospérité et son équilibre, le plan du Gouvernement lui permettait de faire face à toutes les éventualités. L'évènement a montré la solidité de l'œuvre accomplie.

LES MESURES DE GUERRE.

Dès le vote par le Parlement, le 2 septembre dernier, des crédits nécessaires, le Gouvernement prenait toutes mesures en vue d'assurer la conduite financière de la guerre.

1. — Le crédit.

Dans le domaine du crédit, l'action gouvernementale, préparée depuis plusieurs mois, a permis de mettre au point l'instrument financier dont l'efficacité s'était révélée au cours de la dernière guerre.

L'œuvre réalisée par la Caisse autonome d'amortissement avait permis de réduire de près des deux tiers la Dette flottante, héritage du dernier conflit. Dès le 1^{er} juillet 1938, l'émission de bons à 18 mois par la Caisse autonome de la Défense nationale préparait l'allongement de notre dette flottante ancienne. En 10 mois était constituée

une clientèle nouvelle pour des titres toujours bien accueillis par un public soucieux de retrouver, à échéance fixe, un capital intact.

Le 1^{er} mai de cette année, la Caisse autonome d'amortissement procédait à l'émission simultanée de bons de la Défense nationale à trois ans et à deux ans. Deux mois plus tard, le renouvellement des bons de la Défense nationale ne se faisait plus qu'en coupures à trois ans et le succès de l'opération fut tel qu'aujourd'hui le cinquième de notre dette flottante ancienne est déjà transformé en bons à trois ans.

Le champ était libre pour le placement des bons d'armement à deux ans.

Pour donner à ces mesures une pleine efficacité, il était essentiel d'assurer le jeu du circuit monétaire par lequel l'État résorbe, sous forme de souscription aux bons d'armement, les disponibilités mises sur le marché financier par les énormes dépenses de guerre.

Le contrôle des changes, institué depuis le début des hostilités, est venu clore la seule fissure éventuelle, celle de l'exportation injustifiée des capitaux.

Inscrit en tête du plan de redressement adopté par le Gouvernement, le 12 novembre 1938, le régime de liberté monétaire était une condition essentielle de notre relèvement. Cette liberté permettait un apport régulier des capitaux dans notre circuit économique. Elle était possible parce que le compte des avances de la Banque de France avait été solennellement clos le 12 novembre 1938. Elle s'imposait parce que, dans tous les domaines, le Gouvernement avait préféré la politique de la liberté à celle de la contrainte.

La guerre est venue nous imposer, en même temps que le contrôle inexorable des importations et des exportations, une politique dirigée des salaires et des prix. Le contrôle des changes devenait ainsi une force complétant une politique d'ensemble, celle qu'exige une économie de guerre.

La guerre n'a d'ailleurs pas tari le mouvement profond et régulier des capitaux par lequel la confiance nationale a plébiscité les principes de notre action. Non seulement ce mouvement a permis d'augmenter de novembre 1938 à août 1939 notre Trésor de guerre de plus de 26 milliards de francs, mais encore le marché financier a continué, depuis septembre, de bénéficier d'une aisance telle que nos réserves de changes se sont encore accrues malgré les énormes achats faits sur les places commerciales étrangères pour faire face à l'armement et au ravitaillement du pays.

De telles constatations sont, au plus haut point, satisfaisantes si elles sont rapprochées des profondes perturbations monétaires et financières des cinq derniers mois de 1914.

Aucun moratoire n'a été nécessaire pour sauvegarder nos établissements de crédit.

Aucune restriction n'a dû être mise à la liberté des retraits de fonds dans les Caisses d'Épargne.

Pour ces dernières, en particulier, nous devons souligner l'importance des services rendus aux épargnants. Les réserves, économisées sur les produits du travail, ont été mises à la disposition de leurs titulaires à l'heure précise où les circonstances justifiaient leur esprit de prévoyance. L'institution a donc joué normalement le rôle qui lui était dévolu.

Les fonds ainsi remis aux déposants ont dépassé 3 milliards et demi du 15 août au 15 septembre. Les nécessités exceptionnelles imposées par la mobilisation des armées et l'évacuation des populations civiles ayant rapidement pris fin, les excédents de dépôts réapparurent dans de nombreuses caisses dès la seconde quinzaine de septembre et, pour le mois d'octobre, l'ensemble des opérations de tous les organismes d'épargne laisse un excédent de dépôt dépassant 350 millions de francs.

En définitive, compte tenu des dépôts constatés depuis le 1^{er} janvier, les fonds confiés aux caisses d'épargne ont diminué en dix mois de moins de 400 millions, soit à peine 0,6 p. 100. Au rythme actuel des excédents de dépôts, cette réduction devrait être comblée à la fin du mois de novembre.

II. La production.

L'action gouvernementale dans le domaine de la production ne pouvait donner des résultats tangibles dans des délais aussi brefs.

La mobilisation aux armées d'une fraction importante de la population participant à la production nationale, l'évacuation massive de populations civiles, ont bouleversé profondément notre organisme économique.

Mais déjà notre économie se réorganise sur des bases nouvelles. Le Gouvernement s'efforce de faciliter dans toute la mesure du possible une mise au point délicate : d'importantes dispositions ont été prises concernant le régime du travail, l'organisation du placement, les facilités de trésorerie mises à la disposition, soit des entreprises dont les stocks ont fait l'objet de réquisitions, soit de celles qui sont titulaires de marchés de l'État. L'organisation du Ministère de l'Armement et du Service du Ravitaillement général sont venues coordonner les deux aspects essentiels de notre production en temps de guerre.

Par ailleurs, le Gouvernement n'a pas voulu que cette guerre fût l'occasion, pour certaines parties de la population, d'un enrichissement indu. Il a donc décidé une stricte limitation des bénéfices de toutes les entreprises, une réglementation rigoureuse des prix, une réforme des conditions de rémunération des heures supplémentaires.

Enfin, établissant une solidarité entre ceux que les nécessités de la défense nationale ont dégagés du risque militaire en dépit de leur âge, et ceux qui défendent à la frontière le sol national, nous avons institué sur les revenus professionnels des premiers un prélèvement fiscal important fixé à 15 p. 100. Parallèlement, toute la Nation était appelée à consentir sans délai les sacrifices imposés par les dépenses de guerre et la contribution exceptionnelle sur les revenus était portée de 2 à 5 p. 100 tandis que, pour toute la durée des hostilités et malgré l'importance massive de l'impôt, la suppression des plafonds permettait à la progressivité de l'impôt général sur le revenu de jouer intégralement sur les contribuables fortunés.

LE PROJET DE BUDGET DES SERVICES CIVILS.

De même que le Gouvernement avait pu, grâce à la compréhension et à l'appui du Parlement, prendre, depuis plusieurs mois, les mesures dont l'opportunité est aujourd'hui manifeste, il propose maintenant à l'approbation des représentants de la Nation un projet de budget qui s'inspire, à la fois, des nécessités de l'heure présente et du souci de préparer, dès la fin des hostilités, un prompt retour à un équilibre économique et financier normal.

Si on le compare aux budgets antérieurs, ce projet se caractérise essentiellement par la disjonction de toutes les dépenses spécifiquement militaires. Celles-ci ne peuvent pas faire actuellement l'objet d'une évaluation annuelle, leur importance étant étroitement liée à l'évolution du conflit; elles seront, tout d'abord, appréciées pour le premier trimestre de 1940 afin de traduire avec le maximum d'exactitude les besoins qu'il est dès maintenant possible d'évaluer.

On peut objecter à une telle présentation qu'elle soustrait, des dépenses normalement couvertes par des recettes d'impôts, des charges importantes et permanentes: celles qui sont imposées au Pays en temps de paix par le souci de la défense nationale. Mais il y a lieu d'observer que nous avons incorporé au projet qui vous est soumis — *et pour un montant supérieur à celui des crédits militaires disjointes* — des dotations dont l'emploi doit cesser avec les hostilités. Les allocations aux familles nécessiteuses privées de leur soutien, les secours aux réfugiés, les dépenses de fonctionnement des services temporaires créés à la mobilisation, l'aide exceptionnelle du temps de guerre aux entreprises industrielles (budget annexe des Postes, télégraphes et téléphones, Société nationale des chemins de fer) figurent dans le présent projet.

Nous avons voulu faire du budget des services civils pour l'année 1940, un document unique, un état de prévisions sincère et complet: le compte des investissements

en capital est supprimé et les crédits destinés à l'achèvement des opérations engagées sur les programmes antérieurs de grands travaux y retrouvent leur place.

A un total de dépenses considérablement accru puisqu'il atteint maintenant près de 79 milliards de francs, correspond pourtant une masse de recettes du même ordre de grandeur.

A. — LES ÉVALUATIONS DE RECETTES.

L'évaluation des recettes probables de l'État, pour l'année 1940, a été déterminée avec objectivité. Elle posait, cependant, un problème délicat: les perturbations économiques qui accompagnent une guerre réagissent sur le rendement des impôts et il est souvent malaisé d'en déterminer toutes les conséquences avec une approximation suffisante.

I. Produits évalués à partir de la pénultième année.

Toutefois, en ce qui concerne les recettes fiscales autres que les contributions directes c'est-à-dire pour les produits qui sont évalués traditionnellement selon la règle de la pénultième année, la tâche était relativement facile. Les résultats de la période de base (1^{er} juillet 1938, 30 juin 1939) d'une part, l'évolution des recettes entre 1913 et les premières années de la dernière guerre, d'autre part, nous ont fourni de précieux éléments de calcul. Pour la majorité des lignes intéressées, l'assiette de l'impôt n'a pas sensiblement varié depuis 25 ans et cette stabilité nous a conduit à retenir, sans les modifier beaucoup, les indices de fléchissement dégagés entre 1913 et 1915; nous leur avons fait cependant subir des corrections pour tenir compte de l'invasion, au cours de la dernière guerre, de dix départements qui comptent à nouveau parmi les plus actifs et les plus riches et qui constituaient déjà à cette époque les supports les plus fermes de l'activité économique du Pays.

Pour certains impôts de création récente comme la taxe à la production et la taxe à l'armement, nous avons reconduit à l'année 1940 les résultats de la période de base, estimant que l'extension donnée aux entreprises travaillant pour la défense nationale aurait son effet compensé par le ralentissement des affaires dans le secteur libre.

II. Produits évalués directement.

Pour les contributions directes, la difficulté résidait essentiellement dans l'absence de toute analogie avec la législation de 1914. Notre système actuel de taxes sur les

revenus, fondé sur les possibilités contributives de chaque citoyen, reflète inévitablement les conséquences de tous les événements qui réduisent ou développent ces facultés alors que la stabilité du rendement était assurée autrefois par la « réalité » de l'impôt. En outre, et depuis les modifications apportées à la comptabilité des recettes, le produit budgétaire est exclusivement constitué par les encaissements effectués par les comptables; pendant la dernière guerre au contraire, les rôles étaient rattachés par leur montant nominal à l'exercice au cours duquel ils avaient été émis.

De telles différences rendent vaine toute confrontation avec la période 1914-1918. En l'absence des indications qu'elle nous eût données, nous nous sommes attaché à établir une évaluation prudente et à corriger, par des abattements appropriés les résultats bruts. La prévision que nous vous soumettons, au titre des impôts directs perçus par voie de rôles, traduit cette préoccupation puisque les recouvrements probables sont, dans l'ensemble, évalués à moins de la moitié des émissions de rôles retenues comme base de calcul.

Enfin, au moment où les circonstances nous imposent d'alléger les rouages administratifs, nous n'avons pas voulu perdre le bénéfice des simplifications étudiées depuis de longs mois en matière de recettes d'ordre et de produits divers et qui avaient presque été complètement mises au point lorsque l'état de guerre a été déclaré. Ces recettes seront dorénavant présentées et suivies sous un titre unique, ce qui abrègera les délais de centralisation des comptes. Comme l'an dernier, leur montant a été évalué à partir des derniers résultats connus, en l'espèce ceux de l'année 1938, et les chiffres ont été corrigés pour tenir compte des modifications imposées par les circonstances actuelles. Cette série de retouches entraîne une réduction importante sur les prévisions de 1939.

Au total, les voies et moyens du budget de 1940 s'établissent dans le présent projet à 79.031 millions de francs.

B. — LES CRÉDITS.

Au moment même où, après une étude très attentive des propositions des différents ministères et services, les dotations de 1940 se trouvaient arrêtées, l'ouverture des hostilités nous imposait une révision générale que devaient effectuer des services rendus squelettiques par la mobilisation générale. Il y avait lieu, en effet, de distraire toutes les dotations correspondant aux dépenses que l'état de guerre rendait inutiles, superflues ou simplement inopportunes.

Par contre, divers suppléments, parfois très importants, devaient être prévus.

Les crédits de la *dette publique* accusent, après ce travail de mise au point, une augmentation nette, par rapport à 1939, de l'ordre de six milliards de francs, due essentiellement aux prévisions de financement des dépenses militaires. C'est là que s'inscrivent les premières conséquences de l'effort financier imposé au pays pour sa défense.

Les *dépenses de personnel* sont, dans l'ensemble, sans modification appréciable. Il est impossible en effet, de discriminer actuellement les crédits rendus disponibles par le paiement sur les chapitres de soldes des fonctionnaires mobilisés ou par l'arrêt de l'avancement. Ces crédits sont, d'ailleurs, souvent utilisés pour verser les indemnités différentielles allouées aux retraités rappelés à l'activité. Toute mesure nouvelle a, bien entendu, été sévèrement proscrite sauf la création de divers services de guerre qui nous a conduit à prévoir l'inscription des crédits correspondants, tant aux budgets de l'Agriculture et du Travail, qu'à ceux des Travaux publics et de la Marine marchande.

Les *dépenses de matériel* et de fonctionnement des services demeurent fixées, sans grand changement, à une somme totale de l'ordre de 2 milliards de francs. Nous nous sommes attaché à ne point sous-évaluer l'importance des frais que l'administration générale du pays occasionne chaque année de façon quasi inéluctable. Nous avons même majoré, dans certains cas, des dotations appelées, par les circonstances présentes, à supporter des dépenses accrues; mais, inversement, il nous est apparu que diverses dépenses, utiles certes, mais non strictement indispensables, devaient être énergiquement comprimées.

Les *crédits relatifs aux travaux* ont subi certaines réductions, parfois lourdes, mais que justifie pleinement une guerre qui impose au pays des charges énormes. Si le total de cette partie du budget s'élève cependant à plus de 3 milliards de francs, c'est que nous y avons incorporé un crédit global de 1.800 millions de francs, qui sera réparti par décret, et permettra de poursuivre l'exécution des différents plans de grands travaux précédemment inscrits au compte des investissements en capital.

La 7^e partie du budget (*Subventions*) fait l'objet d'une majoration massive de 15 milliards de francs. Le service des allocations aux familles dont les soutiens sont sous les drapeaux exigera, en effet, en 1940, une somme de 14.300 millions de francs. Par ailleurs une allocation exceptionnelle de 1.100 millions de francs doit, en

vertu d'un accord entre l'État et la Société nationale des chemins de fer français, être inscrite, au budget des Travaux publics, pour la couverture du déficit d'exploitation de 1939. A ces deux premières sommes s'ajoute celle de 398 millions de francs correspondant à la subvention d'équilibre du nouveau budget annexe de la Radio-diffusion nationale. La surcharge qui résulte de ces diverses inscriptions de crédits est à peine atténuée par la réduction de 500 millions de francs qu'en raison des circonstances il a été permis d'opérer sur le crédit du fonds national de chômage. Tous les efforts sont faits par le Gouvernement pour répartir la main-d'œuvre disponible entre les emplois si nombreux qu'offrent les activités nouvelles

Parmi les dépenses diverses qui constituent la 8^e et dernière partie du budget, nous devons signaler particulièrement l'ouverture de deux chapitres nouveaux qui, à la Présidence du Conseil, s'appliquent au service des réfugiés. Le premier d'entre eux (Allocations en espèces) comporte une dotation de 1.500 millions de francs; le second (Dépenses autres que les allocations en espèces) s'élève à 900 millions de francs.

*
* *

L'équilibre du projet de budget des services civils pour l'exercice 1940 s'établit donc comme suit :

Évaluation des recettes	79.031.083.112 ^f
Crédits demandés	78.995.035.783
	<hr/>
Excédent de recettes	36.047.329
	<hr/>

Nous pensons que le vote par le Parlement, au cours du premier trimestre des hostilités, d'un budget des services civils en équilibre, affirmera la volonté de la France non seulement de ne rien négliger pour aboutir à la victoire, mais encore de tout préparer pour reprendre, dans la paix, l'œuvre de civilisation qu'elle n'a cessé de poursuivre.

CONVENTION.

Entre les soussignés,

M. PAUL REYNAUD, Ministre des finances, agissant en la dite qualité, d'une part,

M. FRANÇOIS MILAN, Sénateur, Président du Conseil d'administration de la Caisse d'amortissement et M. JEAN VALADIER, Sénateur, Président du Comité financier de la Caisse d'amortissement, agissant en vertu des pouvoirs qui leur ont été conférés par le Conseil d'administration d'autre part;

Vu la loi du 7 août 1926;

Vu la loi constitutionnelle du 10 août 1926, complétant la loi constitutionnelle du 25 février 1875 sur l'organisation des pouvoirs publics;

Vu l'article 96 de la loi du 30 décembre 1928, modifié par l'article 4 de la loi du 7 avril 1930 et par l'article 73 de la loi du 31 mars 1931;

Vu les conventions des 12 septembre 1930 et 19 septembre 1935 entre l'État et la Caisse autonome d'amortissement;

Vu les conventions des 7 novembre 1932, 13 octobre 1933, 12 septembre 1934, 26 juillet 1935, 20 décembre 1935, 4 novembre 1936, 18 octobre 1937 et 12 novembre 1938 entre l'État et la Caisse autonome d'amortissement et l'avenant à la convention du 4 novembre 1936 en date du 16 décembre 1936;

Vu la décision du Conseil d'Administration de la Caisse d'amortissement en date du 15 novembre 1939.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

La Caisse d'amortissement prend en charge, pour l'année 1940, en dehors des amortissements visés par les Conventions des 12 septembre 1930 et 19 septembre 1935, l'amortissement des dettes de l'État énumérées dans le tableau annexé à la présente convention ou de celles qui viendraient à leur être substituées.

Cette prise en charge supplémentaire donnera lieu à l'application des dispositions inscrites aux articles 2 et 3 de la convention susvisée du 12 septembre 1930.

Toutefois, dans le cas où, pour l'année 1940, le montant total des recettes nettes de la vente des tabacs et des allumettes, du produit de la taxe complémentaire sur la première mutation et du produit des droits de succession serait inférieur à 6.500 millions, la Caisse d'amortissement aurait la faculté de réduire les versements qu'elle sera appelée à faire au Trésor en conformité des dispositions qui précèdent d'une somme égale à la différence entre ce chiffre de 6.500 millions et le montant total des recettes ci-dessus visées.

Fait en double à Paris, le 15 novembre 1939.

Le Ministre des finances,

Signé : PAUL REYNAUD.

*Le Sénateur, Président du Conseil d'Administration
de la Caisse d'amortissement,*

Signé : MILAN.

*Le Sénateur, Président du Comité Financier
de la Caisse d'amortissement,*

Signé : JEAN VALADIER.

AMORTISSEMENTS

PRIS EN CHARGE PAR LA CAISSE D'AMORTISSEMENT

EN VERTU DE LA CONVENTION DU 15 NOVEMBRE 1939.

- 1° Rentes 4 1/2 p. 100 amortissables (tranche A) émises en application de la loi du 17 septembre 1932 ;
- 2° Obligations 4 1/2 p. 100 amortissables émises en application de la loi du 8 avril 1932 (outillage national) ;
- 3° Obligations 4 1/2 p. 100 1933 émises en application de la loi du 9 mars 1933 ;
- 4° Obligations 4 p. 100 1934 émises en application de la loi du 23 décembre 1933 ;
- 5° Amortissement des obligations 4 1/2 p. 100 1935 de la Défense nationale (loi du 6 juillet 1934, décrets des 12 février et 5 mars 1935) ;
- 6° Amortissement des obligations du Trésor 5 p. 100 1935 pour le financement des programmes de la Défense nationale ;
- 7° Part de l'annuité d'amortissement de la rente 3 p. 100 amortissable affectée à l'amortissement de la dette du Trésor (loi du 8 avril 1910) ;
- 8° Rentes 3 p. 100 d'Alsace-Lorraine (convention du 30 juin 1920 entre la France et l'Allemagne) ;
- 9° Annuité due à la Caisse des Dépôts et Consignations en exécution de la loi du 22 juin 1922 (réforme monétaire en Alsace-Lorraine).
- 10° Amortissement des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936 et 1937 (Convention du 28 juin 1921, approuvée par la loi du 29 octobre 1921) ;
- 11° Amortissement des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1921 à 1925 ;
- 12° Annuité aux grands réseaux de chemins de fer pour construction de lignes nouvelles (Convention du 28 juin 1921 approuvée par la loi du 29 octobre 1921) ;
- 13° Annuité aux compagnies concessionnaires des chemins de fer pour doublement des voies ;
- 14° Annuité à l'Administration des chemins de fer de l'État (loi du 13 juillet 1911) ;

15° Annuité à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez (Convention du 18 mars 1913, approuvée par la loi du 11 août 1914);

16° Garantie du service de l'amortissement de l'emprunt de l'Afrique équatoriale française autorisé par la loi du 12 juillet 1909, modifiée par l'article 134 de la loi de finances du 30 décembre 1928;

17° Garantie du service de l'amortissement de l'emprunt de l'Afrique équatoriale française autorisé par la loi du 13 juillet 1914 modifiée par celle du 8 août 1920 et par l'article 134 de la loi de finances du 30 décembre 1928;

18° Garantie du Service de l'amortissement de l'emprunt de l'Afrique équatoriale française autorisé par l'article 257 de la loi de finances du 13 juillet 1923 et réglementé par la loi du 15 septembre 1926, modifiée par l'article 134 de la loi de finances du 30 décembre 1928;

19° Amortissement des emprunts de la Compagnie de navigation Sud-Atlantique pris en charge par l'État (Convention du 31 janvier 1928 et loi du 6 avril 1928);

20° Amortissement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations en application de l'article 9 de la loi du 8 avril 1930 (réparation des dommages causés par les inondations du Sud-Ouest);

21° Amortissement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations en application des articles 23 et 28 de la loi du 5 décembre 1922, modifiée par l'article 4 de la loi du 13 juillet 1928;

22° Amortissement des prêts consentis aux organismes d'habitations à bon marché et de crédit immobilier par application de la loi du 27 juillet 1934 et du décret du 15 mai 1934;

23° Amortissement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations par application de l'article 28 de la loi du 13 juillet 1928 et de l'article 5 de la loi du 28 juin 1930;

24° Amortissement des prêts consentis aux organismes d'habitations à bon marché par application de la loi du 27 juillet 1934 pour leurs opérations d'habitations à bon marché améliorées et d'habitations à loyers moyens;

25° Amortissement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations en application de la loi du 2 août 1923 sur la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes;

26° Amortissement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations en application des articles 142 et 143 de la loi du 30 décembre 1928 sur les prêts aux départements en vue de l'exécution des travaux d'adduction d'eau et de réfection des chemins vicinaux;

27° Amortissement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations en application des lois des 4 août 1929 et 22 juillet 1932 sur les prêts à long terme à l'agriculture;

28° Amortissement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations en

application des lois des 13 juillet 1928, 30 mars 1931 et 20 juillet 1932 sur les prêts à moyen terme à l'agriculture;

29° Amortissement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations en application des décrets-lois des 8 et 28 août 1935 et du décret du 27 novembre 1935 pour assurer le service des engagements pris par la Caisse de crédit aux départements et aux communes;

30° Amortissement des obligations des Postes, Télégraphes et Téléphones 5 p. 100 1936 et 6 p. 100 1938;

31° Amortissement des emprunts émis par la Caisse nationale de Crédit agricole en application des lois des 10 juillet, 28 décembre 1933 et 24 décembre 1934 et des décrets des 11 novembre 1933, 28 août 1934, 14 janvier 1935 et 10 mai 1935;

32° Part d'amortissement incluse dans les annuités servies aux réseaux secondaires d'intérêt général;

33° Amortissement des emprunts contractés pour la construction du paquebot « Normandie »;

34° Amortissement des emprunts émis en vertu des lois des 11 juillet 1933 et 7 juillet 1934 (grands travaux contre le chômage);

35° Amortissement des rentes 4 1/2 p. 100 émises en mars 1937;

36° Amortissement des emprunts du Crédit National (obligations 5 p. 100 1937 et 6 p. 100 1938);

37° Part du Trésor Public dans l'amortissement de la Dette des grands réseaux de chemins de fer qui doit être progressivement prise en charge dans le compte d'exploitation de la Société Nationale des chemins de fer français;

38° Amortissement des obligations 4 p. 100 amortissables en 30 ans émises en janvier 1939;

39° Amortissement des rentes 5 p. 100 amortissables en 40 ans émises en mai 1939;

40° Amortissement des obligations 3 3/4 p. 100 amortissables en 6 ans émises en juin 1939.

Vu pour être annexé à la Convention du 15 novembre 1939.

Le Ministre des finances,

Signé : PAUL REYNAUD.

Le Sénateur,

*Président du Conseil d'Administration
de la Caisse d'Amortissement,*

Signé : MILAN.

Le Sénateur,

*Président du Comité
Financier de la Caisse d'Amortissement.*

Signé : JEAN VALADIER.

**EXAMEN
DE LA LOI DE FINANCES**

EXAMEN DES ARTICLES DE LA LOI DE FINANCES.

TITRE PREMIER.

BUDGET DES SERVICES CIVILS.

§ 1^{er}. — *Crédits ouverts.*

ARTICLE PREMIER. — Cet article fixe à la somme de 78.995.035.783 francs le montant des crédits applicables aux dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

§ 2. — *Impôts et revenus autorisés.*

ART. 2. — *Autorisation de perception.* — Cette disposition autorise la perception pendant l'année 1940 des divers droits, produits et revenus attribués, en conformité des lois existantes, aux budgets de l'État, des départements, des communes et des communautés d'habitants dûment autorisés.

Le texte que nous vous proposons ne se réfère plus à l'état B qui contenait la liste longue et touffue des divers impôts, taxes et produits dont la perception était autorisée au profit de l'État et des diverses collectivités publiques. Nous avons estimé, en effet, qu'il n'y avait aucun inconvénient à alléger, sur ce point, la loi de finances.

Le vote annuel des impôts est une des prérogatives essentielles du Parlement et il est indispensable que l'autorisation de percevoir soit donnée par une disposition législative.

Mais, si cette disposition précise que la perception des impôts et revenus publics sera faite conformément aux lois et décrets existants, la formule se suffit à elle-même et il est superflu de la faire suivre d'une liste des textes.

Telle est la raison pour laquelle nous croyons devoir vous proposer cette modification à la contexture usuelle de la loi de finances.

ART. 3. — *Contribution des colonies aux dépenses militaires de la métropole et aux dépenses de l'aéronautique militaire aux colonies.* — L'article 33 de la loi de finances du 13 avril 1900 prévoit que des contingents peuvent être imposés aux colonies jusqu'à concurrence du montant des dépenses militaires qui y sont effectuées.

On propose de maintenir cette contribution, pour l'exercice 1940, au chiffre total de 54.423.000 francs, qui a été adopté pour l'exercice précédent.

ART. 4. — *Contribution des colonies aux dépenses civiles de l'administration centrale du ministère des Colonies et des services administratifs coloniaux des ports de commerce.* — Cet article fixe à 6.065.000 francs pour l'exercice 1940 la contribution des colonies, y compris celle du territoire sous mandat du Cameroun, aux dépenses civiles de l'administration centrale des Colonies et des services administratifs coloniaux des ports de commerce.

L'augmentation constatée, par rapport à la contribution fixée pour 1939, résulte de diverses modifications apportées au montant des dépenses que la contribution a pour objet de couvrir, du fait de l'application des lois et décrets promulgués au cours de l'exercice écoulé.

ART. 5. — *Contribution des colonies aux dépenses administratives de la Caisse intercoloniale de retraites.* — Le présent article fixe à la somme totale de 1.721.295 francs, égale à celle qui a été adoptée pour l'exercice précédent, la contribution des colonies et des territoires africains sous mandat aux dépenses administratives de la Caisse intercoloniale de retraites pour l'exercice 1940.

ART. 6. — *Contribution des colonies aux dépenses d'entretien de l'Agence économique des colonies autonomes, des territoires africains sous mandat et de l'Afrique équatoriale française.* — Le présent article fixe à 1.009.170 francs le montant de la contribution des

colonies aux dépenses de l'Agence économique des colonies autonomes, du Cameroun et de l'Afrique équatoriale française pour l'exercice 1940.

ART. 7. — *Contribution du budget du chemin de fer et du port de la Réunion et des budgets des colonies et des territoires africains sous mandat aux dépenses de contrôle de l'exploitation des chemins de fer coloniaux.* — L'article 35 de la loi de finances du 31 décembre 1935 a stipulé qu'à partir du 1^{er} janvier 1936, les dépenses du contrôle technique à Paris du chemin de fer et du port de la Réunion cesseront d'être imputées au budget de ce chemin de fer et seront supportées par le budget de l'État. En contrepartie, le budget du chemin de fer et du port de la Réunion versera annuellement au budget de l'État une contribution représentant sa participation dans les dépenses de contrôle des chemins de fer coloniaux.

En application de ces dispositions, le montant de la contribution du budget du chemin de fer et du port de la Réunion s'élève, pour l'exercice 1940, à la somme de 76.000 francs.

Par ailleurs, l'article 18 de la loi de finances du 31 décembre 1936 prévoit qu'à partir du 1^{er} janvier 1937, les budgets des diverses colonies et territoires africains sous mandat exploitant des chemins de fer participeront aux dépenses de contrôle des chemins de fer coloniaux par une contribution qui sera versée annuellement au budget de l'État.

Pour l'exercice 1940, cette contribution est fixée, au total, à la somme de 159.500 francs, répartie suivant la longueur des lignes exploitées.

ART. 8 et 9. — *Contribution des colonies et territoires africains sous mandat aux dépenses d'entretien de l'École supérieure d'application d'agriculture tropicale, de la Section technique coloniale et du Musée permanent de la France d'outre-mer.* — Le décret-loi du 20 mars 1939 a supprimé l'autonomie financière de l'Institut national d'agronomie de la France d'Outre-mer auquel le Musée permanent de la France d'Outre-mer était rattaché depuis le 1^{er} mai 1934, en exécution du décret du 17 mai 1934.

Le décret du 29 juillet 1939 a supprimé l'Institut national d'agronomie de la France d'Outre-mer et a créé (art. 2 et 3), au Ministère des Colonies, l'École supérieure d'application d'agriculture tropicale et la Section technique d'agriculture coloniale.

Le même décret stipule, en son article 7 que « les colonies, pays de protectorat et « territoires sous mandat, relevant du Ministère des Colonies, sont appelés à rembourser « les dépenses des services créés par les articles 2 et 3 du présent décret, sous la forme « d'une contribution obligatoire dont le montant et la répartition sont fixés chaque « année par un article de la loi de finances ».

Quant au Musée permanent de la France d'Outre-mer, il a été rattaché au Ministère des Colonies par le décret du 24 juin 1939 et les contributions des colonies et pays de protectorat à ses dépenses d'entretien sont inscrites, en recettes, à une ligne spéciale du budget général (décret du 27 juillet 1939).

Les articles 8 et 9 du projet de loi de finances ont, en conséquence, pour objet de fixer, pour l'exercice 1940, les contributions des colonies et territoires africains sous mandat aux dépenses d'entretien :

1° de l'École supérieure d'application d'agriculture tropicale et de la section technique d'agriculture coloniale, soit.....	1.245.600 ^f
2° du musée permanent de la France d'Outre-mer, soit.....	1.040.200
Soit au total.....	<u>2.285.800</u>

Cette somme est inférieure de 153.782 francs à celle de 2.439.582 francs fixée par l'article 27 de la loi de finances du 31 décembre 1938 pour l'exercice 1939. Cette différence s'explique par l'ajustement de diverses prévisions.

§ 3. Évaluation des voies et moyens.

ART. 10. — Le total des voies et moyens applicables au budget général de l'exercice 1940 est fixé par le présent article à la somme de 79.031.083.112 francs.

Le détail des évaluations étant donné ligne par ligne dans les annexes III et IV, nous nous bornerons à vous fournir ici des explications par grandes catégories de ressources.

A. — CONTRIBUTIONS DIRECTES ET TAXES ASSIMILÉES.

Pour les impôts directs et les taxes assimilées, les évaluations ont été fondées comme au cours des exercices précédents sur les rôles de la dernière année connue, en l'espèce l'année 1938, corrigés pour tenir compte à la fois des modifications apportées à la législation et de l'évolution des revenus imposables. Les émissions de 1938 se rapportent en effet aux revenus réalisés par les contribuables en 1937, alors que les impositions de 1940 seront établies d'après les revenus de 1939. Ce décalage de deux années a toujours nécessité une correction qui s'avère aujourd'hui d'autant plus nécessaire qu'elle doit traduire les conséquences du passage d'une économie de paix à l'état de guerre.

Cette correction a été déterminée en deux étapes :

On a fait état en premier lieu des modifications de l'activité économique entre 1937 et 1938 telles qu'elles peuvent être actuellement décelées d'après l'évolution des émissions des rôles depuis le début de l'année 1939; cette première mise au point a pu être effectuée ligne par ligne et vous en trouverez le détail dans le développement de l'annexe III.

D'autre part, pour la période 1938-1939, à raison des perturbations que l'état de guerre a apportées aux affaires dans les quatre derniers mois de l'année, les répercussions n'ont pu être appréciées qu'en bloc et font l'objet d'une correction globale apportée au total des émissions déterminées selon les procédés indiqués au paragraphe précédent.

§ 1^{er}. — Émissions de rôles.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.

Cet impôt a donné lieu pour l'année 1938 à des émissions de rôles s'élevant à..... 3.100.000.000^f

Mais il convient de tenir compte :

1° de l'exercice du droit de répétition.....	+ 288.000.000
2° du relèvement du taux de l'impôt résultant de l'article 10 du décret du 12 novembre 1938.....	+ 198.000.000
A reporter.....	<u>3.586.000.000</u>

Report.....	3.586.000.000 ^f
3° de l'accroissement du chiffre des bénéfices imposables entre 1937 et 1938.....	+ 575.000.000
4° de la déduction des amortissements exceptionnels et des provisions pour renouvellement, décidée par les articles 33 et 34 du décret du 2 mai 1938.....	- 190.000.000
5° du renforcement du contrôle et de la répression des fraudes fiscales résultant du décret du 14 juin 1938 et de l'article 5 de la loi de finances du 31 décembre 1938.....	+ 100.000.000
6° des corrections de détail se traduisant, au total, par une diminution de.....	- 91.000.000
<hr/>	
Ainsi, les émissions de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux ont fait l'objet d'une première évaluation de base correspondant à l'évolution des affaires entre 1937 et 1938 et qui atteint.....	3.980.000.000

Contribution exceptionnelle sur les accroissements de profits résultant pour les entreprises de l'exécution d'heures de travail supplémentaires.

Cette ligne a été supprimée par application de l'article 11 du décret du 29 juillet 1939 et des décrets des 1^{er} et 9 septembre 1939. Elle ne figure donc plus dans les évaluations que pour le chiffre indicatif d'un million de francs qui correspond au produit probable de l'exercice du droit de répétition.

Taxe annuelle sur les bénéfices non distribués des sociétés par actions ou à responsabilité limitée.

Les émissions de rôles émis en 1938 ont atteint.....	81.000.000 ^f
Mais il a été tenu compte :	
1° de l'exercice du droit de répétition.....	+ 12.000.000
<hr/>	
A reporter.....	93.000.000

Report.....	93.000.000 ^f
2° de l'accroissement des bénéfices imposables entre 1937 et 1938.....	+ 15.000.000
3° de l'exonération prévue par le décret du 14 juin 1938 en faveur des sociétés qui investissent leurs réserves en construction de logements d'ouvriers.....	- 10.000.000
4° des dispositions du décret du 3 février 1939 qui conduisent à exonérer les réserves employées en investissements productifs..	- 20.000.000
5° des dispositions du décret du 30 mars 1939 relatif aux sociétés en commandite simple.....	+ 2.000.000
<hr/>	
Après cette première série de corrections l'évaluation de base a été arrêtée à.....	80.000.000

Prélèvement exceptionnel sur les réserves des sociétés par actions ou à responsabilité limitée.

Cette ligne a été maintenue pour mémoire afin de permettre l'imputation des rôles qui pourraient encore être émis au cours de l'année 1940, en exécution de l'article 23 de la loi du 31 décembre 1936.

Taxe spéciale sur le chiffre d'affaires.

En 1938 les rôles émis se sont élevés à.....	155.000.000 ^f
Ce chiffre a été majoré de.....	37.000.000
<hr/>	
pour tenir compte à la fois de l'exercice du droit de répétition et de l'accroissement des chiffres d'affaires imposables entre 1937 et 1938; l'évaluation de base a été arrêtée dans ces conditions au chiffre de.....	192.000.000

Taxe d'apprentissage.

Aux émissions de 1938.....	84.000.000 ^f
a été ajoutée, pour traduire les conséquences de l'exercice du droit de répétition et du développement des salaires imposables entre 1937 et 1938, une somme de	+ 24.000.000
	<hr/>
Au total, l'évaluation de base se trouve fixée à.....	108.000.000

Taxe spéciale sur les bénéfices provenant de l'exécution des marchés passés par les administrations de la Guerre, de la Marine et de l'Air.

Cette taxe a été abrogée par l'article 11 du décret du 29 juillet 1939 et ne figure plus dans les prévisions de base de l'exercice 1940 que pour une évaluation indicative d'un million de francs correspondant au produit attendu de l'exercice du droit de répétition.

Taxe spéciale sur les bénéfices provenant de l'exécution de marchés passés avec diverses collectivités publiques.

En application du décret du 29 juillet 1939 relatif au régime fiscal des entreprises travaillant pour la défense nationale et du décret-loi du 1^{er} septembre 1939, l'assiette de cette taxe se trouve profondément affectée. En fait, les entreprises travaillant pour la défense nationale sont maintenant exonérées de la présente taxe et assujetties à une limitation très stricte des bénéfices. Les autres sociétés ou entreprises ne sont plus soumises à la taxe spéciale sur les bénéfices provenant de l'exécution de marchés passés avec les collectivités publiques que pour les bénéfices réalisés de ce fait pendant les huit premiers mois de l'année 1939. En conséquence, l'évaluation de base a été ramenée à 40 millions de francs.

Impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole.

Cet impôt a donné lieu en 1938 à l'émission de rôles s'élevant à.....	35.000.000 ^f
En vue de déterminer l'évaluation de base retenue pour le calcul des recouvrements de l'année 1940, ce chiffre a été corrigé pour tenir compte :	
1° de l'exercice du droit de répétition	+ 6.000.000
2° du relèvement du taux de l'impôt.....	+ 2.000.000
3° de l'évolution de l'émission de rôles entre 1938 et 1939...	+ 7.000.000
	<hr/>
Au total, l'évaluation de base s'établit ainsi à.....	50.000.000

Impôt sur les traitements, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères.

L'impôt sera désormais perçu par voie de retenue à la source. En conséquence, la présente ligne n'a été maintenue que pour assurer l'exercice du droit de répétition et elle figure à ce titre, dans l'émission de base des rôles à mettre en recouvrement en 1940, pour le chiffre de 14.000.000 francs.

Impôt sur les bénéfices des professions non commerciales.

Les résultats de l'exercice 1938 se chiffrent par.....	255.000.000 ^f
Mais ce total a été affecté de diverses corrections représentant :	
1° l'exercice du droit de répétition	+ 23.000.000
2° le relèvement du taux de l'impôt édicté par l'article 10 du décret du 12 novembre 1938.....	+ 17.000.000
3° de l'accroissement des revenus entre 1937 et 1938.....	+ 45.000.000
4° du renforcement du contrôle et de la répression des fraudes fiscales assurés par le décret du 14 juin 1938 et l'article 5 de la loi de finances du 31 décembre 1938.....	+ 24.000.000
	<hr/>
En définitive, l'évaluation de base des rôles à émettre en 1940 a été arrêtée à.....	364.000.000

Contribution nationale extraordinaire perçue par voie de rôles sur les revenus professionnels.

En période normale et sur la base des résultats enregistrés depuis le 1^{er} janvier 1939, les rôles à émettre au titre de cette contribution doivent atteindre 750 millions en année pleine. Pour tenir compte des aménagements apportés au taux de l'impôt l'évaluation retenue comme chiffre de base a été fixée à 1 milliard 875 millions.

Contribution spéciale de 15 p. 100.

A cette ligne s'imputera seulement le produit des rôles émis au titre de la taxe spéciale de 15 p. 100; le montant de ces émissions a été évalué à 100.000.000 francs.

En ce qui concerne les salariés et les fonctionnaires, la même taxe sera perçue par voie de retenue à la source et elle fait l'objet par ailleurs d'une évaluation complémentaire.

Impôt général sur le revenu.

Les rôles émis pendant l'année 1938 se sont élevés à 2.293.000.000^f
mais ce chiffre a été modifié pour tenir compte :

1° de l'exercice du droit de répétition	+ 175.000.000
2° de l'accroissement des revenus imposables entre 1937 et 1938	+ 395.000.000
3° des mesures édictées par le décret du 14 juin 1938 et l'article 5 de la loi de finances du 31 décembre 1938 en vue de renforcer le contrôle et de réprimer la fraude fiscale	+ 280.000.000
4° de l'exemption, prévue par le décret du 30 mars 1939, des réserves distribuées sous forme d'augmentation de capital	- 50.000.000

A reporter..... 3.093.000.000

Report..... 3.093.000.000^f

5° de l'application du décret du 29 juillet 1939, dans la
mesure où il a supprimé les majorations applicables aux contri-
buables n'ayant pas de charges de famille..... — 147.000.000

6° enfin, de diverses corrections de détail se traduisant en défi-
nitive par une compensation..... "

L'évaluation de base des rôles à émettre au titre de l'impôt
général sur le revenu a donc été arrêtée au chiffre de..... 2.946.000.000

*Contribution nationale extraordinaire sur les revenus globaux
assujettis à l'impôt général sur le revenu.*

En application du décret du 12 novembre 1938, maintenu en vigueur en 1940
par le décret du 1^{er} septembre 1939, les prévisions inscrites à cette ligne sont égales
au tiers du produit des rôles à émettre pour l'impôt général sur le revenu au titre
de l'exercice 1940; elles ont été fixées, en conséquence, à 924.000.000 francs.

Taxe de compensation familiale.

Cette ligne nouvelle permettra d'imputer les rôles émis en exécution de l'article 160
du décret du 29 juillet 1939 relatif à la famille et à la natalité française; la pré-
vision correspondante a été fixée à 390.000.000 francs.

Prélèvement sur les bénéfices des entreprises.

Les rôles émis en application de divers décrets (29 juillet, 1^{er} et 9 septembre
1939) qui ont limité les bénéfices des entreprises seront imputés à la présente
ligne. Le montant des prélèvements à effectuer a été évalué à 500.000.000 francs.

Pour arrêter cette évaluation, il a été tenu compte notamment du fait que les béné-

lices des entreprises travaillant, soit pour la Défense nationale, soit pour les besoins généraux du pays, seront d'autant plus réduits que les marchés passés avec ces sociétés auront fait l'objet d'une discussion plus serrée.

Amendes fiscales.

L'évaluation a été fondée sur les émissions de l'exercice 1938 et fixée au chiffre de 7.000.000 francs.

Contributions foncières. — Propriétés bâties et non bâties.

Les rôles émis en 1938 se sont élevés à..... 1.178.000.000^f

Mais il a dû être tenu compte :

1° du relèvement du taux de l'impôt édicté par l'article 10 du décret du 12 novembre 1938.....	+ 281.000.000
2° des constructions nouvelles à imposer en 1939 et 1940...	+ 42.000.000
3° des dispositions du décret du 21 avril 1939 relatif à la reprise du bâtiment.....	- 10.000.000
4° enfin, des conséquences du non-paiement de certains loyers sur le rendement de l'impôt.....	- 450.000.000

L'évaluation de base applicable aux contributions foncières se trouve ainsi arrêtée à..... 1.041.000.000

Centimes pour frais d'assiette et non-valeurs.

L'évaluation des centimes pour frais d'assiette et non-valeurs, des centimes pour frais de perception, des centimes pour réimposition de dégrèvements prononcés à titre de décharge ou de réduction sur la contribution mobilière, a été calculée d'après le montant probable des impositions locales à mettre en recouvrement au cours de l'année 1940 et fixée à 518.000.000 francs.

TAXES ASSIMILÉES.

Les évaluations concernant les taxes assimilées ont été fixées au produit des rôles émis en 1938, soit..... 351.400.000^f
corrigé pour tenir compte :

1° de l'accroissement des revenus imposables à la taxe des biens de mainmorte, entre 1937 et 1938.....	+ 2.000.000
2° de l'incorporation au budget général du produit de la redevance pour l'emploi obligatoire des mutilés.....	+ 13.000.000

L'évaluation de base atteint ainsi..... 366.400.000

Cette première série de calculs conduit aux résultats suivants :

Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.....	3.980.000 000 ^f
Contribution exceptionnelle sur les accroissements de profits résultant pour les entreprises de l'exécution d'heures de travail supplémentaires.....	1.000.000
Taxe annuelle sur les bénéfices non distribués des sociétés par actions ou à responsabilité limitée.....	80.000.000
Taxe spéciale sur le chiffre d'affaires.....	192.000.000
Taxe d'apprentissage.....	108.000.000
Taxe spéciale sur les bénéfices provenant de l'exécution des marchés passés par les administrations de la Guerre, de la Marine et de l'Air.....	1.000.000
Taxe spéciale sur les bénéfices provenant de l'exécution de marchés passés avec diverses collectivités publiques.....	40.000.000
Impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole.....	50.000.000

A reporter..... 4.452.000.000

Report.....	4.452.000.000 ^f
Impôt sur les traitements, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères.....	14.000.000
Impôt sur les bénéfices des professions non commerciales.....	364.000.000
Contribution nationale extraordinaire perçue par voie de rôles sur les revenus professionnels.....	1.875.000.000
Contribution spéciale de 15 p. 100.....	100.000.000
Impôt général sur le revenu.....	2.946.000.000
Contribution nationale extraordinaire sur les revenus globaux assujettis à l'impôt général sur le revenu.....	924.000.000
Taxe de compensation familiale.....	390.000.000
Prélèvement sur les bénéfices des entreprises.....	500.000.000
Amendes fiscales.....	7.000.000
Contributions foncières.....	1.041.000.000
Centimes pour frais d'assiette et non-valeurs.....	518.000.000
Taxes assimilées.....	366.400.000
TOTAL.....	13.497.400.000

Mais ces résultats ne constituent eux-mêmes qu'une évaluation de départ correspondant dans son ensemble à l'activité économique de l'année 1938.

Si celle-ci n'a pas cessé de se développer au cours des huit premiers mois de 1939, il n'est pas douteux, par contre, que l'état de guerre affectera sensiblement les résultats des quatre derniers mois.

En ce domaine, aucun enseignement valable ne peut être dégagé d'une comparaison avec l'évolution des contributions directes au cours des années 1913, 1914 et 1915.

La législation applicable en la matière est aujourd'hui très différente de celle de la dernière guerre : l'impôt réel est devenu un impôt personnel beaucoup plus sensible aux fluctuations de l'activité économique.

A défaut de l'indication générale qu'aurait pu fournir la confrontation avec les

résultats enregistrés entre 1913 et 1915, nous avons tenté d'apprécier, ligne par ligne l'évolution des revenus imposés, mais nous nous sommes heurtés, dans cet essai, à de nombreuses difficultés.

Selon leur nature, les revenus subissent différemment les conséquences de l'état de guerre et dans des proportions qu'il est impossible d'apprécier avec quelque précision. Il aurait également fallu tenir compte des nouveaux prélèvements édictés soit sur les bénéfices industriels et commerciaux, soit sur les traitements et salaires et qui réduiront dans une mesure sensible la marge atteinte par l'impôt cédulaire. Enfin, la mobilisation d'un tiers du personnel risque de gêner la bonne marche du service. En sens inverse les mesures récentes prises par le Gouvernement en vue d'accroître le maximum effectif de l'impôt général sur le revenu et de la taxation globale sur l'ensemble des revenus ne manqueront pas de procurer au budget un supplément de ressources appréciable.

Toutes ces raisons, jointes à l'impossibilité de procéder dans un délai très court aux études de détail nécessaires, nous ont conduits à opter pour une correction forfaitaire applicable au total des émissions tel qu'il résulte du tableau ci-dessus.

Nous avons effectué une réduction de 20 p. 100 qui nous semble tenir équitablement compte des divers éléments d'appréciation et de l'importance relative de chacun d'entre eux.

*
* *

§ 2. — Recouvrements.

Impôts directs assis par voie de rôles.

L'évaluation des rôles à émettre en 1940 pour l'ensemble des impôts recouverts par l'administration des Contributions directes serait donc fixée aux chiffres suivants :

Évaluation de base.....	13.497.400.000 ^f
Réduction forfaitaire de 20 p. 100.....	2.699.500.000
Rôles à émettre.....	10.797.900.000

soit en nombre rond : 10.800 millions de francs.

Cette prévision porte uniquement sur les rôles à émettre au cours de l'exercice 1940 ; or, le décret du 25 juin 1934, en supprimant les délais complémentaires de l'exercice précédemment observés dans la comptabilité des recettes, a rendu applicables à celles-ci les règles de la gestion.

L'évaluation du produit des Contributions directes ne peut donc plus coïncider avec le montant des émissions prévues, mais doit correspondre au recouvrement probable.

A cet égard, une distinction nous a paru devoir être établie entre l'apurement des rôles propres à l'exercice 1940 et l'apurement des rôles émis antérieurement mais restant à recouvrer au 31 décembre 1939.

Au premier total nous avons appliqué un pourcentage d'apurement de 60 p. 100 ; au second, un pourcentage de 70 p. 100. Ces deux proportions sont très nettement inférieures à celles qui avaient été retenues pour l'exercice 1939 (77,5 p. 100), la diminution constatée traduisant les difficultés spéciales de recouvrement inhérent à une période de guerre.

Dès lors, les recouvrements probables pour l'exercice 1940 s'évaluent comme suit :

a. *Recouvrements sur titres émis en 1940 :*

Titres de l'année 1940.....	10.800.000.000 ^f
Dégrèvements à prévoir.....	2.000.000.000
	<hr/>

Le montant des prises en charge nettes pour l'exercice 1940, serait en conséquence.....	8.800.000.000
	<hr/>

Sur la base d'un pourcentage de 60 p. 100 les recouvrements de 1940 sur les rôles émis pendant la même année atteindraient donc

$$\left(\frac{8.800.000.000 \times 60}{100}\right) = 5.280.000.000 \text{ francs.}$$

b. *Recouvrements sur titres émis avant le 1^{er} janvier 1940 :*

En outre, et d'après les résultats actuellement connus, les restes à recouvrer au 31 décembre 1939 représenteront sensiblement.....	6.000.000.000 ^f
	<hr/>

Apurées à concurrence de 70 p. 100 pendant l'année 1940, ces émissions doivent faire l'objet d'un recouvrement supplémentaire de

$$\left(\frac{6.000.000.000 \times 70}{100}\right) = 4.200.000.000 \text{ francs.}$$

Les recouvrements qui seront effectués au titre des impôts assis par voie de rôles s'établiraient par conséquent, pour l'exercice 1940, à :

$$5.280.000.000 + 4.200.000.000 = 9.480.000.000 \text{ fr.}$$

Contributions directes perçues par voie de retenue à la source.

L'ancien impôt sur les traitements et salaires, une partie importante de la contribution extraordinaire sur les revenus professionnels et de la contribution spéciale de 15 p. 100, seront, en 1940, perçus selon le procédé du « stoppage à la source ».

Le rendement de chacune de ces lignes a été apprécié en fonction, soit des résultats acquis sous le régime de la législation fiscale antérieure, soit à l'aide des renseignements statistiques qui ont pu être réunis, notamment sur l'état du marché du travail

Les évaluations ainsi déterminées ont été fixées pour l'exercice 1940 aux chiffres suivants :

Impôt sur les traitements et salaires.....	1.500.000.000 ^f
Contribution nationale extraordinaire sur les revenus professionnels.....	3.500.000.000
Contribution spéciale de 15 p. 100.....	1.000.000.000
	<hr/>
	6.000.000.000
	<hr/>

*
* *

Au total, par conséquent, les recouvrements probables de l'exercice 1940 sont évalués, en ce qui concerne les contributions directes, à 15.480.000.000 francs : 9.480 millions perçus à la suite d'émissions de rôles et 6.000 millions à encaisser par voie de retenue à la source.

B. — CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET MONOPOLES.

PÉRIODE DE BASE. — L'évaluation des produits indirects a été, suivant la méthode traditionnelle, fondée sur les résultats de la pénultième année, corrigés eux-mêmes pour tenir compte des modifications apportées à la législation.

La période de recouvrement s'étendant du 1^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939 ne pouvait toutefois, avec cette seule modification, conduire à une correcte appréciation des recettes probables de l'année 1940. Une seconde série de mises au point a dû être opérée pour tenir compte à la fois des mesures prises depuis le 1^{er} septembre 1939 et des répercussions de l'état de guerre sur le produit de certains impôts.

L'évolution des recouvrements entre l'exercice 1913 et les premières années de la guerre 1914-1918 a été utilisée pour fixer l'incidence de l'état de guerre sur la productivité des impôts et taxes les plus sensibles au bouleversement économique engendré par les hostilités. Les résultats de cette comparaison ont été cependant atténués pour tenir compte de l'occupation, au cours de la dernière guerre, de certains des plus riches parmi les départements français.

Le détail des corrections ainsi apportées aux produits de la période de base est indiqué dans l'annexe IV du présent projet de loi.

ENREGISTREMENT.

En ce qui concerne les droits d'enregistrement proprement dits, la période de base correspond à un total de recettes de..... 4.374.866.000^f

Ce total doit être corrigé pour tenir compte :

1° du fait que la contribution nationale exceptionnelle instituée par le décret du 2 mai 1938 n'a pas, pour certains produits, affecté l'intégralité des recouvrements de la période de base..... + 10.112.000

A reporter..... 4.384.978.000

Report..... 4.384.978.000^f

2° des compléments d'annuités afférents aux décrets intervenus en application de la loi du 5 octobre 1938..... + 8.880.000

3° de la réintégration de recettes à caractère fiscal conformément au décret du 20 mars 1939..... + 350.000

4° de l'exonération prévue en faveur des biens ruraux par le décret du 21 avril 1939, pris en exécution de la loi du 19 mars 1939..... - 10.000.000

5° de la modification apportée par la loi du 16 juin 1939 au régime applicable aux actes de vente d'aéronefs..... - 5.000.000

6° de la bissextilité de l'année..... + 5.290.000

7° de l'exonération prévue par le décret du 13 octobre 1939 en faveur des marchés de l'État..... - 350.000.000

8° des diminutions de recettes résultant de l'état de guerre... -1.434.724.000

L'évaluation pour les produits de l'Enregistrement se trouve ainsi arrêtée à..... 2.599.774.000

* * *

TIMBRE.

Les constatations de la période de base forment un total de... 2.699.823.000^f

A cette somme doivent être apportées les corrections nécessaires pour tenir compte :

1° du fait que la contribution nationale exceptionnelle instituée par le décret du 2 mai 1938 n'a pas pour certains produits affecté l'intégralité des recouvrements de la période de base..... + 11.885.000

A reporter..... 2.711.708.000

Report.....	2.711.708.000 ^f
2° de la réduction du droit de timbre applicable aux chèques prévue par le décret du 24 mai 1938 intervenu en application de la loi du 13 avril 1938.....	— 1.415.000
3° des conséquences des décrets pris en exécution de la loi du 5 octobre 1938.....	+ 39.322.000
4° de l'exemption prévue par la loi du 31 décembre 1938 pour les registres de l'état civil.....	— 7.175.000
5° de la bissextilité de l'année.....	+ 4.090.000
6° du rythme de renouvellement des cartes d'identité des étrangers.....	— 23.000.000
7° de l'exemption prévue par le décret du 13 octobre 1939 pour les marchés de l'État.....	— 4.000.000
8° de l'interdiction d'importer des valeurs mobilières étrangères.....	— 50.000.000
9° des diminutions de recettes résultant de l'état de guerre....	— 534.817.000
Les recettes du Timbre se trouvent ainsi fixées à.....	<u>2.134.713.000</u>

*
* *

IMPÔT SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE.

L'évaluation de 1940 est égale au montant des recouvrements de la période de base corrigé pour tenir compte de la diminution de recettes résultant de l'état de guerre soit (204.616.000 — 100.000.000) 104.616.000 francs.

*
* *

PRODUITS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES CAPITAUX MOBILIERS.

La période de base correspond à un total de recettes de.....	5.970.473.000 ^f
A ce chiffre il convient d'apporter diverses modifications en raison :	
1° des avantages accordés par le décret du 14 juin 1938 aux entreprises françaises qui exercent leur activité à l'étranger.....	— 2.000.000
2° des conséquences des décrets pris en exécution de la loi du 5 octobre 1938.....	+ 195.107.000
3° de recettes exceptionnelles constatées au cours de la période de base.....	— 500.000.000
4° de la diminution de recettes résultant de la limitation des bénéfices des entreprises et de l'état de guerre (compte tenu de la stabilité de l'impôt, due au mode de règlement par acomptes provisionnels).....	— 374.171.000
5° des nouvelles règles concernant le recouvrement des créances contre des propriétaires dont les locataires ont obtenu des réductions de loyers.....	— 20.000.000
En définitive, l'évaluation de l'exercice 1940 se trouve fixée à.....	<u>5.269.409.000</u>

*
* *

DOUANES.

Produit des droits à l'importation.

Les recettes de la période de base s'élèvent à.....	9.516.244.000 ^f
A ce chiffre il convient d'ajouter, en exécution du décret du 20 mars 1939 les recettes à caractère fiscal précédemment affectées à des offices et établissements autonomes et réintégrées au budget général.....	+ 697.665.000
A reporter.....	<u>10.213.909.000</u>

Report..... 10.213.909.000^f

Ce total a été modifié pour tenir compte :

1° des modifications apportées par plusieurs décrets à la tarification douanière de divers produits.....	-	7 253.000
2° des conséquences des décrets pris en exécution de la loi du 5 octobre 1938.....	+	555.022.000
3° de la bissextilité de l'année.....	+	28.900.000
4° de la réduction du taux de la taxe spéciale sur le caoutchouc et les ouvrages contenant du caoutchouc.....	-	8.634.000
5° de la modification par le décret du 4 octobre 1939 de la spécification douanière en matière d'essences.....	+	34.000.000
6° de l'accroissement des importations pour les besoins de la Défense nationale, notamment en matière de produits pétrolifères.....	+	3.500.000.000

Au total, le produit des droits à l'importation se trouve évalué à 14.315.944.000

*
* *

Autres produits recouverts par l'administration des Douanes.

Les recettes de la période de base forment un total de..... 333.809.000^f

Ce chiffre doit être modifié pour tenir compte :

1° du relèvement, par le décret du 12 novembre 1938, du tarif des droits de quai.....	+	9.660.000
2° de la modification, par les décrets des 6 juillet 1938 et 12 juin 1939, des droits de sortie applicables aux tourteaux et aux ferrailles.....	+	30.880.000
3° de la bissextilité de l'année.....	+	1.004.000

A reporter..... 375.353.000

Report..... 375.353.000^f

4° de la réintégration conformément au décret du 20 mars 1939 de recettes à caractère fiscal..... + 530.000

5° du transfert aux « droits à l'importation » en exécution du décret du 20 mars 1939 de la fraction de la surtaxe précédemment perçue au profit de l'office national des combustibles liquides..... - 52.000.000

L'évaluation pour l'exercice 1940 atteint ainsi la somme de.. 323.883.000

Pour l'ensemble des produits recouverts par l'administration des Douanes, l'évaluation se trouve, en définitive, arrêtée à..... 14.639.827.000^f

*
* *

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

La période de base correspond à un total de recettes de..... 5.045.473.000^f

Ce chiffre doit être diminué pour tenir compte des recettes qui seront constatées désormais, en exécution du décret de 19 mai 1939 relatif au régime fiscal des eaux minérales et de l'acide carbonique liquide :

a. aux taxes indirectes spéciales.....	-	31.300.000
b. aux taxes de remplacement.....	-	23.500.000

NET (à reporter)..... 4.990.673.000

Report..... 4.990.673.000^f

Il convient de tenir compte d'autre part :

1° de la suppression, à compter du 1 ^{er} août 1938, de l'impôt sur les transports effectués par la Société nationale des chemins de fer français.....	-	264.107.000
2° du complément d'annuité relatif à l'impôt sur les jus de fruits institué par les décrets des 31 mai et 24 octobre 1938....	+	1.486.000
3° des conséquences des décrets pris en application de la loi du 5 octobre 1938.....	+	255.157.000
4° de la réintégration en exécution du décret du 20 mars 1939 de droits précédemment affectés à la Régie commerciale des alcools.....	+	291.500.000
5° de l'inscription parmi les produits des « contributions indirectes » de l'intégralité du produit de la taxe à la mouture.....	+	105.300.000
6° de l'intégration par le décret du 21 avril 1939, de certains droits dans le prix de cession des alcools.....	-	163.565.000
7° de la création par le décret du 29 juillet 1939, d'une surtaxe sur l'alcool pur.....	+	120.000.000
8° de la bissextilité de l'année.....	+	10.700.000
9° de la diminution de recettes résultant de l'état de guerre...	-	1.138.715.000

En définitive, l'évaluation des produits des contributions indirectes atteint..... 4.208.429.000

*
* *
*

TAXES INDIRECTES SPÉCIALES.

La période de base forme un total de..... 583 666 000^f

A ce chiffre doivent être ajoutées, en exécution du décret du 19 mai 1939 relatif au régime fiscal du gaz carbonique liquide les perceptions constatées au cours de la période de base :

a. à la rubrique « Contributions indirectes ».....	+	31.300.000
b. à la rubrique « Taxe sur le chiffre d'affaires ».....	+	29.700.000

TOTAL (à reporter)..... 644.666.000

Report..... 644.666.000^f

Si l'on tient compte, d'autre part :

1° des répercussions des décrets pris en exécution de la loi du 5 octobre 1938.....	+	25.607.000
2° de la réduction par le décret du 31 mars 1939 des droits intérieurs sur les benzols.....	-	13.148.000
3° de l'intégration en exécution du décret du 21 avril 1939, de certains droits dans le prix de cession des alcools.....	-	89.001.000
4° de l'inscription du produit de la taxe sur les lampes réceptrices de radiodiffusion (conséquence du décret du 1 ^{er} septembre 1939 créant un budget annexe de la radiodiffusion)....	+	17.000 000
5° de la diminution de recettes résultant de l'état de guerre...	-	44.640.000
		<hr/>
l'évaluation des Taxes indirectes spéciales atteint.....		540.484.000

*
* *
*

PRODUIT DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES.

Taxe à la production.

Aux recettes de la période de base..... 9.811.664.000^f
il convient :

— d'ajouter, en application de la loi du 31 décembre 1936 portant réforme fiscale, les perceptions effectuées au titre de la taxe sur le chiffre d'affaires en tenant compte des modifications apportées au taux de l'impôt par les décrets des 8 juillet 1937 et 2 mai 1938..... 478.275.000

— de retrancher, en conséquence du nouveau régime prévu par le décret du 19 mai 1939, les recouvrements effectués au titre :

a. du gaz carbonique liquide.....	-	29.700.000 ^f	} - 53.200.000
b. des eaux minérales.....	-	23.500.000	

NET (à reporter)..... 10.236.739.000

Report..... 10.236.739.000^f

Diverses corrections doivent être apportées à ce chiffre pour tenir compte :

1° des conséquences des décrets pris en exécution de la loi du 13 avril 1938..... + 20.450.000

2° des conséquences des décrets intervenus en application de la loi du 5 octobre 1938..... + 308.450.000

3° de l'assujettissement au taux de 3 p. 100 des ventes d'œufs, de volailles et autres animaux de basse-cour (loi du 31 décembre 1938)..... - 9.300.000

4° de la modification par le décret du 21 avril 1939 des conditions d'application de la taxe à la production..... - 5.000.000

Au total, le produit de la taxe à la production est évalué à. . . . 10.551.339.000

Taxes de remplacement.

Les recettes de la période de base forment un total de..... 1.042.700.000^f

A ce chiffre il convient d'ajouter, en exécution du décret du 19 mai 1939 relatif au régime des eaux minérales, le montant des perceptions constatées pendant la même période :

a. à la rubrique « Contributions indirectes »..... + 23.500.000

b. à la rubrique « Taxe à la production »..... + 23.500.000

TOTAL (à reporter)..... 1.089.700.000

Report..... 1.089.700.000^f

Ce total doit être corrigé pour tenir compte :

1° du rajustement du taux des taxes prévu par le décret du 12 novembre 1938..... + 5.400.000

2° de la modification de l'assiette de la taxe à l'abatage en exécution du décret du 12 novembre 1938..... + 27.000.000

Au total, les taxes de remplacement se trouvent ainsi évaluées à 1.122.100.000

En définitive, les produits de la taxe sur le chiffre d'affaires atteindraient..... 11.673.439.000^f

*
* *

TAXE D'ARMEMENT.

Le produit de la taxe d'armement a été évalué, sur les bases retenues lors de la préparation du décret du 21 avril 1939, à 7.020.000.000 francs.

*
* *

SUCRES ET SACCHARINES.

Nous avons évalué le produit des droits sur les sucres et saccharines, comme il est fait habituellement, d'après les quantités probables à imposer au cours de l'exercice 1940.

La production métropolitaine est prévue pour 808.000 tonnes. L'importation des sucres coloniaux atteindra environ 142.000 tonnes; celle des sucres étrangers représentera, par ailleurs, 30.000 tonnes.

Sur ces bases, l'évaluation s'établirait ainsi qu'il suit :

Droit de consommation	1.555.055.000 ^f
Droits de douane sur les sucres étrangers	109.797.000
Taxe de raffinage, surtaxes diverses, droits de consommation sur les glucoses et les amidines	38.124.000
TOTAL.....	1.702.976.000

* *

MONOPOLES.

L'évaluation retenue est égale au montant des recettes de la période de base	178.092.000 ^f
corrigées pour tenir compte :	
1° du rajustement prévu par le décret du 13 novembre 1938 du prix de vente des poudres	13.500.000
2° de la diminution de recettes résultant de l'état de guerre... —	158.469.000
NET	33.123.000

* *

Au total, les contributions indirectes et les produits des monopoles s'élèvent donc :

pour l'enregistrement à	2.599.774.000 ^f
pour le timbre à	2.134.713.000
pour les opérations de bourse à	104.616.000
pour l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers à	5.269.409.000
pour les produits des douanes à	14.639.827.000
pour les contributions indirectes à	4.208.429.000
pour les taxes indirectes spéciales à	540.484.000
pour la taxe sur le chiffre d'affaires à	11.673.439.000
pour la taxe d'armement à	7.020.000.000
pour les sucres à	1.702.976.000
pour les monopoles à	33.123.000
Soit, au total.....	49.926.790.000

C. RECETTES NON FISCALES.

I. PRODUITS DE DIVERSES EXPLOITATIONS.

L'excédent des recettes sur les dépenses du budget annexe de l'administration des Monnaies et Médailles se trouve fixé à 527.310.614 francs contre 293.181.114 francs en 1939 par suite des propositions formulées au titre du budget annexe des monnaies et médailles.

L'excédent des recettes sur les dépenses de l'Imprimerie nationale s'élève à 16.193.108 francs contre 3.437.096 francs pour l'exercice 1939.

L'excédent des recettes sur les dépenses du service des Poudres, compte tenu de l'accroissement des commandes, est évalué à 70.000.000 francs.

Les produits bruts de l'exploitation en régie des Journaux officiels sont évalués à la somme de 12.094.000 francs, dont le détail est indiqué dans l'annexe IV du présent projet de loi.

Les conditions d'exploitation des Mines de potasse d'Alsace nous conduisent à prévoir, pour 1940, un versement au budget de l'ordre de 12.000.000 francs.

Le produit brut du service des eaux de Versailles et de Marly atteint 6.550.000 francs.

Au total, les produits des exploitations industrielles de l'État sont évalués à 644.447.722 francs contre 422.755.210 francs au budget de 1939.

2. DOMAINE.

Les produits du domaine sont évalués à 376.094.000 fr. contre 479.972.000 fr. au budget de 1939.

Ces prévisions correspondent au total des recouvrements constatés au cours de la période de base

391.120.000 ^f

corrigé pour tenir compte :

1° du produit des actions de la Société nationale des chemins de fer appartenant à l'État	+ 43.434.000
---	--------------

A reporter.....	434.554.000
-----------------	-------------

Report.	434.554.000 ^f
2° de la réintégration de recettes à caractère fiscal précédemment affectées à des offices ou établissements autonomes.	+ 1.540.000
3° de l'encaissement de recettes exceptionnelles au cours de la période de base.	- 30.000.000
4° de la diminution de certains produits résultant de l'état de guerre.	- 30.000.000
<hr/>	
TOTAL égal.	376.094.000

3. PRODUITS DIVERS.

Le paragraphe 4 (Produits divers) de l'état des voies et moyens du projet de budget de 1940 comprend l'ensemble des lignes de recettes réparties au budget de 1939 entre les paragraphes 4 (Recettes d'ordre) et 5 (Produits divers). Nous avons pensé en effet que la présentation de l'ensemble des produits étrangers à l'impôt et au domaine sous une rubrique unique, comportant un groupement par ministère des différentes lignes, rendrait plus claire la présentation de ces recettes et faciliterait la lecture des documents budgétaires et l'exercice du contrôle.

Conformément à la tradition, les recettes d'ordre sont calculées d'après les derniers résultats connus, c'est-à-dire d'après les recouvrements de l'exercice 1938 corrigés pour tenir compte des diminutions de recettes résultant de l'état de guerre.

L'annexe IV du présent projet de loi contient toutes les indications relatives aux bases d'évaluation et aux corrections ainsi opérées.

Les *Produits divers* prévus pour l'exercice 1940 forment dans ces conditions un total de 12.580.246.390 francs supérieur de 4.739.635.573 francs aux évaluations retenues dans la loi de finances du 31 décembre 1938 pour l'ensemble des recettes d'ordre et des produits divers. Cette augmentation résulte de l'inscription à une ligne nouvelle, à concurrence de 5.500 millions, du produit du prélèvement sur les rémunérations perçues au titre des heures supplémentaires prévu par les décrets des 1^{er} et

26 septembre 1939 et 27 octobre 1939. Par rapport aux recettes d'ordre et produits divers figurant au budget de 1939, les prévisions correspondantes de 1940 sont en diminution de 760.364.427 francs.

4. RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.

Le Prélèvement sur le produit de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre est évalué sur la base des résultats de l'année 1938 à 8 millions de francs pour 1940.

En résumé, les recettes non fiscales s'élèvent :

pour les produits de diverses exploitations à	644.447.722 ^f
pour les recettes du domaine à	376.094.000
pour les produits divers à	12.580.246.390
pour les ressources exceptionnelles à	8.000.000
	<hr/>
Soit au total à	13.608.788.112

Enfin, les produits recouvrables en Algérie ont été évalués à 15.505.000 francs contre 14.391.000 francs en 1939.

TITRE II.

BUDGETS ANNEXES.

ART. 11. — *Recettes et dépenses des budgets annexes.* — Cet article fixe le total des recettes et des dépenses des budgets annexes, pour l'exercice 1940, à la somme de 9.786.486.159 francs.

ART. 12. — *Modification des crédits d'engagement figurant aux programmes votés de la Radiodiffusion nationale.* — En application du décret du 1^{er} septembre 1939 relatif à l'organisation de la radiodiffusion nationale, les programmes de construction de ce service ne figurent plus sous le titre Postes, Télégraphes et Téléphones mais sont prévus dans un budget annexe spécial. Corrélativement les autorisations d'engagement concernant la Radiodiffusion sont transférées au Président du Conseil et font l'objet d'articles spéciaux de la loi de finances.

La nécessité de reviser les autorisations d'engagement des programmes votés résulte soit des variations économiques, soit des progrès de la technique. La révision que nous vous proposons, en ce qui concerne les programmes de radiodiffusion, se traduit par une augmentation nette de 67.103.000 francs, savoir :

Bâtiments.....	5.903.000 ^f
Matériel des stations.....	61.200.000
	<hr/>
TOTAL égal.....	67.103.000

Bâtiments. — Les bâtiments du programme de 1934 ont donné lieu à des autorisations d'engagement formant une somme totale de 346.700.000 francs que nous

vous proposons de porter à 345.303.000 francs. L'augmentation de 4.603.000 francs s'analyse comme suit :

1. *Maison de la Radio de Lyon.* — Le crédit voté pour cette opération est de 6.000.000 francs. Les études entreprises ont permis de constater que la dépense ne serait pas inférieure à 11.000.000 francs. Une augmentation de 5.000.000 francs est donc indispensable.

2. *Poste national.* — Les dépenses totales, pour terminer cette opération, peuvent être actuellement évaluées à 19.703.000 francs. Le crédit d'engagement voté étant de 18.500.000 francs, il est demandé un complément de 1.203.000 francs.

3. *Maison de la Radio de Paris.* — Les études entreprises et les achats de terrain envisagés conduisent à prévoir une dépense totale de l'ordre de 105 millions de francs. L'autorisation actuelle étant de 90.000.000 francs, un supplément de 15.000.000 fr. s'avère indispensable.

4. *Centre d'écoute.* — Les circonstances actuelles conduisent l'Administration à différer la réalisation de cette opération pour laquelle avait été ouvert un crédit d'engagement de 20.400.000 francs. D'autres propositions seront faites ultérieurement pour une somme correspondant aux nouveaux projets qu'il pourra paraître expédient d'élaborer.

5. *Maisons de la Radio de Toulouse et Montpellier.* — Le crédit d'engagement actuellement ouvert est de 7.200.000 francs. Les études relatives à l'extension de la Maison de la Radio de Toulouse ont permis d'établir qu'un crédit d'engagement supplémentaire de 3.800.000 francs était nécessaire pour achever l'édification du bâtiment.

Le programme de 1937 (loi du 31 décembre 1936) comprend un crédit d'engagement de 1.200.000 francs pour les bâtiments de la station de Montpellier. Or, cette station comportera un émetteur de puissance réduite qu'il convient de mettre en service dans le courant de l'année 1940. Pour la réalisation des travaux envisagés cet effet il convient de majorer le crédit d'une somme de 1.300.000 francs et de le porter en conséquence à 2.500.000 francs.

Au total, les majorations de crédits d'engagement applicables aux programmes de bâtiments, s'élèvent à la somme de 5.903.000 francs (4 603.000 + 1.300.000).

Matériel des stations. — La revision demandée consiste en une majoration de 61.200.000 francs concernant les programmes de 1934 (59.700.000 francs) et 1937 (1.500.000 francs).

Le programme de 1934 doit être modifié sur deux points. D'une part, l'autorisation d'engagement afférente au poste de Paris-Mondial doit être augmentée de 61.500.000 francs et portée ainsi de 91.500.000 à 153.000.000 francs, afin de permettre au Centre d'Allouis d'effectuer quatre émissions simultanées et, par ailleurs, d'installer à Issoudun six émetteurs (au lieu de quatre) groupés en trois ensembles distincts et complets. D'autre part, sur le crédit d'engagement de 3.000.000 francs accordé pour Strasbourg-Brumath, une réduction de 1.800.000 francs peut être opérée.

Le programme de 1937 appelle une majoration de 1.500.000 francs exclusivement applicable à l'installation du nouvel émetteur de Montpellier.

ART. 13. — *Autorisation d'engagement de dépenses afférentes à un nouveau programme de travaux de la radiodiffusion nationale.* — Le nouveau programme de travaux de la radiodiffusion nationale s'applique aux bâtiments à concurrence de 31.000.000 francs, et à la pose de câbles spéciaux pour une somme de 2.600.000 francs. Il s'élève donc, au total, à 33.600.000 francs.

Bâtiments. — Il est indispensable, pour une bonne exécution du service, qu'existe, dans chacune des régions radiophoniques, une maison de la Radio comportant les studios et autres aménagements nécessaires. Nous vous proposons donc d'inscrire au nouveau programme les crédits d'engagement afférents aux maisons de la Radio de Rennes (7.200.000 fr.), Rouen (3.600.000 fr.), Dijon (3.600.000 fr.) et Bourges (3.600.000 fr.).

Nous vous demandons, par ailleurs, l'ouverture d'un crédit d'engagement de 10.000.000 francs pour la construction du bâtiment où doit être installée, à Allouis, la centrale d'énergie, commune au poste de Paris-Mondial et au Poste national.

Enfin une autorisation d'engagement de 3.000.000 francs s'applique aux travaux de bâtiment à exécuter pour les centrales d'énergie de Paris-Villebon, Lille-Camphin et Nice-La Brague.

Câbles de radiodiffusion. — Le crédit d'engagement de 2.600.000 francs que nous

demandons à ce titre concerne les câbles souterrains destinés à relier le studio à l'émetteur des différents postes actuellement en cours de construction, savoir :

Câble Grenoble-Champagnier	1.000.000 ^f
Câble Issoudun-Centres émetteurs ondes courtes	500.000
Câble Limoges-Nieul	600.000
Divers studios parisiens-Centre de modulation	500.000
TOTAL égal	<u>2.600.000</u>

ART. 14. — *Modification des crédits d'engagement votés pour les programmes de travaux des Postes, Télégraphes et Téléphones.* — Les autorisations d'engagement accordées au Ministre des Postes, Télégraphes et Téléphones depuis la création du budget annexe des Postes, Télégraphes et Téléphones s'élèvent actuellement au total de 10 milliards 273.812.525 francs.

Nous vous proposons de ramener cette autorisation à la somme de 9.622.130.574 francs.

Il apparaît ainsi une diminution nette de 651.681.951 francs résultant essentiellement d'une opération d'ordre, à savoir la disjonction des crédits d'engagement relatifs à la Radiodiffusion. Ces crédits, désormais ouverts au Président du Conseil, doivent disparaître des programmes des Postes, Télégraphes et Téléphones. Comme ils s'élèvent à 660.650.000 francs, on voit que la revision des programmes des P. T. T. proprement dits se traduit cette année, par une majoration de 8.968.049 francs.

La majoration ainsi dégagée, résulte des augmentations et diminutions exposées ci-après :

I. — Bâtiments.

Depuis l'autorisation de principe accordée par le Parlement pour les différents programmes, il a été possible d'adopter, pour certaines opérations, une solution moins coûteuse que la construction domaniale. D'autre part, l'obligation de recueillir, préalablement à toute construction, la participation des collectivités locales ne permet pas à certaines opérations de venir à maturité. Pour ces motifs, une diminution de crédits d'engagement de 31.371.695 francs a été jugée possible.

Mais, la réalisation de certains programmes a révélé des augmentations de prix qui exigent un relèvement correspondant des engagements autorisés.

Le tableau ci-dessous qui traduit en définitive une diminution nette de 22.151.951 francs donne, par état de programme, les aménagements de crédits dont l'autorisation est demandée par le présent article de loi au titre des bâtiments.

ÉTATS BUDGÉTAIRES.	DÉPENSES	DÉPENSES	AUGMEN- TATION.	DIMINUTION.
	AUTORISÉES (1).	PRÉVUES après revision (1).		
	francs.	francs.	francs.	francs.
État J (loi du 30 juin 1923).....	274.107.190	272.590.824	"	1.516.366
État A (loi du 6 mai 1924).....	15.110.000	15.110.000	"	"
État A (loi du 5 août 1924).....	273.149.990	274.991.719	1.841.729	"
État K (loi du 13 juillet 1925).....	54.454.112	54.454.112	"	"
État K (loi du 19 décembre 1926).....	128.847.485	129.825.500	978.015	"
État K (loi du 27 décembre 1927).....	27.204.740	27.117.183	"	87.557
État K (loi du 30 décembre 1928).....	131.549.410	130.334.410	"	1.215.000
État K (loi du 10 avril 1930).....	219.307.954	216.981.186	"	2.326.768
État K (loi du 31 mars 1931).....	474.087.417	461.271.521	"	12.815.896
État K (loi du 31 mars 1932).....	46.800.000	46.800.000	"	"
État I (loi du 31 mai 1933).....	140.182.767	131.892.767	"	8.290.000
État I (loi du 28 février 1934).....	111.288.500	108.578.392	"	2.710.108
État J (loi du 31 décembre 1935).....	52.565.000	50.155.000	"	2.410.000
État J (loi du 31 décembre 1936).....	145.670.000	149.470.000	3.800.000	"
État J (loi du 31 décembre 1938).....	40.000.000	42.600.000	2.600.000	"
TOTAUX.....	2.134.324.565	2.112.172.614	9.219.744	31.371.695
				22.151.951'
				DIMINUTION NETTE.....

(1) Non compris la Radiodiffusion.

II. — Matériel électrique.

Matériel des stations radiotélégraphiques et radiotéléphoniques. (État J annexé à la loi du 31 décembre 1936.)

Dépense inscrite au programme.....	35.050.000'
Dépense prévue après revision.....	38.550.000
Augmentation.....	3.500.000

La hausse des matières premières et des salaires survenue depuis l'époque à

laquelle avaient été faites les premières évaluations, motive le relèvement de crédit demandé, qui porte sur la dotation relative à trois opérations : installation de deux nouveaux postes à ondes courtes et installation d'une centrale électrique à la station de Croix d'Hins.

III. — Câbles téléphoniques à grande distance.

ÉTATS DE PROGRAMME.	DÉPENSES	DÉPENSES	AUGMENTA- TIONS.
	INSCRITES au programme.	PRÉVUES après revision.	
	francs.	francs.	francs.
État K annexé à la loi du 31 mars 1932.....	255.280.000	256.780.000	1.500.000
État I annexé à la loi du 31 mars 1933.....	63.900.000	87.700.000	23.800.000
État I annexé à la loi du 28 février 1934.....	50.300.000	52.620.000	2.320.000
AUGMENTATION TOTALE.....			27.620.000

Les relèvements de crédit demandés portent sur les dépenses prévues au titre des câbles suivants :

Câble Clermont-Limoges.

Câble Paris-Rouen.

Câble Continent-Corse.

Les câbles Clermont-Limoges et Paris-Rouen sont achevés ; les compléments demandés correspondent aux sommes restant à liquider.

Quant au câble Continent-Corse, la commande ne pouvait être passée avant que les essais entrepris eussent donné toute satisfaction. En effet, l'établissement d'un câble téléphonique sous-marin sur une distance aussi longue que celle qui sépare le continent de la Corse n'a pas encore été réalisé en France. Le problème présentait donc, du point de vue technique, de sérieuses difficultés qui n'ont pu être surmontées qu'après de longues et minutieuses expériences. La fabrication du câble peut désormais être entreprise, mais la dépense à prévoir est supérieure de 23.800.000 francs à l'évaluation initiale.

IV. — Radiodiffusion.

Ainsi qu'il a été indiqué plus haut, en application de l'article 10 du décret du 1^{er} septembre 1939 relatif à l'organisation de la radiodiffusion nationale, les autorisations

d'engagement concernant ce service ont été transférées au Président du Conseil. Elles n'ont donc plus à figurer dans les programmes propres à l'Administration des Postes, télégraphes et téléphones. La diminution, au moins apparente, qui en résulte s'élève au total des autorisations d'engagement accordées jusqu'à ce jour au titre des bâtiments et du matériel de la radiodiffusion :

État K. — Loi du 31 mars 1931.....	67.900.000 ^f
État I. — Loi du 28 février 1934.....	552.850.000
État J. — Loi du 31 décembre 1937.....	23.700.000
Délibération du Conseil des Ministres en date du 17 mars 1938.....	1.500.000
Décret loi du 18 avril 1939.....	5.700.000
Décret loi du 29 juillet 1939.....	9.000.000
TOTAL.....	660.650.000

RÉCAPITULATION.

	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
	francs.	francs.
Bâtiments.....	"	22.151.951
Matériel radiotélégraphique et radiotéléphonique.....	3.500.000	"
Câbles à grande distance.....	27.620.000	"
Radiodiffusion.....	"	660.650.000
	31.120.000	682.801.951
DIMINUTION nette.....		651.681.951 ^f

ART. 15. — *Autorisation d'engagement de dépenses afférentes à un nouveau programme.*
— En vue de poursuivre la rénovation de l'outillage postal et électrique, une nouvelle tranche de travaux devra être entreprise au cours de l'année 1940.

Le présent article a pour objet d'autoriser cette nouvelle tranche de travaux qui s'élève à 229 millions de francs.

Les programmes autorisés par le Parlement depuis 1923 sont rappelés ci-après :

Loi du 30 juin 1923.....	1.152.485.850 ^f
— 6 mai 1924.....	56.980.000
— 5 août 1924.....	948.104.290
— 13 juillet 1925.....	84.054.112
— 19 décembre 1926.....	359.737.485
— 27 décembre 1927.....	256.804.740
— 30 décembre 1928.....	1.888.569.410
— 16 avril 1930.....	916.392.954
— 31 mars 1931.....	946.587.417
— 31 mars 1932.....	431.080.000
— 31 mai 1933.....	340.582.767
— 28 février 1934.....	771.838.500
— 31 décembre 1935.....	149.515.000
— 31 décembre 1936.....	1.041.770.000
— 31 décembre 1938.....	196.000.000
— 10 mars 1925 (câble Dakar-Conakry).....	6.300.000
— 22 juillet 1927 (câble Paris-Bordeaux-Toulouse).....	349.560.000
— 30 décembre 1928 (construction de wagons-poste)...	67.800.000
— 26 décembre 1937 (câble sous-marin Tunisie-Yougo- slavie).....	10.000.000
Décret du 17 juin 1938 (plan de travaux ruraux et urbains)..	134.750.000
Décret-loi du 18 avril 1939 (liaisons téléphoniques).....	146.700.000
Délibération du Conseil des Ministres du 17 mars 1939 et décret-loi du 18 avril 1939 (Radio-Tunis).....	9.200.000
Décret-loi du 29 juillet 1939 (travaux de radiodiffusion).....	9.000.000
soit un total de dépenses autorisées de.....	10.273.812.525

Report	10.273.812.525 ¹
En tenant compte :	
d'une part, des dépenses relatives au nouveau programme, soit.	229.000.000
d'autre part, des conséquences de la revision proposée par ailleurs.....	= 651.681.951
<hr/>	
on arrive au total de.....	9.851.130.574
<hr/>	

représentant l'ensemble des autorisations d'engagement de dépenses relatives aux programmes de travaux.

Les dépenses prévues au nouveau programme concernent :

1° des opérations de bâtiments :

postaux (bureaux-gares)	4.000.000 ^f	}	22.000.000 ^f
radioélectriques.....	11.000.000		
téléphoniques (stations de relais, notamment).....	7.000.000		

2° la construction d'un navire câblé..... 40.000.000

3° des opérations d'ordre radiotélégraphique et radiotéléphonique..... 26.000.000

4° des câbles téléphoniques souterrains

80.000.000

5° des extensions de bureaux et des aménagements de réseaux téléphoniques.....

61.000.000

TOTAL.....	229.000.000
<hr/>	

ART. 16. — Montant des bons et obligations amortissables à émettre en 1940 pour la couverture des dépenses de la deuxième section du budget annexe des Postes, télégraphes et téléphones. — Conformément aux dispositions de l'article 75 de la loi de finances du 30 juin 1923, les dépenses de la deuxième section du budget annexe des Postes, télégraphes et téléphones doivent être couvertes par l'émission de bons ou d'obligations amortissables dans les conditions fixées chaque année par la loi de finances.

Le présent article a pour objet d'autoriser cette émission.

TITRE III.

DISPOSITIONS SPÉCIALES.

ART. 17. — *Approbation de la Convention passée le 15 novembre 1939 entre l'État et la Caisse autonome d'amortissement.* — Par une convention du 12 novembre 1938, la Caisse autonome d'amortissement a accepté d'assurer l'amortissement de certaines dettes de l'État en sus de celles qui avaient fait l'objet de la convention du 12 septembre 1930 et des conventions ultérieures.

Le renouvellement de la dite convention du 12 novembre 1938 a été proposé à la Caisse autonome en ce qui concerne l'année 1940 et accepté par elle. Son Conseil d'administration a également jugé possible d'ajouter aux charges d'amortissement antérieures les nouvelles dépenses de même nature énumérées ci-après :

- Amortissement des rentes 5 p. 100 à 40 ans émises en 1939;
- Amortissement des obligations de l'emprunt extérieur 4 p. 100 à 30 ans émis en 1939;
- Amortissement des obligations de l'emprunt extérieur 3 3/4 p. 100 à six ans émis en 1939.

Une convention du 15 novembre 1939 traduit cet accord que le présent article a pour objet de soumettre à votre approbation.

ART. 18. — *Répartition du crédit ouvert au budget des Finances en vue de l'attribution aux personnels civils en activité ou en retraite des administrations de l'État d'allocations exceptionnelles temporaires de cherté de vie.* — Le présent article a pour but d'autoriser le

Ministre des Finances à répartir par décret le crédit inscrit au chapitre 145 : « Attribution aux personnels civils en activité ou en retraite des administrations de l'État d'allocations exceptionnelles temporaires de cherté de vie ».

Ce crédit a été réduit du montant des allocations exceptionnelles payables aux personnels militaires. Les dotations correspondant à ces allocations seront comprises dans les chapitres de solde.

ART. 19. — *Administration centrale des Finances. — Fixation du nombre des chargés d'études et agents des services extérieurs détachés à l'administration centrale. — Maintien du service des émissions.* — Le présent article a pour but de proroger jusqu'au 31 décembre 1940 les dispositions de l'article 79 de la loi de finances du 31 décembre 1937 fixant le nombre des agents détachés à l'administration centrale des Finances.

D'autre part, le service des émissions, dont le maintien est autorisé jusqu'au 31 décembre 1939, est chargé de l'émission, de la gestion et du remboursement des valeurs du Trésor, du paiement des dommages de guerre en obligations ou titres amortissables et de la gestion de ces valeurs, de l'émission et du règlement des emprunts en rentes, des opérations de conversions de rentes et des opérations d'émission et de remboursement des billets de la Loterie nationale. Ces opérations se continueront au cours de l'année 1940.

Dans ces conditions, il est indispensable de maintenir le service des émissions et les emplois qui y sont spécialement attachés, pour une nouvelle période d'un an.

ART. 20. — *Répartition par décrets du crédit global ouvert au budget des Finances pour l'achèvement des plans de travaux.* — Le présent projet consacre la réintégration au budget des reliquats de crédits d'équipement civil qui figuraient antérieurement au compte des investissements en capital.

Un crédit de 1.800.000.000 francs est inscrit, au budget des Finances, pour permettre l'achèvement des travaux en cours au titre des trois groupes d'opérations ci-après :

- Programme de grands travaux (loi du 7 juillet 1934);
- Travaux destinés à combattre et à prévenir le chômage (loi du 18 août 1936);
- Plan de travaux ruraux et urbains (décret-loi du 24 mai 1938).

Nous vous demandons, par le présent article, l'autorisation de répartir, par décrets, ce crédit global entre les divers ministères et services intéressés.

ART. 21. — *Prorogation des délais d'exécution des travaux de vicinalité et de désenclavement du programme 1937.* — Les travaux prévus dans les programmes de 1937 pour l'exécution de la loi du 12 mars 1880 et le désenclavement doivent être accomplis dans un délai de trois ans. Or, l'exécution de ces programmes a subi des retards.

Les subventions correspondant à ces programmes ne pourraient être versées aux départements et aux communes si une disposition spéciale n'intervenait pour proroger d'une année les délais d'exécution des travaux en cause.

Tel est l'objet du présent article.

ART. 22. — *Remboursement des frais de fonctionnement du contrôle sur pièces des opérations des caisses d'épargne.* — Le montant maximum du remboursement annuel par le fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne des frais de fonctionnement du bureau chargé, au Ministère du Travail, du contrôle sur pièces des opérations des Caisses d'épargne a été fixé à 300.000 francs par l'article 46 de la loi de finances du 24 décembre 1934.

Or, par suite de l'augmentation des frais de personnel et de la hausse des prix du matériel, les dépenses réelles entraînées par ce contrôle se sont, dès 1938, révélées supérieures à ce chiffre limite.

Dans ces conditions et conformément à l'avis émis par le Conseil supérieur des Caisses d'épargne, dans sa séance du 24 juin 1939, il y a lieu de porter de 300.000 à 400.000 francs le montant maximum du remboursement de ces frais de contrôle par le fonds de réserve et de garantie des Caisses d'épargne.

ART. 23. — *Maintien en détachement à l'administration centrale de l'Agriculture d'un professeur d'agriculture.* — L'article 112 de la loi de finances du 31 décembre 1938 avait autorisé le détachement à l'Administration centrale de l'Agriculture d'un directeur des services agricoles et d'un professeur d'agriculture pour assurer la liquidation des litiges se rapportant aux contrats de stockage et de report de blé.

Les affaires contentieuses que ces deux fonctionnaires avaient à suivre sont suffisamment avancées pour que l'un d'eux puisse recevoir une autre affectation. Il convient de prévoir le maintien en détachement, pendant l'année 1940, d'un professeur d'agriculture seulement.

ART. 24. — *Clôture du compte spécial « Dépenses pour la défense du marché du blé ».* — Un décret-loi du 14 juin 1938 a reporté la date de clôture du compte spécial

« Dépenses pour la défense du marché du blé » au 29 février 1940. Dès maintenant on peut prévoir qu'il sera impossible d'arriver à cette date à la liquidation du stock existant.

On propose, en conséquence, de reporter la date de clôture du dit compte au 30 juin 1940.

ART. 25. — *Augmentation de l'effectif des étalons des haras nationaux.* — L'effectif des étalons et baudets des haras nationaux a été fixé à 2.660 têtes d'étalons et 80 têtes de baudets par l'article 111 de la loi de finances du 31 décembre 1938.

L'effectif des étalons dont dispose actuellement l'État apparaît insuffisant et il a paru indispensable, dans l'intérêt de la Défense nationale et de l'agriculture, de l'augmenter de 30 unités.

Tel est l'objet du présent article.

ART. 26. — *Encouragements à la culture du lin et du chanvre.* — *Prorogation de la date d'expiration des dispositions des lois des 4 juillet 1931, 2 mars et 20 avril 1932.* — Nous vous proposons de proroger les dispositions édictées par la loi du 4 juillet 1931 relative aux encouragements à apporter à la culture du lin et par les lois des 2 mars et 20 avril 1932 relatives à la culture du chanvre.

Il y a le même intérêt également à ce que soient poursuivies en 1940 les recherches et les expériences sur ces deux textiles, qui ont été commencées et poursuivies avec succès en 1939, en exécution des dispositions de l'article 106 de la loi de finances du 31 décembre 1938.

Tel est le double objet du présent article.

TITRE IV.

MOYENS DE SERVICE ET DISPOSITIONS ANNUELLES.

La plupart des articles classés sous ce titre constituent des clauses de style et ne comportent aucun commentaire particulier.

ART. 27. — *Nomenclature des services votés.* — Cet article fixe, pour l'année 1940, la liste des services votés pour lesquels il peut être ouvert, par décret rendu en Conseil d'État, des crédits supplémentaires pendant la prorogation des Chambres.

ART. 28. — *Dépenses obligatoires acquittées en plusieurs échéances au vu d'un titre permanent et susceptibles, pour ce motif, d'excéder le montant des crédits votés.* — Le décret du 24 mai 1938 relatif à l'ouverture de crédits et à l'équilibre du budget de l'État a fixé, entre autres dispositions, les règles d'ouverture des crédits supplémentaires applicables aux dépenses obligatoires.

Parmi ces dépenses, dont la définition est donnée à l'article 2 du décret susvisé, figurent les arrérages de la Dette publique et de la Dette viagère, ainsi que les allocations aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont sous les drapeaux, qui présentent la caractéristique d'être imputées sur les crédits de l'exercice en cours à la date du paiement. Il est donc particulièrement malaisé de prévoir exactement les dotations nécessaires à leur règlement et il en résulte que les paiements excèdent parfois le montant des crédits votés.

Pour faciliter le contrôle du Parlement sur cette catégorie de dépenses obligatoires, l'article 8 du même texte a prévu que la loi de finances énumérera les chapitres où s'imputent les dépenses obligatoires acquittées en plusieurs échéances au vu d'un titre permanent et susceptibles, pour ce motif, d'excéder le montant des crédits votés.

Le présent article fixe, pour l'exercice 1940, la liste des chapitres sur lesquels sont imputées les dépenses de l'espèce.

ART. 29 à 31. — *Programme des dépenses de reconstitution des régions libérées.* — Les articles qui vous sont soumis ont pour objet de fixer le programme de reconstitution des régions libérées.

Les paiements qu'ils prévoient correspondent aux besoins probables de l'exercice 1940.

ART. 32. — *Subvention à la ville de Paris pour les dépenses de la police municipale.* — Cet article fixe, en exécution de l'article 98 de la loi de finances du 13 juillet 1911, le montant de la subvention à verser à la ville de Paris pour les dépenses de la police municipale. Le montant de cette subvention, soit 427.255.365 francs, est égal au crédit inscrit au chapitre intéressé du budget de l'Intérieur.

ART. 33. — *Répartition du fonds de subvention destiné à venir en aide aux départements pauvres.* — L'article 2 du décret du 9 septembre 1939 relatif aux conditions d'attribution de subventions aux départements et aux communes stipule que le fonds de subvention prévu par les lois des 10 août 1871, 30 juin 1907 et 31 mars 1931 en faveur de certains départements reste fixé à 10 millions de francs.

Le présent article a pour objet de déterminer la répartition de ce fonds.

ART. 34. — *Attribution au fonds de majoration géré par la caisse générale de garantie, à concurrence de trois millions de francs, de la part attribuée à l'État sur le produit des jeux et de la redevance supplémentaire des bénéfices de la Banque de France.* — L'article 38, § 4, 11°, du décret du 28 octobre 1935, modifiant le régime des assurances sociales, dispose que le fonds de majoration géré par la Caisse générale de garantie doit être alimenté notamment :

a. par une fraction de la part de la redevance supplémentaire des bénéfices de la Banque de France attribuée au Trésor en vertu de l'article 66, § 5, de la loi de finances du 19 décembre 1926 ;

b. par une fraction de la part attribuée à l'État sur le produit des jeux en application de l'article 14 de la même loi.

Le montant de cette double contribution doit être fixé annuellement par la loi de finances, sans qu'il puisse dépasser 5.000.000 francs.

Pour l'exercice 1940, comme pour l'exercice 1939, il y a lieu de prévoir l'attribution d'un crédit de 3.000.000 francs.

ART. 35. — *Nombre maximum des inspecteurs des colonies pouvant être admis à la retraite proportionnelle au cours de l'année 1940.* — Cet article, conforme au texte adopté les années antérieures, résulte de l'application de l'article 44 de la loi du 14 avril 1924 qui permet aux officiers, sous certaines conditions, d'obtenir des pensions proportionnelles à paiement différé.

Les inspecteurs des colonies sont admis au bénéfice de ces pensions par application des dispositions de l'article 53 de la loi du 14 avril 1924.

ART. 36. — *Émission d'obligations du chemin de fer franco-éthiopien.* — L'article 21 de la convention de concession du 8 mars 1909 prescrit qu'après la cinquième année d'exploitation de la ligne entière, la Compagnie du chemin de fer franco-éthiopien de Djibouti à Addis-Abéba devra constituer un fonds spécial, destiné au renouvellement de la voie et du matériel et à l'exécution des travaux complémentaires que pourra exiger le développement de l'exploitation, à l'aide d'un prélèvement annuel, fixé à 500 francs par kilomètre, sur l'excédent des recettes par rapport aux dépenses.

Or, cet article dispose qu'en cas d'insuffisance du fonds de renouvellement, le Ministre des Colonies pourra autoriser l'exécution des travaux sur les fonds à provenir d'une émission d'obligations, lesquelles viendront s'ajouter au capital garanti, dans les limites fixées chaque année par la loi de finances.

C'est en application de ces dispositions que l'article 173 de la loi de finances du 31 décembre 1938 a fixé, dans la limite d'un maximum de 30 millions de francs, réalisable par tranches de 15 millions de francs, l'autorisation d'émettre, au cours de 1939, des obligations garanties.

Il est probable que cette autorisation ne sera pas utilisée en totalité par la Compagnie avant le 31 décembre 1939. Il convient donc de prévoir, pour 1940, le renouvellement de cette autorisation, dans la mesure où il n'en aurait pas été fait emploi à la date du 31 décembre 1939.

ART. 37. — *Avances du Trésor à l'administration du chemin de fer et du port de la Réunion.* — L'article 67 de la loi du 19 mars 1928, qui a décidé le rattachement du budget annexe du chemin de fer et du port de la Réunion au budget local de cette colonie, a prévu que les dispositions de l'article 164 de la loi de finances du 30 juin 1923 resteront provisoirement en vigueur, c'est-à-dire que le Ministre des Finances continuera à être autorisé à faire des avances sur les fonds du Trésor à l'administration du chemin de fer et du port de la Réunion, pour couvrir les dépenses des travaux complémentaires et le montant des acquisitions de matériel roulant complémentaire. La

loi du 19 mars 1928 précise que le montant de ces avances sera fixé par la loi de finances pour chaque exercice.

C'est en application de ces dispositions que le présent projet d'article fixe à 3 millions de francs le montant maximum des avances que le Ministre des Finances est autorisé à consentir en 1940, à l'administration du chemin de fer et du port de la Réunion.

ART. 38. — *Autorisation d'engagement de dépenses pour travaux d'équipement rural.* — Cet article fixe à 30 millions de francs le montant maximum des dépenses que le Ministre de l'Agriculture est autorisé à engager, pendant l'année 1940, pour des travaux d'équipement rural.

ART. 39. — *Distribution d'énergie électrique dans les campagnes.* — Cet article autorise le Ministre des Finances à se procurer, pendant l'année 1940, auprès de la Caisse des dépôts et consignations, pour l'application de la loi du 2 août 1923 sur la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes, des avances dont le total ne pourra dépasser 30 millions de francs.

ART. 40. — *Subventions aux entreprises de voies ferrées d'intérêt local.* — Le total des subventions susceptibles d'être accordées aux entreprises de voies ferrées d'intérêt local pendant l'année 1940 a été évalué à 200.000 francs.

Le présent article fixe à cette somme le montant des autorisations données au Département des Travaux publics.

ART. 41. — *Transformation en annuités de la subvention des départements et des communes aux chemins de fer d'intérêt local.* — Le taux de 7 p. 100, fixé en 1923, a été progressivement abaissé à 5 p. 100, et maintenu à ce chiffre depuis le 1^{er} avril 1931. Nous vous proposons de conserver ce dernier taux pour l'exercice 1940.

Les cas d'application de cette disposition sont d'ailleurs exceptionnels; il ne s'agit, en effet, que des dépenses supplémentaires engagées par les départements et les communes pour la construction, arrêtée par la guerre, de leurs réseaux d'intérêt local et dont il y aurait lieu de tenir compte, le cas échéant, pour le calcul de la subvention de l'État.

ART. 42. — *Montant maximum des annuités à allouer aux entreprises concessionnaires de forces hydrauliques ou de transport d'énergie électrique.* — Le décret du 17 juin 1938, relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique en France prévoit, dans son article 1^{er}, qu'à dater de la publication du dit décret et

jusqu'au 1^{er} janvier 1946, il peut être alloué, aux entreprises concessionnaires de forces hydrauliques ou de transport d'énergie électrique, pendant trente ans au plus, des annuités destinées à alléger les charges de premier établissement des nouveaux ouvrages que ces concessionnaires construiraient, ainsi que les dépenses d'unification de la fréquence et des tensions. Dans les mêmes conditions, des annuités peuvent également être allouées pour faire face aux engagements financiers de l'État vis-à-vis des sociétés concessionnaires de forces hydrauliques ou de transport d'énergie électrique dont il possède au moins le tiers du capital actions.

Il est stipulé, en outre, que les annuités seront accordées par le Ministre des Travaux Publics après avis conforme du Ministre des Finances, dans la limite des crédits fixés annuellement par la loi de finances.

Un premier crédit d'engagement de dix millions de francs a été ouvert par le même décret. Un second crédit d'engagement de même somme a été prévu, pour l'année 1939, par l'article 165 de la loi de finances du 31 décembre 1938.

Il y a lieu de prévoir pour l'année 1940, l'ouverture d'un crédit d'engagement de même montant.

ART. 43. — *Subvention à l'Établissement national des Invalides de la Marine.* — L'article 72 du décret du 17 juin 1938 prévoit que la Caisse de retraites des marins fait face aux dépenses qui lui incombent en vertu des dispositions légales par l'affectation de 50,5 p. 100 des ressources de l'Établissement national des Invalides de la Marine et, pour le surplus, par une subvention de l'État dont le montant est fixé annuellement par la loi de finances.

Les prévisions de dépenses de la dite Caisse pour 1940 comprennent :

Arrérages des pensions.....	332.000.000 ^f
Secours et allocations.....	9.200.000

Soit, au total..... 341.200.000^f

Les ressources de l'Établissement national des Invalides de la Marine sont évaluées comme suit :

Cotisations et contributions des marins et des armateurs.....	90.000.000 ^f
Revenus des capitaux investis.....	13.000.000
Divers.....	400.000

Soit, pour l'ensemble..... 103.400.000

A reporter..... 341.200.000

Report.....	341.200.000 ^f
dont 50,5 p. 100 représentent, en nombre rond.....	52.200.000
d'où une insuffisance de.....	289.000.000

en ce qui concerne la Caisse de retraites des marins.

Mais, en raison des circonstances, il sera fait sur les excédents des exercices antérieurs un prélèvement de 29 millions de francs. L'insuffisance réelle ressort ainsi à 260 millions de francs.

De plus, pour tenir compte des charges nouvelles résultant des dispositions de l'article 119 de la loi de finances du 31 décembre 1938, il est prévu en 1940, pour la Caisse générale de prévoyance, une subvention correspondant à celle qui a été allouée pour l'exercice 1939, soit 3 millions de francs.

Enfin, un complément de subvention de 11 millions de francs sera attribué à l'Établissement national des Invalides, conformément aux dispositions du décret du 20 mars 1939 relatif à la réorganisation des offices, pour compenser les recettes à caractère fiscal perçues par cet établissement et réintégrées parmi les produits du budget général.

En définitive, nous vous proposons de fixer à 274.000.000 francs (260.000.000 + 3.000.000 + 11.000.000) le montant de la subvention à l'Établissement national des Invalides de la Marine pour l'exercice 1940.

ART. 44. — *Renseignements à fournir aux Chambres.* — Cet article fixe, pour l'exercice 1940, conformément à l'état F, la liste des renseignements à fournir aux Chambres soit à l'appui du projet de budget, soit en cours d'année.

ANNEXES.

ANNEXE I.

NOMENCLATURE DES CREDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1939 ET DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
PRÉSIDENTE DU CONSEIL.						
I. — DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL.						
4 ^e PARTIE. — PERSONNEL.						
1	1	Traitements du Vice-Président du Conseil et du personnel de la Présidence du Conseil.....	869.445	949.658	80.213	"
2	2	Présidence du Conseil. — Indemnités et allocations diverses.....	691.500	680.889	"	10.611
3	"	Secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale. — Traitements.....	56.395	"	"	56.395
4	"	Conseil national de la main d'œuvre. — Indemnités.....	8.960	"	"	8.960
5	3	Allocations pour charges de famille.....	32.320	40.484	8.164	"
6	4	Indemnités de résidence.....	163.800	191.000	27.200	"
7	5	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
8	6	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la 4 ^e partie.....			1.822.420	1.862.031	115.577	75.966
5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
9	7	Présidence du Conseil. — Matériel.....	712.000	567.443	"	144.557
10	"	Secrétariat général du conseil supérieur de la Défense nationale. — Matériel.....	37.994	"	"	37.994
11	"	Conseil national de la main d'œuvre. — Matériel.....	6.500	"	"	6.500
12	"	Secrétariat général du Haut-Comité méditerranéen — Service de la coordination Nord Africain. — Matériel.....	95.800	"	"	95.800
"	8	Remboursements à diverses administrations.....	"	211.057	211.057	"
"	9	Dépenses exceptionnelles motivées par l'état de guerre.....	"	100.000	100.000	"
TOTAUX pour la 5 ^e partie.....			852.294	878.500	311.057	284.851
8 ^e PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
12bis	10	Propagande pour l'exportation.....	15.000.000	10.000.000	"	5.000.000
"	11	Centre des hautes études d'administration musulmane.....	"	100.000	100.000	"
"	11bis	Service des réfugiés. — Allocations en espèces.....	"	1.500.000.000	1.500.000.000	"
"	11ter	Services des réfugiés. — Dépenses autres que les allocations en espèces.....	"	900.000.000	900.000.000	"
13	12	Secours.....	3.000	3.000	"	"
14	13	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
15	14	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la 8 ^e partie.....			15.003.000	2.410.103.000	2.400.100.000	5.000.000
RÉCAPITULATION.						
4 ^e PARTIE. — Personnel.....			1.822.420	1.862.031	39.611	"
5 ^e PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....			852.294	878.500	26.206	"
8 ^e PARTIE. — Dépenses diverses.....			15.003.000	2.410.103.000	2.395.100.000	"
TOTAUX pour les dépenses administratives de la Présidence du Conseil.....			17.677.714	2.412.843.531	2.395.165.817	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'année 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
PRÉSIDENTE DU CONSEIL. (Suite.)						
II. — SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.						
4 ^e PARTIE. — PERSONNEL.						
16	15	Traitements du directeur général des services d'Alsace et de Lorraine et du personnel du service central.....	950.596	934.762	"	15.834
17	16	Indemnités du directeur général des services d'Alsace et de Lorraine et du personnel du service central.....	35.280	35.280	"	"
18	17	Services temporaires de Strasbourg. — Traitements et salaires.....	614.505	624.505	10.000	"
19	18	Services temporaires de Strasbourg. — Indemnités diverses.....	6.150	6.150	"	"
20	19	Office général des assurances sociales. — Traitements et salaires.....	1.011.639	1.011.639	"	"
21	20	Office général des assurances sociales. — Indemnités diverses.....	4.300	4.300	"	"
22	21	Indemnités de résidence.....	189.700	213.220	23.520	"
23	22	Allocations pour charges de famille.....	48.420	51.760	3.340	"
24	23	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine.....	194.016	277.100	83.084	"
25	24	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	550.000	650.000	100.000	"
TOTAUX pour la 4 ^e partie.....			3.604.606	3.808.716	219.974	15.834
5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
26	25	Remboursement de frais.....	42.000	100.000	58.000	"
27	26	Service central. — Matériel.....	142.100	143.200	1.100	"
28	27	Services temporaires de Strasbourg. — Matériel.....	73.500	83.000	9.500	"
29	28	Office général des assurances sociales. — Matériel.....	54.880	45.000	"	9.880
"	29	Dépenses à rembourser à d'autres administrations publiques.....	"	100.000	100.000	"
TOTAUX pour la 5 ^e partie.....			312.480	471.200	168.600	9.880
7 ^e PARTIE. — SUBVENTIONS.						
30	30	Subventions et encouragements aux publications, représentations et manifestations d'intérêt national.....	300.000	300.000	"	"
8 ^e PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
31	31	Secours.....	196.350	196.350	"	"
32	32	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mém ire.	"	"
33	33	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la 8 ^e partie.....			196.350	196.350	"	"
RÉCAPITULATION.						
4 ^e PARTIE. — Personnel.....			3.604.606	3.808.716	204.110	"
5 ^e PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....			312.480	471.200	158.720	"
7 ^e PARTIE. — Subventions.....			300.000	300.000	"	"
8 ^e PARTIE. — Dépenses diverses.....			196.350	196.350	"	"
TOTAUX pour les services d'Alsace et de Lorraine....			4.413.436	4.776.266	362.830	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		PRÉSIDENTE DU CONSEIL. (Suite.)				
		III. — ÉCONOMIE NATIONALE.				
		4° PARTIE. — PERSONNEL.				
1	34	Traitements, émoluments et salaires du personnel de l'économie nationale.....	1.145.571	1.115.405	"	30.166
2	35	Service de l'économie nationale. — Indemnités et allocations diverses.....	104.470	64.720	"	39.750
3	36	Conseil national économique. — Traitements.....	568.221	568.221	"	"
4	37	Conseil national économique. — Indemnités et allocations diverses.....	63.000	30.000	"	33.000
5	38	Direction de la statistique générale et de la documentation. — Service d'observation des prix et office régional de statistique d'Alsace et de Lorraine. — Traitements et salaires.....	2.908.063	2.695.867	"	212.196
6	39	Direction de la statistique générale et de la documentation. — Service d'observation des prix et office régional de statistique d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités et allocations diverses.....	38.500	60.000	21.500	"
7	40	Indemnités de résidence.....	605.412	715.000	109.588	"
8	41	Allocations pour charges de famille.....	75.988	110.000	34.012	"
9	42	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	25.000	15.000	"	10.000
10	43	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	35.000	35.000	"	"
		TOTAUX pour la 4° partie.....	5.569.225	5.409.213	165.100	325.112
					En moins : 160.012 ^f	
		5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.				
11	44	Remboursement de frais.....	160.000	380.000	220.000	"
12	45	Service de l'économie nationale. — Matériel.....	767.500	591.000	"	176.500
13	46	Conseil national économique. — Matériel.....	758.000	109.000	"	649.000
14	47	Direction de la statistique générale et de la documentation. — Service d'observation des prix et office régional de statistique d'Alsace et de Lorraine. — Matériel.....	1.055.000	452.000	"	603.000
"	48	Remboursements à l'Administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.....	"	170.000	170.000	"
"	49	Remboursements à l'Imprimerie Nationale.....	"	361.000	361.000	"
		TOTAUX pour la 5° partie.....	2.740.500	2.063.000	751.000	1.428.500
					En moins : 677.500 ^f	
		7° PARTIE. — SUBVENTIONS.				
16	50	Subvention à l'Office permanent de l'Institut international de statistique.....	27.000	27.000	"	"
		8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES				
17	51	Secours.....	3.000	19.000	16.000	"
18	52	Commission d'études relatives au coût de la vie.....	160.000	120.700	"	39.300
15	53	Bonifications d'intérêts allouées en application des décrets des 25 août 1937, 2 mai 1938 et 17 juin 1938.....	48.000.000	60.000.000	12.000.000	"
19	54	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
20	55	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
21	56	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 8° partie.....	48.163.000	60.139.700	12.016.000	39.300
					En plus : 11.976.700 ^f	
		RÉCAPITULATION.				
		4° PARTIE. — Personnel.....	5.569.225	5.409.213	"	160.012
		5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	2.740.500	2.063.000	"	677.500
		7° PARTIE. — Subventions.....	27.000	27.000	"	"
		8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	48.163.000	60.139.700	11.976.700	"
		TOTAUX pour l'Économie nationale.....	56.499.725	67.638.913	11.976.700	837.512
					En plus : 11.139.188 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDES pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		PRÉSIDENTE DU CONSEIL. (Suite.)				
		IV. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INFORMATION.				
		8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.				
"	57	Dépenses de fonctionnement du commissariat général à l'information.....	"	42.245.300	42.245.300	"
"	58	Commissariat général à l'information. — Dépenses soumises à des règles particulières de contrôle.....	"	144.050.000	144.050.000	"
		TOTAUX pour le Commissariat général à l'information.....	"	186.295.300	186.295.300	"
		RÉCAPITULATION.				
		I. — Dépenses administratives de la Présidence du Conseil.....	17.677.714	2.412.843.531	2.395.165.817	"
		II. — Services d'Alsace et de Lorraine.....	4.413.436	4.776.266	362.830	"
		III. — Économie nationale.....	56.499.725	67.638.913	11.139.188	"
		IV. — Commissariat général à l'information.....	"	186.295.300	186.295.300	"
		TOTAUX pour la Présidence du Conseil.....	78.590.875	2.671.554.010	2.592.963.135	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la Nomenclature des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
FINANCES.						
1 ^{re} PARTIE. — DETTE PUBLIQUE.						
A. — Dette perpétuelle.						
1	1	Rentes perpétuelles.....	1.585.000.315	1.770.412.218	185.411.903	"
B. — Dette amortissable.						
2	2	Rentes amortissables.....	5.055.786.717	5.753.620.400	697.833.683	"
3	3	Annuité versée à la Caisse des dépôts et consignations pour amortir une somme équivalente à celle des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1922 rachetés en bourse par cet établissement.....	41.027.711	39.512.113	"	1.515.598
4	4	Service des intérêts des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes.....	26.930.000	28.200.000	1.270.000	"
5	5	Service des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts à moyen terme accordés par la Caisse centrale de crédit hôtelier commercial et industriel.....	1.600.000	804.000	"	796.000
6	6	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à bon marché.....	434.443.000	424.300.000	"	10.143.000
7	7	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à bon marché améliorées et d'habitations à loyers moyens	56.025.000	54.884.000	"	1.141.000
8	8	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations en application de l'article 4 du décret-loi du 24 mai 1938 (destruction des immeubles et îlots insalubres).....	1.188.000	Mémoire.	"	1.188.000
8 bis	9	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations en application de l'article 15 du décret-loi du 24 mai 1938 (construction d'habitations à bon marché).....	3.300.000	Mémoire.	"	3.300.000
8 ter	10	Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts destinés à l'amélioration du logement rural.....	620.000	100.000	"	520.000
9	11	Financement des prêts agricoles à court terme.....	5.850.000	3.375.000	"	2.475.000
9 bis	12	Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts destinés à des travaux d'équipement rural.....	3.000.000	5.900.000	2.900.000	"
10	13	Service des intérêts des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts agricoles à moyen terme.....	20.894.000	18.290.000	"	2.604.000
11	14	Service des intérêts des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts agricoles à long terme.	17.160.000	18.450.000	1.290.000	"
12	15	Application du décret-loi du 24 mai 1938 concernant le domaine retraite.	213.750	90.000	"	123.750
13	16	Remboursement des avances faites pour la restauration des chemins et les adductions d'eau.....	24.673.321	23.845.000	"	828.321
14	17	Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour l'organisation et l'assainissement du marché de la viande.....	727.000	350.000	"	377.000
A reporter.....			5.693.438.499	6.371.720.513	703.293.683	25.011.669

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
FINANCES. (Suite.)						
1 ^{re} PARTIE. — DETTE PUBLIQUE. (Suite.)						
I. — DETTE INTÉRIEURE. (Suite.)						
B. — Dette amortissable. (Suite.)						
Reports.....			5.693.438.499	6.371.720.513	703.293.683	25.011.669
"	17 bis	Annuités de remboursement dues à la caisse des dépôts et consignations pour construction de deux usines d'hydrogénation.....	"	4.800.000	4.800.000	"
15	18	Service des prêts faits aux départements et aux communes des Bouches-du-Rhône et du Vaucluse, ainsi qu'aux propriétaires d'immeubles résidant dans ces départements.....	276.000	276.000	"	"
16	19	Service des prêts consentis aux propriétaires d'immeubles ayant souffert des inondations de janvier et février 1910.....	29.600	29.600	"	"
17	20	Service des intérêts des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour la réparation des dommages causés par les inondations du Sud-Ouest.....	31.409.617	30.243.678	"	1.165.939
18	21	Subventions aux départements et aux communes en exécution de l'article 18 g du décret du 7 septembre 1936 modifié, pour le service des bonifications d'emprunts.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
19	22	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations à la Caisse de crédit aux départements et aux communes.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
20	23	Service des prêts consentis aux victimes du cyclone de la Guadeloupe.	53.000	124.000	71.000	"
21	24	Service des prêts consentis aux victimes du cyclone de la Réunion	100	300	200	"
22	25	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1921 à 1925.....	320.000.000	313.220.000	"	6.780.000
23	26	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1930 à 1937.....	1.482.000.000	1.251.000.000	"	231.000.000
24	"	Service des emprunts contractés par le Trésor en application du décret-loi du 28 août 1937.....	134.000.000	"	"	134.000.000
25	"	Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer en remboursement des travaux exécutés par elle ou par les anciennes compagnies concessionnaires (conventions approuvées par les lois du 20 novembre 1883)	120.811.000	"	"	120.811.000
26	"	Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer en remboursement des travaux exécutés par elle ou par les anciens réseaux pour construire des lignes nouvelles (convention du 28 juin 1921, approuvée par la loi du 29 octobre 1921).....	70.725.000	"	"	70.725.000
27	"	Annuités à la Société nationale des chemins de fer pour doublement de voies effectué par elle ou par les anciens réseaux.....	6.542.000	"	"	6.542.000
"	27	Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer en remboursement des travaux exécutés par elle ou par les anciens réseaux pour construction de lignes nouvelles (conventions approuvées par les lois des 20 novembre 1883 et 29 octobre 1921) et pour doublement de voies, ainsi qu'au titre des dépenses remboursables à l'administration des chemins de fer de l'État.....	"	234.385.000	234.385.000	"
A reporter.....			7.859.284.816	8.205.799.091	942.549.883	596.035.608

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
FINANCES. (Suite.)						
1 ^{re} PARTIE. — DETTE PUBLIQUE. (Suite.)						
I. — DETTE INTÉRIEURE. (Suite.)						
B. Dette amortissable. (Suite.)						
		Reports.....	7.859.284.816	8.205.799.091	942.549.883	596.035.608
28	28	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les compagnies du Nord et de Paris à Lyon et à la Méditerranée pour la couverture des charges des insuffisances des exercices 1914 à 1920 (art 20 de la convention du 26 décembre 1914).....	63.500.000	64.310.000	810.000	"
29	"	Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer au titre des dépenses remboursables à l'administration des chemins de fer de l'Etat....	35.360.000	"	"	35.360.000
30	29	Garanties d'intérêt aux réseaux secondaires.....	14.819.000	14.002.000	"	817.000
31	30	Subvention à la compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez.....	33.243.770	33.076.434	"	167.336
32	31	Service des emprunts contractés pour la construction du paquebot «Normandie».....	47.135.832	43.099.000	"	4.036.832
33	32	Annuités diverses à la Société nationale des chemins de fer.....	22.700.000	21.800.000	"	900.000
34	33	Rachat de concessions de canaux.....	122.478	122.072	"	406
35	34	Indemnités allouées aux petits propriétaires en vertu de l'article 29 de la loi du 9 mars 1918 relative aux modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre.....	6.700	2.700	"	4.000
36	35	Réforme monétaire en Alsace et Lorraine.....	1.864.173	1.781.698	"	82.475
37	36	Paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre (annuités trentenaires).....	438.115.000	412.700.000	"	25.415.000
38	37	Paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre (annuités décennales).....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
39	38	Paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre (titres amortissables en 15 ans).....	67.825.000	60.545.000	"	7.280.000
40	39	Service des emprunts autorisés par les lois des 10 octobre 1919 et 31 décembre 1937 et par le décret-loi du 31 août 1937.....	641.898.000	748.250.000	106.352.000	"
41	"	Service des emprunts autorisés par le décret-loi du 31 août 1937.....	131.000.000	"	"	131.000.000
42	40	Service des emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933.....	80.523.000	77.596.146	"	2.926.854
43	41	Remboursement par annuités des paiements effectués au titre des lois des 11 juillet 1933 et 7 juillet 1934.....	204.446.000	233.035.500	28.589.500	"
44	42	Annuités dues ou garanties par l'Etat pour le remboursement des sommes versées aux communes par le Crédit Foncier de France en exécution de la loi du 4 octobre 1919.....	6.017.000	5.875.000	"	142.000
45	43	Intérêts et frais résultant du financement des marchés à règlement différé concernant la constitution de stocks de matières premières.....	10.000.000	20.000.000	10.000.000	"
TOTAUX pour la dette amortissable.			9.657.860.769	9.941.994.641	1.088.301.383	804.167.511
					En plus : 284.133.872 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
FINANCES. (Suite.)						
1 ^{re} PARTIE. — DETTE PUBLIQUE. (Suite.)						
I. — DETTE INTÉRIEURE. (Suite.)						
C. — Dette à moyen et court terme, à échéance massive.						
46	44	Service des bons du Trésor.....	1.043.475.572	1.014.536.110	"	28.939.462
47	45	Service des obligations du Trésor 3 1/2 et 4 p. 100 1936.....	162.470.000	103.040.000	"	59.430.000
48	46	Intérêts des obligations de la Défense nationale.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
49	47	Service des emprunts autorisés par la loi du 10 octobre 1919 (emprunts à échéances massives).....	451.477.000	438.950.000	"	12.527.000
TOTAUX pour la dette à moyen et court terme.			1.657.422.572	1.556.526.110	"	100.896.462
D. — Compensations accordées aux petits rentiers et suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.						
50	48	Compensations accordées aux petits rentiers.....	1.600.000	1.621.000	21.000	"
51	49	Suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100..	650.000.000	550.000.000	"	100.000.000
TOTAUX pour les compensations accordées aux petits rentiers et suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100..			651.600.000	551.621.000	21.000	100.000.000
					En moins : 99.979.000 ^f	
E. — Dette flottante.						
"	50	Intérêts des avances des trésoriers-payeurs généraux, fonds libres des communes et comptes courants divers.....	"	169.000.000	169.000.000	"
52	"	Intérêts de la dette flottante du Trésor.....	490.000.000	"	"	490.000.000
53	51	Intérêts de capitaux de cautionnements.....	1.549.458	1.553.000	3.542	"
54	52	Annuité à la Caisse autonome d'amortissement (loi du 7 août 1926, art. 6).....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la dette flottante.....			491.549.458	170.553.000	169.003.542	490.000.000
					En moins : 320.996.458 ^f	
F. — Émissions destinées à financer les dépenses figurant au compte des investissements en capital.						
55	"	Service des emprunts destinés à financer les dépenses civiles du compte des investissements en capital.....	37.000.000	"	"	37.000.000
56	"	Annuités à la Caisse autonome de la Défense nationale.....	657.000.000	"	"	657.000.000
TOTAUX pour les émissions destinées à financer les dépenses figurant au compte des investissements en capital.....			694.000.000	"	"	694.000.000
G. — Émissions destinées à assurer le financement des dépenses non couvertes par des recettes permanentes.						
"	53	Financement des dépenses non couvertes par des recettes permanentes.	"	6.400.000.000	6.400.000.000	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
	FINANCES. (Suite.)				
	1^{re} PARTIE. — DETTE PUBLIQUE (Suite.)				
	II. — DETTE EXTÉRIEURE.				
57	54 Redevance annuelle envers l'Espagne pour droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées.....	45.000	45.000	"	"
58	55 Service de l'emprunt contracté aux États-Unis en 1921.....	126.250.000	157.000.000	30.750.000	"
59	56 Service de l'emprunt contracté aux États-Unis en 1924.....	72.044.000	68.000.000	"	4.044.000
60	57 Service de l'emprunt 5 1/2 p. 100 1917-1937.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
61	" Intérêts des opérations à court terme faites à l'étranger.....	Mémoire.	"	"	"
"	58 Service de l'emprunt 4 p. 100 1939 contracté aux Pays-Bas et en Suisse.....	"	239.170.000	239.170.000	"
"	59 Service de l'emprunt 3 3/4 p. 100 1939 contracté aux Pays-Bas et en Suisse.....	"	241.700.000	241.700.000	"
"	60 Service des bons du Trésor 4 p. 100 émis aux Pays-Bas.....	"	126.000.000	126.000.000	"
	TOTAUX pour la dette extérieure.....	198.339.000	831.915.000	637.620.000	4.044.000
	En plus : 633.576.000^f				
	II. — DÉPENSES COMMUNES.				
61 bis	" Arrérages de la dette publique appartenant à des exercices périmés et non frappés de déchéance.....	1.250.000	"	"	1.250.000
61 ter	" Arrérages de la dette publique appartenant à des exercices clos.....	Mémoire.	"	"	"
	TOTAUX pour les dépenses communes.....	1.250.000	"	"	1.250.000
	RÉCAPITULATION.				
	I. — Dette intérieure :				
	A. Dette perpétuelle.....	1.585.000.315	1.770.412.218	185.411.903	"
	B. Dette amortissable.....	9.657.860.769	9.941.994.641	284.133.872	"
	C. Dette à moyen et court terme.....	1.657.422.572	1.556.526.110	"	100.896.462
	D. Compensations accordées aux petits rentiers et suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.....	651.600.000	551.621.000	"	99.979.000
	E. Dette flottante.....	491.549.458	170.553.000	"	320.996.458
	" Émissions destinées à financer les dépenses figurant au compte des investissements en capital.....	694.900.900	"	"	694.000.000
	F. Émissions destinées à assurer le financement des dépenses non couvertes par des recettes permanentes.....	"	6.400.000.000	6.400.000.000	"
	II. — Dette extérieure.....	198.339.000	831.915.000	633.576.000	"
	III. — Dépenses communes.....	1.250.000	"	"	1.250.000
	TOTAUX pour la 1^{re} partie.....	14.937.022.114	21.223.021.969	7.503.121.775	1.217.121.920
	En plus : 6.285.999.855^f				

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHAPITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
	FINANCES. (Suite.)				
	2^e PARTIE. — DETTE VIAGÈRE.				
62	61 Pensions diverses.....	8.458.200	8.071.000	"	387.200
63	62 Pensions militaires.....	2.424.985.000	2.410.140.000	"	14.845.000
64	63 Pensions civiles.....	2.680.900.000	2.741.880.000	60.980.000	"
65	64 Supplément à la dotation de l'Ordre national de la Légion d'honneur pour les traitements viagers des membres de l'Ordre et des médaillés militaires.....	168.592.791	194.691.253	26.098.462	"
66	65 Contribution de l'État au paiement de pensions servies par diverses collectivités.....	9.550.000	14.650.000	5.100.000	"
67	66 Majorations pour tous titulaires ayant élevé jusqu'à l'âge de 16 ans un nombre d'enfants égal ou supérieur à trois.....	80.000.000	98.000.000	18.000.000	"
68	67 Indemnités pour charges de famille.....	60.000.000	74.000.000	14.000.000	"
69	68 Remboursement de retenues et subventions de l'État à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....	5.715.000	3.800.000	"	1.915.000
70	69 Allocation aux veuves sans pension.....	14.000.000	14.000.000	"	"
71	70 Versements au fonds spécial prévu par l'article 3 de la loi du 21 mars 1928 sur le régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'État. — Compléments de pensions aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements.....	135.000.000	145.000.000	10.000.000	"
72	71 Allocations temporaires aux petits retraités de l'État.....	3.513.000	3.280.000	"	233.000
73	72 Indemnité temporaire de cherté de vie aux petits retraités de l'État.....	3.550.000	3.200.000	"	350.000
74	73 Indemnités aux fonctionnaires civils et militaires, agents et ouvriers de l'État retraités.....	2.500.000	2.500.000	"	"
75	74 Pensions d'invalidité.....	4.660.000.000	4.660.000.000	"	"
76	75 Subvention à la caisse des retraites de l'Imprimerie nationale.....	8.900.000	12.500.000	3.600.000	"
77	76 Pensions militaires et civiles d'Alsace et de Lorraine.....	2.240.000	2.100.000	"	140.000
78	77 Pensions, rentes de vieillesse, d'invalidité ou d'accidents. — Alsace et Lorraine.....	57.540.000	62.600.000	5.060.000	"
	SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.				
79	78 Pensions du personnel des cultes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.....	3.428.000	3.675.000	247.000	"
	TOTAUX pour la 2^e partie.....	10.328.871.991	10.454.087.253	143.085.462	17.870.200
	En plus : 125.215.262^f				
	3^e PARTIE. — POUVOIRS PUBLICS.				
80	79 Dotation du Président de la République.....	1.800.000	1.800.000	"	"
81	80 Frais de maison du Président de la République.....	900.000	900.000	"	"
82	81 Frais de voyage, de déplacement et de représentation du Président de la République.....	900.000	900.000	"	"
83	82 Dépenses administratives du Sénat et indemnités des sénateurs.....	57.000.000	59.000.000	2.000.000	"
84	83 Dépenses administratives de la Chambre des députés et indemnités des députés.....	112.867.500	116.867.500	4.000.000	"
	TOTAUX pour la 3^e partie.....	173.467.500	179.467.500	6.000.000	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
FINANCES. (Suite)						
4 ^e PARTIE. — PERSONNEL.						
85	84	Traitement du Ministre. — Personnel de l'administration centrale.	51.026.696	50.000.000	"	1.026.696
86	85	Rémunération du personnel auxiliaire de l'administration centrale.	26.173.083	26.173.000	"	83
87	86	Indemnités et allocations diverses. — Travaux supplémentaires de l'administration centrale.	5.195.000	5.000.000	"	195.000
88	87	Contrôleurs financiers près les établissements autonomes et les entreprises ayant fait appel au concours financier de l'État. — Traitements et indemnités.	1.263.700	1.163.700	"	100.000
89	88	Contrôle des compagnies de navigation subventionnées.	105.700	105.700	"	"
90	89	Commissaire-contrôleur de la caisse nationale des marchés de l'État, des collectivités et établissements publics. Traitement et indemnités.	70.000	70.000	"	"
91	90	Contrôleurs et contrôleurs adjoints des dépenses engagées. — Traitements et indemnités.	1.925.000	2.057.000	132.000	"
92	91	Traitements du personnel de l'inspection générale des finances.	5.269.300	5.190.000	"	79.300
93	92	Traitements du personnel central des administrations financières.	14.672.650	14.890.000	217.350	"
94	93	Indemnités diverses du personnel central des administrations financières.	1.518.370	1.610.000	91.630	"
95	94	Service des prestations en nature. — Traitements.	549.665	545.000	"	4.665
96	95	Service des prestations en nature. — Indemnités.	14.500	14.500	"	"
97	96	Traitements du personnel de la Cour des comptes.	11.038.403	11.038.403	"	"
98	97	Indemnités diverses du personnel de la Cour des comptes.	265.680	170.500	"	95.180
99	98	Traitements du personnel du service des laboratoires.	2.723.000	2.723.000	"	"
100	99	Indemnités diverses du personnel des laboratoires.	322.352	325.852	3.500	"
101	"	Service de la trésorerie aux armées. — Traitements.	242.000	"	"	242.000
102	"	Service de la trésorerie aux armées. — Indemnités.	33.000	"	"	33.000
103	100	Agences financières à l'étranger. — Traitements.	1.300.000	1.500.000	200.000	"
104	101	Agences financières à l'étranger. — Indemnités.	2.218.000	3.000.000	782.000	"
105	102	Traitements des trésoriers-payeurs généraux et du receveur central de la Seine.	4.876.050	4.904.000	27.950	"
106	103	Traitements du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor.	107.510.371	101.396.128	"	6.114.243
107	104	Indemnités diverses du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor.	3.483.700	5.450.000	1.966.300	"
108	105	Frais du personnel auxiliaire dans les services des comptables directs du Trésor.	62.451.950	70.237.850	7.785.900	"
109	106	Traitements et indemnités aux receveurs particuliers des finances.	5.904.550	6.202.370	297.820	"
110	107	Traitements des receveurs-percepteurs et percepteurs.	114.584.065	116.377.500	1.793.435	"
111	108	Indemnités diverses des percepteurs.	26.555.093	26.704.773	149.680	"
112	109	Traitements des agents de poursuites.	2.875.800	3.550.000	674.200	"
113	110	Indemnités aux agents de poursuites.	1.757.100	632.146	"	1.124.954
114	111	Allocations sur achats en bourse de rentes, bons et obligations du Trésor.	1.400.000	1.400.000	"	"
A reporter.			457.324.778	462.431.422	14.121.765	9.015.121

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
FINANCES. (Suite)						
4 ^e PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)						
Reports.						
			457.324.778	462.431.422	14.121.765	9.015.121
115	112	Traitements, allocations et salaires du personnel du service central d'apurement et de liquidation des dommages de guerre.	2.198.590	2.198.590	"	"
116	113	Indemnités du personnel du service central d'apurement et de liquidation des dommages de guerre.	11.300	11.912	612	"
117	114	Personnel des services départementaux d'apurement et de liquidation des dommages de guerre.	6.400.000	6.250.000	"	150.000
118	115	Frais d'administration des commissions et des tribunaux de dommages de guerre. — Rémunérations diverses.	395.000	350.000	"	45.000
119	116	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions directes.	89.651.500	104.277.000	14.625.500	"
120	"	Traitements des commis titulaires et dames employées des contributions directes et du cadastre.	14.625.532	"	"	14.625.532
121	117	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration des contributions directes.	39.439.720	39.439.720	"	"
121	"	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés bâties. — Indemnités.	3.000.000	"	"	3.000.000
122	118	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties. — Traitements du personnel de contrôle.	6.012.500	6.012.500	"	"
123	119	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties. — Indemnités diverses.	10.128.000	8.600.000	"	1.528.000
124	120	Traitements du personnel technique du service du cadastre.	3.876.000	3.876.000	"	"
125	121	Indemnités diverses du personnel technique du service du cadastre.	2.010.900	2.010.900	"	"
126	122	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.	128.132.708	127.851.708	"	281.000
127	123	Traitements et salaires du personnel secondaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.	30.410.525	30.366.530	"	43.995
128	124	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.	13.903.816	14.203.000	299.184	"
129	125	Traitements et salaires du personnel de l'atelier général du timbre.	1.890.463	1.885.100	"	5.363
130	126	Indemnités du personnel de l'atelier général du timbre.	329.670	329.670	"	"
131	127	Traitements du personnel des bureaux de l'administration des douanes.	68.472.512	68.472.512	"	"
132	128	Traitements du personnel des brigades des douanes.	185.083.390	183.000.000	"	2.083.390
133	129	Indemnités du personnel de l'administration des douanes.	13.189.045	13.600.000	410.955	"
134	130	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes.	220.796.474	225.780.000	4.983.526	"
135	131	Traitements des commis et dames employées des contributions indirectes.	44.357.950	45.758.000	1.400.050	"
136	132	Emoluments des receveurs buralistes.	38.460.000	38.460.000	"	"
137	133	Indemnités du personnel de l'administration des contributions indirectes.	9.985.950	12.250.000	2.264.050	"
138	134	Frais de perception de la taxe sur les spectacles et sur les cercles. — Taxe à l'abatage.	4.875.000	6.000.000	1.125.000	"
A reporter.			1.394.961.323	1.403.414.564	39.230.642	30.777.401

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la Nomenclature des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
	FINANCES. (Suite.)				
	4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)				
	Reports	1.394.961.323	1.403.414.564	39.230.642	30.777.401
139	135 Frais d'auxiliaires de l'administration des contributions indirectes....	14.179.800	20.000.000	5.820.200	"
140	136 Avances recouvrables par l'administration des contributions indirectes..	1.670.000	2.070.000	400.000	"
141	137 Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	4.300.000	4.300.000	"	"
142	138 Allocations pour charges de famille.....	57.826.000	67.000.000	9.174.000	"
143	139 Indemnités de résidence	64.863.000	70.000.000	5.137.000	"
144	140 Indemnités pour travaux extraordinaires.....	25.000.000	25.000.000	"	"
145	141 Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension....	12.760.000	12.760.000	"	"
146	142 Frais de contrôle et de perception du prélèvement de 15 p. 100 sur le produit brut des jeux.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
147	143 Frais de contrôle des organismes d'habitations à bon marché et sociétés de crédit immobilier ayant bénéficié du concours de l'Etat.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
148	144 Frais de gestion alloués à la Caisse des dépôts et consignations pour le service des paiements des compléments de pensions aux ouvriers et veuves d'ouvriers des établissements militaires de la guerre et des poudres.....	20.000	20.000	"	"
149	145 Attribution aux personnels en activité ou en retraite des administrations de l'Etat d'allocations exceptionnelles temporaires de cherté de vie.	4.200.000.000	2.700.000.000	"	1.500.000.000
150	" Rajustement de indemnités représentatives des frais des fonctionnaires.....	105.000.000	"	"	105.000.000
	TOTAUX pour la 4° partie.....	5.880.580.123	4.304.564.564	59.761.842	1.635.777.401
				En moins : 1.576.015.559 ¹	
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.				
151	146 Remboursement de frais de divers services.....	312.200	285.000	"	27.200
152	147 Frais de déplacement des membres des comités de contrôle financier..	100.000	25.000	"	75.000
152 bis	148 Frais de fonctionnement du Comité de réorganisation administrative..	600.000	550.000	"	50.000
153	149 Frais de tournées et de missions de l'Inspection générale des Finances. — Frais divers.....	850.000	850.000	"	"
154	150 Matériel de l'administration centrale.....	9.417.750	11.800.000	2.382.250	"
155	151 Impressions.....	18.325.000	21.736.500	3.411.500	"
156	152 Frais judiciaires de l'administration centrale.....	1.057.800	1.057.800	"	"
157	153 Matériel et frais divers de la Cour des comptes.....	385.000	385.000	"	"
158	154 Remboursement de frais du service des laboratoires.....	89.372	100.000	10.628	"
159	155 Matériel et frais divers du service des laboratoires.....	646.595	646.595	"	"
	A reporter.....	31.783.717	37.435.895	5.804.378	152.200

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
	FINANCES. (Suite.)				
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)				
	Reports	31.783.717	37.435.895	5.804.378	152.200
160	156 Service de la trésorerie aux armées. — Matériel.....	25.000	505.000	480.000	"
161	157 Agences financières à l'étranger. — Matériel.....	555.000	800.000	245.000	"
162	158 Remboursement de frais du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor.....	100.000	100.000	"	"
163	159 Frais de matériel des services des comptables directs du Trésor.....	47.859.100	52.400.000	4.540.900	"
164	160 Frais divers du service de la perception.....	801.260	1.351.260	550.000	"
165	161 Services d'apurement et de liquidation des dommages de guerre. — Matériel de l'administration centrale.....	265.000	265.000	"	"
166	162 Dépenses de matériel des services départementaux d'apurement et de liquidation des dommages de guerre.....	500.000	520.000	20.000	"
167	163 Frais d'expertise, frais judiciaires, exécution des condamnations à la charge de l'Etat.....	400.000	400.000	"	"
168	164 Frais d'administration des commissions et des tribunaux de dommages de guerre. — Matériel.....	29.000	29.000	"	"
169	165 Remboursement de frais de l'administration des contributions directes.	26.262.850	29.000.000	2.737.150	"
170	166 Frais d'établissement des rôles des contributions directes et des taxes assimilées, et frais divers du service départemental des contributions directes.....	47.170.000	51.000.000	3.830.000	"
170 bis	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés bâties. — Remboursement de frais. — Dépenses de matériel.....	12.000.000	"	"	12.000.000
171	167 Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties. — Exécution de travaux et frais de matériel.....	60.865.000	57.150.000	"	3.715.000
172	168 Remboursement de frais du personnel technique du service du cadastre.	601.000	700.000	99.000	"
173	169 Matériel et frais divers du service du cadastre.....	2.839.130	2.839.130	"	"
174	170 Remboursement de frais de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.....	15.526.350	18.470.000	2.943.650	"
175	171 Matériel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.....	6.630.150	6.630.150	"	"
176	172 Frais judiciaires de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre. — Contributions et remises.....	9.435.000	10.000.000	565.000	"
177	173 Matériel de l'atelier général du timbre.....	5.200.000	5.200.000	"	"
178	174 Location, achat et aménagement d'immeubles pour l'installation des bureaux communs à plusieurs services financiers.....	5.693.000	5.000.000	"	693.000
179	175 Remboursement de frais de l'administration des douanes.....	22.537.655	24.222.000	1.684.345	"
180	176 Matériel et frais divers de l'administration des douanes.....	16.090.518	13.500.000	"	2.590.518
181	177 Remboursement de frais de l'administration des contributions indirectes.....	38.498.750	45.000.000	6.501.250	"
182	178 Frais d'achat et d'entretien d'instruments de vérification, de plaques de contrôle et d'objets de scellement nécessaires à la constatation et au recouvrement de l'impôt.....	2.046.000	2.046.000	"	"
	A reporter.....	353.713.480	364.563.435	30.000.673	19.150.718

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	FINANCES. (Suite.)				
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)				
	Reports.....	353.713.480	364.563.435	30.000.673	19.150.718
183	179 Matériel de l'administration des Contributions indirectes.....	12.550.000	15.000.000	2.450.000	"
184	180 Poudres et salpêtres. — Achats et transports.....	76.795.000	76.795.000	"	"
185	181 Frais de correspondance télégraphique.....	285.000	285.000	"	"
186	182 Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles, des avertissements et avis émanant des administrations financières et de la valeur des services rendus par l'administration des postes aux divers services publics.....	218.500.000	770.000.000	551.500.000	"
	TOTAUX pour la 5° partie.....	661.843.480	1.226.643.435	583.950.673	19.150.718
	6° PARTIE. — TRAVAUX.			En plus : 564.799.955 ^f	
"	183 Achèvement des programmes de grands travaux (lois des 7 juillet 1934 et 18 août 1936 et décret-lois du 24 mai 1938).....	"	1.800.000.000	1.800.000.000	"
187	184 Travaux à la charge de l'État pour la réparation des dommages de guerre.....	716.000	500.000	"	216.000
188	185 Dépenses de nouvel aménagement des perceptions du département de la Seine et de certaines grandes villes.....	575.000	350.000	"	225.000
	TOTAUX pour la 6° partie.....	1.291.000	1.800.850.000	1.800.000.000	441.000
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.			En plus : 1.799.559.000 ^f	
"	186 Subvention au budget annexe de la radiodiffusion nationale.....	"	398.596.075	398.596.075	"
189	187 Subventions aux sociétés coopératives de reconstruction et aux unions de ces sociétés.....	350.000	300.000	"	50.000
190	188 Subvention à l'association nationale de porteurs français de valeurs mobilières.....	90	90	"	"
191	189 Avances à la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
192	190 Encouragement à l'élevage du mouton en France, en Algérie, dans les colonies françaises, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	2.500.000	2.500.000	"	"
193	191 Subventions pour le service du cadastre.....	723.000	723.000	"	"
194	192 Versement au fonds commun de la masse des douanes.....	1.303.400	1.303.400	"	"
	TOTAUX pour la 7° partie.....	4.876.490	403.422.565	398.596.075	50.000
				En plus : 398.546.075 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la Nomenclature des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	FINANCES. (Suite.)				
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.				
195	193 Frais de trésorerie.....	255.775.000	851.075.000	595.300.000	"
196	194 Établissement et impression des statistiques relatives aux finances locales.....	1.000.000	300.000	"	700.000
197	195 Préparation et publication de statistiques fiscales.....	999.000	1.000.000	1.000	"
198	196 Règlement, par voie d'imputation sur indemnités de dommages de guerre, des créances de l'État vis-à-vis des sinistrés.....	3.000.000	1.000.000	"	2.000.000
199	197 Paiement en rentes sur l'État de certaines indemnités de dommages de guerre.....	Mém. r. s.	Mémoire.	"	"
200	198 Règlement en espèces d'indemnités de dommages de guerre.....	9.500.000	6.500.000	"	3.000.000
201	199 Dommages de guerre d'Alsace et de Lorraine. — Règlements en espèces.	2.250.000	1.500.000	"	750.000
202	200 Rémunération des médecins membres des commissions de réforme instituées par la loi du 14 avril 1924 et des médecins phthisiologues.	650.000	400.000	"	250.000
203	201 Allocations aux communes d'Alsace et de Lorraine. — Secours divers.	47.000	40.000	"	7.000
204	202 Secours.....	1.117.980	1.117.980	"	"
205	203 Attribution des produits de l'impôt sur les jeux dans les cercles et les casinos et du prélèvement sur le pari mutuel.....	148.082.000	Mémoire.	"	148.082.000
206	204 Détaxes de distance.....	4.460.000	4.500.000	40.000	"
207	205 Remboursements sur produits indirects et divers.....	153.600.000	168.700.000	15.100.000	"
208	206 Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débits admis en surséance indéfinie.....	650.000	2.000.000	1.350.000	"
209	207 Répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers.....	1.707.500	550.000	"	1.157.500
210	208 Remboursement de droits à l'exportation.....	2.200.000	3.200.000	1.000.000	"
"	209 Compensation des pertes de recettes résultant pour les collectivités locales du dégrèvement sur la patente et sur l'impôt local sur les professions.....	"	960.000.000	960.000.000	"
211	210 Couverture des dépenses autorisées à titre d'avance.....	205.000.000	300.000.000	95.000.000	"
212	211 Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
213	212 Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
214	213 Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	TOTAUX pour la 8° partie.....	790.038.480	2.301.882.980	1.667.791.000	155.946.500
				En plus : 1.511.844.500 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS	EN MOINS.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	FINANCES. (Suite.)				
	RÉCAPITULATION.				
	1 ^o PARTIE. — Dette publique.....	14.937.022.114	21.223.021.969	6.285.999.855	"
	2 ^o PARTIE. — Dette viagère.....	10.328.871.991	10.454.087.253	125.215.262	"
	3 ^o PARTIE. — Pouvoirs publics.....	173.467.500	179.467.500	6.000.000	"
	4 ^o PARTIE. — Personnel.....	5.880.580.123	4.304.564.564	"	1.576.015.559
	5 ^o PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	661.843.480	1.226.643.435	564.799.955	"
	6 ^o PARTIE. — Travaux.....	1.291.000	1.800.850.000	1.799.559.000	"
	7 ^o PARTIE. — Subventions.....	4.876.490	403.422.565	398.546.075	"
	8 ^o PARTIE. — Dépenses diverses.....	790.038.480	2.301.882.980	1.511.844.500	"
	TOTAUX pour les Finances.....	32.777.991.178	41.893.940.266	10.691.964.647	1.576.015.559
				En plus : 9.115.949.088^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	JUSTICE.				
	4^o PARTIE. — PERSONNEL.				
1	1 Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	6.594.500	6.603.035	8.535	"
2	2 Indemnités du cabinet du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	135.470	137.517	2.047	"
3	3 Conseil d'État. — Traitements.....	9.908.259	9.883.000	"	25.259
4	4 Cour de cassation. — Traitements.....	7.692.711	7.692.711	"	"
5	5 Cours d'appel. — Traitements.....	34.963.500	34.876.500	"	87.000
6	6 Tribunaux de première instance. — Traitements.....	93.164.850	91.860.917	"	1.303.933
7	7 Tribunaux cantonaux du ressort de la Cour d'appel de Colmar. — Traitements.....	3.104.000	2.989.000	"	115.000
8	8 Greffes et secrétariats des diverses juridictions du ressort de la Cour d'appel de Colmar. — Traitements.....	10.934.500	10.711.676	"	222.824
9	9 Justices de paix. — Traitements.....	31.178.000	31.036.000	"	142.000
10	10 Indemnités compensatrices au personnel des services judiciaires et des services pénitentiaires d'Alsace et de Lorraine.....	2.638.500	3.740.000	1.101.500	"
11	11 Indemnités fixes diverses.....	188.215	194.446	6.231	"
12	12 Indemnités variables.....	39.900	39.900	"	"
13	13 Jury national des marchés de guerre. — Salaires du personnel du secrétariat.....	202.740	202.740	"	"
14	14 Jury national des marchés de guerre. — Indemnités.....	250.000	125.000	"	125.000
15	15 Services extérieurs pénitentiaires. — Traitements.....	40.867.304	40.867.304	"	"
16	16 Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités fixes.....	606.000	738.000	132.000	"
17	17 Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités variables.....	314.000	314.000	"	"
18	18 Ouvriers libres temporaires des établissements pénitentiaires. — Salaires.....	859.250	840.000	"	19.250
19	19 Indemnités allouées pour services rendus par des tiers.....	948.450	938.450	"	10.000
20	20 Indemnités de résidence.....	10.751.460	12.041.034	1.289.574	"
21	21 Allocations pour charges de famille.....	10.850.000	12.687.740	1.837.740	"
22	22 Congés de longue durée.....	435.000	435.000	"	"
23	23 Avances remboursables aux fonctionnaires ou ayants-droit en instance de pension.....	800.000	600.000	"	200.000
	TOTAUX pour la 4^o partie.....	267.426.609	269.554.570	4.378.227	2.250.266
				En plus : 2.127.961^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
JUSTICE. (Suite.)						
5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
24	24	Remboursement de frais de déplacement.....	4.178.000	4.600.000	422.000	"
25	25	Matériel de l'administration centrale.....	1.340.000	1.230.000	"	110.000
26	26	Impressions et diplômes.....	290.000	196.000	"	94.000
27	27	Conseil d'État. — Matériel.....	560.000	470.000	"	90.000
28	28	Cour de cassation. — Matériel.....	146.050	141.387	"	4.663
29	29	Cours d'appel. — Matériel.....	2.012.700	2.083.200	70.500	"
"	30	Frais des impressions assurées par l'Imprimerie nationale.....	"	109.000	109.000	"
30	31	Rémunération des greffiers et secrétaires non fonctionnaires de diverses juridictions.....	20.995.500	1.045.500	50.000	"
31	32	Jury national des marchés de guerre. — Matériel et dépenses diverses.....	40.000	12.500	"	27.500
32	33	Frais de reconstitution d'actes de l'état civil.....	148.000	120.000	"	28.000
33	34	Frais de registres de l'état-civil et frais d'impression des cadres pour la formation des listes du jury criminel.....	1.800.000	1.800.000	"	"
34	35	Travaux aux bâtiments pénitentiaires.....	3.405.000	2.725.000	"	680.000
35	36	Matériel des établissements pénitentiaires.....	1.819.600	1.950.000	130.400	"
36	37	Entretien des détenus. — Remboursements divers occasionnés par le séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires.....	30.000.000	32.800.000	2.800.000	"
"	38	Rémunération des détenus employés dans les services autres que les régies industrielles.....	"	4.930.000	4.930.000	"
37	39	Matériel automobile et transports.....	1.726.000	1.726.000	"	"
38	40	Pécule aux pupilles des établissements pénitentiaires.....	375.000	360.000	"	15.000
39	41	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique.....	55.000	304.500	249.500	"
TOTAUX pour la 5 ^e partie.....			68.890.850	76.603.087	8.761.400	1.049.163
					En plus : 7.712.237 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
JUSTICE. (Suite.)						
7 ^e PARTIE. — SUBVENTIONS.						
40	42	Participation de l'État dans les dépenses de construction et d'aménagement des prisons cellulaires.....	919.114	400.000	"	519.114
41	43	Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.....	9.000.000	8.500.000	"	500.000
42	44	Subventions diverses.....	662.700	400.000	"	262.700
TOTAUX pour la 7 ^e partie.....			10.581.814	9.300.000	"	1.281.814
8 ^e PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
43	45	Réparations civiles.....	48.546	21.800	"	26.746
44	46	Frais de justice en France.....	42.636.000	46.545.000	3.909.000	"
45	47	Fonctionnement des tribunaux des pensions.....	2.050.000	1.000.000	"	1.050.000
46	48	Secours temporaires.....	75.500	75.500	"	"
47	49	Approvisionnement des cantines.....	9.500.000	12.000.000	2.500.000	"
48	50	Régie directe du travail.....	20.000.000	27.000.000	7.000.000	"
49	51	Consommation en nature dans les services extérieurs pénitentiaires.....	5.200.000	7.500.000	2.300.000	"
50	52	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
51	53	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
52	54	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la 8 ^e partie.....			79.510.046	94.142.300	15.799.000	1.076.746
RÉCAPITULATION.						
4 ^e PARTIE. — Personnel.....			267.426.609	269.554.570	2.127.961	"
5 ^e PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....			68.890.850	76.603.087	7.712.237	"
7 ^e PARTIE. — Subventions.....			10.581.814	9.300.000	"	1.281.814
8 ^e PARTIE. — Dépenses diverses.....			79.510.046	94.142.300	14.632.254	"
TOTAUX pour la Justice.....			426.409.319	449.599.957	24.472.452 ^f	1.281.814
					En plus : 23.190.638 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.						
4° PARTIE. — PERSONNEL.						
1	1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale..	12.027.288	12.530.240	502.952	"
2	2	Indemnités et allocations diverses au personnel de l'administration centrale.....	502.900	552.218	49.318	"
3	3	Indemnités de résidence.....	1.359.480	1.758.322	398.842	"
4	4	Allocations pour charges de famille.....	247.000	375.980	128.980	"
5	5	Services à l'étranger. — Rétribution des agents diplomatiques et consulaires.....	131.085.581	125.854.507	"	5.231.074
6	6	Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires.....	18.451.450	34.265.420	15.813.970	"
7	7	Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses.....	24.772.094	22.111.593	"	2.660.501
8	8	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	75.000	75.000	"	"
TOTAUX pour la 4° partie.....			188.520.793	197.523.280	16.894.062	7.891.575
					En plus : 9.002.487 ^f	
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
9	9	Matériel et fonctionnement de l'administration centrale.....	2.793.790	4.040.000	1.246.210	"
10	10	Remboursements au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones. — Frais d'exploitation du bureau télégraphique et téléphonique.....	274.908	4.342.592	4.067.684	"
"	11	Remboursements à l'Imprimerie nationale.....	"	440.000	440.000	"
11	12	Services à l'étranger. — Dépenses de matériel et diverses.....	36.551.772	43.207.312	6.655.540	"
12	13	Frais de correspondance, de courrier et de valises.....	11.647.000	13.376.615	1.729.615	"
13	14	Frais de voyages.....	5.650.547	8.253.196	2.602.649	"
14	15	Missions. — Participations aux conférences internationales.....	2.168.434	2.000.000	"	168.434
15	16	Archives. — Bibliothèques. — Publications de documents diplomatiques.....	496.293	496.293	"	"
16	17	Frais de réception de personnalités étrangères. — Présents diplomatiques.....	185.000	285.000	100.000	"
17	18	Frais de rapatriement et de transport gratuit des personnes sans ressource.....	130.000	400.000	270.000	"
TOTAUX pour la 5° partie.....			59.897.744	76.841.008	17.111.698	168.434
					En plus : 16.943.264 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES. (Suite.)						
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.						
18	19	Oeuvres françaises à l'étranger.....	78.882.450	80.000.000	1.117.550	"
19	20	Allocations à la famille d'Abd-el-Kader.....	502.605	502.605	"	"
20	21	Subventions à des organismes internationaux.....	3.242.934	1.547.184	"	1.695.750
20bis	22	Contribution à l'assainissement du marché des vins marocains.....	7.500.000	5.000.000	"	2.500.000
TOTAUX pour la 7° partie.....			90.127.989	87.049.789	1.117.550	4.195.750
					En moins : 3.078.200 ^f	
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
"	23	Avances aux Français rapatriés.....	"	500.000	500.000	"
21	24	Secours.....	530.800	530.800	"	"
22	25	Fonds spéciaux.....	102.163.659	100.000.000	"	2.163.659
23	26	Participation de la France à des dépenses internationales (Société des Nations, Cour d'arbitrage de La Haye, etc.).....	21.180.012	25.476.960	4.296.948	"
24	27	Frais de résidence d'ambassades étrangères.....	1.094.280	1.094.280	"	"
25	28	Droits supplémentaires de vacations appliqués dans les chancelleries.....	750.000	750.000	"	"
26	29	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
27	30	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
28	31	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la 8° partie.....			125.718.751	128.352.040	4.796.948	2.163.659
					En plus : 2.633.289 ^f	
RÉCAPITULATION.						
4° PARTIE. — Personnel.....			188.520.793	197.523.280	9.002.487	"
5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....			59.897.744	76.841.008	16.943.264	"
7° PARTIE. — Subventions.....			90.127.989	87.049.789	"	3.078.200
8° PARTIE. — Dépenses diverses.....			125.718.751	128.352.040	2.633.289	"
TOTAUX pour les Affaires étrangères.....			464.265.277	489.766.117	28.579.040	3.078.200
					En plus : 25.500.840 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
BLOCUS.						
4° PARTIE. — PERSONNEL.						
"	1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale..	"	2.536.000	2.536.000	"
"	2	Indemnités et allocations diverses au personnel de l'administration centrale.....	"	160.000	160.000	"
"	3	Indemnités de résidence.....	"	531.000	531.000	"
"	4	Allocations pour charges de famille.....	"	79.000	79.000	"
		TOTAUX pour la 4° partie.....	"	3.306.000	3.306.000	"
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
"	5	Matériel et fonctionnement de l'administration centrale.....	"	850.000	850.000	"
"	6	Remboursements à l'administration des Postes, télégraphes et téléphones.	"	1.500.000	1.500.000	"
"	7	Remboursements à l'Imprimerie Nationale.....	"	150.000	150.000	"
"	8	Frais de correspondance.....	"	2.300.000	2.300.000	"
"	9	Missions.....	"	13.000.000	13.000.000	"
		TOTAUX pour la 5° partie.....	"	17.800.000	17.800.000	"
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
"	10	Secours.....	"	20.000	20.000	"
"	11	Fonds spéciaux.....	"	16.000.000	16.000.000	"
"	12	Emploi de fonds provenant de legs ou donations.....	"	Mémoire.	"	"
"	13	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	"	Mémoire.	"	"
"	14	Dépenses des exercices clos.....	"	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 8° partie.....	"	16.020.000	16.020.000	"
RÉCAPITULATION.						
		4° PARTIE. — Personnel.....	"	3.306.000	3.306.000	"
		5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	"	17.800.000	17.800.000	"
		8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	"	16.020.000	16.020.000	"
		TOTAUX pour le Blocus.....	"	37.126.000	37.126.000	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
INTÉRIEUR.						
4° PARTIE. — PERSONNEL.						
1	1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale..	6.627.267	6.883.955	256.688	"
2	2	Indemnités du personnel de l'administration centrale.....	248.823	260.350	11.527	"
3	3	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des frais de fonctionnement de bureaux télégraphiques et téléphoniques.....	294.230	301.556	7.326	"
4	4	Traitements des fonctionnaires administratifs des départements.....	26.363.421	26.296.754	"	66.667
5	5	Traitements des fonctionnaires «hors cadre» de l'administration préfectorale.....	796.464	796.464	"	"
6	6	Majorations de traitements des fonctionnaires administratifs des départements à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles civiles).....	610.000	610.000	"	"
7	7	Majorations de traitements des fonctionnaires administratifs des départements à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles militaires).....	750.000	750.000	"	"
8	8	Inspection générale. — Secrétariat de la commission des jeux. — Traitements.....	971.862	945.862	"	26.000
		A reporter.....	36.662.067	36.844.941	275.541	92.667

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
INTÉRIEUR. (Suite.)						
4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)						
		Reports	36.662.067	36.844.941	275.541	92.667
9	9	Inspection générale. — Secrétariat de la commission des jeux. — Indemnités	228.500	180.000	"	48.500
10	10	Journaux officiels. — Traitements	791.301	784.850	"	6.451
11	11	Journaux officiels. — Indemnités	57.250	57.250	"	"
12	12	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel titulaire. — Traitements	41.873.066	46.835.646	4.962.580	"
13	13	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel titulaire. — Indemnités fixes	5.650.000	5.480.000	"	170.000
14	14	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel titulaire. — Indemnités variables	187.500	187.500	"	"
15	15	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel auxiliaire. — Salaires	2.648.152	15.648.152	13.000.000	"
16	16	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel auxiliaire. — Indemnités	80.800	50.000	"	30.800
17	17	Commissaires de police municipale. — Traitements	19.500.000	18.500.000	"	1.000.000
18	18	Commissaires de police municipale. — Indemnités fixes	2.150.000	2.100.000	"	50.000
19	19	Indemnités payées sur fonds de concours aux personnels de la sûreté nationale et aux commissaires de police municipale	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		A reporter	109.828.636	126.668.339	18.238.121	1.398.418

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
INTÉRIEUR. (Suite.)						
4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)						
		Reports	109.828.636	126.668.339	18.238.121	1.398.418
20	20	Polices d'Etat. — Traitements	91.710.456	97.116.706	5.406.250	"
21	21	Polices d'Etat. — Indemnités diverses	5.546.322	5.326.006	"	220.316
22	22	Polices d'Etat. — Indemnités de résidence, allocations pour charges de famille et indemnité spéciale de fonctions	52.000.000	56.500.000	4.500.000	"
23	23	Aménagement et organisation générale de la région parisienne. — Traitements et salaires	108.976	111.756	2.780	"
24	24	Indemnités de résidence	5.100.000	7.453.200	2.353.200	"
25	25	Allocations pour charges de famille	3.029.471	3.513.200	483.729	"
26	26	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	400.000	400.000	"	"
27	27	Indemnités compensatrices aux fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine	555.812	850.000	294.188	"
28	28	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	900.000	1.000.000	100.000	"
29	"	Contribution aux dépenses d'entretien de la gendarmerie. — Solde des officiers	60.338.430	"	"	60.338.430
30	"	Contribution aux dépenses d'entretien de la gendarmerie. — Solde des sous-officiers. — Indemnités de déplacements	762.291.010	"	"	762.291.010
		TOTAUX pour la 4° partie	1.091.809.113	298.939.207	31.378.268	824.248.174
En moins : 792.869.906'						
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
31	29	Administration centrale. — Conseils, comités et commissions	454.000	154.000	"	300.000
32	30	Administration centrale. — Impressions	900.000	1.000.000	100.000	"
33	31	Administration préfectorale. — Frais matériels d'administration	2.820.000	2.820.000	"	"
34	32	Administration préfectorale. — Frais de déplacement des conseillers de préfecture interdépartementaux	30.000	35.000	5.000	"
35	33	Administration préfectorale. — Frais de déménagement	80.000	90.000	10.000	"
36	34	Dépenses relatives aux élections. — Indemnités aux électeurs sénatoriaux	1.000.000	1.000.000	"	"
37	35	Dépenses relatives aux élections. — Matériel et impressions	3.300.000	3.000.000	"	300.000
38	36	Journaux officiels. — Composition, impression, expédition et distribution	10.000.000	10.000.000	"	"
39	37	Journaux officiels. — Matériel	4.500.000	4.600.000	100.000	"
40	38	Sûreté nationale. — Frais de déménagement	600.000	800.000	200.000	"
41	39	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Frais de déplacement et de sûreté nationale	24.780.720	48.694.720	23.914.000	"
42	40	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Matériel	10.044.731	10.000.000	"	44.731
43	41	Registres et imprimés utilisés dans les mairies pour l'application des règlements concernant le séjour des étrangers	2.000.000	2.000.000	"	"
44	42	Hébergement, surveillance et rapatriement des étrangers indésirables et de leurs familles	3.300.000	100.000.000	96.700.000	"
45	43	Sûreté nationale. — Dépenses soumises à des règles particulières de contrôle	3.600.000	15.000.000	11.400.000	"
46	44	Polices d'Etat. — Frais de déplacement et de recherches. — Frais de déménagement	469.300	551.400	82.100	"
47	45	Polices d'Etat. — Matériel	15.752.041	16.000.000	247.959	"
48	"	Contribution aux dépenses d'entretien de la gendarmerie. — Matériel	253.976.990	"	"	253.976.990
		A reporter	337.607.782	215.745.120	132.759.059	254.621.721

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
INTÉRIEUR. (Suite.)						
5° PARTIE — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)						
		Reports.....	337.607.782	215.745.120	132.759.059	254.621.721
49	"	Contribution aux dépenses d'entretien de la gendarmerie maritime.....	6.401.988	"	"	6.401.988
50	46	Aménagement et organisation générale de la région parisienne. — Autres dépenses générales.....	150.000	220.000	70.000	"
51	47	Régions libérées. — Etablissement et application des projets d'aména- gement et des plans d'alignement.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
52	48	Administration centrale. — Matériel.....	1.266.200	1.125.000	"	141.200
53	49	Frais d'envoi de télégrammes officiels.....	700.000	1.700.000	1.000.000	"
"	50	Dépenses de téléphone.....	"	1.769.000	1.769.000	"
TOTAUX pour la 5° partie.....			346.125.970	220.559.120	135.598.059	261.164.909
					En moins : 125.566.850 ^f	
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.						
54	51	Personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures. — Partici- pation de l'Etat.....	39.730.000	45.630.000	5.900.000	"
55	52	Emploi de fonds provenant du montant du produit des jeux dans les casinos et dans les cercles.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
56	53	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale.....	323.186.190	427.255.365	104.069.175	"
"	54	Subvention exceptionnelle au département de la Seine.....	"	100.000.000	100.000.000	"
57	55	Subventions aux départements (lois des 10 août 1871 et 31 mars 1931). Subvention exceptionnelle au département de la Corse (loi du 8 juillet 1912 modifiée par la loi du 5 janvier 1927).....	5.787.000	12.250.000	6.463.000	"
58	56	Participation de l'Etat aux charges des collectivités locales.....	702.188.934	693.500.000	"	8.688.934
59	57	Subventions aux départements pour l'achèvement des chemins vicinaux, le désenclavement et le rachat des ponts à péage.....	20.000.000	20.000.000	"	"
60	58	Subventions aux départements pour la réfection, la réparation et l'en- retien des routes départementales et des chemins vicinaux soumis à une circulation particulièrement intense.....	27.000.000	10.000.000	"	17.000.000
61	59	Subventions aux départements pour faciliter le classement dans la grande vicinalité des chemins de petite vicinalité utilisés pour un trafic général.	Mémoire.	Mémoire.	"	"
62	60	Participation de l'Etat aux dépenses des services communaux et dépar- tementaux de défense contre l'incendie.....	10.000.000	10.000.000	"	"
63	61	Responsabilité civile des communes. — Participation de l'Etat.....	1.500.000	1.000.000	"	500.000
64	"	Plans et projets d'aménagement, d'embellissement et d'extension des villes. — Participation de l'Etat.....	Mémoire.	"	"	"
65	62	Annuités dues par l'Etat aux communes du pays de Gex et de la Haute- Savoie.....	7.029.384	7.462.920	433.536	"
66	63	Subventions à des communes de l'ancien comté de Nice pour faire face à l'accroissement des impositions qu'elles payent à l'Italie pour leurs biens communaux.....	30.000	30.000	"	"
67	64	Subventions aux associations syndicales constituées en vue de faciliter l'aménagement des lotissements défectueux.....	1.000.000	800.000	"	200.000
A reporter.....			1.137.451.508	1.327.928.285	216.865.711	26.388.934

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
INTÉRIEUR. (Suite.)						
7° PARTIE. — SUBVENTIONS (Suite.)						
		Reports.....	1.137.451.508	1.327.928.285	216.865.711	26.388.934
68	65	Secours aux anciens ministres des cultes et à leurs familles.....	440.000	400.000	"	40.000
69	66	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques.....	1.500.000	1.500.000	"	"
70	67	Subvention à la maison des journalistes.....	400.000	400.000	"	"
71	68	Secours.....	310.000	310.000	"	"
TOTAUX pour la 7° partie.....			1.140.101.508	1.330.538.285	216.865.711	26.428.934
					En plus : 190.436.777 ^f	
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
72	69	Frais de contentieux. — Indemnités et rentes viagères dues à des tiers.....	18.000	18.000	"	"
73	70	Polices d'Etat. — Dépenses d'ordre pour les services rétribués.....	1.000.000	1.500.000	500.000	"
74	71	Service aux communes du Journal officiel.....	160.000	1.217.500	1.057.500	"
75	72	Service des affaires indigènes nord-africaines.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
76	73	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
77	74	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
78	75	Dépenses des exercices périmés non rappelés de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la 8° partie.....			1.178.000	2.735.500	1.557.500	"
RÉCAPITULATION.						
4° PARTIE. — Personnel.....			1.091.809.113	298.939.207	"	792.869.906
5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....			346.125.970	220.559.120	"	125.566.850
7° PARTIE. — Subventions.....			1.140.101.508	1.330.538.285	190.436.777	"
8° PARTIE. — Dépenses diverses.....			1.178.000	2.735.500	1.557.500	"
TOTAUX (à reporter).....			2.579.214.591	1.852.772.112	191.994.277	918.436.756
					En moins : 726.442.479 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		INTÉRIEUR. (Suite.)				
		Reports	2.579.214.591	1.852.772.112	"	726.442.479
		SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.				
		4° PARTIE. — PERSONNEL.				
79	76	Traitements des fonctionnaires administratifs des préfectures et sous-préfectures.....	1.399.050	1.400.050	1.000	"
80	77	Tribunal administratif. — Traitements	461.764	461.764	"	"
81	78	Tribunal administratif. — Indemnités diverses.....	5.400	5.400	"	"
82	79	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Traitements.....	29.063.930	29.063.930	"	"
83	80	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités diverses.....	181.800	204.300	22.500	"
84	81	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine.....	3.499.663	4.940.000	1.440.337	"
85	82	Indemnités de résidence	126.000	125.100	"	900
86	83	Allocation pour charges de famille.....	495.162	600.100	104.938	"
		TOTAUX pour la 4° partie.....	35.232.769	36.800.644	1.568.775	900
					En plus : 1.567.875^t	
		5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.				
87	84	Remboursement de frais	25.600	25.600	"	"
"	85	Payements à faire à d'autres administrations publiques.....	"	5.500	5.500	"
88	86	Frais matériels d'administration des préfectures et sous-préfectures.....	281.123	281.123	"	"
89	87	Tribunal administratif. — Matériel et fonctionnement.....	35.280	29.780	"	5.500
90	88	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Matériel.....	2.358.612	1.358.612	"	1.000.000
		TOTAUX pour la 5° partie.....	2.700.615	1.700.615	5.500	1.005.500
					En moins : 1.000.000^t	
		7° PARTIE. — SUBVENTIONS.				
91	89	Personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures. — Traitements, indemnités, allocations diverses, pensions (participation de l'État).....	2.186.731	2.186.731	"	"
91bis	90	Participation de l'État aux charges des collectivités locales.....	32.811.066	32.811.066	"	"
92	91	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Bourses et subventions.....	141.400	141.400	"	"
		TOTAUX pour la 7° partie.....	35.139.197	35.139.197	"	"
		8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.				
93	92	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
94	93	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		RÉCAPITULATION.				
		4° PARTIE. — Personnel.....	35.232.769	36.800.644	1.567.875	"
		5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	2.700.615	1.700.615	"	1.000.000
		7° PARTIE. — Subventions.....	35.139.197	35.139.197	"	"
		8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour les Services d'Alsace et de Lorraine.....	73.072.581	73.640.456	1.567.875	1.000.000
					En plus : 567.875^t	
		TOTAUX pour l'Intérieur.....	2.652.287.172	1.926.412.568	567.875	726.442.479
					En moins : 725.874.604^t	

ANNEXE I (Suite.)

Suite de la Nomenclature des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		ÉDUCATION NATIONALE.				
		4° PARTIE. — PERSONNEL.				
1	1	Traitements du Ministre et du personnel de l'Administration centrale.....	8.149.793	8.088.510	"	61.283
2	2	Services généraux de l'Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	309.058	311.668	2.610	"
3	3	Archives de France. — Traitements	1.330.943	1.330.943	"	"
4	4	Archives de France. — Indemnités.....	3.145	4.512	1.367	"
5	5	Archives départementales. — Traitements	3.052.140	3.066.730	14.590	"
6	6	Bibliothèques nationales de Paris. — Traitements.....	4.423.069	4.491.721	68.652	"
7	7	Bibliothèques nationales de Paris. — Indemnités.....	77.100	74.300	"	2.800
8	8	Administration académique. — Traitements	3.032.300	3.061.210	28.910	"
9	9	Administration académique. — Indemnités.....	2.520	3.190	670	"
10	10	Université de Paris. — Traitements	29.803.971	30.993.646	1.189.675	"
11	11	Université des départements. — Traitements	62.501.205	66.276.485	3.775.280	"
12	12	Universités. — Indemnités et allocations diverses.....	249.900	274.140	24.240	"
13	13	École normale supérieure. — Traitements.....	918.740	918.740	"	"
14	14	École normale supérieure. — Indemnités et allocations diverses.....	23.800	24.888	1.088	"
15	15	École normale supérieure de jeunes filles. — Traitements.....	1.134.820	1.130.320	"	4.500
16	16	École normale supérieure de jeunes filles. — Indemnités et allocations diverses.....	6.300	6.300	"	"
17	17	École pratique des hautes études. — École nationale des langues orientales vivantes. — École nationale des Chartes. — Traitements.....	4.759.370	4.868.370	109.000	"
18	18	École pratique des hautes études. — École nationale des langues orientales vivantes. — École nationale des Chartes. — Indemnités.....	41.250	41.775	525	"
19	19	Collège de France et Muséum national d'histoire naturelle. — Traitements.....	9.377.016	9.394.802	17.786	"
20	20	Collège de France et Muséum national d'histoire naturelle. — Indemnités et allocations diverses.....	86.502	91.620	5.118	"
21	21	École française de Rome. — Traitements.....	655.100	643.961	"	11.139
22	22	École française de Rome. — Indemnités et allocations diverses.....	35.880	35.242	"	638
23	23	Observatoire de Paris et Bureau des longitudes. — Traitements.....	2.160.444	2.160.444	"	"
24	24	Observatoire de Paris et Bureau des longitudes. — Indemnités.....	19.280	19.843	563	"
25	25	Institut national de France. — Traitements.....	398.680	403.680	5.000	"
26	26	Institut national de France. — Indemnités.....	1.380.050	1.395.463	15.413	"
27	27	Académie de médecine. — Traitements.....	90.630	90.630	"	"
28	28	Académie de médecine. — Indemnités.....	25.300	25.375	75	"
		A reporter.....	134.048.306	139.228.508	5.260.562	80.360

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)						
4 ^e PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)						
		Report.....	134.048.306	139.228.508	5.260.562	80.360
29	29	Services généraux des bibliothèques et des archives. — Traitements ..	140.000	140.000	"	"
30	30	Bibliothèques municipales. Traitements.....	1.418.750	1.418.750	"	"
31	31	Bibliothèques municipales. — Indemnités.....	29.000	10.000	"	19.000
32	32	École normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses. — Traitements.....	375.640	381.640	6.000	"
33	33	École normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses. — Indemnités et allocations diverses.....	213.110	210.110	"	3.000
34	34	École normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud. — Traitements.....	322.000	325.000	3.000	"
35	35	École normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud. — Indemnités et allocations diverses.....	255.635	255.635	"	"
36	36	Inspecteurs généraux de l'enseignement du second degré. — Inspecteurs de l'Académie de Paris. — Traitements.....	2.117.000	2.117.000	"	"
37	37	Lycées de garçons. — Traitements.....	263.519.800	264.635.400	1.115.600	"
38	38	Indemnités aux fonctionnaires de l'enseignement du second degré....	5.270.000	7.383.000	2.113.000	"
39	39	Traitements des fonctionnaires des collèges communaux de garçons...	101.764.900	103.500.000	1.735.100	"
40	40	Lycées de jeunes filles. — Traitements.....	123.521.048	126.415.548	2.891.500	"
41	41	Traitements des fonctionnaires des collèges communaux de jeunes filles.....	41.784.525	42.000.000	215.475	"
42	42	Participation de l'État au fonctionnement des cours secondaires de jeunes filles.....	4.242.704	4.242.704	"	"
43	43	Écoles primaires supérieures. — Traitements.....	117.228.906	122.000.000	4.771.094	"
44	"	Écoles primaires supérieures. — Indemnités non soumises à retenues....	4.000.000	"	"	4.000.000
45	44	Traitements. — Indemnités et allocations pour inactivité ou interruption d'emploi (enseignement du second degré).....	18.900	18.900	"	"
46	45	Inspection générale de l'enseignement du premier degré. — Traitements.	1.722.000	1.722.000	"	"
47	46	Inspection académique dans les départements. — Traitements des inspecteurs.....	4.831.575	4.831.575	"	"
48	47	Inspection académique dans les départements. — Traitements des secrétaires-commis et dames sténo-dactylographes.....	6.059.760	6.188.265	128.505	"
49	48	Inspecteurs de l'enseignement du premier degré. — Inspectrices départementales des écoles maternelles. — Traitements.....	17.092.672	17.317.672	225.000	"
50	49	Écoles normales primaires. — Traitements.....	36.629.600	36.603.600	"	26.000
51	50	Écoles normales primaires. — Indemnités et allocations diverses.....	2.551.540	2.551.540	"	"
		A reporter.....	869.160.371	883.496.847	18.464.836	4.128.360

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)						
4 ^e PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)						
		Reports.....	869.160.371	883.496.847	18.464.836	4.128.360
52	51	Écoles primaires élémentaires. — Traitements.....	2.294.082.720	2.432.181.000	138.098.280	"
53	52	Enseignement primaire élémentaire. — Frais de suppléance des instituteurs et institutrices en congé pour maladie.....	34.476.000	33.476.000	"	1.000.000
54	53	Allocations aux médaillés de l'enseignement du premier degré.....	2.885.000	2.885.000	"	"
55	54	Musée pédagogique. — Traitements.....	368.870	360.500	"	8.370
56	55	Musée pédagogique. — Indemnités.....	750	938	"	188
57	56	École normale d'éducation physique. — Traitements et indemnités...	246.200	247.000	800	"
58	57	Services militaires de l'éducation physique. — Traitements.....	16.332.585	16.332.585	"	"
59	58	Services militaires de l'éducation physique. — Indemnités.....	266.322	330.082	63.760	"
60	59	École supérieure d'éducation physique de Joinville. — Soldes et traitements.....	1.677.170	1.677.170	"	"
61	60	Allocations pour charges de famille.....	83.832.740	100.814.170	16.981.430	"
62	61	Indemnités de résidence.....	92.000.000	114.557.386	22.557.386	"
63	62	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	17.117.000	17.466.000	349.000	"
64	63	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension....	4.500.000	4.500.000	"	"
		TOTAUX pour la 4 ^e partie.....	3.416.945.728	3.608.324.678	196.515.680	5.136.730
					En plus : 191.378.950 ^e	
5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
65	64	Matériel de l'administration centrale.....	1.919.770	2.000.000	80.221	"
66	65	Archives de France. — Matériel.....	229.701	196.451	"	33.250
67	66	Universités. — Matériel.....	21.118.460	33.318.460	12.200.000	"
68	67	École normale supérieure. — Matériel.....	1.000.000	1.200.000	200.000	"
69	68	École normale supérieure de jeunes filles. — Matériel.....	388.000	392.500	4.500	"
70	69	École pratique des hautes études. — École nationale des langues orientales vivantes. — École nationale des chartes. — Matériel....	595.880	655.880	60.000	"
71	70	École française de Rome. — Matériel.....	230.610	240.610	10.000	"
		A reporter.....	25.482.430	38.003.901	12.554.721	33.250

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES. SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)						
5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)						
Reports.....			25.482.430	38.003.901	12.554.721	33.250
72	71	Observatoire de Paris. — Bureau des longitudes. — Matériel.....	857.870	918.940	61.070	"
73	72	Institut national de France. — Matériel.....	552.900	604.800	51.900	"
74	73	Académie de médecine. — Matériel.....	217.000	237.000	20.000	"
75	74	École normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses. — Matériel.....	154.670	179.670	25.000	"
76	75	École normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud. Matériel.....	141.910	161.910	20.000	"
77	76	Services généraux des bibliothèques et des archives. — Frais de tournées et de missions.....	24.250	26.490	2.240	"
78	77	Frais généraux de l'enseignement supérieur.....	505.600	533.220	27.620	"
79	78	Examens et concours de l'enseignement supérieur.....	2.910.000	2.910.000	"	"
80	79	Inspecteurs généraux de l'enseignement du second degré. — Frais de missions.....	168.000	218.000	50.000	"
81	80	Frais généraux de l'enseignement du second degré. — Dépenses de fonctionnement.....	1.837.460	1.520.000	"	317.460
82	81	Frais généraux de l'enseignement du second degré. — Matériel.....	725.820	725.000	"	820
83	82	Lycées de garçons. — Participation de l'État au paiement des gages et des dépenses de matériel.....	27.418.500	28.918.500	1.500.000	"
"	82bis	Lycées de garçons. — Dépenses exceptionnelles de guerre.....	"	12.000.000	12.000.000	"
84	83	Lycées de jeunes filles. — Participation de l'État au paiement des gages et des dépenses de matériel.....	15.452.123	16.452.123	1.000.000	"
"	83bis	Lycées de jeunes filles. — Dépenses exceptionnelles de guerre.....	"	5.000.000	5.000.000	"
85	84	Frais de déplacement des fonctionnaires de l'enseignement du second degré en exercice.....	311.750	311.750	"	"
86	85	Indemnités pour frais de déplacement par suite de changements de poste pour nécessité de service.....	65.000	65.000	"	"
87	86	Inspection de l'enseignement du premier degré. — Frais de tournées.....	4.731.800	5.123.530	391.730	"
88	87	Écoles normales primaires. — Matériel.....	49.354.000	55.000.000	5.646.000	"
89	88	Frais généraux de l'enseignement du premier degré.....	6.300.000	7.400.000	1.100.000	"
90	89	Enseignement primaire élémentaire. — Matériel. — Bibliothèques scolaires.....	1.218.900	1.659.000	440.100	"
91	90	Musée pédagogique. — Matériel.....	222.205	233.405	11.200	"
92	91	Frais de contrôle des constructions de l'éducation nationale.....	167.346	178.846	11.500	"
93	92	École normale d'éducation physique. — Matériel et dépenses diverses.....	933.140	475.000	"	458.140
94	93	Dépenses diverses nécessitées par l'enseignement de l'éducation physique.....	1.298.470	1.326.470	28.000	"
95	94	Services militaires régionaux et départementaux de l'éducation physique. — Matériel et dépenses diverses.....	7.901.590	7.901.590	"	"
96	95	Instruction physique dans l'armée. — Matériel et dépenses diverses.....	955.000	955.000	"	"
97	96	École supérieure d'éducation physique de Joinville. — Matériel et dépenses diverses.....	1.190.707	1.190.707	"	"
98	97	Concours civils et mixtes d'éducation physique et de préparation militaire.....	57.500	50.000	"	7.500
99	98	Compétitions sportives militaires. — Matériel et dépenses diverses.....	97.000	97.000	"	"
100	99	Concours sportifs et manifestations de plein air.....	57.500	45.000	"	12.500
101	100	Organisation du brevet sportif populaire.....	375.000	375.000	"	"
"	101	Paiement d'impressions à l'Imprimerie nationale.....	"	1.000.000	1.000.000	"
"	102	Frais de correspondance. — Télégraphe et téléphone.....	"	495.000	495.000	"
TOTAUX pour la 5 ^e partie.....			151.685.441	192.291.852	41.436.081	829.670
6 ^e PARTIE. — TRAVAUX.						
102	103	Service des constructions scolaires de l'enseignement du second degré.....	5.000.000	5.000.000	"	"
103	104	École supérieure d'éducation physique de Joinville. — Dépenses de reconstruction.....	Mémoire	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la 6 ^e partie.....			5.000.000	5.000.000	"	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES. SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)						
7 ^e PARTIE. — SUBVENTIONS.						
104	105	Encouragements aux gens de lettres. — Secours à leurs veuves ou à leurs familles.....	452.000	500.000	48.000	"
105	106	Bibliothèque d'art et d'archéologie.....	155.250	130.250	"	25.000
106	107	Subventions exceptionnelles aux universités pour travaux et installations.....	5.430.955	5.430.955	"	"
107	108	Dépenses de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Marseille.....	3.272.500	3.800.000	527.500	"
108	109	Subventions diverses pour œuvres de toute nature en faveur des étudiants.....	4.597.600	5.800.000	1.202.400	"
109	110	Fonds pour l'expansion universitaire de la France à l'étranger et pour la documentation scientifique analytique.....	2.193.760	3.462.550	1.268.790	"
110	111	Collège de France et Muséum national d'histoire naturelle. — Subventions.....	4.255.000	4.606.000	351.000	"
111	112	Subventions à l'école française d'archéologie d'Athènes et à l'Institut français d'archéologie orientale au Caire.....	3.866.458	4.250.611	384.153	"
112	113	Réunion des bibliothèques nationales de Paris.....	3.423.600	4.000.000	576.400	"
"	114	Souscriptions scientifiques et littéraires.....	"	170.000	170.000	"
113	115	Subventions à des sociétés savantes et à des établissements libres d'enseignement supérieur.....	150.000	141.000	"	9.000
114	116	Centre national de la recherche scientifique.....	6.801.435	56.000.000	49.198.565	"
115	"	Service central de la recherche scientifique et Caisse nationale de la recherche scientifique.....	34.795.707	"	"	34.795.707
116	117	Exonération en faveur des enfants d'étrangers résidant en France.....	80.350	80.350	"	"
117	118	Remises universitaires accordées dans les établissements publics d'enseignement du second degré.....	1.235.000	1.935.000	700.000	"
118	119	Bourses de l'enseignement supérieur.....	15.252.000	16.000.000	748.000	"
119	"	Aide aux étudiants étrangers pour favoriser l'expansion de la culture française.....	607.500	"	"	607.500
120	120	Prêts d'honneur aux étudiants.....	1.336.320	1.336.320	"	"
121	121	Subventions et bourses d'externat à l'école alsacienne, au collège Sainte-Barbe, au collège Sévigné et aux établissements confessionnels de l'enseignement du second degré de l'académie de Strasbourg.....	905.032	750.000	"	155.032
122	122	Bourses nationales.....	69.000.000	80.000.000	11.000.000	"
123	123	Pupilles de la Nation. — Bourses.....	13.591.000	16.000.000	2.409.000	"
124	124	Subventions aux départements pour l'organisation de l'enseignement agricole et ménager.....	566.190	566.190	"	"
125	125	Ouvrages complémentaires de l'école.....	1.647.840	1.597.840	"	50.000
126	126	Subventions aux communes pour les caisses des écoles.....	5.800.000	5.800.000	"	"
127	127	Service des constructions scolaires de l'enseignement du premier degré.....	221.658	55.000.000	54.778.342	"
128	128	Écoles provisoires.....	344.000	344.000	"	"
A reporter.....			179.981.155	267.701.066	123.362.150	35.642.239

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)						
7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)						
		Reports	179.981.155	267.701.066	123.362.150	35.642.230
129	129	Subventions diverses en faveur de l'éducation physique et de la préparation militaire.....	4.250.712	5.619.712	1.369.000	"
130	"	Dépenses de propagande de l'éducation physique et de la préparation militaire.....	22.500	"	"	22.500
131	130	Subventions en faveur du développement des sports et de la vie en plein air.....	10.986.600	6.100.000	"	4.886.600
132	131	Subventions en faveur des activités sociales et culturelles.....	448.200	350.000	"	98.200
133	132	Propagande en faveur des sports, de la vie de plein air et des loisirs..	120.000	100.000	"	20.000
"	133	Participation de la France aux jeux olympiques.....	"	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 7° partie.....	195.809.167	279.870.778	124.731.150	40.669.539
					En plus : 84.061.611 ^f	
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
134	134	Secours aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires, à leurs veuves, orphelins, ou à leurs familles.....	564.000	800.000	236.000	"
135	135	Dépenses résultant pour l'État de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public.....	1.200.000	1.500.000	300.000	—
136	136	Frais de procès et d'instances.....	40.000	40.000	"	"
137	137	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
138	138	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
139	139	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 8° partie.....	1.804.000	2.340.000	536.000	"
RÉCAPITULATION.						
		4° PARTIE. — Personnel	3.416.945.728	3.608.324.678	191.378.950	"
		5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	151.685.441	192.291.852	40.606.411	"
		6° PARTIE. — Travaux.....	5.000.000	5.000.000	"	"
		7° PARTIE. — Subventions.....	195.809.167	279.870.778	84.061.611	"
		8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	1.804.000	2.340.000	536.000	"
		TOTAUX (à reporter).....	3.771.244.336	4.087.827.308	316.582.972	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)						
		Reports.....	3.771.244.336	4.087.827.308	316.582.972	"
SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.						
4° PARTIE. — PERSONNEL.						
140	140	Administration de l'Académie de Strasbourg. — Traitements.....	205.226	205.330	104	"
141	141	Administration de l'Académie de Strasbourg. — Indemnités.....	5.100	5.175	75	"
142	142	Enseignement supérieur. — Traitements.....	13.293.975	13.293.975	"	"
143	143	Inspection académique. — Traitements.....	428.532	416.201	"	12.331
144	144	Traitements des inspecteurs de l'enseignement primaire et des inspectrices départementales des écoles maternelles.....	1.032.310	1.020.130	"	12.180
145	145	Écoles normales et préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Traitements.....	2.719.225	2.697.919	"	21.306
146	146	Écoles normales et préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Indemnités.....	69.420	69.420	"	"
147	147	Écoles primaires supérieures. — Traitements.....	6.748.449	6.734.000	"	14.449
148	148	Écoles primaires supérieures. — Indemnités.....	123.245	123.245	"	"
149	149	Enseignement primaire élémentaire. — Traitements.....	111.002.026	108.792.536	"	2.209.490
150	150	Enseignement primaire élémentaire. — Indemnités et allocations diverses.....	1.813.000	1.813.000	"	"
151	151	Enseignement du français aux adultes.....	1.070.000	2.240.000	1.170.000	"
152	152	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Traitements.	631.888	630.168	"	1.720
153	153	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Indemnités..	3.350	3.688	338	"
154	154	Indemnités de fonctions du personnel enseignant et scientifique de l'université de Strasbourg et indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine.....	14.201.398	21.347.789	7.146.391	"
155	155	Indemnités de résidence.....	3.263.050	3.690.715	427.665	"
156	156	Allocations pour charges de famille.....	4.665.980	5.419.600	753.620	"
		TOTAUX pour la 4° partie.....	161.276.174	168.502.891	9.498.193	2.271.476
					En plus : 7.226.717 ^f	
		A reporter.....	3.771.244.336	4.087.827.308	316.582.972	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)				
	Reports.....	3.771.244.336	4.087.827.308	316.582.972	"
	SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE. (Suite.)				
	5^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.				
157	157 Remboursement de frais.....	311.450	497.440	185.990	"
"	158 Paiements à faire à d'autres administrations publiques.....	"	2.400	2.400	"
158	159 Administration de l'Académie de Strasbourg. — Matériel.....	39.590	53.070	13.480	"
159	160 Ecoles normales et préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Entretien des élèves.....	3.275.350	3.275.350	"	"
160	161 Enseignement religieux. — Enseignement du français aux adultes. — Matériel.....	343.000	1.418.000	1.075.000	"
161	162 Enseignement primaire. — Matériel et fonctionnement des services.....	441.000	441.000	"	"
	TOTAUX pour la 5 ^e partie.....	4.410.390	5.687.260	1.276.870	"
	7^e PARTIE. — SUBVENTIONS.				
162	163 Enseignement supérieur. — Subventions de l'État pour les dépenses de matériel.....	9.495.537	3.157.205	"	6.338.332
163	164 Enseignement primaire d'Alsace et de Lorraine. — Bourses.....	455.900	503.900	48.000	"
164	165 Enseignement primaire. — Service des constructions scolaires.....	10.429.240	1.140.000	"	9.289.240
165	166 Enseignement primaire. — Subventions.....	60.550	60.550	"	"
166	167 Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Subvention de l'État pour les dépenses de matériel.....	490.000	300.000	"	190.000
	TOTAUX pour la 7 ^e partie.....	20.931.227	5.161.655	48.000	15.817.572
				En moins : 15.769.572 ^f	
	8^e PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.				
167	168 Annuité pour l'application de la convention du 28 octobre 1935.....	650.000	550.000	"	100.000
168	169 Dépenses résultant pour l'État de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public.....	10.200	10.200	"	"
169	170 Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
170	171 Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	TOTAUX pour la 8 ^e partie.....	660.200	560.200	"	100.000
	RÉCAPITULATION.				
	4 ^e PARTIE. — Personnel.....	161.276.174	168.502.891	7.226.717	"
	5 ^e PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	4.410.390	5.687.260	1.276.870	"
	7 ^e PARTIE. — Subventions.....	20.931.227	5.161.655	"	15.769.572 ^f
	8 ^e PARTIE. — Dépenses diverses.....	660.200	560.200	"	100.000
	TOTAUX.....	187.277.991	179.912.006	8.503.587	15.869.572 ^f
				En moins : 7.365.985 ^f	
	TOTAUX pour l'Éducation nationale.....	3.958.522.327	4.267.739.314	316.582.972	7.365.985 ^f
				En plus : 309.216.987 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.				
	4^e PARTIE. — PERSONNEL.				
1	1 Conservatoire national des arts et métiers. — Traitements et salaires.....	5.997.748	5.982.970	"	14.778
2	2 Conservatoire national des arts et métiers. — Indemnités et allocations diverses.....	63.834	63.834	"	"
3	3 Écoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contributions aux dépenses de personnel.....	12.526.776	12.294.280	"	232.496
4	4 Écoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contributions aux dépenses d'indemnités diverses.....	403.491	472.759	69.268	"
5	5 Écoles nationales professionnelles. — Écoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses de personnel.....	29.565.854	30.988.575	1.422.721	"
6	6 Écoles nationales professionnelles. — Écoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses d'indemnités diverses.....	663.550	750.000	86.450	"
7	7 Écoles pratiques de commerce et d'industrie. — Écoles de métiers. — Écoles professionnelles de Paris. — Écoles de perfectionnement. — Sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Traitements et salaires. — Enseignement de la technologie.....	78.053.137	79.558.203	1.505.066	"
8	8 Écoles pratiques de commerce et d'industrie. — Écoles de métiers. — Écoles professionnelles de Paris. — Écoles de perfectionnement. — Sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Indemnités et allocations diverses.....	550.100	550.000	"	100
9	9 École normale supérieure de l'enseignement technique. — Traitements et salaires. — Indemnités et allocations diverses.....	552.210	452.210	"	100.000
10	10 Enseignement industriel et commercial. — Traitements des inspecteurs généraux.....	865.900	856.000	"	9.900
10bis	11 Traitements des secrétaires d'orientation professionnelle.....	250.000	225.000	"	25.000
11	12 Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	475.000	495.000	20.000	"
12	13 Allocations pour charges de famille.....	3.989.880	4.800.000	810.120	"
13	14 Indemnités de résidence.....	5.346.650	6.220.000	873.350	"
14	15 Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	175.000	175.000	"	"
	TOTAUX pour la 4 ^e partie.....	139.479.130	143.883.831	4.786.975	382.274
				En plus : 4.404.701 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. (Suite.)						
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
15	16	Conservatoire national des arts et métiers. — Contributions aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses.	1.821.650	1.880.000	58.350	"
16	17	Écoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contributions aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses.	2.950.455	3.050.000	99.545	"
17	18	Écoles nationales professionnelles. — Écoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses.	6.886.583	7.250.000	363.417	"
18	19	Contribution à l'achat de matériel, d'outillage, etc., destinés aux écoles pratiques de commerce et d'industrie, aux écoles de métiers, aux écoles professionnelles de Paris et aux sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Dons de matériel et allocations diverses.	3.323.100	5.500.000	2.176.900	"
19	20	École normale supérieure de l'enseignement technique. — Matériel et dépenses diverses.	52.000	52.000	"	"
20	21	Contribution de l'État aux dépenses des ateliers-écoles.	900.000	900.000	"	"
21	22	Remboursement aux préfetures des dépenses engagées pour l'examen des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage.	650.100	650.100	"	"
22	23	Enseignement industriel et commercial. — Inspections. — Missions. — Conseils et commissions. — Frais de tournées et indemnités diverses. — Frais de jurys d'examens et de corrections.	585.081	502.581	"	82.500
TOTAUX pour la 5° partie.			17.168.969	19.784.681	2.698.212	82.500
					En plus : 2.615.712 ^f	
23	24	Service des constructions scolaires de l'enseignement technique.	6.400.000	5.800.000	"	600.000
24	25	Bourses et trousseaux dans les écoles publiques d'enseignement technique.	8.881.354	8.900.000	18.646	"
25	26	École normale supérieure de l'enseignement technique. — Bourses aux élèves-professeurs.	1.773.000	1.623.000	"	150.000
26	27	Subventions aux œuvres d'orientation professionnelle de préapprentissage. — Bourses et primes pour l'apprentissage.	6.257.935	6.800.000	542.065	"
27	28	Contributions de l'État aux dépenses des cours professionnels. — Comités départementaux de l'enseignement technique.	9.978.061	8.800.000	"	1.178.061
28	29	Stages commerciaux et industriels. — Bourses de séjour à l'étranger pour les élèves des établissements de l'enseignement technique.	255.500	55.500	"	200.000
29	30	Frais de déplacements, stages et missions en France et à l'étranger du personnel des écoles publiques d'enseignement technique.	294.742	200.000	"	94.742
30	31	Souscription à des ouvrages d'enseignement technique et récompenses aux élèves de divers établissements d'enseignement technique.	58.000	50.000	"	8.000
31	32	Participation de l'État dans les dépenses du fonctionnement de l'institut d'optique théorique et appliquée, de l'école supérieure d'électricité et de l'école centrale lyonnaise.	750.000	625.000	"	125.000
32	33	Subventions aux écoles privées reconnues par l'État — Bourses, dégrèvements de frais d'études.	2.462.564	2.200.000	"	262.564
33	34	Subventions aux écoles supérieures de commerce et à l'exposition nationale du travail. — Congrès et missions à l'étranger.	663.660	350.000	"	313.660
34	35	Bourses aux pupilles de la Nation.	1.125.900	1.125.900	"	"
TOTAUX pour la 7° partie.			38.900.716	36.529.400	560.711	2.932.027
					En moins : 2.371.316 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. (Suite.)						
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
35	36	Secours.	52.000	52.000	"	"
36	37	Dépenses résultant pour l'État de la loi du 20 juillet 1899 complétée par celle du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public.	95.000	95.000	"	"
37	38	Frais de procès et d'instance.	5.000	5.000	"	"
38	39	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.	Mémoire.	Mémoire.	"	"
39	40	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.	Mémoire.	Mémoire.	"	"
40	41	Dépenses des exercices clos.	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la 8° partie.			152.000	152.000	"	"
RÉCAPITULATION.						
4° PARTIE. — Personnel.			139.479.130	143.883.831	4.404.701	"
5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.			17.168.969	19.784.681	2.615.712	"
7° PARTIE. — Subventions.			38.900.716	36.529.400	"	2.371.316
8° PARTIE. — Dépenses diverses.			152.000	152.000	"	"
TOTAUX pour l'Enseignement technique.			195.700.815	200.349.912	7.020.413	2.371.316
					En plus : 4.649.097 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la Nomenclature des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
BEAUX-ARTS.						
4 ^e PARTIE. — PERSONNEL.						
1	1	Administration centrale. — Traitements et salaires.....	2.254.500	2.254.500	"	"
2	2	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	76.280	62.300	"	13.980
3	3	Inspections et services extérieurs des Beaux-Arts. — Traitements.....	166.200	155.967	"	10.233
4	4	Académie de France à Rome. — Traitements, appointements et salaires.....	447.116	468.553	21.437	"
5	5	Académie de France à Rome. — Pensions et indemnités diverses.....	1.066.588	56.369	"	1.010.219
6	6	Établissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Traitements et salaires.....	1.699.298	4.570.300	2.871.002	"
7	7	Établissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Indemnités.....	189.260	53.870	"	135.390
8	"	École nationale supérieure des arts décoratifs. — Traitements et salaires.....	559.145	"	"	559.145
9	"	École nationale supérieure des arts décoratifs. — Indemnités diverses. — Bourses et primes d'encouragement.....	43.999	"	"	43.999
10	8	Écoles nationales d'art des départements. — École régionale d'architecture de Strasbourg. — Traitements et salaires.....	1.082.409	1.082.409	"	"
11	9	Écoles nationales d'art des départements. — École régionale d'architecture de Strasbourg. — Indemnités.....	125.631	29.563	"	96.068
12	10	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Traitements et salaires.....	2.783.733	2.746.987	"	36.746
13	11	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Indemnités.....	21.978	8.825	"	13.153
14	"	Conservatoire national de musique et d'art dramatique. — Traitements.....	2.331.805	"	"	2.331.805
15	"	Contrôle des films cinématographiques. — Traitements et salaires.....	79.356	"	"	79.356
16	12	Musées nationaux. — Traitements.....	7.706.158	7.732.024	25.866	"
17	13	Services extérieurs des Beaux-Arts et musées nationaux. — Indemnités diverses.....	121.128	135.851	14.723	"
18	14	Allocation à l'Union centrale des arts décoratifs pour les dépenses de personnel du Musée et de la bibliothèque des arts décoratifs.....	1.037.725	1.037.725	"	"
19	15	Monuments historiques. — Traitements et salaires.....	2.702.382	2.692.384	"	9.998
20	16	Monuments historiques. — Indemnités et allocations diverses.....	271.940	160.400	"	111.540
21	17	Bâtiments civils et palais nationaux. — Traitements et salaires.....	4.701.712	4.653.784	"	47.928
22	18	Bâtiments civils et palais nationaux. — Indemnités diverses.....	113.563	72.000	"	41.563
23	19	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Traitements et salaires.....	1.206.574	1.196.305	"	10.269
24	20	Service des eaux de Versailles et de Marly — Indemnités diverses.....	104.145	99.000	"	5.145
"	21	Indemnités compensatrices aux fonctionnaires et agents en fonctions en Alsace et en Lorraine.....	"	237.521	237.521	"
25	22	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	200.000	200.000	"	"
26	23	Allocations pour charges de famille.....	1.428.000	1.685.405	257.405	"
27	24	Indemnités de résidence.....	2.850.000	3.105.530	255.530	"
"	24bis	Dépenses exceptionnelles de personnel motivées par l'état de guerre.....	"	811.550	811.550	"
TOTAUX pour la 4 ^e Partie.....			35.370.625	35.309.122	4.495.034	4.556.537
					En moins : 61.503 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
BEAUX-ARTS. (Suite.)						
5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
28	25	Administration centrale. — Matériel.....	393.270	353.850	"	37.420
29	26	Académie de France à Rome. — Participation de l'État aux dépenses de matériel.....	196.000	180.000	"	16.000
30	27	Établissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Matériel.....	183.530	1.000.000	816.470	"
31	"	École nationale supérieure des arts décoratifs. — Participation de l'État aux dépenses de matériel.....	90.965	"	"	90.965
32	28	Écoles nationales d'art des départements. — École régionale d'architecture de Strasbourg. — Matériel.....	179.000	172.135	"	6.865
33	29	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Matériel.....	1.425.485	1.200.000	"	225.485
34	"	Conservatoire national de musique et d'art dramatique. — Participation de l'État aux dépenses de matériel.....	80.000	"	"	80.000
35	"	Contrôle des films cinématographiques. — Matériel et frais de fonctionnement.....	112.500	"	"	112.500
36	30	Musées nationaux. — Matériel.....	5.471.296	4.693.000	"	778.296
"	31	Musée d'Ennery. — Matériel.....	"	15.000	15.000	"
37	32	Monuments historiques. — Matériel et dépenses diverses.....	273.040	240.000	"	33.040
38	33	Bâtiments civils et palais nationaux. — Matériel.....	1.840.004	1.650.000	"	190.004
39	34	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Matériel.....	91.150	86.150	"	5.000
"	35	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones.....	"	444.761	444.761	"
"	36	Remboursements à l'Imprimerie Nationale.....	"	204.324	204.324	"
40	37	Remboursements de frais.....	1.400.609	1.500.000	99.391	"
"	37 bis	Dépenses exceptionnelles motivées par l'état de guerre. — Matériel.....	"	8.000.000	8.000.000	"
TOTAUX pour la 5 ^e partie.....			11.736.849	19.741.220	9.579.946	1.575.575
					En plus : 8.004.371 ^f	
6 ^e PARTIE. — TRAVAUX.						
41	38	Monuments historiques. — Monuments appartenant à l'État.....	18.068.889	6.000.000	"	12.068.889
42	39	Monuments historiques. — Monuments n'appartenant pas à l'État.....	26.442.100	7.000.000	"	19.442.100
43	40	Monuments historiques et édifices endommagés par les opérations de guerre.....	13.325.000	5.000.000	"	8.325.000
44	41	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux.....	29.700.000	29.000.000	"	700.000
45	42	Bâtiments civils et palais nationaux. — Opérations spéciales.....	51.870.000	23.000.000	"	28.870.000
46	43	Constructions et grosses réparations des immeubles diplomatiques et consulaires.....	9.400.000	3.500.000	"	5.900.000
47	44	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Travaux d'entretien et de grosses réparations.....	3.310.000	2.400.000	"	910.000
TOTAUX pour la 6 ^e partie.....			152.115.989	75.900.000	"	76.215.989

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
BEAUX-ARTS. (Suite.)						
7 ^e PARTIE. — SUBVENTIONS.						
48	45	Écoles régionales et municipales d'art. — Souscriptions aux ouvrages d'art	1.015.688	850.000	"	165.688
49	46	Prix de cessions d'objets d'art provenant de la manufacture nationale de Sèvres	2.100.000	500.000	"	1.600.000
50	47	Manufacture nationale de Sèvres. — Subventions	391.598	2.300.000	1.908.402	"
51	48	Succursales du Conservatoire et écoles nationales de musique dans les départements	675.800	500.000	"	175.800
52	49	Théâtres nationaux	60.187.000	49.787.000	"	10.400.000
53	50	Subventions aux théâtres et concerts symphoniques	500.000	275.000	"	225.000
54	51	Concerts à Paris et dans les départements, musiques populaires et œuvres de décentralisation artistique	1.622.430	3.800.000	2.177.570	"
55	52	Action artistique en France et à l'étranger	500.000	500.000	"	"
56	53	Indemnités et secours. — Arts dramatique et musical. — Arts plastiques	595.400	545.000	"	50.400
57	54	Acquisitions et commandes d'œuvres d'art à des artistes vivants, prix national et bourses de voyages en France et à l'étranger	5.351.280	5.204.880	"	146.400
58	55	Bourses et encouragements	58.350	1.200.000	1.141.650	"
59	56	Musées départementaux et municipaux. — Collectivités autorisées. — Subventions. — Achats et restauration d'œuvres d'art	150.000	150.000	"	"
60	57	Subventions diverses	329.380	600.000	270.620	"
TOTALS pour la 7 ^e Partie			73.476.926	66.211.880	5.498.242	12.763.288
			En moins : 7.265.046 ¹			
8 ^e PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
61	58	Frais de procès et d'instance	40.000	85.526	45.526	"
62	59	Secours	45.497	45.497	"	"
63	60	Dépenses relatives au fonctionnement du service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'État	Mémoire.	Mémoire.	"	"
64	61	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.	Mémoire.	"	"
65	62	Dépenses des exercices permises non frappés de déchéance	Mémoire.	Mémoire.	"	"
66	63	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTALS pour la 8 ^e Partie			85.497	131.023	45.526	"
RÉCAPITULATION.						
4 ^e PARTIE. — Personnel			35.370.625	35.309.122	"	61.503
5 ^e PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services			11.736.849	19.741.220	8.004.371	"
6 ^e PARTIE. — Travaux			152.115.989	75.900.000	"	76.215.989
7 ^e PARTIE. — Subventions			73.476.926	66.211.880	"	7.265.046
8 ^e PARTIE. — Dépenses diverses			85.497	131.023	45.526	"
TOTALS pour les Beaux-Arts			272.785.886	197.293.245	8.049.897	83.542.538
			En moins : 75.492.641 ¹			

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
COMMERCE.						
4 ^e PARTIE. — PERSONNEL.						
1	1	Traitement du Ministre. — Traitements, salaires et émoluments du personnel de l'administration centrale	8.418.874	9.200.288	781.414	"
2	2	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses	170.800	174.025	3.225	"
3	3	Expertises. — Émoluments du personnel	65.427	65.427	"	"
1 bis	4	Assurance-crédit d'État. — Traitements et salaires du personnel	453.038	437.788	"	15.250
2 bis	5	Assurance-crédit d'État. — Indemnités et allocations diverses	4.250	4.250	"	"
"	6	Propriété industrielle. — Traitements et salaires du personnel	"	1.867.270	1.867.270	"
"	7	Propriété industrielle. — Indemnités et allocations diverses	"	31.038	31.038	"
4	8	Poids et mesures. — Traitements et salaires du personnel	8.680.473	8.628.090	"	52.383
5	9	Poids et mesures. — Indemnités et allocations diverses	4.500	1.060.545	1.056.045	"
6	10	Attachés et agents commerciaux. — Traitements	10.323.050	9.952.543	"	370.507
7	11	Attachés et agents commerciaux. — Indemnités de fonctions	11.487.100	10.729.249	"	757.851
8	12	Allocations pour charges de famille	517.780	715.000	197.220	"
9	13	Indemnités de résidence	1.544.000	2.500.000	956.000	"
10	14	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	20.000	20.000	"	"
11	15	Traitements du personnel en congé de longue durée pour tuberculose	30.000	30.000	"	"
TOTALS pour la 4 ^e partie			41.719.292	45.415.513	4.892.212	1.195.991
			En plus : 3.696.221 ¹			
5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
12	16	Administration centrale. — Matériel et dépenses diverses	879.250	1.089.250	210.000	"
13	17	Bibliothèque. — Achats de livres et de publications	335.500	120.000	"	215.500
14	18	Indemnités allouées pour travaux et études techniques à des collaborateurs étrangers à l'administration	125.150	100.000	"	25.150
15	19	Expertises. — Matériel	25.000	25.000	"	"
12 bis	20	Assurance-crédit d'État. — Matériel et dépenses diverses	80.000	78.200	"	1.800
"	21	Propriété industrielle. — Matériel et dépenses diverses	"	1.202.000	1.202.000	"
"	22	Frais de publication du Bulletin officiel de la propriété industrielle	"	440.000	440.000	"
A reporter			1.444.900	3.034.450	1.852.000	242.450

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
COMMERCE. (Suite.)						
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)						
		Reports	1.444.900	3.054.450	1.852.000	242.450
16	23	Poids et mesures. — Remboursement de frais.....	2.612.550	2.758.790	146.240	"
17	24	Poids et mesures. — Matériel et dépenses diverses.....	1.640.600	1.269.880	"	370.720
"	25	Poids et mesures. — Indemnités kilométriques pour vérifications et contrôle sur place.....	"	450.000	450.000	"
18	26	Attachés et agents commerciaux. — Frais de fonctionnement des postes. — Frais de voyage et dépenses diverses.....	18.387.650	17.387.650	"	1.000.000
19	27	Frais de déplacements et de missions.....	126.000	142.500	16.500	"
20	"	Frais de correspondance téléphonique et télégraphique.....	218.600	"	"	218.600
"	28	Remboursements à l'administration des Postes, télégraphes et téléphones.....	"	278.400	278.400	"
"	29	Remboursements à l'Imprimerie Nationale.....	"	8.920.000	8.920.000	"
21	30	Frais d'établissement de la carte d'identité professionnelle à l'usage des voyageurs et représentants de commerce.....	60.000	60.000	"	"
22	31	Récompenses honorifiques aux vieux ouvriers et employés.....	25.000	25.000	"	"
TOTAUX pour la 5° partie.....			24.515.300	34.346.670	11.663.140	1.831.770
					En plus : 9.831.370 ^f	
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.						
23	32	Dépenses relatives aux expositions et foires à l'étranger. — Médailles..	476.750	376.750	"	100.000
24	33	Dépenses relatives à l'organisation de la section française à l'exposition internationale de New-York 1939.....	99.950.000	3.300.000	"	96.650.000
25	34	Subventions aux chambres de commerce françaises à l'étranger.....	1.000.000	1.000.000	"	"
26	35	Compensation douanière à la filature de la soie.....	8.500.000	8.500.000	"	"
27	36	Subvention au comité parlementaire français du commerce.....	31.500	31.500	"	"
28	37	Subventions pour travaux divers de normalisation.....	2.800.000	2.800.000	"	"
29	38	Bonifications d'intérêts accordées en application de la loi du 19 août 1936, relative à la mobilisation des créances commerciales bloquées à l'étranger.....	5.000	1.000	"	4.000
30	39	Bonifications d'intérêts accordées en application de la loi du 18 août 1936, tendant à faciliter la mobilisation des créances commerciales garanties par l'État.....	39.000.000	29.000.000	"	10.000.000
31	40	Part contributive de la France dans les dépenses de divers bureaux internationaux.....	259.500	320.900	61.400	"
32	41	Primes d'encouragement à l'utilisation du papier journal français.....	17.000.000	17.000.000	"	"
33	42	Allocations forfaitaires pour la vente à l'étranger du papier journal de fabrication française.....	8.000.000	1.000.000	"	7.000.000
TOTAUX pour la 7° partie.....			177.022.750	63.330.150	- 61.400	113.754.000
					En moins : 113.692.600 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
COMMERCE. (Suite.)						
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
34	43	Frais de surveillance de sociétés et établissements divers.....	45.000	45.000	"	"
35	44	Frais d'établissements des listes pour les élections consulaires.....	380.000	10.000	"	370.000
36	45	Secours.....	33.500	41.500	8.000	"
37	"	Poids et mesures. — Indemnités pour vérifications et contrôle sur place, pour travaux de jaugeage et d'étalonnage des agents.....	1.550.000	"	"	1.550.000
38	46	Remboursement au budget annexe des Postes, Télégraphes et Téléphones des pensions des anciens fonctionnaires des Postes et Télégraphes d'Alsace et de Lorraine.....	50.000	30.000	"	20.000
39	"	Dépenses d'exploitation de l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, appartenant à des exercices périmés antérieurs à 1923...	Mémoire.	"	"	"
40	"	Dépenses de premier établissement de l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones, appartenant à des exercices périmés antérieurs à 1923.	Mémoire.	"	"	"
41	47	Emploi de fonds provenant de legs ou de donation.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
42	48	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
43	49	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la 8° partie.....			2.058.500	126.500	8.000	1.940.000
					En moins : 1.932.000 ^f	
RÉCAPITULATION.						
4° PARTIE. — Personnel.....			41.719.292	45.415.513	3.696.221	"
5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....			24.515.300	34.346.670	9.831.370	"
7° PARTIE. — Subventions.....			177.022.750	63.330.150	"	113.692.600
8° PARTIE. — Dépenses diverses.....			2.058.500	126.500	"	1.932.000
TOTAUX pour le Commerce.....			245.315.842	143.218.833	13.527.591	115.624.600
					En moins : 102.097.009 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
TRAVAIL.						
4° PARTIE. — PERSONNEL.						
1	1	Traitement du Ministre. — Traitements du personnel de l'administration centrale.....	13.928.178	13.930.456	2.278	"
2	2	Indemnités du Cabinet du Ministre. — Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale.....	296.802	302.186	5.384	"
3	3	Contrôle général des assurances sociales. — Traitements.....	1.455.692	1.435.692	"	20.000
4	4	Commissaires-contrôleurs des assurances privées. — Traitements.....	1.348.710	1.348.710	"	"
5	5	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Traitements.....	11.825.561	18.984.917	7.159.356	"
6	6	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités.....	152.455	178.290	25.835	"
7	7	Services régionaux des assurances sociales. — Traitements.....	59.901.063	60.246.906	345.843	"
8	8	Services régionaux des assurances sociales. — Indemnités.....	500.000	506.000	6.000	"
9	9	Allocations pour charges de famille.....	2.534.950	3.500.000	965.050	"
10	20	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	100.000	80.000	"	20.000
11	11	Indemnités de résidence.....	5.494.335	7.300.000	1.805.665	"
12	12	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	450.000	533.270	83.270	"
TOTAUX pour la 4° partie.....			97.987.746	108.346.427	10.398.681	40.000
					En plus : 10.358.681 ^f	
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
13	13	Remboursement de frais.....	5.895.420	7.500.000	1.604.580	"
14	14	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services.....	4.926.552	4.900.000	"	26.552
"	15	Impressions. — Paiements à l'Imprimerie nationale.....	"	5.750.000	5.750.000	"
"	16	Paiements à l'Administration des postes, télégraphes et téléphones.....	"	934.440	934.440	"
15	"	Installation des services de l'administration centrale dans l'Immeuble Fontenoy.....	600.000	"	"	600.000
16	17	Achats de livres et publications, reliures.....	6.382.184	1.043.400	"	5.338.784
17	18	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel et fonctionnement des services.....	2.052.686	2.400.000	347.314	"
18	19	Services régionaux des assurances sociales. — Matériel et fonctionnement.....	7.553.674	6.400.000	"	1.153.674
19	"	Frais de correspondance télégraphique.....	14.640	"	"	14.640
20	20	Récompenses honorifiques.....	70.000	70.000	"	"
A reporter.....			27.495.156	28.997.840	8.636.334	7.133.650

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES		
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.	
			francs.	francs.	francs.	francs.	
TRAVAIL. (Suite.)							
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)							
			Reports.....	27.495.156	28.997.840	8.636.334	7.133.650
21	21	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions.....	1.231.350	900.000	"	331.350	
22	22	Contentieux des assurances sociales et des assurances privées.....	82.000	82.000	"	"	
TOTAUX pour la 5° partie.....			28.808.506	29.979.840	8.636.334	7.465.000	
					En plus : 1.171.334 ^f		
7° PARTIE. — SUBVENTIONS							
23	23	Participation de la France au fonctionnement de l'organisme permanent pour la réglementation internationale du travail.....	250.000	150.000	"	100.000	
24	24	Association nationale française pour le progrès social. — Recherches relatives aux maladies professionnelles et aux accidents du travail.....	106.700	356.700	250.000	"	
25	25	Fonds national de chômage.....	1.100.500.000	600.000.000	"	500.500.000 ^f	
25bis	26	Aide aux travailleurs émigrants.....	250.000	300.000	50.000	"	
25ter	"	Subvention à l'Institut d'études et de prévention des maladies professionnelles.....	250.000	"	"	250.000	
26	27	Subventions aux fonds de chômage spéciaux créés en vue de venir en aide aux artistes non salariés des arts graphiques, plastiques, dramatiques et musicaux.....	6.000.000	6.000.000	"	"	
27	28	Subventions aux centres de reclassement professionnel des chômeurs et de promotion ouvrière.....	15.000.000	40.000.000	25.000.000	"	
28	29	Subventions aux caisses de secours contre le chômage involontaire.....	9.000.000	8.000.000	"	1.000.000	
29	30	Participation de l'État aux frais de fonctionnement des bureaux publics de placement.....	2.500.000	9.000.000	6.500.000	"	
30	31	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. — Dépenses recouvrables sur les exploitants.....	8.000.000	8.000.000	"	"	
31	32	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. — Dépenses non recouvrables sur les exploitants.....	42.000	38.000	"	4.000	
32	33	Encouragements aux sociétés ouvrières et aux fédérations de sociétés ouvrières de production et de crédit.....	439.450	150.000	"	289.450	
33	"	Avances aux sociétés et unions de sociétés coopératives de consommation.....	Mémoire.	"	"	"	
34	34	Encouragement à l'artisanat.....	58.800	58.800	"	"	
35	35	Subventions aux sociétés de secours mutuels.....	40.600.000	44.000.000	3.400.000	"	
36	36	Majorations de rentes mutualistes.....	71.104.000	92.970.000	21.866.000	"	
37	37	Majoration des pensions servies par l'intermédiaire de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse sur le fonds commun inaliénable de retraites des sociétés de secours mutuels.....	450.000	450.000	"	"	
38	38	Bonifications d'intérêts aux sociétés de secours mutuels.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
A reporter.....			1.254.550.950	809.473.500	57.066.000	502.143.450	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		TRAVAIL. (Suite.)				
		7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)				
		Reports.....	1.254.550.950	809.473.500	57.066.000	502.143.450
39	39	Bonifications aux pensions de retraite.....	34.000.000	30.000.000	"	4.000.000
40	40	Contribution annuelle de l'État au fonds spécial de la caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.....	245.300.000	266.800.000	21.500.000	"
41	41	Contribution annuelle de l'État à la caisse de retraites des ouvriers mineurs d'Alsace et de Lorraine.....	31.450.000	31.700.000	250.000	"
42	42	Contribution annuelle de l'État à la Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et aux caisses de retraites assimilées.....	4.950.000	5.350.000	400.000	"
43	43	Contribution annuelle de l'État à la caisse générale de garantie (fonds de majoration).....	140.000.000	140.000.000	"	"
44	44	Subvention de l'État au titre de l'assurance agricole.....	120.500.000	126.000.000	5.500.000	"
45	45	Subventions destinées à garantir à certains retraités de la loi du 5 avril 1928 modifiée (sur les assurances sociales) un minimum de pension annuelle de 500 francs.....	5.800.000	8.000.000	2.200.000	"
46	46	Indemnités à l'Administration des Postes et remises aux agents des diverses administrations concourant au fonctionnement de la loi sur les assurances sociales.....	30.100.000	38.000.000	7.900.000	"
47	47	Avances à l'Administration des Postes pour paiement de rentes d'invalidité dues à des chômeurs victimes d'accidents du travail en Alsace et en Lorraine.....	38.000	32.000	"	6.000
48	48	Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. — Bonifications sur les pensions.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
49	49	Frais de fonctionnement du fonds spécial de prévoyance des blessés de la guerre victimes d'accidents du travail.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
50	50	Frais de fonctionnement de la loi du 15 juillet 1922, modifiée et complétée par les lois subséquentes instituant des allocations temporaires en faveur de certaines catégories d'accidentés du travail.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 7° partie.....	1.866.688.950	1.455.355.500	94.816.000	506.149.450
		8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.				
51	51	Secours personnels à divers titres.....	60.000	60.000	"	"
52	52	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
53	53	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
54	54	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 8° partie.....	60.000	60.000	"	"
		RÉCAPITULATION.				
		4° PARTIE. — Personnel.....	97.987.746	108.346.427	10.358.681	"
		5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	28.808.506	29.979.840	1.171.334	"
		7° PARTIE. — Subventions.....	1.866.688.950	1.455.355.500	"	411.333.450
		8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	60.000	60.000	"	"
		TOTAUX (à reporter).....	1.993.545.202	1.593.741.767	11.530.015	411.333.450
					En moins : 399.803.435 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		TRAVAIL. (Suite.)				
		Reports.....	1.993.545.202	1.593.741.767	"	399.803.435
		<i>SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.</i>				
		4° PARTIE. — PERSONNEL.				
55	55	Services extérieurs des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine. — Traitements.....	707.353	705.639	"	1.714
56	56	Services extérieurs des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités diverses.....	15.320	15.320	"	"
57	57	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine.....	82.954	118.000	35.046	"
58	58	Indemnités de résidence.....	33.550	36.850	3.300	"
59	59	Allocations pour charges de famille.....	25.000	27.800	2.800	"
		TOTAUX pour la 4° partie.....	864.177	903.609	41.146	1.714
					En plus : 39.432 ^f	
		5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.				
60	60	Remboursement de frais.....	27.030	50.000	22.970	"
61	61	Matériel des offices supérieurs départementaux et des offices d'assurances sociales. — Frais de procédure.....	511.708	503.700	"	8.008
"	62	Payements à faire à d'autres administrations publiques.....	"	8.000	8.000	"
		TOTAUX pour la 5° partie.....	538.738	561.700	30.970	8.008
					En plus : 22.962 ^f	
		7° PARTIE. — SUBVENTIONS.				
62	63	Allocations de l'État aux titulaires de rentes d'assurances sociales.....	59.102.000	59.889.000	787.000	"
62bis	"	Subvention à l'institut d'assurances sociales (invalidité-vieillesse) d'Alsace et de Lorraine pour compenser le déficit de son budget.....	Mémoire.	"	"	"
		TOTAUX pour la 7° partie.....	59.102.000	59.889.000	787.000	"
		8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.				
63	64	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
64	65	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		RÉCAPITULATION.				
		4° PARTIE. — Personnel.....	864.177	903.609	39.432	"
		5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	538.738	561.700	22.962	"
		7° PARTIE. — Subventions.....	59.102.000	59.889.000	787.000	"
		8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX.....	60.504.915	61.354.309	849.394	"
		TOTAUX pour le Travail.....	2.054.050.117	1.655.096.076	849.394	399.803.435
					En moins : 308.954.041 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
SANTÉ PUBLIQUE.						
4° PARTIE. — PERSONNEL.						
1	1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.	4.653.371	4.765.108	111.737	"
2	2	Traitements des inspecteurs généraux techniques.....	120.000	120.000	"	"
3	3	Traitement de l'inspecteur général des services de l'enfance.....	60.000	60.000	"	"
4	4	Traitements du personnel du contrôle des habitations à bon marché.	473.412	445.000	"	28.412
5	5	Services généraux de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	279.360	239.610	"	39.750
6	6	Laboratoires du ministère. — Traitements.....	325.000	325.000	"	"
7	7	Laboratoires du ministère. — Indemnités et allocations diverses....	205.000	190.000	"	15.000
8	8	Inspection départementale de l'assistance publique. — Traitements..	7.137.235	7.137.235	"	"
9	9	Inspection départementale de l'assistance publique. — Indemnités...	2.866.100	2.858.365	"	7.735
10	10	Service de l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine. — Traitements et indemnités.....	79.290	81.850	2.560	"
11	11	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Traitements.....	380.568	357.568	"	23.000
12	12	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Indemnités et allocations diverses.....	62.282	75.318	13.036	"
13	13	Établissements des sourds-muets, aveugles et anormaux en Alsace et en Lorraine. — Traitements.....	423.500	431.928	8.428	"
14	14	Établissements des sourds-muets, aveugles et anormaux en Alsace et en Lorraine. — Indemnités et allocations diverses.....	68.180	89.510	21.330	"
15	15	Service sanitaire maritime. — Traitements.....	1.027.500	1.027.500	"	"
16	16	Service sanitaire maritime et aérien. — Indemnités et allocations diverses.....	100.250	90.250	"	10.000
17	17	Sanatorium d'État de Bullion. — Traitements.....	306.182	96.590	"	209.592
18	18	Sanatorium d'État de Bullion. — Indemnités et allocations diverses..	9.000	Mémoire.	"	9.000
19	19	Établissement thermal d'Aix-les-Bains. — Traitements.....	3.095.013	3.095.013	"	"
20	20	Allocations pour charges de famille.....	700.000	770.660	70.660	"
21	21	Indemnités de résidence.....	1.120.000	1.243.000	123.000	"
22	22	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension...	50.000	100.000	50.000	"
23	23	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	90.000	90.000	"	"
TOTAUX pour la 4° partie.....			23.631.243	23.689.505	400.751	342.489
					En plus : 58.262 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la Nomenclature des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
SANTÉ PUBLIQUE. (Suite.)						
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
24	24	Administration centrale. — Matériel.....	1.533.038	1.405.230	"	127.808
25	25	Achats de livres et publications. — Reliures.....	648.000	90.000	"	558.000
26	26	Fournitures de l'Imprimerie Nationale.....	"	1.220.000	1.220.000	"
26	27	Frais de correspondances télégraphique et téléphonique.....	2.000	146.808	144.808	"
27	28	Laboratoires du ministère. — Matériel.....	340.000	340.000	"	"
28	29	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Matériel.....	260.000	300.000	31.000	"
29	30	Établissements des sourds-muets, aveugles et anormaux en Alsace et en Lorraine. — Matériel.....	205.500	205.500	"	"
30	31	Service sanitaire maritime et aérien. — Matériel.....	370.000	388.690	18.690	"
31	32	Sanatorium d'État de Bullion. — Matériel.....	250.000	50.000	"	200.000
32	33	Établissement thermal d'Aix-les-Bains. — Matériel.....	1.096.000	1.015.000	"	81.000
33	"	Dépenses des eaux minérales et des établissements thermaux.....	37.800	"	"	37.800
34	34	Inspection des pharmacies et contrôle des sérums et produits analogues	350.000	350.000	"	"
35	35	Propagande éducative sanitaire.....	700.000	700.000	"	"
36	36	Participation aux congrès internationaux et manifestations diverses en matière d'hygiène, d'assistance ou d'habitations à bon marché.....	31.300	31.300	—	"
37	37	Participation de l'État aux dépenses des commissions et conseils dans les départements.....	110.000	240.000	130.000	"
38	38	Frais d'application de la législation des habitations à bon marché....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
39	39	Contrôle des pensionnés à 100 p. 100 pour tuberculose.....	95.321	95.321	"	"
40	40	Frais de tournées, de missions et de déplacements.....	458.950	358.950	"	100.000
TOTAUX pour la 5° Partie.....			6.496.909	6.936.799	1.544.498	1.104.608
					En plus : 439.890 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
SANTÉ PUBLIQUE. (Suite.)						
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.						
41	41	Contribution de l'État au fonds spécial de garantie destiné à faciliter aux invalides de guerre l'obtention du bénéfice de la législation relative aux habitations à bon marché.....	125.000	90.000	"	35.000
42	42	Participation de l'État pour la construction de logements à loyers moyens (art. 29 et 30 de la loi du 13 juillet 1928).....	1.300.000	1.200.000	"	100.000
43	43	Participation de l'État aux subventions communales visées à l'article 58 de la loi du 5 décembre 1922.....	1.000.000	800.000	"	200.000
44	44	Part de l'État dans les annuités dues à la Caisse des dépôts et consignations pour les prêts effectués par application de la loi du 24 octobre 1919.....	360.000	324.000	"	36.000
45	45	Allocations pour enfants aux pensionnés militaires et aux victimes civiles de la guerre acquéreurs de petites propriétés rurales.....	18.000	16.000	"	2.000
46	46	Hygiène et salubrité générale. — Epidémies. — Pollution de l'atmosphère.....	3.796.000	28.025.000	24.229.000	"
47	47	Subventions aux laboratoires de bactériologie et d'hygiène sociale.....	500.000	500.000	"	"
48	48	Subventions allouées au titre de l'hydrologie et de la climatologie.....	111.000	114.000	"	"
49	49	Écoles d'infirmières et d'assistantes de service social préparant aux diplômés d'État.....	2.800.000	3.380.000	580.000	"
50	50	Subventions de premier établissement pour écoles d'infirmières.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
51	51	Subventions pour la protection maternelle et l'enfance préscolaire.....	11.000.000	11.000.000	"	"
52	52	Participation de l'État aux dépenses d'inspection médicale des établissements d'enseignement.....	800.000	800.000	"	"
53	53	Subventions de l'État en vue du séjour d'enfants dans les colonies, camps de vacances et œuvres de plein air.....	5.000.000	5.000.000	"	"
54	54	Subventions de premier établissement pour organisation de camps de vacances et garderies en plein air.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
55	55	Prophylaxie du cancer.....	2.500.000	2.500.000	"	"
56	56	Prophylaxie de la tuberculose.....	19.500.000	19.420.000	"	80.000
56bis	57	Prophylaxie du rhumatisme.....	10.000	400.000	390.000	"
57	58	Contribution de l'État en capital aux dépenses de construction d'établissements destinés à la lutte antituberculeuse.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
58	59	Prophylaxie des maladies vénériennes.....	15.000.000	15.500.000	500.000	"
59	60	Allocations aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux pendant la durée de la mobilisation.....	116.000.000	14.300.000.000	14.184.000.000	"
60	61	Participation de l'État au paiement des primes à la natalité allouées par les départements et les communes.....	22.000.000	22.000.000	"	"
60bis	"	Dotation complémentaire pour encouragements à la natalité et aux familles nombreuses.....	200.000.000	"	"	200.000.000
61	62	Encouragement national aux familles nombreuses (loi du 22 juillet 1923).....	225.000.000	380.000.000	155.000.000	"
62	63	Assistance aux familles nombreuses (loi du 14 juillet 1913).....	10.900.000	10.900.000	"	"
63	64	Assistance aux femmes en couche.....	19.700.000	19.600.000	"	100.000
64	65	Assistance aux mères qui allaitent leur enfant au sein.....	21.600.000	24.000.000	2.400.000	"
65	66	Participation de l'État aux dépenses de protection des enfants du premier âge (loi du 23 décembre 1874 et décret-loi du 30 octobre 1935).....	4.500.000	19.100.000	14.600.000	"
66	67	Participation de l'État aux dépenses du service des enfants assistés (loi du 27 juin 1904).....	113.000.000	120.000.000	7.000.000	"
67	68	Dépenses occasionnées par des mineurs vagabonds (décret-loi du 30 octobre 1935).....	3.400.000	2.500.000	"	900.000
A reporter.....			799.920.000	14.987.166.000	14.388.699.000	201.453.000

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
SANTÉ PUBLIQUE. (Suite.)						
7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)						
Reports.....			799.920.000	14.987.166.000	14.388.699.000	201.453.000
68	69	Dépenses occasionnées par les aliénés.....	208.000.000	230.000.000	22.000.000	"
69	70	Assistance aux tuberculeux.....	46.000.000	56.000.000	10.000.000	"
70	71	Assistance médicale gratuite.....	166.000.000	347.000.000	181.000.000	"
71	72	Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.....	318.000.000	450.000.000	132.000.000	"
72	73	Application de l'article 4 du décret-loi du 30 octobre 1935 prévoyant l'unification et la simplification des barèmes en vigueur relatifs aux lois d'assistance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
73	74	Assistance aux étrangers en Alsace et en Lorraine.....	3.400.000	2.000.000	"	1.400.000
74	75	Service de l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine.....	899.500	932.500	33.000	"
74bis	76	Application en Alsace et en Lorraine de la législation française en matière d'assistance.....	35.500.000	40.000.000	4.500.000	"
75	77	Dotations des établissements nationaux de bienfaisance.....	11.578.000	12.994.000	1.416.000	"
76	78	Subventions pour les œuvres d'assistance par le travail spéciales aux aveugles et pour l'application des mesures préventives de la cécité.....	283.500	283.500	"	"
"	79	Application de l'article 4 du décret-loi du 29 juillet 1939 relatif aux hôpitaux et hospices.....	"	7.000.000	7.000.000	"
77	"	Subventions aux établissements hospitaliers pour soins donnés à des étrangers ne pouvant bénéficier d'un traité d'assistance réciproque et à des indigènes de l'Afrique du Nord non bénéficiaires de la loi du 15 juillet 1893.....	2.800.000	"	"	2.800.000
78	80	Remboursement des frais d'entretien des enfants anormaux titulaires de fractions de bourses.....	275.000	275.000	"	"
79	81	Application de la loi du 11 avril 1908 sur la prostitution des mineures.....	4.000	12.000	8.000	"
80	82	Subventions sur les fonds du pari mutuel destinés aux œuvres et établissements de bienfaisance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTALS pour la 7° partie.....			1.592.660.000	16.133.663.000	14.746.656.000	205.653.000
En plus : 14.541.003.000 ¹						
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
81	83	Frais de justice et de contentieux. — Application des décisions de justice.....	1.604	15.000	13.396	"
82	84	Établissements thermaux affermés par l'État. — Dépenses des commissariats du Gouvernement.....	57.500	57.500	"	"
83	85	Secours.....	11.000	11.000	"	"
84	86	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
85	87	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
86	88	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTALS pour la 8° Partie.....			70.104	83.500	13.396	"
RÉCAPITULATION.						
4° Partie. — Personnel.....			23.631.243	23.689.505	58.262	"
5° Partie. — Matériel et fonctionnement des services.....			6.496.909	6.936.799	439.890	"
7° Partie. — Subventions.....			1.592.660.000	16.133.663.000	14.541.003.000	"
8° Partie. — Dépenses diverses.....			70.104	83.500	13.396	"
TOTALS pour la Santé publique.....			1.622.858.256	16.164.372.804	14.541.514.548	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
COLONIES.						
4° PARTIE. — PERSONNEL.						
a. Dépenses civiles.						
1	1	Traitements du Ministre et du personnel civil de l'administration centrale.	8.302.781	8.843.370	540.589	"
2	"	Personnel officier de l'administration centrale.	1.866.585	"	"	1.866.585
3	"	Personnel militaire non officier de l'administration centrale.	436.018	"	"	436.018
4	2	Personnel de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.	580.445	607.004	26.559	"
5	3	Contrôle des chemins de fer coloniaux. — Traitements	240.304	240.844	540	"
6	4	Contrôle des chemins de fer coloniaux. — Indemnités et allocations diverses.	84.967	86.317	1.350	"
7	5	Inspection des colonies	2.147.520	2.186.021	38.501	"
8	6	Solde des inspecteurs généraux des colonies du cadre de réserve	539.304	470.304	"	69.000
9	7	Traitements de disponibilité des gouverneurs.	Mémoire.	Mémoire.	"	"
10	8	Allocations complémentaires spéciales aux titulaires de pensions mixtes et à leurs ayants cause.	37.500	31.500	"	6.000
"	9	École nationale de la France d'Outre-Mer. — Traitements	"	220.652	220.652	"
"	10	École nationale de la France d'Outre-Mer. — Indemnités et allocations diverses.	"	216.810	216.810	"
"	11	École supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Traitements	"	128.007	128.007	"
"	12	École supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Indemnités et allocations diverses.	"	113.475	113.475	"
"	13	Musée permanent de la France d'Outre-Mer. — Traitements	"	570.574	570.574	"
"	14	Musée permanent de la France d'Outre-Mer. — Indemnités et allocations diverses.	"	30.600	30.600	"
11	15	Services administratifs coloniaux des ports de commerce. — Traitements.	1.145.428	1.131.781	"	13.647
12	16	Services administratifs coloniaux des ports de commerce. — Indemnités diverses.	31.820	31.820	"	"
13	17	Indemnités de résidence.	941.210	1.332.790	391.580	"
14	18	Allocations pour charges de famille	429.860	627.960	198.100	"
15	19	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	80.000	80.000	"	"
16	20	Congés de longue durée pour tuberculose.	39.990	39.990	"	"
b. Dépenses pénitentiaires.						
17	21	Services pénitentiaires coloniaux. — Traitements.	8.565.616	8.127.759	"	437.857
18	22	Services pénitentiaires coloniaux. — Indemnités et allocations diverses.	2.244.821	2.426.445	181.624	"
TOTAUX pour la 4° partie.			27.714.169	27.544.023	2.658.961	2.829.107
					En moins : 170.146 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
COLONIES. (Suite.)						
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
a. Dépenses civiles.						
22	23	Remboursement de frais.	59.050	72.050	13.000	"
23	"	Frais d'impression, publication de documents et abonnements.	279.850	"	"	279.850
24	"	Frais du service télégraphique.	190.000	"	"	190.000
"	24	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones.	"	403.575	403.575	"
"	25	Remboursements à l'imprimerie nationale.	"	282.580	282.580	"
21	26	Matériel de l'administration centrale.	890.224	1.570.620	680.396	"
20	27	Matériel du contrôle des chemins de fer coloniaux.	16.985	16.985	"	"
19	28	Inspection des colonies (dépenses spéciales).	13.000	13.000	"	"
"	29	Matériel de l'école nationale de la France d'Outre-Mer.	"	222.200	222.200	"
"	30	Matériel de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.	"	37.000	37.000	"
"	31	Matériel du musée permanent de la France d'Outre-Mer.	"	697.300	697.300	"
25	32	Matériel des services administratifs coloniaux des ports de commerce.	176.870	159.445	"	17.425
b. Dépenses pénitentiaires.						
26	33	Services pénitentiaires coloniaux. — Hôpitaux.	2.299.005	2.661.460	362.455	"
27	34	Services pénitentiaires coloniaux. — Vivres.	8.898.540	7.260.666	"	1.637.874
28	35	Services pénitentiaires coloniaux. — Habillement et couchage.	2.185.502	2.265.102	79.600	"
29	36	Services pénitentiaires coloniaux. — Frais de transport.	2.234.565	3.100.000	865.435	"
30	37	Services pénitentiaires coloniaux. — Matériel.	4.528.400	3.111.152	"	1.417.248
TOTAUX pour la 5° partie.			21.771.991	21.873.135	3.643.541	3.542.397
					En plus : 101.144 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
	COLONIES. (Suite.)				
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.				
	a. Dépenses civiles.				
		francs.	francs.	francs.	francs.
31	Frais d'hospitalisation dans les établissements de la guerre.....	20.000	"	"	20.000
33	Encouragement aux missions d'intérêt colonial.....	9.000	"	"	9.000
34	Subvention à l'école nationale de la France d'outre-mer.....	760.000	"	"	760.000
35	Institut national d'agronomie de la France d'outre-mer.....	639.900	"	"	639.900
36	Participation au 2° salon de la France d'outre-mer.....	300.000	"	"	300.000
32	Bourses d'enseignement et remises de frais d'études.....	32.400	29.900	"	2.500
"	39 Subventions au service d'études des productions coloniales et au comité des recherches scientifiques coloniales.....	"	45.000	45.000	"
37	40 Encouragement à la culture du cotonnier dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	6.400.000	5.085.900	"	1.314.100
38	" 41 Encouragements à la production du café et du sisal dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	85.000.000	"	"	85.000.000
"	42 Encouragements à la production du sisal dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	"	60.000.000	60.000.000	"
"	43 Encouragements à la production du manioc dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	Mémoire.	205.200	205.200	"
39	44 Propagande en faveur de la consommation des thés d'origine coloniale française.....	500.000	350.000	"	150.000
40	45 Propagande en faveur de la consommation du cacao d'origine coloniale française.....	2.100.000	1.500.000	"	600.000
"	46 Encouragements à la production des fibres et filés de coco et d'abaca dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	"	1.260.000	1.260.000	"
"	47 Sauvegarde de la production du caoutchouc dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	"	8.000.000	8.000.000	"
"	48 Encouragements à la culture du bananier dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	"	7.000.000	7.000.000	"
"	49 Encouragements à la culture de l'ananas dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	"	275.000	275.000	"
42	" Subvention pour la création d'un centre français d'apostolat religieux à Haiphong.....	250.000	"	"	250.000
43	50 Subvention au budget du protectorat des îles Wallis.....	155.000	175.000	20.000	"
44	51 Subvention au budget spécial des Nouvelles-Hébrides.....	4.656.250	4.656.250	"	"
45	52 Subvention extraordinaire au budget du condominium des Nouvelles-Hébrides.....	100.000	100.000	"	"
45 bis	53 Subvention au budget local de la Guyane.....	1.900.000	3.107.430	1.207.430	"
46	54 Subvention au budget du territoire de l'Inini.....	1.710.000	1.710.000	"	"
47	55 Subvention au budget local de Saint-Pierre et Miquelon.....	7.890.000	10.000.000	2.110.000	"
	A reporter.....	112.422.550	110.339.680	86.962.630	89.045.500

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939.	1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
	COLONIES. (Suite.)				
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)				
	a. Dépenses civiles. (Suite.)				
		francs.	francs.	francs.	francs.
	Reports.....	112.422.550	110.339.680	86.962.630	89.045.500
"	56 Subvention exceptionnelle au budget des établissements français de l'Océanie.....	"	1.000.000	1.000.000	"
"	57 Subvention à l'Afrique occidentale française pour l'office du Niger....	"	3.330.000	3.330.000	"
48	58 Subvention pour organiser la lutte contre la trypanosomiase et la lèpre.	6.000.000	6.500.000	500.000	"
49	" Avances remboursables à la Guyane pour le service de l'emprunt autorisé par la loi du 10 juillet 1931.....	1.207.721	"	"	1.207.721
50	59 Subventions extraordinaires et avances remboursables au budget général de l'Afrique équatoriale française pour le service des emprunts autorisés par diverses lois.....	73.479.285	71.798.117	"	1.681.168
51	60 Garantie d'intérêts aux chemins de fer coloniaux.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	TOTAUX pour la 7° partie.....	193.109.556	192.967.797	91.792.630	91.934.389
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.				
				En moins : 141.759 ^f	
"	61 Frais d'hospitalisation dans les établissements de la guerre.....	"	15.000	15.000	"
52	62 Secours.....	30.800	42.800	12.000	"
53	63 Dépenses administratives de la caisse intercoloniale des retraites (art. 71 de la loi du 14 avril 1924).....	1.721.295	1.721.295	"	"
57	" Services pénitentiaires coloniaux. — Secours.....	9.000	"	"	9.000
58	64 Services pénitentiaires coloniaux. — Frais de police secrète.....	9.000	9.000	"	"
59	65 Services pénitentiaires coloniaux. — Réparations civiles. — Frais d'insurances. — Frais de justice et de poursuites.....	40.000	40.000	"	"
54	66 Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
55	67 Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
56	68 Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	TOTAUX pour la 8° partie.....	1.810.095	1.828.095	27.000	9.000
	RÉCAPITULATION.			En plus : 18.000 ^f	
	4° PARTIE. — Personnel.....	27.714.169	27.544.023	"	170.146
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	21.771.991	21.873.135	101.144	"
	7° PARTIE. — Subventions.....	193.109.556	192.967.797	"	141.759
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	1.810.095	1.828.095	18.000	"
	TOTAUX pour les Colonies.....	244.405.811	244.213.050	119.144	311.905
				En moins : 192.761 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
AGRICULTURE.						
4 ^e PARTIE. — PERSONNEL.						
1	1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale..	8.487.700	9.287.700	800.000	"
2	2	Indemnités fixes et allocations diverses, secours et indemnités horaires du personnel de l'administration centrale.....	374.503	597.500	222.997	"
3	3	Allocations pour charges de famille.....	14.700.000	17.965.000	3.265.000	"
4	4	Indemnités de résidence.....	5.203.300	7.085.000	1.881.700	"
5	5	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	701.000	800.000	99.000	"
6	6	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	600.000	450.000	"	150.000
7	7	Dépenses de surveillance, de contrôle et de vérification des opérations des sociétés de courses.....	« Mémoire.	« Mémoire.	"	"
8	8	Traitements du personnel des services agricoles régionaux et départementaux.....	8.735.191	8.736.191	1.000	"
9	9	Production agricole. — Services extérieurs. — Emoluments.....	"	4.800.000	4.800.000	"
10	10	Indemnités du personnel des services agricoles régionaux et départementaux. — Frais de fonctionnement de l'inspection générale et régionale et des directions des services agricoles.....	2.926.843	3.067.095	140.252	"
10	11	Traitements du personnel de l'Institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture.....	5.698.294	5.704.894	6.600	"
11	12	Traitements du personnel des écoles d'agriculture, des écoles ménagères et des établissements divers.....	8.136.201	8.136.201	"	"
12	13	Indemnités et allocations diverses du personnel des établissements d'enseignement agricole et d'élevage et des établissements divers.....	2.446.331	2.626.441	180.110	"
13	14	Traitements et allocations du personnel des stations et laboratoires de recherches agronomiques.....	4.359.482	4.377.815	18.333	"
14	15	Indemnités et allocations diverses au personnel des stations et laboratoires de recherches agronomiques.....	52.790	59.390	6.600	"
15	16	Service de la main-d'œuvre agricole. — Traitements et salaires.....	193.403	593.403	400.000	"
16	17	Service de la main-d'œuvre agricole. — Indemnités diverses.....	12.000	12.000	"	"
17	18	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Traitements et salaires.....	580.000	580.000	"	"
18	19	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Indemnités et allocations diverses.....	50.000	50.000	"	"
19	20	Défense sanitaire des végétaux. — Traitements et salaires.....	947.545	920.500	"	27.045
20	21	Traitements des inspecteurs généraux, des inspecteurs des associations agricoles et des institutions de crédit et du personnel du secrétariat de l'inspection générale.....	222.000	222.000	"	"
21	22	Indemnités aux inspecteurs généraux et aux inspecteurs des associations agricoles et des institutions de crédit, secours, frais de fonctionnement du secrétariat.....	12.800	15.800	3.000	"
"	23	Service du ravitaillement général. — Traitements, soldes et salaires..	"	3.400.343	3.400.343	"
"	24	Service du ravitaillement général. — Indemnités diverses.....	"	512.000	512.000	"
22	25	Traitements du personnel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national.....	3.643.759	3.643.759	"	"
23	26	Indemnités et allocations diverses au personnel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national. — Secours.....	44.180	44.180	"	"
24	27	Traitements du personnel des services sanitaires vétérinaires.....	3.890.175	3.890.175	"	"
A reporter.....			72.017.497	87.577.387	15.736.935	177.045

ANNEXE I.

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
AGRICULTURE. (Suite.)						
4 ^e PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)						
Reports.....			72.017.497	87.577.387	15.736.935	177.045
25	28	Services sanitaires vétérinaires. — Indemnités et dépenses diverses....	283.675	299.730	16.055	"
26	29	Direction de la répression des fraudes. — Traitements.....	4.817.314	5.000.000	182.686	"
27	30	Direction de la répression des fraudes. — Indemnités diverses.....	134.815	152.735	17.920	"
28	31	Traitements du personnel des haras.....	14.366.221	14.365.400	"	821
29	32	Indemnités et allocations diverses au personnel des haras.....	677.550	797.550	120.000	"
"	33	Culture mécanique. — Services extérieurs. — Emoluments.....	"	3.350.000	3.350.000	"
30	34	Traitements du personnel de l'hydraulique et du génie rural, de la station centrale d'essais de machines et de la station d'hydraulique et du génie rural.....	10.633.729	11.100.000	466.271	"
31	35	Indemnités, secours et allocations diverses au personnel de l'hydraulique et du génie rural, de la station centrale d'essais de machines, de l'école supérieure du génie rural et de la station d'hydraulique et du génie rural.....	909.330	1.130.000	220.670	"
32	36	Surveillance et contrôle des compagnies concessionnaires de travaux d'hydraulique agricole.....	37.440	37.440	"	"
33	37	Traitements du personnel des eaux et forêts et du personnel de l'enseignement forestier.....	79.429.580	72.242.590	"	7.186.990
34	38	Pensions et bonification des pensions de retraite des brigadiers et gardes communaux domaniaux et des gardes forestiers auxiliaires. — Secours aux anciens préposés communaux, à leurs veuves et à leurs orphelins.....	4.893.000	4.873.600	"	19.400
35	39	Indemnités diverses et secours au personnel des eaux et forêts et au personnel de l'enseignement forestier.....	6.772.800	7.784.200	1.011.400	"
TOTAUX pour la 4 ^e partie.....			194.972.951	208.710.632	21.121.937	7.384.256
					En plus: 13.737.681	
5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
36	40	Mérite agricole et médailles agricoles.....	10.000	10.000	"	"
37	41	Matériel et impressions de l'administration centrale.....	1.687.550	2.138.300	450.750	"
38	"	Frais de correspondance télégraphique.....	41.000	"	"	41.000
"	42	Payements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones...	"	849.500	849.500	"
"	43	Payements à l'imprimerie nationale.....	"	1.023.875	1.023.875	"
"	44	Service du ravitaillement général. — Dépenses autres que celles de personnel.....	"	2.000.000	2.000.000	"
"	45	Production agricole. — Frais de fonctionnement.....	"	2.500.000	2.500.000	"
39	46	Consommations en nature dans les établissements relevant du ministère de l'agriculture.....	420.000	456.000	36.000	"
40	47	Frais de déplacements et de tournées.....	15.718.762	22.600.000	6.881.238	"
41	48	Part contributive de l'État dans les dépenses de matériel de l'Institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture.....	1.427.111	1.600.000	172.889	"
42	49	Matériel des écoles d'agriculture, des écoles ménagères et des écoles d'hiver	1.680.000	2.006.000	326.000	"
43	50	Matériel et dépenses diverses des stations et laboratoires de recherches agronomiques.....	3.208.000	3.400.000	192.000	"
44	51	Service de la main d'œuvre agricole. — Matériel et dépenses diverses..	118.380	98.000	"	20.380
45	52	Frais d'élection des membres des chambres d'agriculture.....	320.000	20.000	"	300.000
46	53	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Dépenses autres que celles de personnel.....	48.000	48.000	"	"
47	54	Surveillance et contrôle des opérations de grainage des vers à soie....	60.000	60.000	"	"
48	55	Inspection phytopathologique.....	500.000	558.000	58.000	"
49	56	Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine.....	470.000	470.000	"	"
A reporter.....			25.708.803	39.837.675	14.490.252	361.380

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
AGRICULTURE. (Suite.)						
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)						
		Reports	25.708.803	39.837.675	14.490.252	361.380
50	57	Matériel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national ..	3.650.695	3.980.695	330.000	"
51	58	Direction de la répression des fraudes. — Matériel, fonctionnement et dépenses diverses	3.175.000	2.900.000	"	275.000
52	59	Contrôle à l'importation des semences fourragères	240.000	240.000	"	"
"	60	Frais de transport de la main-d'œuvre agricole bénévole ou réquisitionnée pour travaux agricoles	"	6.250.000	6.250.000	"
53	61	Soins et médicaments aux sous-agents des haras. — Habillement des sous-agents des haras. — Frais de bureau	851.000	851.000	"	"
54	62	Frais de transport des chevaux. — Frais de monte	721.000	746.000	25.000	"
55	63	Ferrure, sellerie, soins et médicaments aux chevaux. — Subventions à diverses écoles de maréchalerie	750.500	750.500	"	"
56	64	Nourriture des animaux (haras)	15.009.000	15.600.000	591.000	"
57	65	Remonte des haras	Mémoire.	10.000.000	10.000.000	"
"	66	Culture mécanique. — Matériel et dépenses diverses	"	3.400.000	3.400.000	"
58	67	Matériel et frais généraux des services de l'hydraulique et de génie rural, de la station centrale d'essais de machines, de l'école supérieure du génie rural et de la station d'hydraulique et de génie rural	1.611.020	1.876.000	264.980	"
59	68	Police et surveillance des eaux non domaniales	680.000	700.000	20.000	"
60	69	Matériel et dépenses diverses du service des eaux et forêts. — Achat de matériel pour le développement des carburants forestiers	9.690.000	9.000.000	"	690.000
61	70	Destruction des animaux nuisibles	77.600	50.000	"	27.000
"	70 bis	Frais de fonctionnement des centres militaires de bois de guerre	"	20.700.000	20.700.000	"
TOTALS pour la 5° partie			62.164.618	116.882.470	56.071.232	1.353.380
					En plus : 54.717.852 ^f	
6° PARTIE. — TRAVAUX.						
62	71	Emploi de fonds provenant du prélèvement du pari mutuel destiné aux établissements d'enseignement agricole et vétérinaire, à la cinématographie agricole et aux stations et laboratoires de recherches agronomiques	Mémoire.	Mémoire.	"	"
63	72	Bâtiments des haras. — Frais de culture	1.485.000	1.485.000	"	"
64	73	Dépenses d'études et de travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'État	12.702.000	8.500.000	"	4.202.000
65	74	Travaux dans les forêts domaniales, les dunes et les parcs	8.565.360	10.000.000	1.434.640	"
66	75	Restauration et conservation des terrains en montagne	9.000.000	10.000.000	1.000.000	"
67	"	Travaux exceptionnels d'intérêts forestiers sur le domaine de l'État, des départements et des communes	Mémoire.	"	"	"
68	76	Acquisition de forêts	800.000	800.000	"	"
69	77	Exploitations et aménagements	1.639.000	1.639.000	"	"
70	78	Acquisitions de terrains et reboisements en bois papetiers	6.000.000	1.000.000	"	5.000.000
71	79	Frais d'exploitation dans les forêts domaniales de la région landaise	1.234.000	1.500.000	266.000	"
72	80	Exploitation et aménagements en Alsace et en Lorraine	18.500.000	20.000.000	1.500.000	"
73	81	Conservation et régie des bois non soumis au régime forestier. — Forêts de protection	20.000	10.000	"	10.000
74	82	Contribution de l'État aux mesures de protection contre les incendies de forêts en dehors des forêts domaniales	450.000	450.000	"	"
TOTALS pour la 6° partie			60.395.360	55.384.000	4.200.640	9.212.000
					En moins : 5.011.360 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
AGRICULTURE. (Suite.)						
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.						
75	83	Allocations mises à la charge de l'État par l'article 8 de la loi du 5 août 1920 sur les prêts aux pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre	1.086.000	900.000	"	186.000
76	84	Subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles (bétail, incendie, accidents). — Frais de fonctionnement de la commission de répartition. — Médailles	1.710.000	1.600.000	"	110.000
77	85	Subventions spéciales aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre les accidents du travail en faveur des exploitants qui travaillent d'ordinaire seuls ou avec les membres de leurs familles	4.800.000	4.500.000	"	300.000
78	86	Subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre la grêle, aux fonds de garantie ainsi qu'aux petits exploitants assurés contre la grêle. — Bonification d'intérêts. — Frais de fonctionnement de la commission de répartition	1.500.000	1.147.500	"	352.500
79	87	Subvention à la caisse de solidarité contre les calamités agricoles pour allocations à accorder aux victimes de ces calamités pour les frais d'expertise ainsi que pour les dépenses administratives résultant du fonctionnement de la commission et pour participation financière aux expériences faites en vue de prévenir les orages à grêle	53.000.000	25.000.000	"	28.000.000
80	88	Bonifications de cotisations d'allocations familiales	450.000.000	250.000.000	"	200.000.000
"	89	Bonifications des allocations familiales des salariés agricoles	"	45.000.000	45.000.000	"
81	90	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Bourses et frais divers — Centres nationaux et régionaux d'expérimentation	1.618.850	1.600.000	"	18.850
82	91	Écoles d'agriculture, écoles ménagères et établissements divers. — Bourses	1.231.886	1.200.000	"	31.886
83	92	Bourses aux pupilles de la Nation	500.000	600.000	100.000	"
84	93	Service de la main-d'œuvre agricole. Apprentissage agricole et horticole	588.000	588.000	"	"
85	94	Subventions pour recherches intéressant l'agriculture	237.411	225.000	"	12.411
86	95	Défense sanitaire des végétaux. — Subventions. — Indemnités. — Matériel et dépenses diverses	4.318.355	3.800.000	"	518.355
87	96	Encouragements à l'agriculture et aux centres d'étude et de recherches des industries agricoles	9.005.300	9.005.300	"	"
88	97	Recherches et essais intéressant les engrais potassiques	1.372.000	1.372.000	"	"
89	98	Missions. — Congrès. — Expositions et manifestations internationales d'intérêt général	165.000	115.000	"	50.000
90	99	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux	1.682.215	1.790.940	108.725	"
91	100	Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducative	294.000	350.000	56.000	"
92	101	Primes à la sériciculture	7.666.000	7.000.000	"	666.000
93	102	Primes à la culture du lin et subventions aux recherches pour l'amélioration de la qualité des fibres textiles	45.000.000	45.000.000	"	"
94	103	Primes à la culture du chanvre et subventions aux recherches pour l'amélioration de la qualité des fibres textiles	4.000.000	4.000.000	"	"
95	104	Primes à la culture de l'olivier	4.401.000	4.000.000	"	401.000
96	105	Encouragements à la viticulture	3.250.000	3.000.000	"	250.000
96 bis	106	Fonds de propagande en faveur de la consommation du cidre	500.000	400.000	"	100.000
97	107	Application de la loi du 10 juillet 1933 et des lois modificatives sur la défense du marché du blé	Mémoire.	Mémoire.	"	"
98	108	Application des lois du 2 juillet 1935 tendant à l'organisation du marché du lait et du 16 avril 1935 tendant à l'organisation et à l'assainissement du marché de la viande	14.000.000	10.000.000	"	4.000.000
99	109	Application de la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes et du décret du 24 mai 1938 relatif à l'amélioration de la recherche scientifique vétérinaire et de la lutte contre les maladies des animaux	3.000.000	2.990.000	"	10.000
100	110	Subventions pour la construction et l'aménagement d'abattoirs régionaux ou communaux	Mémoire.	Mémoire.	"	"
101	111	Emploi de fonds provenant de subventions avec affectations spéciales destinées aux stations et laboratoires de recherches agronomiques	Mémoire.	Mémoire.	"	"
A reporter			614.926.017	425.183.740	45.264.725	235.007.002

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		AGRICULTURE. (Suite.)				
		7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)				
		Reports.....	614.926.017	425.183.740	45.264.725	235.007.002
102	112	Indemnités pour abatage d'animaux. — Assistance vétérinaire dans les maladies épizootiques. — Inoculations préventives.....	76.500	76.500	"	"
103	113	Fonctionnement du comité national des appellations d'origine contrôlées. — Subvention et propagande.....	4.000.000	4.000.000	"	"
104	114	Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière.....	Mémoire.	40.000.000	40.000.000	"
105	115	Recherches et vulgarisation de procédés concernant l'hydraulique et le génie rural.....	92.000	122.000	30.000	"
106	116	Subventions pour études et travaux d'hydraulique, de génie rural, d'adduction d'eau potable et d'électrification des campagnes.....	300.000	60.000.000	59.700.000	"
107	117	Garanties d'intérêts aux entreprises d'hydraulique agricole.....	500.000	400.000	"	100.000
108	118	Emploi de fonds provenant du pari mutuel et du produit des jeux affectés aux travaux communaux d'adduction d'eau potable.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
109	119	Exécution de la loi sur le soutien de la production gemmière et l'organisation des marchés résineux. — Développement des débouchés. — Aménagement scientifique et technique de la production.....	6.880.000	2.000.000	"	4.880.000
110	120	Recherche de débouchés nouveaux pour le bois et revalorisation des produits forestiers.....	7.489.000	3.000.000	"	4.489.000
111	121	Subventions à diverses collectivités et aux sociétés d'assurances mutuelles contre les incendies de forêts.....	50.000	50.000	"	"
112	122	Subvention pour reboisements en toutes régions.....	2.350.000	1.780.000	"	570.000
113	"	Avances aux communes pour la création de chemins forestiers.....	Mémoire.	"	"	"
114	123	Subventions pour améliorations pastorales et forestières.....	100.000	1.000.000	900.000	"
115	124	Réserves naturelles, protection de la flore et de la faune.....	250.000	150.000	"	100.000
116	125	Pêche et pisciculture.....	1.634.000	1.500.000	"	134.000
117	126	Chasse et entretien des chasses non affermées.....	8.000.000	4.137.600	"	3.862.400
118	127	Primes d'encouragement à l'utilisation des bois français.....	2.500.000	2.500.000	"	"
		TOTAUX pour la 7° partie.....	649.147.517	545.899.840	145.894.725	249.142.402
					En moins : 103.247.677 ¹	
		8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.				
119	128	Impositions sur les forêts domaniales.....	14.900.000	16.500.000	1.600.000	"
120	129	Droits d'usage. — Frais d'instance. — Indemnités à des tiers. — Accidents du travail.....	290.000	400.000	110.000	"
121	130	Remboursement sur produits divers de forêts, etc.....	278.000	278.000	"	"
122	131	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
123	132	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
124	133	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 8° partie.....	15.468.000	17.178.000	1.710.000	"
		RÉCAPITULATION.				
		4° PARTIE. — Personnel.....	194.972.951	208.710.632	13.737.681	"
		5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	62.164.618	116.882.470	54.717.852	"
		6° PARTIE. — Travaux.....	60.395.360	55.384.000	"	5.011.360
		7° PARTIE. — Subventions.....	649.147.517	545.899.840	"	103.247.677
		8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	15.468.000	17.178.000	1.710.000	"
		TOTAUX pour l'Agriculture.....	982.148.446	944.054.942	70.165.533	108.259.037
					En moins : 38.093.504 ¹	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES.	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		TRAVAUX PUBLICS.				
		4° PARTIE. — PERSONNEL.				
1	1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	7.609.158	13.764.763	6.155.605	"
"	2	Service des carburants. — Traitements et salaires.....	"	2.102.857	2.102.857	"
2	3	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale.....	413.748	3.004.898	2.591.150	"
"	4	Service des carburants. — Indemnités et allocations diverses.....	"	332.300	332.300	"
3	5	Fonctionnaires appartenant aux cadres des services extérieurs détachés à l'administration centrale, aux conseils et aux comités. — Traitements.....	2.292.226	3.338.826	1.046.600	"
4	6	Fonctionnaires appartenant aux cadres des services extérieurs détachés à l'administration centrale, aux conseils et aux comités. — Allocations et indemnités diverses.....	14.890	86.980	72.090	"
"	7	École nationale des ponts et chaussées. — Écoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Traitements et salaires.....	"	6.739.500	6.739.500	"
"	8	École nationale des ponts et chaussées. — Écoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Allocations et indemnités diverses.....	"	786.252	786.252	"
5	9	Personnel de l'école pratique des mines de Thionville et des écoles préparatoires des mines de Lorraine. — Traitements et indemnités diverses.....	56.000	56.000	"	"
"	10	Bureau de documentation minière. — Traitements et salaires.....	"	738.098	738.098	"
"	11	Bureau de documentation minière. — Allocations et indemnités diverses.....	"	32.800	32.800	"
"	12	Service des carburants. — École nationale supérieure du pétrole et des combustibles liquides. — Traitements et salaires.....	"	180.975	180.975	"
"	13	Service des carburants. — École nationale supérieure du pétrole et des combustibles liquides. — Allocations et indemnités diverses.....	"	77.740	77.740	"
"	14	Service des carburants. — École des moteurs à combustion et à explosion. — Allocations et indemnités diverses.....	"	Mémoire.	"	"
6	15	Ingénieurs des ponts et chaussées et des mines. — Traitements.....	21.979.310	21.979.310	"	"
7	"	Ingénieurs des ponts et chaussées et des mines. — Allocations et indemnités diverses.....	384.820	"	"	384.820
8	16	Ingénieurs et ingénieurs-adjoints des travaux publics de l'État (service des ponts et chaussées et des mines). — Traitements.....	46.636.500	46.386.000	"	250.500
9	17	Adjoints techniques des ponts et chaussées et des mines. — Traitements.....	17.988.368	17.838.231	"	150.137
10	18	Agents de bureau et auxiliaires des ponts et chaussées et des mines. — Traitements et salaires.....	7.627.770	9.070.770	1.443.000	"
12	19	Officiers de port du service maritime. — Traitements.....	2.548.540	2.648.540	100.000	"
		A reporter.....	107.551.330	120.164.840	22.398.967	785.457

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)				
		4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)				
		Reports.....	107.551.330	129.164.840	22.398.967	785.457
14	20	Personnel des ports maritimes de commerce (éclusiers, etc.). — Traitements et suppléments de traitements.....	3.273.245	3.173.245	"	100.000
16	21	Personnel des phares et balises. — Traitements et suppléments de traitements.....	6.583.283	5.727.554	"	855.729
18	22	Personnel de la navigation intérieure (éclusiers, etc.). — Traitements et suppléments de traitements.....	21.426.875	21.382.875	"	44.000
20	23	Personnel non spécialisé du contrôle des transports (service des ponts et chaussées et des mines). — Traitements.....	2.101.760	2.101.760	"	"
21	24	Personnel spécialisé du contrôle des transports. — Traitements.....	9.349.820	8.863.820	"	486.000
23	25	Organismes centraux de chemins de fer prévus par les décrets-lois et la convention du 31 août 1937. — Dépenses de personnel.....	1.048.500	912.680	"	135.820
24	26	Jetons de présence des administrateurs représentant l'État au conseil d'administration et au comité de direction de la Société nationale des chemins de fer.....	116.000	114.000	"	2.000
25	27	Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux. — Personnel.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
26	28	Secrétariat du comité supérieur de coordination des transports. — Traitements et indemnités.....	97.874	43.019	"	54.855
27	29	Personnel du service d'études économiques. — Traitements et indemnités.....	336.984	286.178	"	50.806
"	30	Musée permanent des travaux publics. — Dépenses de personnel.....	"	37.857	37.857	"
28	31	Aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la métropole et des territoires d'outre-mer. — Dépenses de personnel.....	103.469	81.469	"	22.000
29	"	Dépenses de personnel nécessitées par la cession à l'Allemagne des mines de la Sarre.....	199.169	"	"	199.169
30	32	Dépenses de personnel nécessitées par la réparation des dommages causés par les sapes et ouvrages souterrains sous les voies publiques autres que les routes nationales dans les régions libérées.....	197.000	179.500	"	17.500
31	33	Commissariat général au tourisme. — Dépenses de personnel.....	393.353	307.653	"	85.700
"	34	Service des carburants. — Centre d'études et de recherches sur les lubrifiants. — Traitements et salaires.....	"	266.386	266.386	"
"	35	Service des carburants. — Station nationale de recherches et d'expériences techniques de Bellevue. — Traitements et salaires.....	"	855.165	855.165	"
32	36	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	500.000	600.000	100.000	"
33	37	Indemnités de résidence.....	6.445.000	9.871.157	3.426.157	"
34	38	Allocations pour charges de famille.....	48.900.000	62.913.000	14.013.000	"
35	39	Indemnités spéciales aux fonctionnaires, agents et ouvriers d'Alsace et de Lorraine.....	1.848.700	2.247.240	398.540	"
		A reporter.....	210.472.362	249.129.398	41.496.072	2.839.036

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)				
		4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)				
		Reports.....	210.472.362	249.129.398	41.496.072	2.839.036
36	40	Indemnités aux fonctionnaires chargés du contrôle des distributions d'énergie électrique, des forces hydrauliques, des ports maritimes, des outillages, des voies navigables et des ports maritimes et des chemins de fer miniers.....	2.224.370	2.064.370	"	160.000
41	41	Frais spéciaux d'assurance des ouvriers des services des ponts et chaussées en Alsace et en Lorraine.....	240.000	240.000	"	"
43	42	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	901.000	800.000	"	101.000
44	43	Bonifications des pensions de retraite des cantonniers de l'Etat et indemnités aux gardes-ports sortis de fonctions.....	140.000	180.000	40.000	"
45	44	Cantonniers. — Salaires et indemnités diverses. — Allocations aux veuves et orphelins.....	166.765.000	185.000.000	18.235.000	"
		TOTAUX pour la 4° partie.....	380.742.732	437.413.768	59.771.072	3.100.036
					En plus : 56.671.036 ⁴	
		5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.				
11	45	Ingénieurs et ingénieurs-adjoints des travaux publics de l'État, adjoints techniques, agents de bureau et auxiliaires des ponts et chaussées et des mines. — Allocations et indemnités diverses.....	84.440	17.870	"	66.570
13	46	Officiers de port du service maritime. — Allocations et indemnités diverses.....	374.790	370.410	"	4.380
15	47	Personnel des ports maritimes de commerce (éclusiers, etc.). — Allocations et indemnités diverses.....	135.700	136.520	820	"
17	48	Personnel des phares et balises. — Allocations et indemnités diverses.....	625.000	697.750	72.750	"
19	49	Personnel de la navigation intérieure (éclusiers, etc.). — Allocations et indemnités diverses.....	815.300	811.330	"	3.970
22	50	Personnel du contrôle des chemins de fer. — Allocations et indemnités diverses.....	24.417	7.809	"	16.608
37	51	Frais généraux de personnel des services des ponts et chaussées et des mines.....	4.346.500	5.382.262	1.035.762	"
38	52	Frais généraux de personnel du service de contrôle et de surveillance des transports.....	823.000	1.117.510	294.510	"
40	53	Frais de représentation aux congrès.....	340.000	220.000	"	120.000
46	54	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale, des conseils, des comités et des services centraux installés dans les bâtiments du ministère.....	941.500	2.660.000	1.718.500	"
47	55	Dépenses de matériel des services de contrôle des chemins de fer installés dans les bâtiments du ministère.....	354.370	314.370	"	40.000
		A reporter.....	8.865.017	11.735.831	3.122.342	251.528

ANNEXE I. (Suite.)

SUITE de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)						
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)						
		Reports.....	8.865.017	11.735.831	3.122.342	251.528
48	56	Impressions et publications de l'administration des travaux publics...	1.888.900	1.800.000	"	88.900
"	57	Payements à l'imprimerie nationale.....	"	663.000	663.000	"
"	58	Service des carburants. — Matériel et dépenses diverses.....	"	440.000	440.000	"
49	59	Frais des bureaux des services des ponts et chaussées et des mines..	5.622.500	7.463.000	1.840.500	"
50	60	Construction, acquisition, aménagement et entretien d'immeubles destinés aux services des ponts et chaussées et des mines.....	575.000	575.000	"	"
"	61	Bureau de documentation minière. — Matériel et dépenses diverses..	"	480.000	480.000	"
51	62	Frais de fonctionnement des services des ponts et chaussées et des mines.....	445.190	284.390	"	160.800
52	63	Frais spéciaux des services des mines.....	146.270	146.270	"	"
53	64	Remplacement, réparation et fonctionnement des véhicules automobiles de transport de personnel.....	12.928.000	16.000.000	3.072.000	"
54	65	Service d'études économiques. — Frais de matériel.....	312.200	74.980	"	237.220
"	66	Musée permanent des travaux publics. — Frais de matériel.....	"	100.000	100.000	"
55	67	Matériel et dépenses diverses du commissariat général au tourisme...	116.000	75.000	"	41.000
56	68	Matériel de l'école pratique des mines de Thionville et des écoles préparatoires des mines de Lorraine.....	5.000	5.000	"	"
"	69	École nationale des ponts et chaussées. — Écoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel et dépenses diverses.....	"	2.500.000	2.500.000	"
57	70	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique.....	200.000	620.300	420.300	"
"	71	Service des carburants. — École des moteurs à combustion et à explosion. — Bourses et dépenses diverses.....	"	Mémoire.	"	"
58	72	Médailles aux cantonniers et agents inférieurs de l'administration des travaux publics et aux agents des chemins de fer.....	10.000	6.000	"	4.000
59	73	Participation de la France aux dépenses d'organismes internationaux intéressant le Ministère des Travaux publics.....	501.500	579.000	77.500	"
60	74	Organismes centraux créés en vertu du décret-loi du 31 août 1937. — Dépenses de matériel.....	285.000	200.000	"	85.000
61	75	Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux. — Matériel.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
"	76	Service des carburants. — Centre d'études et de recherches sur les lubrifiants. — Matériel et dépenses diverses.....	"	300.000	300.000	"
A reporter.....			31.900.577	44.047.771	13.015.642	868.448

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)						
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)						
		Reports.....	31.900.577	44.047.771	13.015.642	868.448
"	77	Service des carburants. — Expérimentations relatives à la sécurité des dépôts d'hydrocarbures.....	"	60.000	60.000	"
"	78	Service des carburants. — Station nationale de recherches et d'expériences techniques de Bellevue. — Matériel et dépenses diverses...	"	450.000	450.000	"
TOTAUX pour la 5° partie.....			31.900.577	44.557.771	13.525.642	868.448
6° PARTIE. — TRAVAUX.						
62	79	Routes et ponts. — Entretien et amélioration. — Réparations ordinaires et de dommages de guerre.....	1.101.230.000	850.000.000	"	251.230.000
63	80	Routes nationales. — Construction, rescindement d'immeubles et amélioration.....	5.000.000	2.000.000	"	3.000.000
64	81	Ponts. — Construction et grosses réparations.....	21.000.000	17.000.000	"	4.000.000
65	82	Suppression et relèvements de ponts sur le Rhin en exécution de la convention du 6 novembre 1934.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
67	83	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires.	65.000.000	80.000.000	15.000.000	"
68	84	Voies de navigation intérieure. — Etablissement; amélioration et restauration.....	44.000.000	29.000.000	"	15.000.000
69	85	Dégagement du lit du Rhône et de la Durance. — Réparation des digues domaniales et syndicales.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
70	86	Travaux d'extension du port de Strasbourg.....	1.750.000	500.000	"	1.250.000
71	87	Travaux de protection contre les inondations et réparations des dégats causés par des crues exceptionnelles.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
72	88	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires.....	69.000.000	75.000.000	6.000.000	"
73	89	Ports maritimes. — Extension, amélioration et restauration.....	64.505.000	49.000.000	"	15.505.000
74	90	Phares, balises et signaux divers. — Entretien et réparations ordinaires.....	17.000.000	16.500.000	"	500.000
75	91	Phares, balises et signaux divers. — Amélioration, extension et restauration.....	11.000.000	6.000.000	"	5.000.000
76	92	Service des forces hydrauliques. — Travaux préparatoires.....	300.000	350.000	50.000	"
77	93	Réseau électrique d'État. — Déplacement de lignes incombant à l'État.	Mémoire.	Mémoire.	"	"
78	94	Frais de recherches et de prospections minières.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
79	95	Études et travaux des chemins de fer exécutés par l'État.....	12.000.000	1.000.000	"	11.000.000
A reporter.....			1.411.785.000	1.126.350.000	21.050.000	306.485.000

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939	1940	EN PLUS.	EN MOINS.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)				
	6° PARTIE. — TRAVAUX. (Suite.)				
	Reports.....	1.411.785.000	1.126.350.000	21.050.000	306.485.000
80	96 Études et travaux de chemins de fer exécutés par l'État sur les fonds avancés par la Société nationale des chemins de fer en exécution des conventions.....	190.000	100.000	"	90.000
81	97 Études et travaux de chemins de fer exécutés par l'État sur les fonds avancés par la Société nationale des chemins de fer pour l'aménagement de la Haute-Dordogne (loi du 31 juillet 1920, article 133).....	2.000.000	500.000	"	1.500.000
82	98 Réparation des dommages de guerre et reconstitution des voies ferrées d'intérêt local.....	2.020.000	1.000.000	"	1.020.000
	TOTAUX pour la 6° partie.....	1.415.995.000	1.127.950.000	21.050.000	309.095.000
				En moins : 288.045.000 ^f	
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.				
83	99 Subventions à diverses écoles.....	3.464.925	"	"	3.464.925
84	99 Frais d'examens de capacité pour la conduite des automobiles.....	5.001.000	5.001.000	"	"
84 bis	99 Participation de l'État aux réductions de tarifs consenties par la Société nationale des chemins de fer aux bénéficiaires de la carte de voyage touristique.....	40.000.000	"	"	40.000.000
85	99 Contribution au développement du tourisme, du thermalisme et du climatisme. — Aménagement des centres de moyen et de petit tourisme.....	14.700.000	"	"	14.700.000
86	100 Entretien des chaussées de Paris.....	20.000.000	20.000.000	"	"
87	101 Dépenses relatives à l'attribution et à l'exploitation du matériel fluvial rhénan remis à la France en exécution de l'article 357 du traité de Versailles.....	13.113.000	Mémoire.	"	13.113.000
88	102 Travaux de défense contre les eaux.....	1.000.000	1.000.000	"	"
89	103 Subventions aux ports autonomes.....	7.545.500	7.545.500	"	"
90	104 Subventions pour travaux de défense contre la mer.....	Mémoire.	1.000.000	1.000.000	"
91	105 Service des forces hydrauliques. — Études et recherches scientifiques. — Subventions.....	350.000	315.000	"	35.000
92	106 Contribution de l'État au fonctionnement du laboratoire d'hydraulique annexé à l'institut électrotechnique de l'université de Toulouse.....	294.000	294.000	"	"
93	107 Avances ou subventions aux entreprises de forces hydrauliques.....	7.500.000	8.848.300	1.348.300	"
94	108 Subventions aux entreprises de transport d'énergie électrique.....	7.970.000	7.970.000	"	"
95	109 Primes à la production des mines de plomb et de zinc de France, d'Algérie, des colonies, des pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	5.400.000	Mémoire.	"	5.400.000
96	110 Contribution de l'État au fonds d'amortissement des charges communales et départementales d'électrification.....	75.713.500	150.000.000	74.286.500	"
97	110 Études et subventions en vue de l'amélioration de l'utilisation du combustible.....	24.300	"	"	24.300
98	110 Attribution aux navires-citernes des subventions prévues par loi du 10 janvier 1925 et le décret-loi du 14 juin 1938.....	50.000.000	"	"	50.000.000
	A reporter.....	252.076.225	201.973.800	76.634.800	126.737.225

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		1939	1940	EN PLUS.	EN MOINS.
		francs.	francs.	francs.	francs.
	TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)				
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)				
	Reports.....	252.076.225	201.973.800	76.634.800	126.737.225
"	111 Service des carburants. — Subventions pour travaux intéressant les combustibles liquides et les carburants de remplacement.....	"	300.000	300.000	"
"	112 Service des carburants. — École nationale supérieure du pétrole et des combustibles liquides de Strasbourg. — Bourses.....	"	40.000	40.000	"
"	113 Service des carburants. — Participation aux dépenses de certains organismes.....	"	800.000	800.000	"
"	114 Allocation exceptionnelle pour la couverture du déficit d'exploitation de la Société nationale des chemins de fer français en 1939.....	"	1.100.000.000	1.100.000.000	"
99	115 Insuffisance d'exploitation des chemins de fer secondaires d'intérêt général.....	18.995.000	23.000.000	4.005.000	"
100	116 Insuffisance du produit de l'exploitation des chemins de fer concédés placés sous séquestre ou frappés de déchéance.....	7.900.000	7.900.000	"	"
101	117 Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways.....	20.000.000	21.000.000	1.000.000	"
102	118 Subventions annuelles aux départements et aux communes pour l'exploitation de services publics réguliers de transport par automobiles.....	2.500.000	2.000.000	"	500.000
103	119 Subventions aux départements pour faciliter la coordination des transports.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
104	120 Subvention à l'Algérie pour les dépenses de chemins de fer.....	3.240.000	2.790.000	"	450.000
105	121 Dépenses relatives à l'organisation de la section française à l'Exposition internationale de la technique de l'eau à Liège en 1939.....	10.000.000	1.500.000	"	8.500.000
	TOTAUX pour la 7° partie.....	314.711.225	1.361.303.800	1.182.779.800	136.187.225
				En plus : 1.046.592.575 ^f	
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.				
106	122 Amélioration de la sécurité routière.....	200.000	200.000	"	"
107	123 Nivellement général de la France.....	368.070	368.070	"	"
108	124 Carte géologique de la France. — Frais généraux de personnel.....	190.000	190.000	"	"
109	125 Carte géologique de la France. — Frais de matériel.....	311.475	311.475	"	"
"	126 Frais de changement de résidence. — Secours au personnel en activité.....	"	157.760	157.760	"
42	127 Secours aux anciens fonctionnaires et agents. — Allocations à des sociétés et œuvres.....	318.050	318.050	"	"
	A reporter.....	1.387.595	1.545.355	157.760	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)				
		8 ^e PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES. (Suite.)				
		Reports.....	1.387.595.	1.545.355	157.760	"
110	128	Comité de contentieux et comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures. — Frais judiciaires autres que ceux relatifs aux expropriations et aux règlements des travaux et des dommages résultant de leur exécution..	117.200	117.200	"	"
111	129	Étude des mesures nécessaires pour protéger les zones inondables et notamment les centres habités. — Frais de personnel et frais généraux.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
112	130	Remboursement d'avances pour les travaux d'amélioration des ports maritimes et des prestations en nature des voies navigables et des ports maritimes.....	5.924.106	5.351.743	"	572.363
113	131	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des pensions et rentes d'accidents acquises avant le 11 novembre 1918 sur l'ancien réseau d'Alsace et de Lorraine.....	8.700.000	9.340.000	640.000	"
114	132	Retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des lois des 22 juillet 1922 et 31 mars 1928.....	370.000	450.000	80.000	"
115	133	Participation de l'État à la constitution de retraites en faveur des agents des grands réseaux de chemins de fer révoqués à la suite de la grève de 1920 sans droit à pension et non réintégrés.....	1.000.000	1.050.000	50.000	"
116	134	Indemnité compensatrice aux agents et ouvriers des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine.....	45.500.000	48.000.000	2.500.000	"
117	135	Emploi de fonds provenant de legs et donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
118	136	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
119	137	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 8 ^e partie.....	62.998.901	65.854.298	3.427.760	572.363
		RÉCAPITULATION.				
		4 ^e PARTIE. — Personnel.....	380.742.732	437.413.768	56.671.036	"
		5 ^e PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	31.900.577	44.557.771	12.657.194	"
		6 ^e PARTIE. — Travaux.....	1.415.995.000	1.127.950.000	"	288.045.000
		7 ^e PARTIE. — Subventions.....	314.711.225	1.361.303.800	1.046.592.575	"
		8 ^e PARTIE. — Dépenses diverses.....	62.998.901	65.854.298	2.855.397	"
		TOTAUX pour les Travaux publics.....	2.206.348.435	3.037.079.637	1.118.776.202	288.045.000
						En plus : 830.731.202 ^f

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		MARINE MARCHANDE.				
		4 ^e PARTIE. — PERSONNEL.				
1	1	Traitement du Ministre. — Traitements des divers personnels en service à l'administration centrale.....	3.844.160	8.611.720	4.767.560	"
2	2	Administrateurs de l'inscription maritime.....	3.960.755	4.500.000	539.245	"
3	3	Personnels d'administration de l'inscription maritime.....	4.992.240	11.497.527	6.505.278	"
4	4	Personnel des écoles nationales de navigation maritime.....	1.059.387	1.078.898	19.511	"
5	5	Personnel de l'inspection de la navigation maritime.....	1.039.166	1.039.166	"	"
6	6	Personnel de la police des pêches maritimes.....	2.470.228	2.470.228	"	"
7	7	Personnel de la police de la navigation et agents du gardiennage.....	4.371.383	4.371.383	"	"
7 bis	8	Contrôle des compagnies de navigation subventionnées.....	70.201	69.300	"	901
8	9	Congés spéciaux de longue durée.....	189.065	189.065	"	"
9	10	Indemnités de résidence.....	981.016	2.702.574	1.721.558	"
10	11	Allocations pour charges de famille.....	1.364.122	2.016.820	652.698	"
11	12	Allocations diverses au personnel en service à l'administration centrale.....	118.054	150.000	31.946	"
12	13	Indemnités diverses au personnel des services extérieurs.....	374.500	433.409	58.849	"
13	14	Indemnités du service de la surveillance technique dans les ports.....	40.500	40.500	"	"
14	15	Enseignement maritime. — Rétribution des professeurs.....	446.355	401.720	"	44.635
15	16	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	8.000	5.000	"	3.000
		TOTAUX pour la 4 ^e partie.....	25.329.201	39.577.310	14.296.645	48.536
		5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.				
		En plus : 14.248.109 ^f				
16	17	Matériel de l'administration centrale.....	1.328.560	1.800.000	471.440	"
"	18	Redevances à l'administration des postes, télégraphes et téléphones.....	"	3.000.000	3.000.000	"
"	19	Payements à l'Imprimerie nationale.....	"	500.000	500.000	"
17	20	Dépenses diverses de matériel des services extérieurs.....	1.235.270	3.200.000	1.964.730	"
18	21	Dépenses diverses pour la surveillance et la protection des pêches maritimes.....	1.555.350	1.555.350	"	"
19	22	Dépenses diverses concernant les personnels des services extérieurs.....	235.490	235.490	"	"
20	23	Dépenses diverses du service de la surveillance technique dans les ports.....	2.100	3.100	1.000	"
21	24	Enseignement maritime. — Mobilier scolaire.....	111.080	111.080	"	"
22	25	Frais de missions et de déplacements.....	660.000	2.000.000	1.340.000	"
23	26	Application de la loi du 12 juillet 1934 (aide à l'armement libre). — Dépenses diverses.....	110.000	110.000	"	"
24	27	Application de la législation relative à la sécurité de la navigation maritime.....	304.000	304.000	"	"
25	28	Application de la loi du 19 juin 1920 modifiée par la loi du 26 janvier 1929.....	305.000	313.596	8.596	"
26	29	Contribution aux dépenses de matériel intéressant la sécurité de la navigation maritime et l'hygiène à bord des navires.....	441.000	441.000	"	"
27	30	Frais de déplacement aux délégués des groupements professionnels, membres des commissions siégeant à Paris et du conseil permanent d'arbitrage pour la solution des différends intéressant les transports maritimes.....	35.000	20.000	"	15.000
28	31	Récompenses aux gens de mer. — Encouragements aux épreuves sportives et professionnelles intéressant la mer et la navigation maritime.....	38.000	10.000	"	28.000
"	32	Construction de cargos à moteur.....	"	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 5 ^e partie.....	6.360.850	13.603.616	7.285.766	43.000
						En plus : 7.242.766 ^f

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
MARINE MARCHANDE. (Suite.)						
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.						
29	33	Encouragement à l'enseignement professionnel maritime. — Bourses. — Subventions	103.000	103.000	"	"
30	34	Subventions aux divers organismes professionnels maritimes.....	224.480	179.000	"	45.480
31	35	Encouragements à l'industrie des grandes pêches maritimes.....	14.400.000	10.000.000	"	4.400.000
32	36	Subventions aux œuvres de mutualité intéressant la pêche. — Indemnités aux victimes de calamités maritimes.....	247.500	247.500	"	"
33	37	Allocations d'intérêts fixées par la loi du 1 ^{er} août 1928 sur le crédit maritime.....	62.500.000	45.000.000	"	17.500.000
34	38	Aide à l'armement libre (application de la loi du 12 juillet 1934)....	119.090.000	50.000.000	"	69.090.000
35	39	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général entre le continent et la Corse.....	22.500.000	15.000.000	"	7.500.000
36	40	Exploitation des services maritimes postaux sur l'Extrême-Orient, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, la Côte orientale d'Afrique et la Méditerranée orientale.....	329.000.000	300.000.000	"	29.000.000
37	41	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général de la compagnie générale transatlantique.....	180.000.000	150.000.000	"	30.000.000
38	42	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général entre la France, le Brésil et la Plata.....	44.000.000	52.000.000	8.000.000	"
39	43	Subvention à l'Établissement national des invalides de la marine.....	263.000.000	274.000.000	11.000.000	"
"	44	Subvention à l'office scientifique et technique des pêches maritimes....	"	1.123.000	1.123.000	"
40	45	Subventions pour la sécurité de la navigation maritime.....	185.391	185.391	"	"
TOTAUX pour la 7° partie.....			1.035.250.371	897.837.891	20.123.000	157.535.480
			En moins : 137.412.480 ^f			
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.						
41	46	Dépenses résultant de l'application du Code du Travail maritime et du Code disciplinaire et pénal de la marine marchande.....	6.889.650	3.730.000	"	3.159.650
42	47	Versement au fonds de renouvellement des navires de l'État affectés aux services entre la France, l'Algérie et la Tunisie.....	5.000.000	5.000.000	"	"
43	48	Frais de justice devant les tribunaux administratifs, civils et de commerce. — Réparations de dommages.....	9.000	9.000	"	"
44	49	Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
45	50	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
46	51	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
47	52	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la 8° partie.....			11.898.650	8.739.000	"	3.159.650
RÉCAPITULATION.						
4° PARTIE. — Personnel.....			25.329.201	39.577.310	14.248.109	"
5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....			6.360.850	13.605.616	7.242.766	"
7° PARTIE. — Subventions.....			1.035.250.371	897.837.891	"	137.412.480
8° PARTIE. — Dépenses diverses.....			11.898.650	8.739.000	"	3.159.650
TOTAUX pour la Marine marchande.....			1.078.839.072	959.757.817	21.490.875	140.572.130
			En moins : 119.081.255 ^f			

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ANCIENS COMBATTANTS ET PENSIONNÉS.						
2° PARTIE. — DETTE VIAGÈRE.						
1	1	Retraite du combattant.....	1.950.000.000	2.056.000.000	106.000.000	"
2	2	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes).....	218.650.000	218.650.000	"	"
3	3	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides et allocations du grand mutilé de guerre.....	784.560.000	759.500.000	"	25.060.000
4	4	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés.....	259.700.000	259.700.000	"	"
TOTAUX pour la 2° partie.....			3.212.910.000	3.293.850.000	106.000.000	25.060.000
			En plus : 80.940.000 ^f			
4° PARTIE. — PERSONNEL.						
5	5	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	25.978.826	25.541.503	"	437.323
6	6	Traitements du personnel des services extérieurs annexes de l'administration centrale.....	3.304.770	3.317.757	12.987	"
7	7	Indemnités du cabinet du Ministre. — Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale et des services extérieurs annexes de l'administration centrale.....	291.630	282.625	"	9.005
8	8	Traitements des personnels des services extérieurs.....	13.463.676	26.023.565	"	17.440.111
9	9	Indemnités et allocations diverses des personnels des services extérieurs.....	1.152.000	860.956	"	291.044
10	10	Travaux à la tâche et travaux à domicile.....	488.000	488.000	"	"
11	11	Traitements du personnel du service de l'état-civil, des successions et des sépultures militaires.....	4.658.507	4.658.507	"	"
12	12	Indemnités et allocations diverses du personnel du service de l'état-civil, des successions et des sépultures militaires.....	60.173	72.662	12.489	"
13	13	Traitements des personnels en congé de longue durée pour tuberculose ouverte.....	307.720	260.000	"	47.720
14	14	Indemnités de résidence.....	7.446.820	7.252.224	"	194.596
15	15	Allocations pour charges de famille.....	2.714.350	2.464.750	"	249.600
TOTAUX pour la 4° partie.....			89.866.472	71.222.549	25.476	18.669.399
			En moins : 18.643.923 ^f			
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
16	16	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions du personnel. — Indemnités aux médecins civils. — Revision des pensions.....	3.139.900	1.511.806	"	1.628.094
17	17	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale.....	2.596.600	3.200.000	603.400	"
18	"	Impressions et abonnements de l'administration centrale.....	651.700	"	"	651.700
19	18	Frais de missions, de déplacements, de séjour des chargés de missions, indemnités et vacations des médecins de la commission supérieure de contrôle des soins gratuits et de la commission consultative médicale.....	1.030.400	609.000	"	421.400
20	19	Matériel des services extérieurs annexes de l'administration centrale. — Frais d'hospitalisation des pensionnaires invalides.....	1.497.100	1.432.800	"	64.300
A reporter.....			8.915.700	6.753.606	603.400	2.765.494

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
1939.	1940	francs.	francs.	francs.	francs.
	ANCIENS COMBATTANTS ET PENSIONNÉS. (Suite.)				
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET DÉPENSES DIVERSES. (Suite.)				
	Reports.....	8.915.700	6.753.606	603.400	2.765.494
21	20 Indemnités aux médecins employés dans les services extérieurs. —				
	Frais de déplacements et de transport des personnels extérieurs.....	4.535.600	1.293.200	"	3.242.400
22	21 Matériel des services extérieurs.....	29.811.600	2.428.780	"	27.382.820
23	22 Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du				
	31 mars 1919 et des lois subséquentes.....	129.010.000	135.770.000	6.760.000	"
24	23 Frais de déplacements du personnel de l'état-civil, des successions et				
	des sépultures militaires.....	118.700	300.000	181.300	"
25	24 Matériel et dépenses diverses du service de l'état-civil, des successions				
	et des sépultures militaires.....	4.313.000	8.214.300	3.901.300	"
26	" Frais de correspondance télégraphique.....	4.400	"	"	4.400
"	25 Fournitures de l'imprimerie nationale.....	"	1.464.500	1.464.500	"
"	26 Paiements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones.....	"	425.000	425.000	"
	TOTAUX pour la 5° partie.....	176.709.000	156.649.386	13.335.500	33.395.114
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.			En moins : 20.059.614 ^f	
27	27 Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et				
	pupilles de la Nation. — Dépenses générales.....	80.000.000	90.000.000	10.000.000	"
28	28 Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et				
	pupilles de la Nation. — Frais d'administration.....	24.125.000	24.625.000	500.000	"
29	29 Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et				
	pupilles de la Nation. — Secours prévus par l'article 134 de la loi				
	du 31 mai 1933 et l'article 7 du décret du 8 août 1935.....	500.000	500.000	"	"
30	30 Subventions et secours à des associations et œuvres diverses intéressant				
	les anciens combattants.....	34.300	24.300	"	10.000
	TOTAUX pour la 7° partie.....	104.659.300	115.149.300	10.500.000	10.000
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.			En plus : 10.490.000 ^f	
31	31 Secours et allocations à d'anciens militaires et à leurs ayants cause				
	et secours aux personnels de l'administration des anciens combat-				
	tants et pensionnés.....	5.599.550	6.600.000	1.000.450	"
32	32 Avances remboursables aux personnels civils et militaires en instance				
	de pensions (loi du 14 avril 1924 et lois subséquentes).....	79.990.000	69.990.000	"	10.000.000
33	33 Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
34	34 Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
35	35 Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
	TOTAUX pour la 8° partie.....	85.589.550	76.590.000	1.000.450	10.000.000
	RÉCAPITULATION.			En moins : 8.999.550 ^f	
	2° PARTIE. — Dette viagère.....	3.212.910.000	3.293.850.000	80.940.000	"
	4° PARTIE. — Personnel.....	89.866.472	71.222.549	"	18.643.923
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	176.709.000	156.649.386	"	20.059.614
	7° PARTIE. — Subventions.....	104.659.300	115.149.300	10.490.000	"
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	85.589.550	76.590.000	"	8.999.550
	TOTAUX pour les Anciens combattants et pensionnés.....	3.669.734.322	3.713.461.235	91.430.000	47.703.087
				En plus : 43.726.913 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

I. — BUDGET DES SERVICES CIVILS.

SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Présidence du conseil.....	22.091.150			
Économie nationale.....	56.499.725			
Finances.....	32.777.991.178	41.893.940.266	9.115.949.088	"
Justice.....	426.409.319	449.599.957	23.190.638	"
Affaires étrangères.....	464.265.277	489.766.117	25.500.840	"
Blocus.....	"	37.126.000	37.126.000	"
Intérieur.....	2.652.287.172	1.926.412.568	"	725.874.604
Éducation nationale.....	3.958.522.327	4.267.739.314	309.216.987	"
Enseignement technique.....	195.700.815	200.349.912	4.649.097	"
Beaux-arts.....	272.785.886	197.293.245	"	75.492.641
Commerce.....	245.315.842	143.218.833	"	102.097.009
Travail.....	2.054.050.117	1.655.096.076	"	398.954.041
Santé publique.....	1.622.858.256	16.164.372.804	14.541.514.548	"
Colonies.....	244.405.811	214.213.050	"	192.761
Agriculture.....	982.148.446	944.054.942	"	38.093.504
Travaux publics.....	2.206.348.435	3.037.079.637	830.731.202	"
Marine marchande.....	1.078.839.072	959.757.817	"	119.081.255
Anciens combattants et pensionnés.....	3.669.734.322	3.713.461.235	43.726.913	"
TOTAUX.....	52.930.253.150	78.995.035.783	27.524.568.448	1.459.785.815
				En plus : 26.064.782.633 ^f

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des évaluations admises pour l'exercice 1939 et proposées pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
		ADMISES pour 1939.	PROPOSÉES pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
1939. 1940.		francs.	francs.	francs.	francs.
	RADIODIFFUSION.				
" 1	Subvention du budget général.....	"	398.596.075	398.596.075	"
" 2	Produits de la publicité et des publications radiophoniques.....	"	1.000.000	1.000.000	"
" 3	Dons et legs.....	"	Mémoire.	"	"
" 4	Recettes d'ordre et produits divers.....	"	1.500.000	1.500.000	"
" 5	Produit du placement au Trésor des sommes versées au fonds de réserve.....	"	Mémoire.	"	"
" 6	Prélèvement autorisé sur le fonds de réserve.....	"	Mémoire.	"	"
	TOTAUX pour la Radiodiffusion.....	"	401.096.075	401.096.075	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
1939. 1940.		francs.	francs.	francs.	francs.
	RADIODIFFUSION.				
	DETTE PUBLIQUE.				
" 1	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des charges du capital investi en travaux de premier établissement de la radiodiffusion.....	"	8.500.000	8.500.000	"
	PERSONNEL.				
" 2	Administration centrale. — Traitements.....	"	3.954.625	3.954.625	"
" 3	Régions radiophoniques. — Traitements.....	"	14.415.763	14.415.763	"
" 4	Personnel auxiliaire temporaire.....	"	8.922.600	8.922.600	"
" 5	Administration centrale. — Indemnités éventuelles.....	"	1.300.000	1.300.000	"
" 6	Régions radiophoniques. — Indemnités éventuelles.....	"	2.726.372	2.726.372	"
" 7	Indemnités de résidence.....	"	1.668.935	1.668.935	"
" 8	Allocations pour charges de famille.....	"	797.780	797.780	"
" 9	Contribution forfaitaire aux charges de pension du personnel.....	"	100.000	100.000	"
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES				
" 10	Dépenses de locaux et de matériel. — Loyers.....	"	64.903.000	64.903.000	"
" 11	Dépenses relatives à l'organisation des programmes de radiodiffusion..	"	91.657.000	91.657.000	"
" 12	Dépenses relatives au fonctionnement du centre permanent de l'information générale.....	"	20.000.000	20.000.000	"
" 13	Contributions diverses.....	"	19.000.000	19.000.000	"
" 14	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des frais de pose et d'usage des circuits et câbles téléphoniques et du prix de certains services rendus par cette administration.....	"	30.000.000	30.000.000	"
" 15	Remboursement des frais de contrôle des déclarations prévues par l'article 8 du décret du 21 septembre 1935.....	"	250.000	250.000	"
	TRAVAUX.				
" 16	Travaux de programme. — Bâtiments.....	"	55.500.000	55.500.000	"
" 17	Travaux de programme. — Matériel des stations de radiodiffusion...	"	49.750.000	49.750.000	"
" 18	Travaux de programme. — Câbles de radiodiffusion.....	"	2.100.000	2.100.000	"
" 19	Travaux complémentaires de premier établissement. — Bâtiments...	"	Mémoire.	Mémoire.	"
" 20	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel des stations de radiodiffusion.....	"	25.550.000	25.550.000	"
	DÉPENSES DIVERSES.				
" 21	Versement au fonds de réserve.....	"	Mémoire.	"	"
" 22	Versement au budget général.....	"	Mémoire.	"	"
" 23	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	"	Mémoire.	"	"
" 24	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	"	Mémoire.	"	"
" 25	Dépenses des exercices clos.....	"	Mémoire.	"	"
	TOTAUX pour la Radiodiffusion.....	"	401.096.075	401.096.075	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des évaluations admises pour l'exercice 1939 et proposées pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ADMISES pour 1939.	PROPOSÉES pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
MONNAIES ET MÉDAILLES.						
1	1	Remboursement des frais de fabrication des monnaies d'or françaises et produit des tolérances en faible sur le titre et le poids de ces monnaies.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
2	2	Prélèvement sur le compte d'entretien de la circulation monétaire...	12.140.000	Mémoire.	"	12.140.000
3	3	Produit brut de l'émission des monnaies françaises d'argent et de billon.	483.000.000	600.000.000	117.000.000	"
4	4	Produit de la fabrication des monnaies étrangères, coloniales et de pays de protectorat.....	77.300.000	20.000.000	"	57.300.000
5	5	Produit de la vente des médailles (y compris les droits d'auteur)....	8.000.000	7.000.000	"	1.000.000
6	6	Produit des fabrications annexes (plaques de contrôle pour vélocipèdes, estampilles pour briquets, poinçons, etc.).....	1.300.000	1.300.000	"	"
7	7	Produit de la vente ou de la transformation du métal provenant des pièces de billon retirées de la circulation.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
8	8	Recettes accidentelles (droits d'essais, droits sur les certificats délivrés aux essayeurs du commerce, etc.).....	1.000.000	100.000	"	900.000
"	9	Recettes sur fonds de concours.....	"	Mémoire.	"	"
"	10	Recettes sur exercices périmés.....	"	Mémoire.	"	"
"	11	Recettes sur exercices clos.....	"	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour les Monnaies et Médailles.....			582.740.000	628.400.000	117.000.000	71.340.000
					En plus : 45.660.000 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
MONNAIES ET MÉDAILLES.						
PERSONNEL.						
1	1	Personnel commissionné.....	1.874.286	1.874.286	"	"
2	2	Indemnités au personnel commissionné.....	139.000	186.000	47.000	"
3	3	Allocations pour charges de famille.....	395.000	440.000	45.000	"
4	4	Indemnités de résidence.....	1.647.600	1.900.000	252.400	"
5	5	Salaires.....	11.246.000	11.246.000	"	"
MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
6	6	Remboursement de frais.....	17.400	17.400	"	"
7	7	Entretien des bureaux et du matériel.....	420.000	300.000	"	120.000
"	8	Impressions à commander à l'Imprimerie Nationale.....	"	40.000	40.000	"
"	9	Affranchissements, taxes, abonnements et communications téléphoniques et entretien du matériel téléphonique.....	"	30.000	30.000	"
8	10	Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation.....	4.820.000	7.000.000	2.180.000	"
9	11	Matériel neuf et installations nouvelles.....	639.500	1.400.000	760.500	"
10	12	Fabrication des monnaies.....	213.090.000	72.540.000	"	140.550.000
11	13	Fabrication des médailles.....	4.568.000	3.500.000	"	1.068.000
12	14	Fabrications annexes (plaques de contrôle pour vélocipèdes, estampilles pour briquets, poinçons, etc.).....	355.000	355.000	"	"
DÉPENSES DIVERSES						
13	15	Secours et allocations diverses au personnel commissionné et salarié..	260.700	260.700	"	"
14	16	Retrait des monnaies françaises démonétisées.....	50.000.000	Mémoire.	"	50.000.000
15	17	Application au fonds d'entretien de la circulation monétaire.....	86.400	Mémoire.	"	86.400
16	18	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
17	19	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
"	20	Revalorisation du fonds de roulement.....	"	Mémoire.	"	"
TOTAUX.....			289.558.886	101.089.386	3.354.900	191.824.400
18	21	Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses....	293.181.114	527.310.614	234.129.500	"
TOTAUX pour les Monnaies et Médailles.....			582.740.000	628.400.000	237.484.400	191.824.400
					En plus : 45.660.000 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des évaluations admises pour l'exercice 1939 et proposées pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ADMISES pour 1939.	PROPOSÉES pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
IMPRIMERIE NATIONALE.						
1	1	Produit des impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques	122.000.000	1 0.000.000	18.000.000	"
2	2	Produit des impressions exécutées pour le compte des particuliers...	450.000	450.000	"	"
3	3	Produit des prêts de caractères aux imprimeurs	69.000	69.000	"	"
4	4	Produit de la vente du Bulletin des lois, du Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation (numéros antérieurs à 1926) et des ouvrages formant le fonds de l'Imprimerie nationale	40.000	40.000	"	"
5	5	Produit des impressions gratuites consenties en faveur d'auteurs par le ministère de l'Éducation nationale	2.000	2.000	"	"
6	6	Produit des fournitures de journaux à souches	517.000	517.000	"	"
7	7	Produit de la vente des fascicules des brevets d'invention	30.000	30.000	"	"
8	8	Produit des recettes diverses	500.000	750.000	250.000	"
9	9	Restes à recouvrer sur les exercices clos	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour l'Imprimerie nationale			123.608.000	141.858.000	18.250.000	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
IMPRIMERIE NATIONALE.						
PERSONNEL.						
1	1	Traitement du personnel commissionné	3.320.509	3.300.000	"	20.509
2	2	Indemnités et allocations diverses du personnel commissionné	428.830	335.000	"	93.830
3	3	Salaires du personnel non commissionné	182.685	97.452	"	85.233
4	4	Indemnités et allocations diverses du personnel non commissionné	9.380	6.160	"	3.220
5	5	Indemnités de résidence	375.000	600.000	225.000	"
6	6	Allocations pour charges de famille	850.000	980.000	130.000	"
7	7	Salaires des ouvriers, ouvrières, garçons d'atelier et apprentis	41.000.000	42.200.000	1.200.000	"
8	8	Indemnités et allocations diverses du personnel ouvrier	5.867.020	6.000.000	132.980	"
MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
9	9	Matériel	230.200	263.000	32.800	"
10	10	Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations	237.500	237.500	"	"
11	11	Entretien, réparation, renouvellement du matériel d'exploitation	3.016.000	3.500.000	484.000	"
12	12	Chauffage, éclairage et force motrice	1.500.000	1.625.000	125.000	"
13	13	Approvisionnements pour le service des ateliers et dépenses remboursables	59.800.000	63.000.000	3.200.000	"
SUBVENTIONS.						
14	14	Subventions	3.329.780	3.496.780	167.000	"
DÉPENSES DIVERSES.						
15	15	Secours	24.000	24.000	"	"
16	16	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.	Mémoire.	"	"
17	17	Dépenses des exercices clos	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAL			120.170.904	125.664.892	5.696.780	202.792
18	18	Excédent des recettes sur les dépenses à verser au Trésor	3.437.096	16.193.108	12.756.012	"
TOTAUX pour l'Imprimerie nationale			123.608.000	141.858.000	18.452.792	202.792
					En plus : 18.250.000 ⁶	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des évaluations admises pour l'exercice 1939 et proposées pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ADMISES pour 1939.	PROPOSÉES pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
LÉGION D'HONNEUR.						
1	1	Arrérages des rentes sur le grand livre de la dette publique.....	3.752.789	3.752.789	"	"
2	2	Rentes dues par suite de la cession des chefs-lieux de cohortes à certains départements.....	6.843	6.843	"	"
3	3	Produits du domaine d'Écouen.....	12.500	2.838	"	9.662
4	4	Pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation.....	1.026.700	1.090.000	63.300	"
5	5	Remboursement par les dames et par certains agents du personnel subalterne des maisons d'éducation des frais de logement et de nourriture.....	438.400	438.400	"	"
6	6	Produits consommés en nature dans les maisons d'éducation.....	187.500	200.000	12.500	"
7	7	Produits divers.....	200.000	300.000	100.000	"
8	8	Produits des brevets de nomination et de promotion dans l'Ordre. — Droits de chancellerie pour port de décorations étrangères et de décorations coloniales.....	2.185.150	2.254.000	68.850	"
9	9	Supplément à la dotation.....	168.592.791	194.691.253	26.098.462	"
10	10	Remboursement par les membres de la Légion d'honneur et par les médaillés militaires du prix de leurs décorations.....	969.000	1.000.000	31.000	"
11	11	Produit des rentes avec affectation spéciale (legs et donations).....	97.640	103.622	5.982	"
12	12	Fonds de concours pour les dépenses de la Légion d'honneur.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la Légion d'honneur.....			177.469.313	203.839.745	26.380.094	9.662
					En plus : 26.370.432 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la Nomenclature des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
LÉGION D'HONNEUR.						
DETR.						
1	1	Traitements des membres de l'Ordre des médaillés militaires.....	164.000.000	190.000.000	26.000.000	"
PERSONNEL.						
2	2	Grande chancellerie. — Traitements.....	1.332.590	1.332.590	"	"
3	3	Grande chancellerie. — Indemnités diverses.....	24.050	24.050	"	"
4	4	Maisons d'éducation. — Traitements.....	3.223.770	3.223.770	"	"
5	5	Maisons d'éducation. — Allocations aux professeurs externes de l'enseignement supérieur. — Indemnités diverses.....	133.124	133.124	"	"
6	6	Allocations pour charges de famille.....	75.000	85.200	10.200	"
7	7	Indemnités de résidence.....	190.536	218.986	28.450	"
MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
8	8	Grande chancellerie. — Matériel.....	1.099.988	350.000	"	749.988
"	9	Fournitures faites par diverses administrations et services.....	"	762.000	762.000	"
9	10	Frais relatifs au domaine d'Écouen.....	7.575	8.863	1.288	"
10	11	Maisons d'éducation. — Matériel.....	4.350.000	4.650.000	300.000	"
11	12	Maisons d'éducation. — Entretien des bâtiments de la Légion d'honneur.....	2.544.900	2.544.900	"	"
DÉPENSES DIVERSES.						
12	13	Maisons d'éducation. — Produits à consommer en nature.....	187.500	200.000	12.500	"
13	14	Secours.....	162.640	162.640	"	"
14	15	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	40.000	40.000	"	"
15	16	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
16	17	Dépenses de la Légion d'honneur effectuées sur fonds de concours.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
17	18	Emploi de rentes avec affectation spéciale (legs et donations).....	97.640	103.622	5.982	"
TOTAUX pour la Légion d'honneur.....			177.469.313	203.839.745	27.120.420	749.988
					En plus : 26.370.432 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des évaluations admises pour l'exercice 1939 et proposées pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ADMISES pour 1939.	PROPOSÉES pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.						
1	1	Produit de la scolarité.....	3.902.500	3.902.500	"	"
2	2	Recettes diverses.....	909.424	1.019.700	110.276	"
3	3	Recettes sur exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
4	4	Prélèvement sur la réserve.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour l'École centrale des arts et manufactures.....			4.811.924	4.922.200	110.276	"

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.						
1	1	Personnel. — Traitements et salaires.....	3.162.562	3.137.692	"	24.870
2	2	Indemnités et allocations diverses.....	685.794	787.000	101.206	"
3	3	Personnel. — Salaires (concours d'admission).....	10.000	10.000	"	"
4	4	Matériel.....	945.000	945.000	"	"
5	5	Versement à la réserve.....	8.568	42.508	33.940	"
TOTAUX pour l'École centrale des arts et manufactures.....			4.811.924	4.922.200	135.146	24.870
					En plus : 110.276 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des évaluations admises pour l'exercice 1939 et proposées pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
		ADMISES pour 1939.	PROPOSÉES pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
1939.	1940.	francs.	francs.	francs.	francs.
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	1^{re} SECTION. — RECETTES ORDINAIRES.				
	<i>Recettes d'exploitation proprement dites.</i>				
1	1 Recettes postales.....	2.877.300.000	2.820.000.000	"	57.300.000
2	2 Subventions des communes et des départements pour leurs services de poste automobile rurale.....	620.000	650.000	30.000	"
3	3 Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques.....	294.000.000	294.000.000	"	"
4	4 Recettes téléphoniques.....	2.038.000.000	1.617.000.000	"	421.000.000
5	5 Recettes des services financiers.....	262.500.000	255.000.000	"	7.500.000
6	" Droits d'usage sur les installations réceptrices de radiodiffusion.....	248.000.000	"	"	248.000.000
7	" Taxes sur les lampes réceptrices de radiodiffusion et recettes annexes de la radiodiffusion.....	20.000.000	"	"	20.000.000
	a reporter.....	5.740.420.000	4.986.650.000	30.000	753.800.000

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
1939.	1940.	francs.	francs.	francs.	francs.
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.				
	1^{re} SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
	A. — Postes, télégraphes et téléphones.				
	DETTE PUBLIQUE.				
1	1 Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor.....	857.000.000	908.500.000	51.500.000	"
	PERSONNEL.				
2	2 Administration centrale. — Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	14.831.212	15.050.782	219.570	"
3	3 Inspection générale. — Traitements.....	1.340.338	1.340.338	"	"
4	4 Services d'études et enseignement. — Traitements.....	8.895.473	8.456.959	"	438.514
5	5 Vérification et dépôts du matériel. — Dépôts des imprimés. — Ateliers. — Traitements.....	17.967.207	17.897.825	"	69.382
6	6 Service des directions. — Traitements.....	74.652.141	74.459.691	"	192.450
7	7 Service intérieur des bureaux. — Traitements.....	1.030.261.692	1.032.795.336	2.533.644	"
8	8 Établissements de facteur-receveur. — Traitements.....	63.687.096	63.687.096	"	"
9	9 Service de la distribution — Traitements.....	369.392.905	365.083.863	"	4.309.042
10	10 Services d'acheminement des correspondances. — Traitements.....	117.596.770	111.584.635	"	6.012.135
11	11 Services techniques spécialisés. — Traitements.....	24.505.418	24.856.850	351.432	"
12	12 Entretien des lignes et des installations électriques. — Traitements.....	163.469.270	162.726.464	"	742.806
13	13 Service des locaux. — Traitements.....	10.295.127	10.362.482	67.355	"
14	14 Services extérieurs. — Rétribution du personnel auxiliaire permanent.....	143.765.359	143.765.359	"	"
15	15 Rémunération des gérants de bureaux secondaires.....	22.753.557	22.813.057	59.500	"
16	16 Services extérieurs — Rétribution du personnel auxiliaire temporaire.....	290.856.849	571.228.400	280.371.551	"
17	17 Indemnités de résidence.....	174.852.135	199.228.175	24.376.040	"
18	18 Indemnités pour charges de famille.....	123.700.587	147.221.907	23.521.320	"
19	19 Indemnités éventuelles et spéciales.....	209.467.470	227.202.720	17.735.250	"
20	20 Allocations aux agents en congé de longue durée.....	14.000.000	14.000.000	"	"
21	21 Pensions et compléments de pensions.....	28.760.913	30.360.913	1.600.000	"
22	22 Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	7.000.000	7.000.000	"	"
23	23 Remboursement au budget général des dépenses prévues pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones.....	831.825.000	701.986.000	"	129.839.000
23bis	24 Contribution au fonds spécial de retraite des ouvriers de l'État.....	645.000	725.000	80.000	"
"	25 Contribution aux pensions civiles du personnel.....	"	250.000.000	250.000.000	"
	▲ reporter.....	4.601.521.519	5.112.333.852	652.415.662	141.603.329

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des évaluations admises pour l'exercice 1939 et proposées pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ADMISES pour 1939.	PROPOSÉES pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. (Suite.)				
		1 ^{re} SECTION. — RECETTES ORDINAIRES. (Suite.)				
		Reports	5.740.420.000	4.986.650.000	30.000	753.800.000
		<i>Recettes diverses.</i>				
8	6	Remboursement de la valeur d'affranchissement des correspondances en franchise et de la valeur des services rendus à divers.....	200.000.000	750.000.000	550.000.000	"
9	7	Remboursement forfaitaire des services rendus aux assurances sociales.	30.000.000	38.000.000	8.000.000	"
"	8	Remboursements de la radiodiffusion nationale.....	"	38.500.000	38.500.000	"
10	9	Produits des ateliers	1.200.000	1.000.000	"	200.000
11	10	Produits divers	9.650.000	8.500.000	"	1.150.000
12	11	Remboursement des avances faites aux inspecteurs et agents principaux de surveillance pour achat d'automobiles et de motocyclettes	Mémoire.	Mémoire.	"	"
13	12	Produits des ventes d'objets mobiliers réformés et des rebuts.....	1.000.000	1.000.000	"	"
		A reporter.....	5.982.270.000	5.823.650.000	596.530.000	755.150.000

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. (Suite.)				
		1 ^{re} SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. (Suite.)				
		A. — Postes, télégraphes et téléphones. (Suite.)				
		Reports	4.601.521.519	5.112.333.852	652.415.662	141.603.329
		MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.				
24	26	Administration centrale. — Locaux. — Mobilier. — Fournitures.....	1.758.270	2.368.270	610.000	"
25	27	Services extérieurs. — Locaux. — Mobilier. — Fournitures.....	216.104.410	172.515.000	"	43.589.410
"	28	Travaux confiés à l'Imprimerie Nationale.	"	30.630.813	30.630.813	"
26	29	Loyers.....	49.506.059	50.000.000	493.941	"
27	30	Matériel postal.....	29.800.000	34.000.000	4.200.000	"
28	31	Matériel électrique.....	115.776.500	121.859.500	6.083.000	"
29	32	Transport des correspondances, du matériel et du personnel.....	678.865.323	795.781.076	116.915.753	"
30	"	Transport et emballage du matériel et transport du personnel.....	24.715.753	"	"	24.715.753
		SUBVENTIONS.				
31	33	Secours. — Subventions.....	1.697.600	1.550.000	"	147.600
		DÉPENSES DIVERSES.				
32	34	Service médical et service social.....	3.625.430	4.143.000	517.570	"
33	35	Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers.....	1.136.925	1.136.925	"	"
34	36	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste.....	400.000	450.000	50.000	"
35	37	Conférences et organismes internationaux.....	536.500	496.500	"	40.000
36	38	Frais de change.....	4.000	4.000	"	"
37	39	Remboursements.....	714.000	714.000	"	"
38	40	Dépenses sur exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
39	41	Dépenses sur exercices périmés.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
40	42	Emploi de fonds provenant de legs et de donations.....	7.903	7.903	"	"
41	43	Versement au fonds d'amortissement (loi du 30 juin 1923, art. 72).....	100.000	Mémoire.	"	100.000
42	44	Versement au fonds de réserve.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
43	45	Versement au budget général.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		A reporter.....	5.726.270.192	6.327.990.839	811.916.739	210.196.092

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des évaluations admises pour l'exercice 1939 et proposées pour l'exercice 1940

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ADMISES pour 1939.	PROPOSÉES pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. (Suite.)						
1 ^{re} SECTION. — RECETTES ORDINAIRES. (Suite.)						
		Reports.....	5.982.270.000	5.823.650.000	596.530.000	755.150.000
14	13	Remboursement d'avances consenties aux fonctionnaires en instance de pension.....	7.000.000	7.000.000	"	"
15	14	Retenue de 10 p. 100 opérée pour le logement des receveurs sur les traitements de 1939.....	3.000.000	3.000.000	"	"
16	15	Dons et legs.....	7.903	7.903	"	"
17	16	Produits des placements de fonds.....	15.000.000	10.900.000	"	4.100.000
18	17	Avances destinées à couvrir le déficit d'exploitation.....	Mémoire.	483.432.936	483.432.936	"
19	18	Prélèvement sur le fonds d'amortissement.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
20	19	Prélèvement sur le fonds de réserve.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 1 ^{re} Section. — Recettes ordinaires..	6.007.277.903	6.327.990.839	1.079.962.936	759.250.000
					En plus : 320.712.936 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. (Suite.)						
1 ^{re} SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. (Suite.)						
		Reports.....	5.726.270.192	6.327.990.839	811.916.739	210.196.092
B. — Radiodiffusion.						
PERSONNEL.						
44	"	Radiodiffusion. — Traitements du personnel de l'administration centrale..	Mémoire.	"	"	"
45	"	Radiodiffusion. — Traitements et salaires du personnel titulaire (services extérieurs).....	18.785.663	"	"	18.785.663
46	"	Rétribution du personnel auxiliaire temporaire (services extérieurs).....	7.838.600	"	"	7.838.600
47	"	Indemnités de résidence.....	1.668.935	"	"	1.668.935
48	"	Indemnités pour charges de famille.....	797.780	"	"	797.780
49	"	Indemnités éventuelles et spéciales.....	4.206.272	"	"	4.206.272
MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
50	"	Dépenses de locaux et de matériel. — Loyers.....	49.291.500	"	"	49.291.500
DÉPENSES DIVERSES.						
51	"	Dépenses relatives à l'organisation des programmes de radiodiffusion.....	85.590.000	"	"	85.590.000
52	"	Remboursement des frais de contrôle des déclarations prévues par l'article 8 du décret du 21 septembre 1935.....	250.000	"	"	250.000
53	"	Contribution aux dépenses de l'administration des Beaux-Arts en raison de sa participation aux émissions radiophoniques.....	20.000.000	"	"	20.000.000
54	"	Versement au fonds d'amortissement.....	Mémoire.	"	"	Mémoire.
		TOTAUX.....	5.914.698.942	6.327.990.839	811.916.739	398.624.842
55	"	Versement au budget général à titre de remboursement du montant des pensions civiles du personnel des postes, télégraphes et téléphones retraité sous le régime des lois des 9 juin 1853 et 14 avril 1924.....	92.578.961	"	"	92.578.961
		TOTAUX pour la 1 ^{re} section. — Dépenses ordinaires.....	6.007.277.903	6.327.990.839	811.916.739	491.203.803
					En plus : 320.712.936 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des évaluations admises pour l'exercice 1939 et proposées pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES.	
	1939.	1940.	ADMISES pour 1939.	PROPOSÉES. pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. (Suite.)				
		2° SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.				
		<i>Recettes à charge de remboursement ou d'amortissement.</i>				
21	"	Prélèvement sur les recettes de la radiodiffusion pour la couverture des dépenses de premier établissement de la radiodiffusion.....	12.000.000	"	"	12.000.000
22	20	Avances du Trésor à titre remboursable.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
23	21	Produit de l'émission des bons et obligations amortissables.....	796.547.000	879.987.000	83.440.000	"
24	22	Avances instituées par l'article 58 de la loi du 31 mars 1932.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
25	23	Avances des départements pour l'établissement du téléphone automatique rural.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		<i>Recettes à titre définitif.</i>				
26	24	Fonds de concours et contribution des abonnés au téléphone aux frais d'installation de leurs postes et de leurs lignes.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
27	25	Produit des ventes d'objets mobiliers et recettes diverses.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		<i>Recettes d'ordre.</i>				
28	26	Prélèvements sur le fonds d'amortissement.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
29	27	Prélèvements sur le fonds de réserve.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 2° section. — Recettes extraordinaires.....	808.547.000	879.987.000	83.440.000	12.000.000
		3° SECTION. — REMBOURSEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE.			En plus : 71.440.000 ^f	
30	28	Remboursement au budget annexe du paiement des pensions des anciens fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones d'Alsace et de Lorraine.....	50.000	30.000	"	20.000
		TOTAUX pour la 3° section. — Remboursement du budget général au budget annexe.....	50.000	30.000	"	20.000
		RÉCAPITULATION.				
		Recettes ordinaires.....	6.007.277.903	6.327.990.839	320.712.936	"
		Recettes extraordinaires.....	808.547.000	879.987.000	71.440.000	"
		Remboursement du budget général au budget annexe.....	50.000	30.000	"	20.000
		TOTAUX pour les Postes, télégraphes et téléphones.....	6.815.874.903	7.208.007.839	392.152.936	20.000
					En plus : 392.132.936 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA- PITRES SPÉCIAUX.	SERVICES.		CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	1939.	1940.	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
		POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. (Suite.)				
		2° SECTION. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.				
56	46	Études, direction et exécution des travaux. — Traitements et rétributions. — Main-d'œuvre.....	130.052.000	131.000.000	948.000	"
57	47	Études, direction et exécution des travaux. — Indemnités.....	46.950.000	58.682.000	11.732.000	"
58	48	Études, direction et exécution des travaux. — Frais de matériel.....	230.000	480.000	250.000	"
59	49	Transport et emballage du matériel.....	14.300.000	11.500.000	"	2.800.000
60	50	Travaux de programme. — Bâtiments.....	86.500.000	65.000.000	"	21.500.000
61	51	Travaux de programme. — Matériel postal.....	5.050.000	3.750.000	"	1.300.000
62	52	Travaux de programme. — Matériel électrique et radioélectrique.....	276.380.000	352.727.000	76.347.000	"
63	"	Travaux de programme. — Matériel des stations de radiodiffusion.....	14.500.000	"	"	14.500.000
64	53	Travaux complémentaires de premier établissement. — Bâtiments.....	3.699.000	4.000.000	301.000	"
65	54	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel postal.	15.085.000	15.000.000	"	85.000
66	55	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel électrique et radioélectrique.....	71.546.000	116.605.000	45.059.000	"
67	56	Travaux complémentaires de premier établissement. — Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant.....	85.300.000	75.000.000	"	10.300.000
68	57	Remboursement des avances instituées par l'article 58 de la loi du 31 mars 1932.....	19.500.000	19.800.000	300.000	"
69	58	Remboursement au budget général des dépenses prévues pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones.....	39.455.000	26.443.000	"	13.012.000
70	59	Dépenses sur exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
71	60	Dépenses sur exercices périmés.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
		TOTAUX pour la 2° section. — Dépenses extraordinaires.....	808.547.000	879.987.000	134.937.000	63.497.000
					En plus : 71.440.000 ^f	
		3° SECTION. — DÉPENSES À LA CHARGE DU BUDGET GÉNÉRAL.				
72	61	Paiement des pensions des anciens fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones d'Alsace et de Lorraine.....	50.000	30.000	"	20.000
		TOTAUX pour la 3° section. — Dépenses à la charge du budget général.	50.000	30.000	"	20.000
		RÉCAPITULATION.				
		Dépenses ordinaires.....	6.007.277.903	6.327.990.839	320.712.936	"
		Dépenses extraordinaires.....	808.547.000	879.987.000	71.440.000	"
		Dépenses à la charge du budget général.....	50.000	30.000	"	20.000
		TOTAUX pour les Postes, télégraphes et téléphones.....	6.815.874.903	7.208.007.839	392.152.936	20.000
					En plus : 392.132.936 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

Suite de la NOMENCLATURE des évaluations admises pour l'exercice 1939 et proposées pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ADMISES pour 1939.	PROPOSÉES pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.						
1	1	Arrérages et primes d'amortissement des valeurs appartenant à la Caisse nationale d'épargne.....	1.166.600.000	1.192.300.000	25.700.000	
2	2	Revenus des immeubles appartenant à la Caisse nationale d'épargne..	1.247.020	1.212.800	"	342
3	3	Intérêts des fonds conservés en compte courant par la Caisse des dépôts et consignations.....	1.000.000	1.250.000	250.000	"
4	4	Droits perçus pour avances sur pensions.....	2.500.000	2.600.000	100.000	"
5	5	Droits divers et recettes accessoires.....	100.000	100.000	"	"
6	6	Retenues pour congés, absences ou mesures disciplinaires.....	15.000	20.000	5.000	"
7	7	Produit de la prescription trentenaire (loi du 8 août 1931).....	800.000	825.000	25.000	"
8	8	Prélèvements sur les fonds de la dotation pour achat, appropriation ou construction d'immeubles.....	560.870	54.500	"	506
9	9	Prélèvements sur les fonds de la dotation pour agrandissement des services de la direction centrale.....	123.000	Mémoire.	"	123
10	10	Dons et legs.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX pour la Caisse nationale d'épargne.....			1.172.945.890	1.198.362.300	26.080.000	663
					En plus : 25.416.410 ^f	

ANNEXE I. (Suite.)

SUITE de la NOMENCLATURE des crédits accordés pour l'exercice 1939 et demandés pour l'exercice 1940.

CHA-PITRES SPÉCIAUX.		SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
1939.	1940.		ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
			francs.	francs.	francs.	francs.
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.						
DETTE.						
1	1	Intérêts à servir aux déposants.....	723.000.000	723.000.000	"	"
PERSONNEL.						
2	2	Direction centrale. — Traitements et salaires.....	6.901.958	6.819.388	"	82.570
3	3	Services extérieurs. — Traitements et salaires.....	7.281.119	7.309.479	28.360	"
4	4	Direction centrale. — Rémunération d'auxiliaires temporaires.....	683.301	683.301	"	"
5	5	Services extérieurs. — Rémunération d'auxiliaires temporaires.....	1.437.319	1.437.319	"	"
6	6	Indemnités de résidence.....	1.819.960	2.083.860	263.900	"
7	7	Allocations pour charges de famille.....	320.517	360.517	40.000	"
8	8	Direction centrale. — Indemnités diverses.....	516.690	518.520	1.830	"
9	9	Services extérieurs. — Indemnités diverses.....	1.144.405	1.145.704	1.299	"
10	10	Allocations aux agents en congé de longue durée.....	169.200	169.200	"	"
MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.						
11	11	Direction centrale. — Matériel.....	3.693.646	1.556.897	"	2.136.749
12	12	Travaux exécutés par l'Imprimerie nationale.....	"	2.350.000	2.350.000	"
13	13	Services extérieurs. — Matériel.....	810.091	810.091	"	"
14	14	Contributions et remises.....	31.843.425	35.180.000	3.336.575	"
15	15	Achat et appropriation ou construction d'immeubles.....	560.870	54.500	"	506.370
16	16	Mécanisation des services de l'agence comptable.....	258.988	"	"	258.988
17	17	Agrandissement des services de la direction centrale.....	123.000	Mémoire.	"	123.000
18	18	Frais de missions et d'enquêtes.....	18.000	21.450	3.450	"
19	19	Frais de correspondance télégraphique.....	2.000	2.000	"	"
DÉPENSES DIVERSES.						
19	19	Dépenses diverses et accidentelles.....	351.829	60.000	"	291.829
20	20	Contribution de la Caisse nationale d'épargne à l'Institut international de l'épargne à Milan.....	10.800	10.800	"	"
21	21	Secours.....	12.350	12.350	"	"
22	22	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
23	23	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
24	24	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"
TOTAUX.....			780.959.468	783.585.376	6.025.414	3.399.506
25	25	Versement au budget général de l'excédent des recettes sur les dépenses.....	391.986.422	414.776.924	22.790.502	"
TOTAUX pour la Caisse nationale d'épargne...			1.172.945.890	1.198.362.300	28.815.916	3.399.506
					En plus : 25.416.410 ^f	

ANNEXE I. (Suite et fin.)

Suite et fin de la NOMENCLATURE DES CRÉDITS ACCORDÉS POUR L'EXERCICE 1939
ET DEMANDÉS POUR L'EXERCICE 1940.

II. — BUDGETS ANNEXES.

SERVICES.	CRÉDITS		DIFFÉRENCES	
	ACCORDÉS pour 1939.	DEMANDÉS pour 1940.	EN PLUS.	EN MOINS.
	francs.	francs.	francs.	francs.
Radiodiffusion.....	"	401.096.075	401.096.075	"
Monnaies et médailles	582.740.000	628.400.000	45.660.000	"
Imprimerie nationale.....	123.608.000	141.858.000	18.250.000	"
Légion d'honneur.....	177.469.313	203.839.745	26.370.432	"
École centrale des arts et manufactures.....	4.811.924	4.922.200	110.276	"
Postes, télégraphes et téléphones.....	6.815.874.903	7.208.007.839	392.132.936	"
Caisse nationale d'épargne.....	1.172.945.890	1.198.362.300	25.416.410	"
TOTAUX.....	8.877.450.030	9.786.486.159	909.036.129	"
			En plus : 909.036.129	

ANNEXE II.

TABLEAU DES CRÉDITS OUVERTS OU DEMANDÉS DU 1^{er} AOÛT 1914 AU 1^{er} AOÛT 1939.

TEXTES.	DÉPENSES ORDINAIRES CIVILES.		DÉPENSES MILITAIRES et dépenses exceptionnelles de guerre.	TOTAL.
	Dette.	Autres dépenses.		
	francs.	francs.		
Diverses lois (Exercice 1914).....	59.626.763	128.881.725	6.400.925.761	6.589.434.249
Diverses lois (Exercice 1915).....	1.899.393.673	2.449.686.102	18.455.406.750	22.804.486.525
Diverses lois (Exercice 1916).....	3.333.015.879	2.371.725.031	27.240.404.259	32.945.145.169
Diverses lois (Exercice 1917).....	4.863.686.400	2.750.104.103	34.065.809.126	41.679.599.629
Diverses lois (Exercice 1918).....	7.087.677.888	3.401.679.123	44.047.748.089	54.587.105.100
Diverses lois (Exercice 1919).....	7.986.823.151	5.228.374.327	85.823.476.970	49.038.674.448
TOTAUX pour les exercices 1914 à 1919.....	25.230.223.754	16.330.450.411	166.033.770.955	207.594.445.120

Suite du Tableau des crédits ouverts ou demandés du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.	BUDGET ORDINAIRE.			BUDGET EXTRAORDINAIRE.			BUDGET SPÉCIAL des dépenses recouvrables.	TOTAL.
	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.		
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
EXERCICE 1920.								
Diverses lois.....	11.825.580.176	4.283.651.647	7.447.867.055	200.000.000	2.409.260.074	4.988.657.703	21.254.304.021	52.409.320.676
EXERCICE 1921.								
Diverses lois.....	11.885.876.880	4.063.508.957	7.714.621.107	200.000.000	1.641.597.230	2.013.355.643	16.259.055.532	43.778.015.349
EXERCICE 1922.								
Diverses lois.....	13.194.559.550	4.019.905.402	7.398.685.034		853.383.365	906.801.001	11.054.562.448	37.427.896.800
EXERCICE 1923.								
Diverses lois.....	12.644.549.246	4.276.878.342	5.962.908.436	165.200.000	566.545.125	546.325.958	13.781.972.873	37.944.379.980

Suite du Tableau des crédits ouverts ou demandés

TEXTES.

EXERCICE 1924.

Diverses lois.....

EXERCICE 1925.

Diverses lois.....

EXERCICE 1926.

Diverses lois.....

EXERCICE 1927.

Diverses lois.....

du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.	BUDGET ORDINAIRE.			BUDGET EXTRAORDINAIRE.			BUDGET SPÉCIAL des dépenses recouvrables.	TOTAL.
	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.		
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.		
EXERCICE 1924. Diverses lois.....	12.930.459.273	5.232.438.945	6.411.761.406	143.210.000	713.109.993	4.002.942.386	11.780.045.115	41.214.057.118
EXERCICE 1925. Diverses lois.....	19.389.946.302	5.582.118.851	7.199.475.059	90.750.000	406.961.181	454.210.105	1.062.608.156	34.186.069.654
EXERCICE 1926. Diverses lois.....	23.636.907.990	6.703.802.602	9.217.253.188	92.150.000	524.342.921	76.818.694	1.045.208.874	41.296.604.209
EXERCICE 1927. Diverses lois.....	23.067.097.871	8.131.202.064	10.731.236.714	79.950.000	3.342.846.042	197.693.976	1.240.471.256	47.001.399.921

Suite du Tableau des crédits ouverts ou demandés

TEXTES.
EXERCICE 1928.
Diverses lois.....
EXERCICE 1929.
Diverses lois.....
EXERCICE 1930-1931.
Diverses lois.....
EXERCICE 1931-1932.
Diverses lois.....

du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

DETTE	DÉPENSES MILITAIRES.	AUTRES DÉPENSES.	TOTAL.	OBSERVATIONS.
francs.	francs.	francs.	francs.	
22.784.594.846	9.641.829.981	11.632.523.003	44.058.947.830	
26.282.634.628	13.321.165.851	19.448.910.245	59.052.710.724	
22.254.529.222	16.215.336.395	19.252.828.924	57.722.694.541	
20.704.860.939	12.787.790.897	19.719.989.293	53.212.641.129	

Suite du Tableau des crédits ouverts ou demandés

du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.	BUDGET ORDINAIRE.			FONDS D'ARMEMENT, D'OUTILLAGE ET D'AVANCES SUR TRAVAUX.			TOTAL.
	DETTE. francs.	DÉPENSES militaires. francs.	AUTRES dépenses. francs.	DÉPENSES remboursables. francs.	DÉPENSES militaires. francs.	AUTRES dépenses. francs.	
EXERCICE 1932.							
Diverses lois.....	16.367.128.522	9.678.139.196	15.349.097.923	"	"	"	41.394.365.641
EXERCICE 1933.							
Diverses lois.....	21.508.616.626	12.617.692.965	19.749.491.295	"	"	"	53.965.800.886
EXERCICE 1934.							
Diverses lois.....	20.029.509.963	10.555.973.594	18.891.677.473	"	"	"	49.477.161.030
EXERCICE 1935.							
Diverses lois.....	20.001.440.406	10.980.958.291	18.106.063.127	"	"	"	49.088.461.824
EXERCICE 1936.							
Diverses lois.....	19.099.721.068	7.487.467.147	18.701.828.585	583.000.000	6.625.138.329	2.508.823.212	55.605.978.341

Suite du Tableau des crédits ouverts ou demandés du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.	BUDGET ORDINAIRE.			COMPTE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL.			TOTAL.
	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.	DÉFENSE nationale.	TRAVAUX civils.	DÉPENSES remboursables.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
EXERCICE 1937.							
Loi du 31 décembre 1936. — Budget général de l'exercice 1937.....	18.001.256.921	9.154.861.245	20.915.049.565	9.500.629.468	5.385.022.500	1.140.000.000	64.096.819.699
Loi du 30 janvier 1937. — Ouverture d'une enquête aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.....	"	"	3.000.000	"	"	"	3.000.000
Loi du 13 mars 1937. — Organisation de l'industrie du taxi.....	"	"	6.000.000	"	6.000.000	"	8.000.000
Loi du 16 mars 1937. — Assistance, protection et rapatriement des Français d'Espagne.....	"	"	8.000.000	"	"	"	8.000.000
Loi du 26 mars 1937. — Amélioration de la situation des personnels de l'État :							
1° Modification du dernier alinéa de l'article 1 ^{er} de la loi de finances du 31 décembre 1936.....	"	"	77.000.000	"	"	"	77.000.000
2° Ouverture de crédits.....	"	"	611.000.000	"	500.000.000	30.000.000	81.000.000
Loi du 31 mars 1937. — Ouverture et annulation de crédits sur le budget du Travail. (Conférence de Washington.).....	"	"	"	"	"	"	100.000
Loi du 3 avril 1937. — Subvention pour l'érection d'un monument à la mémoire du président Loubet.....	"	"	100.000	"	"	"	"
Loi du 20 juin 1937. — Inauguration du monument national à Aristide Briand. (Ouverture et annulation de crédit.).....	"	"	"	"	"	"	200.000
Loi du 21 juin 1937. — Funérailles nationales de M. Gaston Doumergue.....	"	"	200.000	"	"	"	200.000
Loi du 30 juin 1937. — Report de crédits de l'exercice 1936 à l'exercice 1937.....	"	4.658.000	45.211.852	3.039.618.580	(A) 604.498.585	"	3.693.987.017
Loi du 8 juillet 1937. — Ouverture et annulation de crédits comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement.....	"	"	"	"	"	"	5.000.000
Loi du 9 juillet 1937. — Réception et séjour de la Légion américaine en France à l'occasion de l'Exposition internationale de Paris 1937.....	"	"	5.000.000	"	"	"	2.439.062
Loi du 12 juillet 1937. — Recrutement de surveillants de l'administration pénitentiaire.....	"	"	2.439.062	"	"	50.000.000	50.000.000
Loi du 12 juillet 1937. — Octroi d'avances aux débiteurs de bonne foi pour règlement des dettes agricoles.....	"	"	"	"	"	"	700.000
Loi du 13 juillet 1937. — Célébration de la fête nationale du 14 juillet à Paris.....	"	"	700.000	"	"	"	205.840
Loi du 17 juillet 1937. — Création d'emplois au ministère du Travail.....	"	"	205.840	"	"	"	330.569
Loi du 18 juillet 1937. — Création et suppression d'emplois au ministère du Travail.....	"	"	330.569	"	"	"	2.000.000
Loi du 24 juillet 1937. — Réception de personnalités étrangères et subventions aux divers congrès internationaux qui doivent siéger à Paris à l'Exposition de 1937.....	"	"	2.000.000	"	"	"	"
Loi du 28 juillet 1937. — Réorganisation de la police parisienne. (Ouverture et annulation de crédits.).....	"	"	"	"	"	"	1.000.000
Loi du 30 juillet 1937. — Attribution de secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques. (Ouverture et annulation de crédits.).....	"	"	"	"	"	"	425.000.000
Loi du 5 août 1937. — Organisation d'une exposition d'art français au Caire.....	"	"	1.000.000	"	"	"	10.000
Loi du 4 décembre 1937. — Amélioration de la situation des personnels de l'État et des pensionnés.....	"	"	425.000.000	"	"	"	3.000.000
Loi du 31 décembre 1937. — Fixation du contingent de croix de la Légion d'honneur et de médailles militaires destiné aux personnels de l'armée de l'appartenant pas à l'armée active.....	"	"	10.000	"	"	"	9.600.000
Loi du 31 décembre 1937. — Secours aux victimes des inondations d'Indochine.....	"	"	3.000.000	"	"	"	1.500.000
Loi du 31 décembre 1937. — Dépenses administratives de la Chambre des Députés.....	"	"	9.600.000	"	"	"	4.000.000
Loi du 12 janvier 1938. — Subvention au Comité national pour l'érection à Versailles d'un monument à la gloire des forces expéditionnaires américaines du général Pershing.....	"	"	1.500.000	"	"	"	"
Loi du 12 janvier 1938. — Achat de terrains et d'immeubles à l'étranger.....	"	"	4.000.000	"	"	"	"
Loi du 12 janvier 1938. — Attribution de la solde de campagne au personnel des bâtiments affectés à la croisière d'Espagne.....	"	426.000	"	426.000	"	"	"
Loi du 13 janvier 1938. — Subventions à la Société nationale d'acclimatation de France pour ses réserves naturelles de la Camargue, du Lauzanier et Néouvielle.....	"	"	"	"	"	"	20.000.000
Loi du 25 janvier 1938. — Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques et secours aux collectivités en vue de la réparation des dommages causés par les inondations et par la mer dans certains départements au cours de l'année 1937.....	"	"	20.000.000	"	"	"	372.100.000
Loi du 5 février 1938. — Régularisation de crédits ouverts par décrets.....	"	15.000.000	357.100.000	"	"	"	
À reporter.....	18.001.256.921	9.174.945.245	22.497.446.888	12.539.822.048	5.483.521.085	1.160.000.000	68.856.992.187

(A) Déduction faite d'une somme de 456.037.372 francs, relative à des crédits se rapportant à l'exécution d'un plan de travaux destiné à combattre et à prévenir le chômage (loi du 18 août 1936). Ces crédits ont, en effet, été réouverts ultérieurement dans les conditions fixées par le décret du 30 septembre 1937.

Suite du Tableau des crédits ouverts ou demandés du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.	BUDGET ORDINAIRE.			COMPTE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL.			TOTAL.
	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.	DÉFENSE nationale.	TRAVAUX civils.	DÉPENSES remboursables.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
EXERCICE 1937. (Suite.)							
Reports.....	18.001.256.921	9.174.945.245	22.497.146.888	12.539.822.048	5.483.521.085	1.160.000.000	68.856.992.187
Loi du 10 février 1938 :							
1 ^o Ouverture et annulation de crédits.....	449.205.491	423.120.030	289.732.729	98.203.465	— 1.502.500.000	10.000.000	— 232.238.285
2 ^o Approbation de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921.....	"	"	224.383.219	"	"	"	224.383.219
Loi du 10 février 1938. — Ouverture et annulation de crédits.....	10.086.970	112.453.900	78.231.074	— 700.000	1.369.968	"	201.441.912
Décret-loi du 17 juin 1938. — Report de crédits de l'exercice 1937 à l'exercice 1938.....	208.383.127	392.693.418	126.619.266	"	— 46.891.239	— 102.622.950	578.181.622
Projet de loi n ^o 2530. — Approbation de décrets pris en application de la loi du 30 avril 1921.....	"	— 5.425.000	— 57.146.455	— 2.106.446.088	— 889.537.951	— 176.302.122	— 3.234.857.616
Décret du 21 janvier 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Présidence du Conseil).....	"	"	3.320.900	"	"	"	3.320.900
Décret du 23 janvier 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Agriculture).....	"	"	"	"	— 220.000	"	— 220.000
Décret du 23 janvier 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Intérieur).....	"	"	"	"	— 35.000.000	"	— 35.000.000
Décret du 10 février 1937. — Rattachement de crédits relatifs à l'exécution de travaux intéressant la défense nationale.....	"	"	"	"	— 1.000.000	"	— 1.000.000
Décret du 19 février 1937. — Rattachement d'autorisations de paiement de la loi du 7 juillet 1934.....	"	"	"	77.000.000	"	"	77.000.000
Décret du 19 février 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Économie nationale).....	"	"	"	"	344.250.000	"	344.250.000
Décret du 25 février 1937. — Transfert de crédits du budget de la Marine militaire au compte des investissements en capital (Air).....	"	"	"	"	— 1.145.000	"	— 1.145.000
Décret du 25 février 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Agriculture).....	"	— 10.723.800	"	10.723.800	"	"	"
Décret du 25 février 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Santé publique).....	"	"	"	"	— 50.000.000	"	— 50.000.000
Décret du 26 février 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Travaux publics).....	"	"	"	"	— 640.000	"	— 640.000
Décret du 4 mars 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (divers ministères).....	"	"	"	"	— 2.000.000	"	— 2.000.000
Décret du 13 mars 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Agriculture).....	"	"	"	"	— 1.346.688.520	"	— 1.346.688.520
Décret du 19 mars 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Commerce et industrie).....	"	"	"	"	— 125.000.000	"	— 125.000.000
Décret du 19 mars 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Marine).....	"	"	"	"	— 140.000.000	"	— 140.000.000
Décret du 2 avril 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Intérieur).....	"	"	"	"	— 50.000.000	"	— 50.000.000
Décret du 3 avril 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Santé publique).....	"	"	"	"	— 199.000.000	"	— 199.000.000
Décret du 3 avril 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Santé publique).....	"	"	"	"	— 89.360.000	"	— 89.360.000
Décret du 3 avril 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Air).....	"	"	"	"	— 125.000.000	"	— 125.000.000
Décret du 3 avril 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Travaux publics).....	"	"	"	"	— 298.000.000	"	— 298.000.000
Décret du 9 avril 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936 (Finances).....	"	"	"	"	— 16.000.000	"	— 16.000.000
Décret du 11 avril 1937. — Report de crédits. — Inondations du Sud-Est.....	"	"	3.238.990	"	"	"	3.238.990
À reporter.....	18.668.932.509	10.087.063.793	23.165.826.611	10.618.603.225	911.158.343	891.074.928	64.342.659.409

Suite du TABLEAU des crédits ouverts ou demandés

TEXTE.
EXERCICE 1937. (Suite.)
Report.....
Décret du 21 avril 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Éducation nationale.).....
Décret du 21 avril 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Guerre.).....
Décret du 30 avril 1937. — Report de crédits de l'exercice 1936 à l'exercice 1937. — Exécution de la loi sur le soutien de la production gemmière et l'organisation des marchés résineux.....
Décret du 30 avril 1937. — Report de crédits. — Encouragements à la viticulture.....
Décret du 30 avril 1937. — Report de crédits. — Compensation douanière à la culture du chanvre.....
Décret du 30 avril 1937. — Report de crédits. — Compensation douanière à la culture du lin.....
Décret du 30 avril 1937. — Report de crédits. — Exécution de la loi sur l'organisation du marché du lait.....
Décret du 30 avril 1937. — Report de crédits. — Allocations aux victimes de calamités agricoles.....
Décret du 30 avril 1937. — Report de crédits. — Assainissement du marché de la viande.....
Décret du 30 avril 1937. — Report de crédits. — Reconstruction de l'École de Joinville.....
Décret du 8 mai 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Finances étrangères.).....
Décret du 8 mai 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Affaires étrangères.).....
Décret du 15 mai 1937. — Répartition de crédits relatifs à l'organisation de la défense passive.....
Décret du 21 mai 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Beaux-Arts.).....
Décret du 24 mai 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Intérieur.).....
Décret du 1 ^{er} juin 1937. — Annulation de crédits relatifs à l'exécution du programme naval.....
Décret du 11 juin 1937. — Report de crédits. — Cession de matériel dépendant des ministères de la Guerre et de la Marine.....
Décret du 12 juin 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Justice.).....
Décret du 13 juin 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Intérieur.).....
Décret du 30 juin 1937. — Répartition de crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Finances.).....
Décret du 2 octobre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Finances.).....
Décret du 5 octobre 1937. — Amélioration de la situation des personnels de l'État.....
Décret du 5 octobre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Agriculture.).....
Décret du 6 octobre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Santé publique.).....
Décret du 15 octobre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Éducation nationale.).....
Décret du 16 octobre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Commerce et industrie.).....
Décret du 19 octobre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Travaux publics.).....
Décret du 29 octobre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Présidence du Conseil.).....
Décret du 29 octobre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Affaires étrangères.).....
A reporter.....

du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

BUDGET ORDINAIRE.			COMPTE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL.			TOTAL.
DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.	DÉFENSE nationale.	TRAVAUX civils.	DÉPENSES remboursables.	
francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
18.668.932.509	10.087.063.793	23.165.826.611	10.618.603.225	911.158.343	891.074.928	64.342.659.409
"	"	"	"	— 136.900.000	"	— 136.900.000
"	"	"	"	— 220.000.000	"	— 220.000.000
"	"	6.668.188	"	"	"	6.668.188
"	"	2.413.753	"	"	"	2.413.753
"	"	5.306.903	"	"	"	5.306.903
"	"	56.515.933	"	"	"	56.515.933
"	"	8.514.962	"	"	"	8.514.962
"	"	16.485.364	"	"	"	16.485.364
"	"	54.347.159	"	"	"	54.347.159
"	"	6.329.700	"	"	"	6.329.700
"	"	"	"	— 1.038.000	"	— 1.038.000
"	"	"	"	— 41.000.000	"	— 41.000.000
"	"	"	— 12.300.000	"	"	— 12.300.000
"	"	"	"	— 15.000.000	"	— 15.000.000
"	"	"	"	— 27.000.000	"	— 27.000.000
"	"	"	— 35.000.000	"	"	— 35.000.000
"	"	"	32.209.000	"	"	32.209.000
"	"	"	"	— 7.000.000	"	— 7.000.000
"	"	"	"	— 4.000.000	"	— 4.000.000
"	"	"	"	— 54.000.000	"	— 54.000.000
"	"	"	"	69.855.000	"	69.855.000
"	"	— 240.188.800	"	"	"	— 240.188.800
"	"	"	"	383.053.500	"	383.053.500
"	"	"	"	117.426.166	"	117.426.166
"	"	"	"	368.917.248	"	368.917.248
"	"	"	"	145.700.000	"	145.700.000
"	"	"	"	631.532.185	"	631.532.185
"	"	"	"	4.962.700	"	4.962.700
"	"	"	"	54.026.000	"	54.026.000
18.668.932.509	10.087.063.793	23.082.219.773	10.603.512.225	2.180.693.142	891.074.928	65.513.496.370

Suite du TABLEAU des crédits ouverts ou demandés du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.	BUDGET ORDINAIRE.			COMPTE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL.			TOTAL.
	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.	DÉFENSE nationale.	TRAVAUX civils.	DÉPENSES remboursables.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
EXERCICE 1937. (Suite et fin.)							
Reports.....	18.068.932.509	10.087.063.793	23.082.219.773	10.603.512.225	2.180.693.142	891.074.928	65.513.496.370
Décret du 29 octobre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1937 (Intérieur).....	"	"	"	"	297.707.961	"	297.707.961
Décret du 4 novembre 1937. — Répartition de crédits ouverts pour l'organisation de la défense passive. (Divers ministères).....	"	"	"	8.200.000	"	"	8.200.000
Décret du 6 novembre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1937 (Marine marchande).....	"	"	"	"	86.617.226	"	86.617.226
Décret du 6 novembre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1937 (Guerre).....	"	"	"	"	416.563.000	"	416.563.000
Décret du 6 novembre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1937 (Marine).....	"	"	"	"	127.598.691	"	127.598.691
Décret du 6 novembre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1937 (Colonies).....	"	"	"	"	3.500.000	"	3.500.000
Décret du 10 novembre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1937 (Justice).....	"	"	"	"	4.215.334	"	4.215.334
Décret du 12 novembre 1937. — Rattachement d'autorisations de paiement de la loi du 7 juillet 1934.....	"	"	"	"	205.700.000	"	205.700.000
Décret du 18 novembre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1937 (Air).....	"	"	"	"	226.120.256	"	226.120.256
Décret du 24 novembre 1937. — Amélioration de la situation des personnels de l'Etat.....	1.312	"	6.585.312	"	6.584.000	"	"
Décret du 30 novembre 1937. — Montant global des crédits ouverts au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1937 (Travail).....	"	"	"	"	6.000.000	"	6.000.000
Décret du 30 décembre 1937. — Complément aux crédits ouverts par le décret du 29 octobre 1937 au compte des investissements en capital pour l'application de la loi du 18 août 1936. (Présidence du Conseil).....	"	"	"	"	400.000	"	400.000
Décret du 28 février 1938. — Amélioration de la situation des personnels de l'Etat.....	"	"	55.777.726	"	662.610	"	55.115.116
Décret du 29 décembre 1937. — Application de la loi du 19 août 1936 tendant à accorder une aide aux entreprises.....	"	"	"	"	"	882.337.000	882.337.000
Décret du 15 février 1938. — Report de crédits. — Assainissement du marché de la viande.....	"	"	40.000.000	"	"	"	40.000.000
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits de l'exercice 1937 à l'exercice 1938. — Exécution de la loi sur la production gemmière et l'organisation des marchés résineux.....	"	"	8.041.011	"	"	"	8.041.011
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Encouragements à la viticulture.....	"	"	4.135.834	"	"	"	4.135.834
Décret du 30 avril 1938. — Compensation douanière à la culture du chanvre.....	"	"	4.853.097	"	"	"	4.853.097
Décret du 30 avril 1938. — Compensation douanière à la culture du lin.....	"	"	51.135.412	"	"	"	51.135.412
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Assainissement du marché de la viande.....	"	"	19.966.767	"	"	"	19.966.767
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Allocations aux victimes de calamités agricoles.....	"	"	21.889.644	"	"	"	21.889.644
Décret du 30 avril 1938. — Report des crédits ouverts par la loi du 25 janvier 1938.....	"	"	29.541.859	"	"	"	29.541.859
Décret du 22 avril 1938. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Finances.....	"	"	20.000.000	"	"	"	20.000.000
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Finances.....	"	"	29.160.625	"	"	"	29.160.625
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Agriculture.....	"	"	52.118.747	"	"	"	52.118.747
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Marine marchande.....	"	"	6.632.933	"	"	"	6.632.933
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Inondations du Sud-Est.....	"	"	1.000.000	"	"	"	1.000.000
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Cession de matériel.....	"	"	3.000.000	"	"	"	3.000.000
	"	"	"	48.319.900	"	"	48.319.900
TOTAUX pour l'exercice 1937.....	18.668.933.821	10.087.063.793	22.728.380.806	10.546.992.325	3.562.362.220	1.773.411.928	67.367.144.89 3

Suite du TABLEAU des crédits ouverts ou demandés du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.	BUDGET ORDINAIRE.			COMPTE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL.			TOTAL.
	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.	DÉFENSE nationale.	TRAVAUX civils.	DÉPENSES remboursables.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
EXERCICE 1938.							
Loi du 31 décembre 1937. — Fixation du budget général de l'exercice 1938.	24.311.687.483	12.033.544.991	18.393.828.502	11.218.500.000	2.366.290.000	616.700.000	68.970.550.976
Loi du 5 mars 1938. — Création d'une caisse autonome de la défense nationale.	70.850.000	"	"	"	"	"	70.850.000
Loi du 2 avril 1938. — Érection d'un monument franco-tchécoslovaque à Darney.	"	"	500.000	"	"	"	500.000
Loi du 8 avril 1938. — Voyage en France de Leurs Majestés britanniques.	"	"	8.000.000	"	"	"	8.000.000
Loi du 9 avril 1938. — Exécution de travaux exceptionnels d'intérêt forestier sur le domaine de l'État, des départements et des communes.	"	"	30.000.000	"	"	"	30.000.000
Loi du 15 avril 1938. — Organisation de la participation française à l'exposition internationale de New-York 1939.	"	"	45.000.000	"	"	"	45.000.000
Loi du 16 juin 1938. — Frais de réception des souverains britanniques.	"	"	24.000.000	"	"	"	24.000.000
Loi du 21 juin 1938. — Ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.	"	12.696.785	109.620.363	"	"	"	122.317.148
Loi du 21 juin 1938, concernant la mise « hors cadres » des préfets, sous-préfets et secrétaires généraux.	"	"	"	"	"	"	"
Loi du 31 décembre 1938 portant ouverture de crédits pour la célébration du centenaire de Gambetta.	"	"	100.000	"	"	"	100.000
Loi du 10 février 1939 portant : 1 ^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1938.	"	693.177.069	635.264.798	640.000.000	"	"	1.968.441.867
2 ^o approbation de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921.	"	"	195.043.430	"	"	"	195.043.430
Loi du 10 février 1939 portant : 1 ^o ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1938 au titre du budget général.	"	640.918.410	212.783.139	"	"	"	428.135.271
2 ^o approbation de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921.	"	136.600.000	110.109.761	"	"	"	247.009.761
Loi du 22 février 1939. — Dépenses administratives de la Chambre des Députés.	"	"	7.460.000	"	"	"	7.460.000
Loi du 6 mars 1939. — Aides aux agriculteurs dont les plantes fourragères ont été détruites par les gelées.	"	"	"	"	100.000.000	"	100.000.000
Loi du 10 mars 1939 portant approbation de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 août 1921.	"	"	25.000.000	"	"	"	25.000.000
Loi du 12 mars 1939 portant régularisation de crédits ouverts par décrets au titre de l'exercice 1938.	"	26.700.000	112.368.000	75.000.000	"	"	214.068.000
Loi du 19 mars 1939 portant : 1 ^o ouverture de crédits pour l'exécution d'un programme exceptionnel de défense nationale.	"	"	"	6.565.000.000	"	"	6.565.000.000
2 ^o ouvertures de crédits sur l'exercice 1938 au titre du budget général.	"	15.000.000	"	"	"	"	15.000.000
3 ^o approbation de décrets pris en application de l'article 43 de la loi du 30 avril 1921.	"	12.000.000	"	163.000.000	"	"	175.000.000
Décret-loi du 2 mai 1938, relatif à la production. — Encouragement au tourisme.	"	"	35.000.000	"	"	"	35.000.000
Décret-loi du 2 mai 1938. — Exécution d'un programme exceptionnel de défense nationale.	"	132.172.683	"	4.712.500.000	"	"	4.844.672.683
Décret-loi du 2 mai 1938. — Modalités d'application des mesures prises en ce qui concerne la police des étrangers.	"	"	15.281.578	"	"	"	15.281.578
Décret-loi du 24 mai 1938. — Organisation de la caisse de crédit aux départements et aux communes.	30.000.000	"	"	"	"	"	30.000.000
Décret-loi du 24 mai 1938. — Encouragement à la production du café et du sisal.	"	"	50.000.000	"	"	"	50.000.000
Décret-loi du 24 mai 1938. — Encouragement à la production du manioc.	"	"	8.000.000	"	"	"	8.000.000
Décret-loi du 24 mai 1938. — Institution d'un fonds de propagande en faveur du thé.	"	"	500.000	"	"	"	500.000
Décret-loi du 24 mai 1938. — Institution d'un fonds de propagande en faveur du cacao.	"	"	1.300.000	"	"	"	1.300.000
Décret-loi du 24 mai 1938. — Ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et périmés.	"	"	565.525.345	"	"	"	565.525.345
Décret-loi du 31 mai 1938. — Allocation familiales en agriculture.	"	"	50.350.000	"	"	"	50.350.000
Décret-loi du 14 juin 1938. — Renforcement des effectifs de l'armée de l'air.	"	47.545.000	"	"	"	"	47.545.000
Décret-loi du 14 juin 1938. — Encouragement à la culture du cotonnier.	"	"	1.600.000	"	"	"	1.600.000
Décret-loi du 14 juin 1938. — Réorganisation des corps techniques de la guerre, de la marine et de l'air.	"	3.805.465	"	"	"	"	3.805.465
Décret-loi du 14 juin 1938. — Réorganisation économique des lignes de navigation subventionnées.	"	"	32.500	"	"	"	32.500
Décret-loi du 17 juin 1938. — Report de crédits de l'exercice 1937 à l'exercice 1938.	"	5.425.000	170.452.576	2.338.418.254	785.119.991	170.302.122	3.475.717.913
Décret-loi du 17 juin 1938. — Ouverture et annulation de crédits comme conséquence des modifications apportées à la composition du Gouvernement.	"	165.750	1.555.206	"	"	"	1.720.956
À reporter	24.412.537.483	13.759.419.653	20.380.298.508	25.712.418.254	3.051.409.991	823.002.122	88.139.086.011

Suite du TABLEAU des crédits ouverts ou demandés du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.	BUDGET ORDINAIRE.			COMPTE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL.			TOTAL.
	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.	DÉFENSE nationale.	TRAVAUX civils.	DÉPENSES remboursables.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
EXERCICE 1938. (Suite.)							
Reports	21.412.537.483	13.759.419.653	20.380.298.508	25.712.418.254	3.051.409.991	823.002.122 ⁵	88.139.086.011
Décret-loi du 17 juin 1938. — Allocations aux agriculteurs dont les récoltes ont été endommagées par les gelées printanières de 1938.....	"	"	"	"	250.000.000	"	250.000.000
Décret-loi du 17 juin 1938, relatif aux statistiques fiscales.....	"	"	542.500	"	"	"	542.500
Décret-loi du 17 juin 1938, tendant à améliorer le recouvrement des recettes publiques.....	"	"	2.979.150	"	"	"	2.979.150
Décret-loi du 17 juin 1938. — Couverture des dépenses nécessitées par l'application de la contribution exceptionnelle instituée par le décret du 2 mai 1938 sur le budget.....	"	"	5.698.500	"	"	"	5.698.500
Décret-loi du 17 juin 1938. — Contrôle des sociétés nationales de constructions aéronautiques.....	"	37.500	"	"	"	"	37.500
Décret-loi du 17 juin 1938. — Régime des entrepôts réels de l'intérieur.....	"	"	"	"	"	"	"
Décret-loi du 17 juin 1938. — Assainissement du marché des vins marocains.....	"	"	2.000.000	"	"	"	2.000.000
Décret-loi du 17 juin 1938. — Statut des grands mutilés de guerre.....	74.500.000	"	"	"	"	"	74.500.000
Décret-loi du 10 juin 1938. — Rattachement du secrétariat général de la commission d'assurance-crédit au ministère du Commerce.....	"	"	307.294	"	"	"	307.294
Décret-loi du 17 juin 1938. — Liquidation de l'exposition internationale de Paris 1937.....	"	"	532.197.461	"	"	"	532.197.461
Décret-loi du 17 juin 1938. — Fonctionnement des théâtres nationaux.....	"	"	26.946.000	"	"	"	26.946.000
Décret-loi du 17 juin 1938. — Organisation de la Cour de Cassation.....	"	"	433.652	"	"	"	433.652
Décret-loi du 17 juin 1938, relatif au baignage.....	"	"	409.110	"	"	"	409.110
Décret-loi du 17 juin 1938. — Fonctionnement de divers services collaborant à l'application de la loi du 4 mars 1938 sur les procédures de conciliation d'arbitrage.....	"	"	1.281.487	"	"	"	1.281.487
Décret-loi du 17 juin 1938, relatif aux comités techniques départementaux.....	"	"	350.000	"	"	"	350.000
Décret-loi du 17 juin 1938. — Versement d'une contribution exceptionnelle pour le développement du tourisme, du thermalisme et du climatisme.....	"	"	10.000.000	"	"	"	10.000.000
Décret-loi du 17 juin 1938. — Organisation de la participation de la France à l'exposition internationale de technique de l'eau, à Liège, en 1939.....	"	"	8.000.000	"	"	"	8.000.000
Décret-loi du 17 juin 1938. — Réorganisation et renforcement des services de la sûreté nationale.....	"	"	"	"	"	"	"
Décret-loi du 17 juin 1938. — Ouverture du palais de la découverte.....	"	"	8.500.000	"	"	"	8.500.000
Décret-loi du 17 juin 1938, permettant à la caisse nationale de crédit agricole et aux caisses régionales de crédit agricole mutuel d'accorder des prêts aux communes et aux syndicats de communes pour des travaux d'équipement rural.....	"	"	"	"	70.000.000	"	70.000.000
Décret-loi du 17 juin 1938. — Réforme des finances locales.....	"	"	200.000.000	"	"	"	200.000.000
Décret-loi du 12 novembre 1938. — Reclassement professionnel des chômeurs.....	"	"	10.000.000	"	"	"	10.000.000
Décret-loi du 12 novembre 1938. — Organisation du contrôle des transports.....	"	"	53.899	"	"	"	53.899
Décret-loi du 12 novembre 1938. — Industrie du papier-journal.....	"	"	9.000.000	"	"	"	9.000.000
Décret-loi du 12 novembre 1938. — Organisation des brigades de gendarmerie-frontière.....	"	2.000.000	"	"	"	"	2.000.000
Décret-loi du 12 novembre 1938. — Propagande économique.....	"	"	5.000.000	"	"	"	5.000.000
Décret-loi du 12 novembre 1938, modifiant le décret du 17 juin 1935 relatif à l'organisation de la Cour de Cassation.....	"	"	17	"	"	"	17
Décret-loi du 12 novembre 1938, portant exécution immédiate de recherches scientifiques intéressant la défense nationale et l'économie nationale.....	"	"	15.000.000	"	"	"	15.000.000
Décret-loi du 29 juillet 1939 portant : 1° Ouverture et annulation de crédits sur l'exercice 1939.....	"	506.829.262	125.626.015	"	"	"	381.203.247
2° Approbation d'un décret pris en application de la loi du 30 avril 1921.....	"	"	4.510.250	"	"	"	4.510.250
Décret-loi du 29 juillet 1939. — Report de crédits de l'exercice 1938 à l'exercice 1939.....	"	17.066.000	205.410.114	3.456.675.599	1.347.058.761	9.701.393	5.035.911.867
Décret du 29 janvier 1938. — Report de crédits. — Secours aux victimes de calamités publiques.....	"	"	20.000.000	"	"	"	20.000.000
Décret du 5 février 1938. — Rattachement de crédits pour l'exécution de travaux intéressant la défense nationale.....	"	"	"	24.000.000	"	"	24.000.000
Décret du 15 février 1938. — Report de crédits. — Assainissement du marché de la viande.....	"	"	40.000.000	"	"	"	40.000.000
Décret du 17 février 1938. — Rattachement d'autorisations de paiement de la loi du 7 juillet 1934.....	"	"	"	"	538.000.000	"	538.000.000
Décret du 2 mai 1938. — Intégration de crédits au budget général.....	3.113.586.260	"	379.221.559	"	379.221.559	"	3.113.586.260
Décret du 22 avril 1938. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Finances.....	"	"	28.307.854	"	"	"	28.307.854
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Exécution de la loi sur la production gemmière et l'organisation des marchés résineux.....	"	"	8.041.011	"	"	"	8.041.011
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Encouragements à la viticulture.....	"	"	4.135.834	"	"	"	4.135.834
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Compensation douanière à la culture du chanvre.....	"	"	4.853.097	"	"	"	4.853.097
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Compensation douanière à la culture du lin.....	"	"	51.135.412	"	"	"	51.135.412
A reporter.....	27.600.623.743	14.251.220.415	21.426.540.414	22.279.742.655	2.113.129.671 ⁵	883.300.729	88.554.557.627

Suite du TABLEAU des crédits ouverts ou demandés du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.	BUDGET ORDINAIRE.			COMPTE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL.			TOTAL.
	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.	DÉPENSE nationale.	TRAVAUX civils.	DÉPENSES remboursables.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
EXERCICE 1938. (Suite et fin.)							
Reports	27.600.623.743	14.251.220.415	21.426.540.414	22.279.742.655	2.113.129.671	883.300.729	88.554.557.627
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Organisation du marché du lait	"	"	19.966.767	"	"	"	19.966.767
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Assainissement du marché de la viande	"	"	21.889.644	"	"	"	21.889.644
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Allocations aux victimes de calamités agricoles	"	"	59.541.859	"	"	"	59.541.859
Décret du 30 avril 1938. — Report des crédits ouverts sur l'exercice 1937 par la loi du 25 janvier 1938	"	"	20.000.000	"	"	"	20.000.000
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Finances	"	"	52.118.747	"	"	"	52.118.747
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Santé publique	"	"	29.160.625	"	"	"	29.160.625
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Agriculture	"	"	6.632.933	"	"	"	6.632.933
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Marine marchande	"	"	3.000.000	"	"	"	3.000.000
Décret du 30 avril 1938. — Report de crédits. — Inondations du Sud-Est	"	"	900.912	"	"	"	900.912
Décret du 2 juin 1938. — Versement d'un fonds à la caisse nationale des marchés	"	"	"	"	"	150.000.000	150.000.000
Décret du 8 juin 1938. — Participation de la France à des dépenses internationales (autorisation à titre d'avances)	"	"	4.255.000	"	"	"	4.255.000
Décret du 25 juin 1938. — Subventions aux sociétés de secours mutuels (autorisation à titre d'avances)	"	"	27.452.890	"	"	"	27.452.890
Décret du 22 juin 1938. — Répartition de crédits (amélioration de la situation des personnels de l'État)	"	"	67.206.000	41.000.000	"	"	26.206.000
Décret du 4 juillet 1938. — Participation de la France à des dépenses internationales (autorisation à titre d'avances)	"	"	2.237.500	"	"	"	2.237.500
Décret du 11 juillet 1938. — Avances remboursables aux personnels civils et militaires en instance de pension (Pensions) [autorisation à titre d'avances]	"	"	30.000.000	"	"	"	30.000.000
Décret du 12 juillet 1938. — Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension (Éducation nationale) [autorisation à titre d'avances]	"	"	800.000	"	"	"	800.000
Décret du 13 juillet 1938. — Traitements du personnel de l'établissement thermal d'Aix-les-Bains (autorisation à titre d'avances)	"	"	1.184.720	"	"	"	1.184.720
Décret du 16 juillet 1938. — Ouverture de crédits de paiement pour la réalisation du plan de travaux ruraux et urbains	"	"	197.000.000	"	773.925.000	77.000.000	1.047.925.000
Décret du 8 août 1938. — Amélioration de la situation des fonctionnaires	"	"	235.758.338	"	"	"	235.758.338
Décret du 19 août 1938. — Grands travaux contre le chômage	"	"	"	"	50.000.000	"	50.000.000
Décret du 30 août 1938. — Report de crédits. — Cessions de matériel	"	"	"	48.319.900	"	"	48.319.900
Décret du 28 septembre 1938. — Transfert de crédits. — Défense passive	"	"	"	+ 94.500.000	- 94.500.000	"	"
Décret du 22 novembre 1938. — Amélioration de la situation des fonctionnaires	"	"	17.955.404	"	"	"	17.955.404
Décret du 25 novembre 1938. — Amélioration de la situation des fonctionnaires	"	"	279.306.909	"	"	"	279.306.909
Décret du 25 décembre 1938. — Avances au crédit hôtelier	"	"	900.000	"	"	"	900.000
Décret du 27 décembre 1938. — Crédits d'anticipation. — Marine	"	"	"	113.000.000	"	"	113.000.000
Décret du 3 février 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Agriculture	"	"	7.520.000	"	"	"	7.520.000
Décret du 7 février 1939. — Report de crédits. — Prophylaxie des bovines	"	"	27.000.000	"	"	"	27.000.000
Décret du 11 mars 1939. — Report de crédits. — Pari mutuel	"	"	135.953.253	"	"	"	135.953.253
Décret du 5 avril 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Marine marchande	"	"	2.000.000	"	"	"	2.000.000
Décret du 30 avril 1939. — Reports de crédits. — Inondations du Sud-Est	"	"	152.196	"	"	"	152.196
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Travaux publics	"	"	171.990	"	"	"	171.990
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Santé publique	"	"	32.972.795	"	"	"	32.972.795
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Tuberculose des bovines	"	"	8.582.862	"	"	"	8.582.862
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Construction d'abattoirs	"	"	13.466.058	"	"	"	13.466.058
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Marchés de la viande et du lait	"	"	28.747.293	"	"	"	28.747.293
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Agriculture	"	"	6.841.603	"	"	"	6.841.603
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Marine marchande	"	"	2.224.092	"	"	"	2.224.092
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Calamités agricoles	"	"	37.118.158	"	"	"	37.118.158
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Culture du lin	"	"	46.943.576	"	"	"	46.943.576
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Culture du chanvre	"	"	4.361.390	"	"	"	4.361.390
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Production gemmière	"	"	8.504.735	"	"	"	8.504.735
TOTAUX pour l'exercice 1938	27.600.623.743	14.251.220.415	20.940.795.359	22.576.562.555	2.842.554.671	1.110.300.729	89.322.057.472

Suite du TABLEAU des crédits ouverts ou demandés du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.

EXERCICE 1939.

Loi du 31 décembre 1938. — Fixation du budget général de l'exercice 1939.....	28.478.804.105	14.717.379.327	23.368.440.627	25.822.420.000	1.572.593.739	640.000.000	94.599.637.798
Loi du 6 mars 1939. — Aide aux agriculteurs dont les plantes fourragères ont été détruites par les gelées de décembre 1938.....	"	"	"	"	80.000.000	"	80.000.000
Loi du 14 mars 1939. — Modification de la loi du 31 mars 1928 relative au recrutement de l'armée.....	"	60.000.000	"	"	"	"	60.000.000
Loi du 16 mars 1939. — Voyage du Président de la République à Londres.....	"	"	1.000.000	"	"	"	1.000.000
Loi du 7 avril 1939 portant : 1° Ouverture de crédits supplémentaires pour l'assistance aux réfugiés espagnols.....	"	"	150.000.000	"	"	"	150.000.000
2° Approbation de décrets pris en application de l'article 6 du décret du 24 mai 1938.....	"	"	101.281.000	"	"	"	101.281.000
Loi du 10 avril 1939 portant ouverture de crédits au titre du budget des colonies pour l'exercice 1939.....	"	"	44.600	"	"	"	44.600
Loi du 12 avril 1939. — Participation de la France aux Jeux Olympiques d'Helsinki en 1940.....	"	"	800.000	"	"	"	800.000
Loi du 14 avril 1939. — Célébration du 150 ^e anniversaire de la Révolution française en 1939.....	"	"	15.000.000	"	"	"	15.000.000
Loi du 12 juillet 1939. — Célébration du tricentenaire de la naissance de Racine en 1939.....	"	"	300.000	"	"	"	300.000
Projet de loi n° 4940. — Création à Paris, sous les auspices de la S. D. N., d'une école Internationale des Hautes Études d'hygiène.....	"	"	1.000.000	"	"	"	1.000.000
Projet de loi n° 784. — Remboursements d'amendes infligées pendant la guerre 1914-1918 par l'autorité allemande à des Alsaciens-Lorrains.....	"	"	186.068	"	"	"	186.068
Projet de loi n° 2575. — Erection d'un monument au président Raymond Poincaré.....	"	"	200.000	"	"	"	200.000
Projet de loi n° 3363. — Renforcement de l'action sanitaire de la Société des Nations en Chine.....	"	"	4.000.000	"	"	"	4.000.000
Projet de loi n° 2353. — Création d'un fonds colonial.....	"	"	"	"	50.000.000	"	50.000.000
Décret-loi du 20 mars 1939. — Ouverture de crédits pour les besoins de la défense nationale.....	"	"	"	3.200.000.000	"	"	3.200.000.000
Décret-loi du 27 mars 1939. — Ouverture de crédits pour les besoins de la défense nationale.....	"	"	"	1.200.000.000	"	"	1.200.000.000
Décret-loi du 12 avril 1939. — Ouverture de crédits pour les besoins de la marine militaire.....	"	328.230.000	"	1.267.790.000	"	"	1.596.020.000
Décret-loi du 21 avril 1939. — Ouverture de crédits pour les besoins de la défense nationale.....	"	579.623.152	"	"	"	"	579.623.152
Décret-loi du 21 avril 1939 relatif aux crédits et au régime des subventions en matière de travaux civils.....	"	"	"	"	505.000.000	"	505.000.000
Décret-loi du 21 avril 1939. — Annulation de crédits au budget des travaux publics.....	"	"	150.000.000	"	"	"	150.000.000
Décret-loi du 20 mai 1939. — Revision du taux des allocations militaires.....	"	"	140.000.000	"	"	"	140.000.000
Décret-loi du 6 juin 1939. — Assistance aux réfugiés espagnols.....	"	"	300.000.000	"	"	"	300.000.000
Décret-loi du 6 juin 1939. — Ouverture de crédits pour les besoins de la défense nationale.....	"	"	"	1.994.000.000	"	"	1.994.000.000
Décret-loi du 1 ^{er} juillet 1939. — Ouverture de crédits pour les besoins de la défense nationale.....	"	113.685.108	"	4.406.000.000	"	"	4.519.685.108
Décret-loi du 29 juillet 1939. — Renforcement des services du territoire.....	"	"	13.355.529	"	"	"	13.355.529
Décret-loi du 29 juillet 1939. — Contrôle des dépenses engagées de la ville de Paris et du département de la Seine.....	"	"	74.000	"	"	"	74.000
Décret-loi du 29 juillet 1939. — 1° Report de crédits de l'exercice 1938 à l'exercice 1939.....	"	17.066.000	211.106.869	3.456.675.599	1.058.293.266	9.071.393	4.752.213.127
2° Approbation d'un décret pris en application du décret du 24 mai 1938.....	"	"	25.000.000	"	"	"	25.000.000
Décret-loi du 29 juillet 1939. — Ouverture et annulation de crédits au titre de l'exercice 1939.....	"	4.500.000	77.361.027	33.820.000	"	"	115.681.027
Décret-loi du 29 juillet 1939. — Renforcement du personnel des contributions indirectes pour le recouvrement de la taxe d'armement.....	"	"	6.756.000	"	"	"	6.756.000
Décret-loi du 29 juillet 1939. — Statuts des ingénieurs des bases et routes aériennes.....	"	"	273.440	"	"	"	273.440
Décret du 24 janvier 1939. — Conséquence d'une anticipation sur les crédits de l'exercice 1939 (marine).....	"	"	"	158.000.000	"	"	158.000.000

À reporter.....

28.478.804.105 15.820.483.587 24.266.031.160 41.222.705.599 2.255.887.005 649.071.393 112.692.982.849

Suite du Tableau des crédits ouverts ou demandés du 1^{er} août 1914 au 1^{er} août 1939.

TEXTES.	BUDGET ORDINAIRE.			COMPTE DES INVESTISSEMENTS EN CAPITAL.			TOTAL.
	DETTE.	DÉPENSES militaires.	AUTRES dépenses.	DÉPENSE nationale.	TRAVAUX civils.	DÉPENSES remboursables.	
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	
EXERCICE 1939. (Suite et fin)							
Reports.....	28.478.804.105	15.820.483.587	24.266.031.160	41.222.705.599	2.255.887.005	649.071.393	112.692.982.849
Décret du 28 janvier 1939. — Économie sur les dépenses de la voirie nationale.....	"	"	— 200.000.000	"	"	"	— 200.000.000
Décret du 28 janvier 1939. — Grands travaux contre le chômage.....	"	"	"	"	667.000.000	"	667.000.000
Décret du 3 février 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Agriculture.....	"	"	7.520.000	"	"	"	7.520.000
Décret du 7 février 1939. — Report de crédits. — Prophylaxie des bovidés.....	"	"	27.000.000	"	"	"	27.000.000
Décret du 10 février 1939. — Transferts de crédits. — Marine à air.....	"	— 11.732.800	"	11.732.800	"	"	"
Décret du 11 mars 1939. — Report de crédits. — Pari mutuel.....	"	"	135.953.253	"	"	"	135.953.253
Décret du 16 mars 1939. — Plan de travaux destinés à lutter contre le chômage.....	"	10.736.395	— 10.736.395	"	"	"	"
Décret du 5 avril 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Marine marchande.....	"	"	2.000.000	"	"	"	2.000.000
Décret du 21 avril 1939 portant suppressions d'emplois.....	"	"	— 188.500	"	"	"	— 188.500
Décret du 30 avril 1939. — Ouverture de crédits. — Aide temporaire aux entreprises.....	"	"	"	"	4.346.131	"	4.346.131
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Inondations du Sud-Est.....	"	"	152.196	"	"	"	152.196
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Travaux publics.....	"	"	171.990	"	"	"	171.990
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Santé publique.....	"	"	32.972.795	"	"	"	32.972.795
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Tuberculose des bovidés.....	"	"	8.582.862	"	"	"	8.582.862
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Constructions d'abattoirs.....	"	"	13.466.058	"	"	"	13.466.058
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Marché de la viande et du lait.....	"	"	28.747.293	"	"	"	28.747.293
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Produits des jeux. — Agriculture.....	"	"	6.841.603	"	"	"	6.841.603
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Produit des jeux. — Marine marchande.....	"	"	2.224.092	"	"	"	2.224.092
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Calamités agricoles.....	"	"	37.118.158	"	"	"	37.118.158
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Culture du lin.....	"	"	46.943.576	"	"	"	46.943.576
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Culture du chanvre.....	"	"	4.361.390	"	"	"	4.361.390
Décret du 30 avril 1939. — Report de crédits. — Production gemmière.....	"	"	8.504.735	"	"	"	8.504.735
Décret du 23 juin 1939. — Rattachement au budget général des budgets de diverses écoles. (Travaux publics.)..	"	"	11.822.406	"	"	"	11.822.406
Décret du 24 juin 1939. — Rattachement au budget général du budget de l'École nationale de la France d'Outre-mer.....	"	"	159.877	"	"	"	159.877
Décret du 1 ^{er} juillet 1939. — Réintégration au budget général du budget de l'Office national des combustibles liquides.....	"	"	32.325.773	"	"	"	32.325.773
Décret du 22 juillet 1939. — Intégration au budget général du budget de l'Office national de la propriété industrielle.....	"	"	17.398.632	"	"	"	17.398.632
Décret du 28 juillet 1939. — Rattachement au budget général du budget de l'Institut national d'agronomie et du Musée de la France d'Outre-mer.....	"	"	4.704.108	"	"	"	4.704.108
Décret du 29 juillet 1939. — Répartition de crédits au titre des travaux civils.....	"	"	88.900.000	"	"	"	88.900.000
Décret du 29 juillet 1939. — Rattachement au budget général du budget de divers établissements d'enseignement supérieur des Beaux-Arts.....	"	"	1.058.910	"	"	"	1.058.910
TOTAUX pour l'exercice 1939.....	28.478.804.105	15.819.487.182	24.574.035.972	41.234.438.399	2.927.233.136	649.071.393	113.683.070.187

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

TABLEAU indiquant, par nature de contributions, le montant des évaluations de base retenues pour le calcul des recouvrements de l'exercice 1940.

NATURE DES CONTRIBUTIONS	ÉVALUATIONS		OBSERVATIONS.
	PROPOSÉES pour l'exercice 1940.	ADOPTÉES pour l'exercice 1939.	
	francs.	francs.	
Impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux.....	(A) 3.980.000.000	3.882.000.000	(A) Évaluation fondée sur les résultats de l'exercice 1938..... 3.100.000.000 ^f compte tenu : 1° de l'exercice du droit de répétition..... + 288.000.000 2° de la non reconduction de la contribution nationale exceptionnelle (décret du 2 mai 1938)..... - 250.000.000 3° du relèvement du taux de l'impôt (art. 10 du décret du 12 novembre 1938)..... + 448.000.000 4° de l'accroissement des bénéfices imposables entre 1937 et 1938..... + 575.000.000 5° de la déduction des amortissements exceptionnels et des provisions pour renouvellement (art. 33 et 34 du décret du 2 mai 1938)..... - 190.000.000 6° des avantages fiscaux accordés aux groupements d'exportateurs (décrets des 24 mai 1938 et 24 mars 1939)..... - 10.000.000 7° du renforcement du contrôle et de la répression de la fraude fiscale (décret du 14 juin 1938 et art. 5 de la loi du 31 décembre 1938)..... + 100.000.000 8° des mesures destinées à encourager les investissements nouveaux (décret du 3 février 1939)..... - 20.000.000 9° de l'exemption prévue en faveur de certaines sociétés immobilières (décret du 28 février 1939)..... - 10.000.000 10° de la réduction du taux de l'impôt sur les bénéfices provenant des affaires d'exportation (décret du 24 mars 1939)..... - 50.000.000 11° des dégrèvements fiscaux en faveur de l'industrie des machines-outils (décret du 31 mars 1939, art. 3)..... - 1.000.000 <hr/> 3.980.000.000
Contribution exceptionnelle sur les accroissements de profits résultant pour les entreprises de l'exécution d'heures de travail supplémentaires.....	(B) 1.000.000	20.000.000	(B) Exercice du droit de répétition (ligne supprimée par application de l'article 11 du décret du 29 juillet 1939 et des décrets des 1 ^{er} et 9 septembre 1939).
Taxe annuelle sur les bénéfices non distribués des sociétés par actions ou à responsabilité limitée.....	(C) 80.000.000	57.000.000	(C) Évaluation fondée sur les résultats de l'exercice 1938..... 81.000.000 ^f compte tenu : 1° de l'exercice du droit de répétition..... + 12.000.000 2° de l'accroissement des bénéfices imposables entre 1937 et 1938..... + 15.000.000 3° de l'exonération en faveur des sociétés qui investissent leurs réserves en logements ouvriers (décret du 14 juin 1938)..... - 10.000.000 4° de l'exonération des réserves employées en investissements productifs (décret du 3 février 1939)..... - 20.000.000 5° des dispositions du décret du 30 mars 1939 relatif aux sociétés en commandite simple..... + 2.000.000 <hr/> 80.000.000
Prélèvement exceptionnel sur les réserves des sociétés par actions ou à responsabilité limitée.....	(D) Mémoire.	Mémoire.	(D) Exercice du droit de répétition..... 155.000.000 ^f
Taxe spéciale sur le chiffre d'affaires.....	(E) 192.000.000	180.000.000	(E) Évaluation fondée sur les résultats de l'exercice 1938..... 192.000.000 ^f compte tenu : 1° de l'exercice du droit de répétition..... + 9.000.000 2° de l'accroissement des chiffres d'affaires imposables entre 1937 et 1938..... + 28.000.000 <hr/> 192.000.000
Taxe d'apprentissage.....	(F) 108.000.000	97.000.000	(F) Évaluation fondée sur les résultats de l'exercice 1938..... 84.000.000 ^f compte tenu : 1° de l'exercice du droit de répétition..... + 9.000.000 2° du développement des salaires imposables entre 1937 et 1938..... + 15.000.000 <hr/> 108.000.000
Taxe spéciale sur les bénéfices provenant de l'exécution des marchés passés par les administrations de la Guerre, de la Marine et de l'Air.....	(G) 1.000.000	61.000.000	(G) Exercice du droit de répétition. — Taxe abrogée par l'article 11 du décret du 29 juillet 1939.
Taxe spéciale sur les bénéfices provenant de l'exécution des marchés passés avec diverses collectivités publiques.....	(H) 40.000.000	194.000.000	(H) Évaluation tenant compte des décrets des 29 juillet et 1 ^{er} septembre 1939.
Impôt sur les bénéfices de l'exploitation agricole.....	(I) 50.000.000	45.000.000	(I) Évaluation fondée sur les résultats de l'exercice 1938..... 35.000.000 ^f compte tenu : 1° de l'exercice du droit de répétition..... + 6.000.000 2° de la non reconduction de la contribution nationale exceptionnelle..... - 3.000.000 3° du relèvement du taux de l'impôt (art. 10 du décret du 12 novembre 1938)..... + 5.000.000 2° de l'évolution des émissions de rôles entre 1938 et 1939..... + 7.000.000 <hr/> 50.000.000
A reporter.....	4.452.000.000	4.536.000.000	

Suite du TABLEAU INDIQUANT PAR NATURE DE CONTRIBUTIONS LE MONTANT DES ÉVALUATIONS

NATURE DES CONTRIBUTIONS.	ÉVALUATIONS	
	PROPOSÉES pour l'exercice 1940.	ADOPTÉES pour l'exercice 1939.
	3 francs.	2 francs.
Reports.....	4.452.000.000	4.536.000.000
Impôt sur les traitements, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères.....	(A) 14.000.000	1.360.000.000
Impôt sur les bénéfices des professions non commerciales (professions libérales, charges et offices).....	(B) 364.000.000	339.000.000
Contribution nationale extraordinaire perçue par voie de rôle sur les revenus professionnels.....	(C) 1.875.000.000	980.000.000
Contribution spéciale de 15 p. 100.....	(D) 100.000.000	"
Impôt général sur le revenu.....	(E) 2.946.000.000	3.425.000.000
Contribution nationale extraordinaire sur les revenus globaux assujettis à l'impôt général sur le revenu.....	(F) 924.000.000	931.000.000
Taxe de compensation familiale.....	(G) 390.000.000	"
Prélèvement sur les bénéfices des entreprises.....	(H) 500.000.000	"
Amendes fiscales.....	(I) 7.000.000	6.000.000
Contributions foncières en principal {		
Propriétés bâties.....	(J) 765.000.000	1.160.000.000
Propriétés non bâties.....	(K) 276.000.000	344.000.000
Centimes pour frais d'assiette et non-valeurs sur le montant des impositions locales.....	(L) 308.000.000	323.000.000
Centimes pour frais de perception des impositions locales.....	(L) 158.000.000	165.000.000
Réimposition des dégrèvements prononcés à titre de décharge ou réduction sur la contribution mobilière.....	(M) 52.000.000	50.000.000
TOTAUX.....	13.131.000.000	13.619.000.000

DE BASE RETENUES POUR LE CALCUL DES RECOUVREMENTS DE L'EXERCICE 1940.

OBSERVATIONS.	
(A) Évaluation correspondant aux émissions résultant de l'exercice du droit de répétition. L'impôt sera dorénavant perçu par voie de retenue à la source.	
(B) Évaluation fondée sur les résultats de l'exercice 1938.....	255.000.000 ^f
compte tenu :	
1° de l'exercice du droit de répétition.....	+ 23.000.000
2° de la non reconduction de la contribution nationale exceptionnelle.....	- 20.000.000
3° du relèvement du taux de l'impôt (art. 10 du décret du 12 novembre 1938).....	+ 37.000.000
4° de l'accroissement des revenus entre 1937 et 1938.....	+ 45.000.000
5° du renforcement du contrôle et de la répression de la fraude fiscale (décret du 14 juin 1938 et art. 5 de la loi de finances du 31 décembre 1938).....	+ 24.000.000
	<u>1364.000.000</u>
(C) Évaluation fondée sur les émissions probables de l'exercice 1939 et tenant compte de l'élévation du taux de l'impôt.	
(D) Évaluation indicative correspondant à la partie de la contribution spéciale de 15 p. 100 perçue par voie de rôles.	
(E) Évaluation fondée sur les résultats de l'exercice 1938.....	2.293.000.000 ^f
compte tenu :	
1° de l'exercice du droit de répétition.....	+ 175.000.000
2° de l'accroissement des revenus entre 1937 et 1938.....	+ 395.000.000
3° de la déduction des amortissements exceptionnels et des provisions pour renouvellement (art. 33 et 34 du décret du 2 mai 1938).....	- 10.000.000
4° du renforcement du contrôle et de la répression de la fraude fiscale (décret du 14 juin 1938 et art. 5 de la loi de finances du 31 décembre 1938).....	+ 280.000.000
5° de l'exemption des réserves distribuées sous forme d'augmentation de capital (décret du 30 mars 1939).....	- 50.000.000
6° de l'imposition des rémunérations occultes (décret du 21 avril 1939).....	+ 10.000.000
7° de la suppression des majorations applicables aux contribuables n'ayant pas de charges de famille (décret du 29 juillet 1939).....	- 147.000.000
	<u>2.946.000.000</u>
(F) Application du décret du 1 ^{er} septembre 1939.	
(G) Ligne nouvelle (décret du 29 juillet 1939).	
(H) Ligne nouvelle (décrets des 29 juillet, 1 ^{er} et 9 septembre 1939).	
(I) Émissions de 1938.....	6.000.000 ^f
Amendes en cas d'infraction aux dispositions de l'article 5 de la loi du 31 décembre 1938.....	+ 1.000.000
	<u>7.000.000</u>
(J) Évaluation fondée sur les résultats de l'exercice 1938.....	901.000.000 ^f
compte tenu :	
1° de la non reconduction de la majoration instituée par le décret du 2 mai 1938.....	- 64.000.000
2° du relèvement du taux de l'impôt (art. 10 du décret du 12 novembre 1938).....	+ 278.000.000
3° des constructions nouvelles à imposer en 1939 et 1940.....	+ 42.000.000
4° des dispositions du décret-loi du 21 avril 1939 relatif à la reprise du bâtiment.....	- 10.000.000
5° des mesures prises pour atténuer les pertes subies par les propriétaires.....	- 382.000.000
	<u>765.000.000</u>
(K) Évaluation fondée sur les résultats de l'exercice 1938.....	277.000.000 ^f
compte tenu :	
1° de la non reconduction de la majoration instituée par le décret du 2 mai 1938.....	- 19.000.000
2° du relèvement du taux de l'impôt (art. 10 du décret du 12 novembre 1938).....	+ 86.000.000
3° des mesures prises pour atténuer les pertes résultant du non paiement de certains loyers.....	- 68.000.000
	<u>276.000.000</u>
(L) Évaluation calculée d'après le montant probable des impositions locales à recouvrer en 1939.	
(M) Évaluation fondée sur les réimpositions à comprendre dans les rôles de 1939.	

Suite et fin des TABLEAUX DE DÉVELOPPEMENT DES CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DES TAXES ASSIMILÉES.

TABLEAU indiquant, par nature de taxes, le montant des évaluations retenues pour le calcul des recouvrements de l'exercice 1940.

NATURE DES TAXES.	ÉVALUATIONS		OBSERVATIONS.
	PROPOSÉES pour l'exercice 1940. 2 francs.	ADOPTÉES pour l'exercice 1939. 3 francs.	
TAXES ASSIMILÉES CONTRIBUTIONS DIRECTES.			
Contribution exceptionnelle sur les revenus de plus de 80.000 francs.....	"	Mémoire.	(A) Ligne supprimée.
Taxe des biens de mainmorte.....	350.000.000	349.000.000	(B) Évaluation fondée sur les émissions de l'exercice 1938 348.000.000 ^f compte tenu de l'augmentation des revenus imposables entre 1937 et 1938..... + 2.000.000
Redevance fixe des mines.....	3.400.000	3.500.000	
Redevance pour l'emploi obligatoire des mutilés.....	13.000.000	"	(C) Évaluation fondée sur les émissions de l'exercice 1938. (D) Ligne nouvelle (décret du 25 mai 1939).
TOTAUX.....	366.400.000	352.500.000	
RÉCAPITULATION.			
Contributions directes.....	3.131.000.000	13.619.000.000	
Taxes assimilées aux contributions directes.....	366.400.000	352.500.000	
TOTAUX.....	3.497.400.000	13.971.500.000	

TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939.	MODIFICATIONS PROPOSÉES À L'EXERCICE 1940		ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.	OBSERVATIONS.	
1940.	1939.			résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	résultant de faits postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.			
1	2	3	4	5	6	7	8	
			francs.	francs.	francs.	francs.		
I. — PRODUITS RECOUVRABLES EN FRANCE.								
§ 1 ^{er} . — IMPÔTS ET MONOPOLES.								
1 ^o — PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.								
1	1	Contributions directes, centimes d'État et taxes assimilées aux contributions directes				9.480.000.000	(A) Contribution nationale exceptionnelle (art. 9 du décret du 2 mai 1938).	
2	"	Impôt sur les traitements, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères				1.500.000.000		
3	2	Prélèvement sur les revenus professionnels (contribution nationale extraordinaire)				3.500.000.000	(B) Retour au droit commun, à compter du 1 ^{er} janvier 1940, en ce qui concerne le régime applicable aux fusions de sociétés (décret du 30 mars 1939)	
4	"	Contribution spéciale de 15 p. 100				1.000.000.000	Bissextilité de l'année	
							+ 4.000.000 ^f + 490.000	
							+ 4.490.000	
		TOTAUX pour les produits des contributions directes				15.480.000.000	(C) Enregistrement au droit fixe des actes de vente d'aéronefs (loi du 16 juin 1939)	
							Réintégration de recettes à caractère fiscal précédemment versées à la Caisse des monuments historiques (décret du 20 mars 1939)	
							- 5.000.000 ^f + 350.000	
							- 4.650.000	
2 ^o PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT.								
5	3	Meubles. Valeurs mobilières	579.040.000	(A) + 3.500.000	(1) - 30.000	552.540.000		
6	4		Créances, rentes, prix d'offices	29.491.000	"	(1) - 14.700	14.746.000	
7	5		Fonds de commerce	173.629.000	(B) + 4.490.000	(1) - 89.000	89.059.000	(D) Extension de l'exonération sous certaines conditions des droits de soulte et de retour (décret du 21 avril 1939)
8	6		Meubles corporels	110.416.000	(C) - 4.650.000	(1) - 26.400	79.326.000	Exemption ou atténuation de droits pour les immeubles dont la construction a été commencée après le 1 ^{er} mars 1939 (décret du 28 février 1939)
9	7		Immeubles et droits immobiliers	1.297.778.000	(D) - 16.700.000	(1) - 640.500	640.538.000	(E) Exemption ou atténuation de droits pour les immeubles dont la construction a été commencée après le 1 ^{er} mars 1939 (décret du 28 février 1939)
10	8	Mutations. A titre gratuit entre vifs (donations)	173.651.000	(E) - 1.000.000	(1) - 77.000	94.958.000		
		A reporter	2.364.005.000	- 14.360.000	- 878.400	1.471.167.000	II. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS POSTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.	
							(1) Diminution de recettes résultant de l'état de guerre.	

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOU- VREMENTS du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939.	MODIFICATIONS À L'EXERCICE 1939		ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.	OBSERVATIONS.
1940. 1	1939. 2			résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939. 5	résultant de faits postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939. 6		
			francs.	francs.	francs.		
		S 1 ^{er} . — IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)					
		2 ^e PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT. (Suite.)					
		Reports	2.364.005.000	- 14.360.000	- 870.000	1.471.167.000	
11	9	Mutations. — Taxe représentative du droit d'accroissement	1.998.000	"		1.998.000	
12	10	Autres conventions et actes civils, administratifs et de l'état-civil	1.637.625.000	(A) + 17.655.000	(1) - 740.000	913.696.000	(B) Majoration des droits fixes et des droits de greffe (décret du 12 novembre 1938).
13	11	Actes judiciaires et extrajudiciaires	176.707.000	(B) + 5.625.000	(2) - 90.000	91.166.000	(C) Contribution nationale exceptionnelle (décret du 2 mai 1938).
14	12	Hypothèques	113.616.000	"	(2) - 50.000	56.808.000	
15	13	Taxe sur les capitaux assurés par les compagnies d'assurances contre l'incendie	38.359.000	(C) + 712.000		39.071.000	
16	14	Pénalités (droits et demi-droits en sus, amendes)	16.672.000	"	(2) - 6.000	9.984.000	(1) Exonération de droits pour les marchés passés par l'État (décret du 13 octobre 1939). - 350.000.000 ^f Diminution de recettes résultant de l'état de guerre. - 391.584.000
17	15	Recettes diverses	25.884.000	"	(2) - 10.000	15.884.000	(2) Diminution de recettes résultant de l'état de guerre.
		Totaux pour les produits de l'enregistrement.	4.374.866.000	+ 9.632.000	- 1.780.000	2.599.774.000	

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS	MODIFICATIONS PROPOSÉES À L'EXERCICE 1940		ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.	OBSERVATIONS.
1940. 1	1939. 2		du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939. 4	résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939. 5	résultant de faits postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939. 6		
			francs.	francs.	francs.	francs.	
		§ 1 ^{er} . — IMPOTS ET MONOPOLES. (Suite.)					
		3 ^o PRODUITS DU TIMBRE.					
18	16	Timbre unique.....	1.075.915.000	(A) + 17.365.000	(1) - 327.930	765.296.000	
19	17	Actes et écrits sujets au timbre de dimension.....	388.639.000	(B) + 12.925.000	(2) - 123.270	278.294.000	
20	18	Affiches.....	10.275.000	"	(1) - 8.000	2.275.000	
21	19	Contrats d'assurances.....	445.422.000	(C) + 8.000.000	"	453.422.000	
22	20	Contrats de transports.....	135.753.000	"	(1) - 33.930	101.815.000	
		A reporter.....	2.056.004.000	+ 38.290.000	- 493.190	1.601.102.000	
							I. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS ANTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.
							(A) Rajustement du taux de l'impôt sur le revenu des créances (art. 11 du décret du 12 novembre 1938)..... + 1.250.000 ^f
							Augmentation du droit de timbre des quittances (art. 16 du décret du 12 novembre 1938)..... + 12.750.000
							Rajustement des droits applicables à certains actes ou formalités (décret du 12 novembre 1938)..... + 375.000
							Bissextilité de l'année..... + 2.990.000
							+ 17.365.000
							(B) Exemption du droit de timbre de dimension des registres de l'état civil (loi du 31 décembre 1938)..... - 7.175.000 ^f
							Relèvement des tarifs (art. 15 du décret du 12 novembre 1938)..... + 19.000.000
							Bissextilité de l'année..... + 1.100.000
							+ 12.925.000
							(C) Contribution nationale exceptionnelle (art. 9 du décret du 2 mai 1938).
							II. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS POSTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.
							(1) Diminution de recettes résultant de l'état de guerre.
							(2) Exemption du droit de timbre sur les marchés de l'État (décret du 13 octobre 1939)..... - 4.000.000 ^f
							Diminution de recette résultant de l'état de guerre..... - 119.270.000
							- 123.270.000

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOU- VREMENTS		MODIFICATIONS PRO- POSÉES		ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.	OBSERVATIONS.
		du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939.	résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	à l'exercice 1940	résultant postérieurement au 1 ^{er} septembre 1939.		
1940. 1	1939. 2	3	4	5	6	7	8
			francs.	francs.	francs.	francs.	
		§ 1 ^{er} . — IMPOTS ET MONOPOLES (Suite.)					
		3 ^o PRODUITS DU TIMBRE. (Suite.)					
		Reports.....	2.056.004.000	+ 38.290.000	- 493.000	1.601.102.000	
23	21	Permis de conduire et récépissés de mise en circulation des automobiles.....	23.026.000	(A) + 2.385.000	(1) - 500.000	20.411.000	
24	22	Passeports et visas des passeports.....	9.842.000	"	"	9.842.000	
25	23	Carte d'identité des étrangers.....	49.781.000	(B) - 5.000.000	(1) - 400.000	40.303.000	
26	24	Permis de chasse.....	14.102.000	"	(1) - 140.000	Mémoire.	
27	25	Chèques.....	33.162.000	(C) - 1.415.000	"	31.747.000	
28	26	Billets de banque.....	16.600.000	(D) - 9.887.000	"	6.713.000	
29	27	Valeurs mobilières.....	491.559.000	(E) - 666.000	(2) - 72.000	418.848.000	
30	28	Pénalités (amendes de contravention).....	2.452.000	"	"	2.452.000	
31	29	Recettes diverses.....	3.295.000	"	"	3.295.000	
		TOTAUX pour les produits du timbre.....	2.699.823.000	+ 23.707.000	- 588.000	2.134.713.000	
<p style="text-align: center;">I. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS ANTÉRIEURS AU 1^{er} SEPTEMBRE 1939.</p> <p>(A) Rajustement des droits (art. 17 du décret du 12 novembre 1938)..... + 1.750.000^f Contribution nationale exceptionnelle (art. 9 du décret du 2 mai 1938)..... + 385.000 Rajustement du droit de timbre de dimension (art. 15 du décret du 12 novembre 1938)..... + 250.000 + 2.385.000</p> <p>(B) Relèvement du droit de timbre (décret du 12 novembre 1938)..... + 18.000.000^f Réduction tenant compte du rythme de renouvellement des cartes..... - 23.000.000 - 5.000.000</p> <p>(C) Réduction du droit de timbre (art. 2 du décret du 24 mai 1938).</p> <p>(D) Suppression du droit de timbre applicable aux billets formant le complément de la circulation productive (art. 3 et 4 du décret du 12 novembre 1938).</p> <p>(E) Suppression, sous certaines conditions, de la taxe d'abonnement au timbre (décret du 3 février 1939)..... - 4.166.000^f Contribution nationale exceptionnelle (art. 9 du décret du 2 mai 1938)..... + 3.500.000 - 666.000</p> <p style="text-align: center;">II. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS POSTÉRIEURS AU 1^{er} SEPTEMBRE 1939.</p> <p>(1) Diminution de recettes résultant de l'état de guerre.</p> <p>(2) Conséquence de l'interdiction d'importer des valeurs mobilières étrangères..... - 50.000.000^f Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... - 22.045.000 - 72.045.000</p>							

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

NUMÉRO de LA LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939.	MODIFICATIONS PROPOSÉES À L'EXERCICE 1940.		ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.
1940.	1939.			résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	résultant de faits postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	
1	2	3	4	5	6	7
			francs.	francs.	francs.	francs.
		§ 1 ^{er} . — IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)				
		4° PRODUITS DE L'IMPÔT SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE.				
32	30	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de valeurs et pénalités.....	200.098.000	"	(1) — 100.000.000	100.098.000
33	31	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de commerce.....	4.518.000	"	"	4.518.000
		TOTAUX pour les produits de l'impôt sur les opérations de bourse.....	204.616.000	"	— 100.000.000	104.616.000
		5° PRODUITS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES CAPITAUX MOBILIERS.				
34	32	Revenus des valeurs mobilières, etc.....	5.610.171.000	(A) — 316.000.000	(1) — 294.000.000	5.000.000.000
35	33	Revenus des créances, dépôts et cautionnements.....	360.302.000	(B) + 9.107.000	(2) — 100.000.000	269.409.000
		TOTAUX pour les produits de l'impôt sur le revenu des capitaux mobiliers ..	5.970.473.000	— 306.893.000	— 394.000.000	5.269.409.000

APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

OBSERVATIONS.	
8	
	I. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS ANTÉRIEURS AU 1 ^{er} NOVEMBRE 1939.
(A)	Rajustement du taux de l'impôt (art. 11 du décret du 12 novembre 1938)..... + 250.000.000 ^f
	Retour au droit commun, à compter du 1 ^{er} janvier 1940, en ce qui concerne le régime applicables aux fusions de sociétés..... + 21.000.000
	Application, sous certaines conditions, du demi-tarif (décret du 30 mars 1939)..... — 50.000.000
	Exonération, sous certaines conditions, des produits distribués par des filiales de vente à l'étranger constituées par des groupements agréés (art. 5 du décret du 24 mai 1938 et décrets des 24 mars et 18 avril 1939)..... — 30.000.000
	Exonération des produits d'emprunts contractés pour financer la mobilisation des créances commerciales sur les États étrangers (décret du 31 décembre 1938) ou destinés à la modernisation de l'outillage (décret du 3 février 1939)..... — 1.000.000
	Réduction de l'impôt sur le revenu de certaines obligations. — Remplacement d'emprunts émis à l'étranger. — Développement des entreprises (décrets des 31 décembre 1938 et 14 février 1939)..... — 3.000.000
	Avantages fiscaux accordés aux entreprises françaises qui exercent leur activité à l'étranger. — Assurances. — Réserves à l'étranger (décret du 14 juin 1938)..... — 2.000.000
	Avantages fiscaux accordés aux entreprises françaises qui exercent leur activité à l'étranger (décret du 24 mars 1939)..... — 1.000.000
	Déduction de recettes exceptionnelles constatées au cours de la période de base..... — 500.000.000
	— 316.000.000
(B)	Rajustement du taux de l'impôt (art. 11 du décret du 12 novembre 1938).
	II. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS POSTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.
(1)	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre et de la limitation des bénéfices des entreprises.
(2)	Conséquence des nouvelles règles concernant le recouvrement de créances contre des propriétaires dont les locataires ont obtenu des réductions de loyer (décret du 26 septembre 1939)..... — 20.000.000 ^f
	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... — 80.000.000
	— 100.000.000

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

NUMÉRO de la LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939.	MODIFICATIONS PROPRES À L'EXERCICE 1940.		ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.
1940.	1939.			résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	résultant de postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	
1	2					
			francs.	francs.	francs.	francs.
		5 1 ^{er} . — IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)				
		6 ^e PRODUITS DES DOUANES.				
36	34	Droits à l'importation	9.516.244.000	(A) + 1.274.334.000	(1) + 3.525.366.000	14.315.944.000
37	55	Droits de sortie	57.941.000	(B) + 31.123.000	"	89.064.000
38	36	Droits de navigation	92.807.000	(C) + 10.031.000	"	102.838.000
39	37	Autres droits et recettes accessoires	175.870.000	(D) — 51.080.000	"	124.790.000
40	38	Amendes et confiscations	7.191.000	"	"	7.191.000
		TOTAUX pour les produits des douanes	9.850.053.000	+ 1.264.408.000	+ 3.525.366.000	14.639.827.000

APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

OBSERVATIONS.	
I. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS ANTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.	
(A) Modification du tarif applicable à diverses marchandises (décret du 29 juillet 1938).....	+ 568.000 ^f
Réduction du taux de la taxe de licence sur les fruits autres que pommes et poires (décret du 12 août 1938)...	— 146.000
Modification du tarif applicable aux dérivés hydrogénés des produits de la distillation de la houille (décret du 14 septembre 1938).....	— 7.000
Application du tarif minimum aux œufs d'origine chinoise (décret du 30 septembre 1938).....	— 238.000
Réduction du taux de la taxe de licence sur les cafés (décret du 4 octobre 1938).....	— 12.175.000
Modification du taux des droits applicables à certains produits (décret du 7 octobre 1938).....	+ 16.000
Rajustement des droits applicables aux huiles minérales et autres essences (décret du 12 novembre 1938).....	+ 512.000.000
Rajustement de la taxe intérieure de consommation applicable aux cafés (décret du 12 novembre 1938).....	+ 29.400.000
Rajustement du droit de consommation sur les sels (décret du 12 novembre 1938).....	+ 8.250.000
Suspension de l'exonération accordée à certains papiers destinés à l'impression des journaux (décret du 12 novembre 1938).....	+ 6.140.000
Détaxe des gas-oils destinés à certains véhicules (décret du 12 novembre 1938).....	— 750.000
Modification de la tarification douanière des brais stéariques (décret du 29 novembre 1938).....	— 18.000
Relèvement des droits sur les fruits et graines oléagineux (décret du 30 novembre 1938).....	+ 11.970.000
Réintégration des recettes à caractère fiscal (décret du 20 mars 1939) :	
Surtaxe sur les essences et les pétroles	+ 450.000.000
— huiles de pétrole	+ 145.500.000
Taxe sur les ananas importés	+ 330.000
— le caoutchouc	+ 12.950.000
— le manioc	+ 170.000
— les bananes	+ 6.670.000
— les fibres de coco, etc	+ 1.300.000
Surtaxe sur les rhums	+ 8.250.000
Taxe sur les céréales secondaires	+ 2.325.000
Droits sur les riz, dari, millet, etc	+ 5.170.000
Taxe sur les produits pétroliers antérieurement perçue :	
pour un quart pour le compte de l'office national des combustibles liquides.....	+ 13.000.000
pour trois-quarts au titre de la ligne « autres droits »	+ 52.000.000
Modification du régime fiscal des benzols (décrets des 24 et 31 mars 1939).....	— 1.290.000
Ristournes de droits sur les produits importés de Yougoslavie (décret du 31 mars 1939).....	— 3.325.000
Importation en franchise de certains maïs (décrets des 31 mars et 22 avril 1939).....	— 990.000
Modification des droits applicables aux mélasses (décret du 21 avril 1939).....	+ 5.350.000
Ristournes de droits sur certains produits hongrois (décret du 29 avril 1939).....	— 1.175.000
Modification de la taxe applicable aux dérivés hydrogénés des produits de la distillation de la houille (décret du 29 juillet 1939).....	+ 600.000
Modification du régime douanier de certains produits pétroliers (décret du 29 juillet 1939).....	— 6.411.000
Bissextilité de l'année	+ 28.900.000
	+ 1.274.334.000
(B) Institution d'un droit sur les tourteaux (décret du 6 juillet 1938).....	+ 210.000 ^f
Relèvement du droit applicable aux ferrailles (décret du 12 juin 1939).....	+ 30.670.000
Bissextilité de l'année	+ 243.000
	+ 31.123.000
(C) Relèvement des droits de quai (décret du 12 novembre 1938).....	+ 9.660.000 ^f
Bissextilité de l'année	+ 371.000
	+ 10.031.000
(D) Réintégration au budget de la taxe sur le sel employé à la préparation des conserves de poissons (décret du 20 mars 1939).....	+ 530.000 ^f
Transfert à la ligne « Droits à l'importation »	— 52.000.000
Bissextilité de l'année	+ 390.000
	— 51.080.000
II. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS POSTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.	
(1) Réduction du taux de la taxe spéciale sur le caoutchouc et les ouvrages contenant du caoutchouc (arrêté du 16 septembre 1939).....	— 8.634.000 ^f
Modification de la spécification douanière en matière d'essences (décret du 4 octobre 1939).....	+ 34.000.000
Accroissement des importations pour les besoins de la défense nationale, notamment en matière d'essences.....	+ 3.500.000.000
	+ 3.525.366.000

NUMÉRO de la LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} juillet 1939 au 30 juin 1939.	MODIFICATIONS PROPRES À L'EXERCICE 1940.		ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.	OBSERVATIONS.
1940.	1939.			résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	résultant de faits postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.		
1	2	3	4	5	6	7	8
			francs.	francs.	francs.	francs.	
		5 ¹ ^r . — IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)					
		7 ^o PRODUITS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.					
41	39	Vins, cidres, poirés et hydromels.....	1.087.528.000	(A) + 434.645.000	(1) - 76.115.000	1.446.058.000	
42	40	Droits sur les boissons. Jus de fruits.....	514.000	(B) + 1.486.000	"	2.000.000	
43	41	Droits sur les alcools.....	2.371.066.000	(C) + 33.935.000	(1) - 721.500.000	1.683.501.000	
44	42	Taxe sur la vanilline.....	4.460.000	"	"	4.460.000	
45	43	Impôt sur le prix des places et des transports par chemins de fer.....	321.187.000	(D) - 264.107.000	"	57.080.000	
		A reporter.....	3.784.755.000	+ 205.959.000	- 797.615.000	3.193.099.000	
							I. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS ANTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.
							(A) Rajustement du droit de circulation (décret du 12 novembre 1938)..... + 138.945.000 ^f
							Rattachement au budget général de la part précédemment affectée à la Régie commerciale des alcools (décret du 25 mai 1938)..... + 291.500.000
							Bissextilité de l'année..... + 4.200.000
							+ 434.645.000
							(B) Application des décrets des 31 mai 1938 et 18 octobre 1938.
							(C) Rajustement du droit de consommation (décret du 12 novembre 1938)..... + 71.000.000 ^f
							Attribution à la Régie commerciale des alcools (décret du 21 avril 1939):
							a. Des droits sur les alcools utilisés en parfumerie et en pharmacie..... - 85.565.000
							b. De la surtaxe sur les spiritueux anisés..... - 78.000.000
							Surtaxe sur l'alcool pur (décret du 29 juillet 1939)..... + 120.000.000
							Bissextilité de l'année..... + 6.500.000
							+ 33.935.000
							(D) Conséquence de l'exonération à compter du 1 ^{er} août 1938 des transports par chemins de fer effectués par la Société nationale des Chemins de fer français.
							II. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS POSTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.
							(1) Diminution de recettes résultant de l'état de guerre.

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.		RECOU- VREMENTS du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939.	MODIFICATIONS PROPRES à l'exercice 1940.		ÉVALUATIONS ADOPTÉES pour l'exercice 1939.	OBSERVATIONS.
	1940. 1	1939. 2		résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	résultant de postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.		
3	4	5	6	7	8	9	10
	francs.	francs.	francs.	francs.			
S 1 ^{er} . — IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)							
7 ^e PRODUITS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES. (Suite.)							
		Reports	3.784.755.000	+ 205.959.000	- 797.611.000	3.193.099.000	
46	44	Taxes sur les spectacles et les divertissements	104.684.000	"	(1) - 26.170.000	78.513.000	(A) Augmentation du prix des plaques de contrôle (décret du 12 novembre 1938).
47	45	Impôts sur les jeux de hasard dans les cercles	4.130.000	"	"	4.130.000	(B) Rajustement du taux des taxes (décret du 12 novembre 1938).
48	46	Taxe sur les vélocipèdes	204.872.000	(A) + 14.828.000	(1) - 43.740.000	175.960.000	(C) Réintégration de recettes à caractère fiscal (décret du 25 mai 1939) :
49	47	Taxes sur les automobiles	216.683.000	(B) + 13.224.000	(1) - 114.950.000	114.957.000	Transfert des « Produits divers »
50	48	Taxe sur les transports publics de marchandises par route	71.092.000	"	(1) - 35.550.000	35.542.000	Transfert de la ligne « Autres droits »
51	49	Taxe sur les transports publics de voyageurs	8.168.000	"	(1) - 4.084.000	4.084.000	Produit encaissé par l'Office du blé pendant la période de base
52	50	Taxe sur les transports privés de marchandises	24.569.000	"	(1) - 12.284.000	12.284.000	+ 92.000.000 ^f
53	51	Taxe sur les huiles de houille	831.000	"	"	831.000	+ 2.700.000
54	52	Impôt sur le ferro-cérium	8.290.000	"	"	8.290.000	+ 13.300.000
55	"	Taxe à la mouture	"	(C) + 108.000.000	"	108.000.000	+ 108.000.000 ^f
56	53	Licences aux débitants de boissons, distillateurs, etc.	151.002.000	(D) + 12.160.000	(1) - 16.316.000	146.846.000	(D) Rajustement des tarifs (décret du 12 novembre 1938).
57	54	Droits divers et recettes à différents titres. Garantie des matières d'or et d'argent	20.759.000	"	(1) - 15.569.000	5.190.000	(E) Relèvement du nombre des décimes applicables au principal des amendes (décret du 13 novembre 1938).
58	55	Cartes à jouer	10.836.000	"	"	10.836.000	(F) Transfert à la ligne « Gaz carbonique liquide » (taxes indirectes spéciales) [décret du 19 mai 1939]
59	56	Amendes, confiscations et droits sur acquits non rentrés	21.870.000	(E) + 5.000.000	(1) - 1.350.000	25.520.000	Transfert à la ligne « Taxes de remplacement » (décret du 19 mai 1939)
60	57	Autres droits et recettes à différents titres	412.932.000	(F) - 57.500.000	(1) - 71.080.000	284.347.000	Transfert à la ligne « Taxe à la mouture »
TOTAUX pour les produits des contributions indirectes			5.045.473.000	+ 301.671.000	- 1.138.711.000	4.208.429.000	- 31.300.000 ^f
II. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS POSTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.							
(1) Diminution de recettes résultant de l'état de guerre.							

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939.	MODIFICATIONS PROPOSÉES À L'EXERCICE 1940		ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.	OBSERVATIONS.
1940.	1939.			résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	résultant de faits postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.		
1	2	3	4	5	6	7	10
			francs.	francs.	francs.		
§ 1 ^{er} . — IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)							
8 ^o TAXES INDIRECTES SPÉCIALES.							
I. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS ANTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.							
61	58	Bières	186.942.000	(A) + 9.470.000	(1) - 19.500.000	176.772.000	(A) Rajustement des droits (décret du 12 novembre 1938).
62	59	Sels	160.068.000	(A) + 13.293.000	"	173.361.000	(B) Incorporation du droit sur les vinaigres d'alcool dans le prix de cession des alcools (art. 2 du décret du 21 avril 1939).
63	60	Chicorée et succédanés du café	88.270.000	(A) + 2.844.000	"	91.114.000	(C) Incorporation de la taxe dans le prix de cession des alcools (art. 2 du décret du 21 avril 1939).
64	61	Vinaigres et acides acétiques	24.187.000	(B) - 17.950.000	"	6.237.000	(D) Réduction des droits intérieurs (décret du 31 mars 1939).
65	62	Alcools dénaturés	11.044.000	(C) - 11.044.000	"	Mémoire.	(E) Fusion de la taxe unique et du droit de consommation (décret du 19 mai 1939) : — transfert de la ligne «Autres droits» (contributions indirectes)..... + 31.300.000 ^f — transfert de la ligne «Taxe à la production»... + 29.700.000
66	63	Benzols	53.148.000	(D) - 13.148.000	(1) - 25.000.000	15.000.000	+ 61.000.000
67	"	Gaz carbonique liquide	"	(E) + 61.000.000	"	61.000.000	(F) Incorporation de l'impôt dans le prix de cession des alcools (art. 2 du décret du 21 avril 1939).
68	64	Alcools livrés à la carburation	60.007.000	(F) - 60.007.000	"	Mémoire.	II. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS POSTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.
69	"	Lampes réceptrices de radiodiffusion	"	"	(2) + 17.000.000	17.000.000	(1) Diminution de recettes résultant de l'état de guerre. (2) Conséquence du décret du 1 ^{er} septembre 1939 créant un budget annexe de la radiodiffusion.
TOTAUX pour les taxes indirectes spéciales.....			583.666.000	- 15.542.000	- 27.640.000	540.484.000	

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

NUMÉRO de LA LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939.	MODIFICATIONS PROPRES À L'EXERCICE 1940		ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.
1940.	1939.			résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	résultant de faits postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	
1	2	3	4	5	6	7
			francs.	francs.	francs.	francs.
		IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)				
		9° PRODUITS DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES.				
70	65	Taxe à la production.....	9.811.664.000	(A)+ 739.675.000		10.551.339.000
71	66	Taxe sur le chiffre d'affaires (ancien régime).....	318.850.000	(B)- 318.850.000		Mémoire.
72	67	Taxe à l'abatage.....				
73		Taxe sur les charbons.....				
74		Taxe sur les conserves alimentaires.....	1.042.700.000	(C)+ 79.400.000		1.122.100.000
75		Taxe sur les eaux minérales.....				
		TOTAUX pour la taxe sur le chiffre d'affaires.....	11.173.214.000	+ 500.225.000		11.673.439.000
		10° PRODUITS DE LA TAXE D'ARMEMENT.				
76	"	Taxe d'armement.....	83.002.000	(D)+ 6.936.998.000		7.020.000.000

APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

OBSERVATIONS.	
8	
I. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS ANTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.	
(A) Application de la loi du 31 décembre 1936 portant réforme fiscale :	
Transfert des recettes constatées au cours de la période de base au titre de la taxe sur le chiffre d'affaires.....	+ 318.850.000
Conséquence du relèvement du taux de la taxe (décrets du 8 juillet 1937 et 2 mai 1938).....	+ 159.425.000
	+ 478.275.000 ^f
Extension de l'exonération prévue en faveur des journaux (décret du 17 juin 1938).....	- 3.300.000
Imposition de certaines recettes effectuées par la Société nationale des chemins de fer (décret du 17 juin 1938)....	+ 23.750.000
Rajustement des taux de la taxe à la production (art. 25 du décret du 12 novembre 1938).....	+ 232.275.000
Fusion avec le droit de douane de la taxe frappant les gaz de pétrole, butane, propane et similaires (art. 25 du décret du 12 novembre 1938).....	- 2.700.000
Unification du taux de la taxe en ce qui concerne les producteurs (art. 26 du décret du 12 novembre 1938).....	+ 108.000.000
Modification des bases d'imposition des mélanges contenant de l'alcool dénaturé (art. 32 du décret du 12 novembre 1938).....	- 1.625.000
Exonération des produits destinés à la fabrication des papiers servant à l'impression des journaux (art. 1 ^{er} du décret du 12 novembre 1938).....	- 9.200.000
Imposition au taux de 3 p. 100 des ventes d'œufs, volailles et autres animaux de basse-cour (loi du 31 décembre 1938).....	- 9.300.000
Exonération des livraisons de machines-outils effectuées en vertu de marchés passés pour la défense nationale (décret du 31 mars 1939).....	- 18.300.000
Modifications des conditions d'application de la taxe à la production (décret du 21 avril 1939).....	- 5.000.000
Conséquence du nouveau régime des eaux minérales et de l'acide carbonique liquide. — Transfert :	
à la ligne « Acide carbonique liquide » (Taxes indirectes spéciales).....	- 29.700.000
à la ligne « Taxes de remplacement » (Eaux minérales).....	- 23.500.000
	+ 739.675.000
(B) Transfert à la ligne « Taxe à la production » (loi du 31 décembre 1936).	
(C) Rajustement du taux des taxes (art. 25 du décret du 12 novembre 1938).....	+ 5.400.000
Modification de l'assiette de la taxe à l'abatage (art. 33 du décret du 12 novembre 1938).....	+ 27.000.000
Transfert de la ligne « Autres droits » (Contributions indirectes).....	+ 23.500.000
Transfert de la ligne « Taxe à la production ».....	+ 23.500.000
	+ 79.400.000
(D) Maintien de l'évaluation adoptée lors de la création de la taxe à l'armement (décret du 21 avril 1939).	

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES

NUMÉRO de LA LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939.	MODIFICATIONS PROPRES À L'EXERCICE 1940.		ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.
1940.	1939.			résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	résultant de faits postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	
1	2	3	4	6	5	7
			francs.	francs.	francs.	francs.
S 1^{er}. — IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)						
11^o PRODUITS DES SUCRES ET DE LA SACCHARINE.						
77	68	Produits recouverts par l'administration des douanes.....	308.647.000	(A) + 36.714.000		345.361.000
78	69	Produits recouverts par l'administration des contributions indirectes.....	1.145.945.000	(A) + 211.670.000		1.357.615.000
		TOTAUX pour les produits des sucres et de la saccharine.....	1.454.592.000	+ 248.384.000		1.702.976.000
12^o PRODUITS DES MONOPOLES.						
79	70	Produit de l'impôt sur les briquets.....	10.485.000	"		10.485.000
80	71	Produit de la vente des poudres à feu.....	167.607.000	(B) + 13.500.000	(1) - 158.400.000	22.638.000
		TOTAUX pour les produits des monopoles.....	178.092.000	+ 13.500.000	- 158.400.000	33.123.000
RÉCAPITULATION DU S 1^{er}.						
		1 ^o Contributions directes et taxes assimilées.....				15.480.000.000
		2 ^o Produits de l'enregistrement.....	4.374.866.000	+ 9.632.000	- 1.784.721.000	2.599.774.000
		3 ^o Produits du timbre.....	2.699.823.000	+ 23.707.000	- 588.817.000	2.134.713.000
		4 ^o Impôt sur les opérations de bourse.....	204.616.000	"	- 100.000.000	104.616.000
		5 ^o Impôt sur le revenu des capitaux mobiliers.....	5.970.473.000	+ 193.107.000	- 894.171.000	5.269.409.000
		6 ^o Produits des douanes.....	9.850.053.000	+ 1.264.408.000	+ 3.525.306.000	14.639.827.000
		7 ^o Produits des contributions indirectes.....	5.045.473.000	+ 301.671.000	- 1.138.715.000	4.208.429.000
		8 ^o Taxes indirectes spéciales.....	583.666.000	- 15.542.000	- 27.600.000	540.484.000
		9 ^o Taxe sur le chiffre d'affaires.....	11.173.214.000	+ 500.225.000	"	11.673.439.000
		10 ^o Taxe d'armement.....	83.002.000	+ 6.936.998.000	"	7.020.000.000
		11 ^o Produits des sucres et de la saccharine.....	1.454.592.000	+ 248.384.000	"	1.702.976.000
		12 ^o Produits des monopoles.....	178.092.000	+ 13.500.000	- 158.400.000	33.123.000
		TOTAUX.....	41.617.870.000	+ 9.476.090.000	- 1.167.170.000	49.926.790.000
		TOTAUX pour le S 1^{er}.....				65.406.790.000

APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

OBSERVATIONS.	
8	
I. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS ANTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.	
(A) Les évaluations de recettes pour l'exercice 1940 s'établissent comme suit :	
1 ^o Produits recouverts par l'administration des douanes :	
Droit intérieur de consommation et taxe unique fusionnés :	
142.000 tonnes à 1.636 fr. 90 la tonne.....	232.440.000 ^f
Taxe de raffinage :	
142.000 tonnes à 22 francs la tonne.....	3.124.000
Droits de douane sur les sucres étrangers :	
30.000 tonnes à 3.659 fr. 90 la tonne.....	109.797.000
	345.361.000
2 ^o Produits recouverts par l'administration des contributions indirectes :	
Droit intérieur de consommation et taxe unique fusionnés :	
808.000 tonnes à 1.636 fr. 90 la tonne.....	1.322.615.000 ^f
Taxes complémentaires et imposition de la saccharine.....	35.000.000
	1.357.615.000
(B) Rajustement des prix de vente des poudres. (Décret du 12 novembre 1938.)	
II. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS POSTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.	
(1) Diminution de recettes résultant de l'état de guerre.	

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS

NUMÉRO de la LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	RECOUVREMENTS du 1 ^{er} juillet 1938 au 30 juin 1939.	MODIFICATIONS PROPRES À L'EXERCICE 1940.	
1940.	1939.			résultant de faits antérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.	résultant de faits postérieurs au 1 ^{er} septembre 1939.
1	2			4	5
		3	francs.	francs.	francs.
§ 2. — EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES.					
81	72	Excédent des recettes sur les dépenses de la fabrication des monnaies et médailles.....			
82	73	Excédent des recettes sur les dépenses de l'Imprimerie nationale.....			
83	74	Excédent des recettes sur les dépenses du service des Poudres.....			
84	75	Produit brut de l'exploitation des manufactures des Gobelins et de Beauvais.....			
85	76	Bénéfices nets de l'exploitation des Postes, télégraphes et téléphones affectés aux recettes du budget général.....			
86	77	Bénéfice de l'exploitation des chemins de fer en régie.....			
87	78	Produit brut de l'exploitation en régie des journaux officiels.....			
88	79	Produit net de l'exploitation des mines de potasse d'Alsace.....			
89	80	Produit brut du service des eaux de Versailles et de Marly.....			
TOTAUX pour le § 2.....					
§ 3. — PRODUITS ET REVENUS DU DOMAINE DE L'ÉTAT.					
90	81	Produits et revenus du domaine encaissés par les receveurs des domaines.....	191.473.000	(c) - 29.026.000	(1) - 20.000.000
91	"	Produits ou revenus de titres ou valeurs appartenant à l'État du chef de ses participations financières.....	"	(d) + 44.000.000	"
92	83	Produits des forêts encaissés par les trésoriers-payeurs généraux. — Coupes de bois et exploitations accidentelles vendues en bloc sur pied avec précomptage sur la possibilité; bois de chauffage fourni au service forestier.....	121.256.000	"	(2) - 121.256.000
93	84	Produits des forêts encaissés par les receveurs des domaines. — Chasse, menus produits, etc.	78.302.000	"	(3) + 111.256.000
94	82-85	Produits réglés par virements de comptes.....	89.000	"	"
TOTAUX pour le § 3.....			391.120.000	+ 14.974.000	- 30.000.000

RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour l'exercice 1940.	OBSERVATIONS.
7	8
francs.	
(a) 527.310.614	(a) Conséquence des propositions formulées au titre du budget annexe.
(a) 16.193.108	(b) Abonnements..... 6.860.000 ^f
70.000.000	Vente au numéro..... 673.500
Mémoire.	Annonces..... 3.370.000
Mémoire.	Produits divers..... 1.190.500
300.000	
(b) 12.094.000	
12.000.000	
6.550.000	
644.447.722	I. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS ANTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.
	(c) Réintégration des recettes à caractère fiscal (décret du 25 mai 1939): [Établissement national des invalides de la marine]..... + 1.540.000 ^f
	Réduction correspondant à l'encaissement de recettes exceptionnelles pendant la période de base..... - 30.000.000
	Produit des actions de l'État dans la société nationale des chemins de fer..... + 43.434.000
	Transfert à une ligne nouvelle des produits et revenus des titres ou valeurs appartenant à l'État..... - 44.000.000
	- 29.026.000
	(d) Transfert de la ligne 81 du budget de 1939.
142.447.000	II. — MODIFICATIONS RÉSULTANT DE FAITS POSTÉRIEURS AU 1 ^{er} SEPTEMBRE 1939.
44.000.000	(1) Diminution de recettes résultant de l'état de guerre.
Mémoire.	(2) Conséquence de la substitution de cessions à l'amiable aux ventes par adjudication publique.
189.558.000	(3) Conséquence de la substitution de cessions à l'amiable aux ventes par adjudication publique..... + 121.256.000 ^f
89.000	Diminution de certains produits résultant de l'état de guerre..... - 10.000.000
376.094.000	+ 111.256.000

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS

NUMÉRO de la LIGNE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS	
		PROPOSÉES POUR 1940.	ADOPTÉES POUR 1939 (loi du 31 décembre 1938.)
1940.	1939.	franc.	franc.
5 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)			
	Reports	6.014.462.36	145.206.933
FINANCES. (Suite.)			
13	Contribution des offices et établissements publics de l'État dotés de l'autonomie financière, aux frais nécessités par l'exercice du contrôle financier de l'État	(A) 1.300.000	1.300.000
25	14 Contribution des offices et établissements publics de l'État dotés de l'autonomie financière, de la Caisse nationale des marchés de l'État, des collectivités et établissements publics aux frais nécessités par l'exercice du contrôle financier de l'État.	1.456.000	76.000
26	38 Remboursement des émoluments du commissaire du Gouvernement près le Crédit foncier d'Alsace et de Lorraine	35.000	35.000
27	39 Remboursement des traitements des commissaires du Gouvernement près des compagnies de navigation concessionnaires des services maritimes d'intérêt général	160.900	151.100
28	40 Remboursement des frais de contrôle financier des sociétés d'économie mixte	98.000	98.000
29	238 Produit de la loterie nationale	(B) 600.000.000	715.000.000
30	11 Recettes en atténuation des frais de trésorerie	1.203.000	3.830.000
31	29 Produits accessoires du service de trésorerie	100.000	100.000
32	26 Recettes en atténuation des dépenses de la dette flottante	(C) 221.563.370	162.379.712
27	Intérêts versés par la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel pour l'avance mise à sa disposition en application du décret du 24 mai 1938	(D) 488.000	488.000
33	28 Sommes perçues au titre de la loi allemande de conversion du 16 juillet 1925 par la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine pour les valeurs composant son portefeuille	Mémoire.	Mémoire.
34	30 Recettes à provenir de l'annulation par la Caisse autonome d'amortissement d'obligations et de bons du Crédit national	Mémoire.	Mémoire.
35	45 Remboursement par la Société nationale des chemins de fer des frais de service des obligations amortissables émises pour le compte de l'ancien réseau de l'État	3.000.000	1.500.000
36	46 Remboursement par la Société nationale des chemins de fer de la part lui incombant dans la charge des emprunts contractés par le Trésor en application du décret du 28 août 1937	205.400.000	25.000.000
37	47 Remboursement par l'administration des postes, télégraphes et téléphones des frais de gestion des bons et obligations émis pour son compte	550.000	550.000
38	239 Partage avec la Banque de France du produit de l'élévation du taux de l'escompte au-dessus de 5 p. 100	Mémoire.	Mémoire.
39	240 Part de l'État dans les redevances de la Banque de France	3.000.000	16.000.000
40	244 Intérêts des sommes attribuées à la Caisse autonome d'amortissement en exécution de la loi du 7 avril 1930	Mémoire.	Mémoire.
41	245 Part de l'État dans les intérêts des avances effectuées par le Crédit national en exécution de l'article 2 de la convention approuvée par la loi du 10 octobre 1919 et de la convention approuvée par l'article 64 de la loi de finances du 31 décembre 1937	40.000.000	42.000.000
42	246 Part de l'État dans les bénéfices réalisés par le Crédit national (art. 14 de la convention du 7 juillet 1919 ratifiée par la loi du 10 octobre 1919)	380.000	325.000
43	254 Annuité due par l'Algérie pour le rachat des lignes de la compagnie franco-algérienne	594.000	594.000
44	255 Annuité payée par le Gouvernement grec pour le remboursement de la portion garantie par la France dans l'emprunt de 1833	Mémoire.	Mémoire.
45	19 Produits ordinaires des recettes des finances	2.200.000	2.574.750
46	24 Produits des amendes et condamnations pécuniaires	(E) 55.000.000	110.000.000
47	32 Redevance de la vallée d'Andorre	96	96
	A reporter	7.149.203.54	1.227.209.455

RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

OBSERVATIONS.	DIFFÉRENCES POUR 1940	
	EN PLUS.	EN MOINS.
8	6	7
	franc.	franc.
(A) Ligne fusionnée avec la ligne 14 de 1939.		
(B) Évaluation fondée sur les résultats des émissions de l'année 1939		900.000.000 ^f
Diminution de recettes résultant de l'état de guerre		300.000.000
TOTAL	5.897.159.977	27.904.550
(C) Détail de l'évaluation :		
Intérêts des avances au chemin de fer et au port de la Réunion		235.570 ^f
Intérêts des avances aux Gouvernements étrangers		5.195.000
Intérêts des avances consenties à l'administration des Postes pour la couverture des dépenses de premier établissement et des déficits d'exploitation	1.380.000	
Intérêts des avances du Trésor à la Ville de Paris et à certaines collectivités publiques		42.750.000
Intérêts des avances du Trésor aux Sociétés nationales de constructions aéronautiques		40.000.000
Intérêts des avances du Trésor aux entreprises travaillant pour la défense nationale		12.000.000
Intérêts des avances du Trésor à l'Office national interprofessionnel du blé		20.000.000
Intérêts des bons ordinaires du Trésor remboursés avant échéance		17.500.000
Intérêts des sommes dues par la Banque de l'Algérie et la Banque d'État du Maroc sur le solde créditeur du compte du Trésor	59.183.658	
Intérêts des encaisses du Trésor à l'étranger		Mémoire.
Intérêts compris dans les annuités versées au Trésor en remboursement du prix des devises cédées en application de l'article 120 de la loi du 16 avril 1930		32.000.000
Intérêts des avances du Trésor au Gouvernement général de l'Algérie		4.114.000
Intérêts des avances mises à la disposition de la Caisse Nationale de crédit agricole en application de l'article 64 de la loi de finances du 28 février 1934		16.057.800
Recettes diverses		30.000.000
TOTAL		221.563.370
(D) Ligne fusionnée avec la ligne 26 de 1939.		
(E) Évaluation fondée sur les résultats de la période de base		100.000.000 ^f
Diminution de recettes résultant de l'état de guerre		45.000.000
TOTAL	6.139.688.435	217.694.300
	1.227.209.455	217.694.300

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS

RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour 1940.	ÉVALUATIONS ADOPTÉES pour 1939 (loi du 31 décembre 1938).	DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.
1940.	1939.				EN PLUS.	EN MOINS.	
1	2	3	4	5	6	7	8
			francs.	francs.	francs.	francs.	
		\$ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)					
		Reports.....	7.149.203,3	1.227.209.455	6.139.688.435	217.694.300	(A) Libellé modifié. (B) Ligne supprimée. (C) Ligne nouvelle. (D) Évaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 45.000.000 ^f Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... 10.000.000
		FINANCES. (Suite.)					
48	42	Remboursement par divers Gouvernements étrangers, par l'Algérie et les colonies des frais de confection et d'expédition de papiers timbrés et de timbres mobiles.....	548.000				
49	44	Prélèvement sur les fonds de réserve des caisses d'épargne pour frais de contrôle des opérations des caisses d'épargne privées.....	995.000	750.000	"	202.000	
50	230	Impôt progressif sur le produit brut des jeux dans les casinos régis par la loi du 15 juin 1907.....	(A) Mémoire.	995.000	"	"	
51	231	Prélèvement sur le pari mutuel.....	(A) Mémoire.	2.967.000	"	2.967.000	
52	232	Restitutions au Trésor.....	200.000	25.157.000	"	25.157.000	
53	233	Valeurs du Trésor restant à rembourser depuis plus de quatre ans.....	6.250.000	65.000	135.000	"	
54	241	Prélèvements sur les versements de diverses puissances en exécution des traités de paix.....	Mémoire.	8.250.000	"	2.000.000	
55	247	Reversement au Trésor par les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs des finances de la partie de leur remises et commissions annuelles dépassant les maxima réglementaires.....	1.000.000	Mémoire.	"	"	
"	248	Produit de la majoration édictée par l'article 50 de la loi du 22 mars 1924 (contributions en retard).....	(B) " "	500.000	500.000	"	
"	250	Reversement du produit de la majoration prévue par l'article 4 de la loi du 24 décembre 1934 modifié par l'article 50 du décret du 30 juillet 1935 et l'article 13 du décret du 25 août 1937.....	(B) " "	Mémoire.	"	"	
56	251	Bénéfices provenant des gestions intérimaires des trésoreries générales et des recettes des finances.....	100.000.000	100.000.000	"	100.000.000	
57	252	Retenues pour causes de cumul de fonctions publiques avec le mandat de député ou de sénateur.....	1.350.000	10.000	"	"	
58	253	Ressources à provenir de l'application des règles relatives aux cumuls des rémunérations d'activité.....	(A) 2.000.000	1.150.000	200.000	"	
59	"	Ressources à provenir de l'application des règles relatives au cumul des pensions et des rémunérations d'activité ou des pensions entre elles.....	(C) 6.000.000	6.000.000	"	4.000.000	
60	48	Remboursement partiel de l'indemnité pour dommages de guerre allouée aux sociétés dont une partie du capital social était détenue au 1 ^{er} août 1914 par des nationaux de puissances ennemies.....	Mémoire.	"	6.000.000	"	
61	49	Remboursement des avances faites aux sinistrés sur la dépréciation pour vétusté d'immeubles.....	1.800.000	Mémoire.	"	"	
62	50	Reversement à la suite de condamnation à la déchéance totale ou partielle du droit à indemnité pour dommages de guerre.....	Mémoire.	1.800.000	"	"	
63	51	Valeur des rentes émises pour le paiement des indemnités de dommages de guerre (anciens départements, Alsace et Lorraine).....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
"	52	Valeur des obligations du Trésor amortissables en quinze ans émises en paiement de certaines indemnités de dommages de guerre.....	(B) " "	Mémoire.	"	"	
"	53	Montant des sommes affectées à des œuvres et organismes divers par prélèvement sur le produit du pari mutuel et de l'impôt sur les jeux dans les cercles et les casinos.....	(B) " "	Mémoire.	"	"	
64	259	Intérêts à percevoir en exécution de l'article 5 de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.....	850.000	148.082.000	"	148.082.000	
65	260	Recettes à provenir de l'application des lois des 2 mai 1924 et 23 mars 1928 tendant à soumettre, en vue de leur examen ou de leur revision, certaines indemnités de dommages de guerre à des comités de préconciliation.....	2.000.000	900.000	"	50.000	
66	31	Produit de la majoration de 1 p. 100 pour frais d'administration des versements effectués en vertu de l'article 87 de la loi du 30 mars 1929.....	10.000	2.000.000	"	"	
67	234	Recouvrements poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor. Recettes sur débits non compris dans l'actif de l'administration des finances.....	(D) 35.000.000	10.000	"	"	
"	235	Intérêts et frais provenant de prêts faits à l'industrie (loi du 1 ^{er} août 1860).....	(B) " "	70.000.000	"	35.000.000	
"	236	Recouvrements faits au titre des prêts à l'industrie (loi du 1 ^{er} août 1860).....	(B) " "	Mémoire.	"	"	
		A reporter.....	7.207.216,3	1.595.845.455	6.146.523.435	535.152.300	

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.
1940.	1939.		PROPOSÉS pour 1940.	ADOPTÉES pour 1939. (Loi du 31 décembre 1938.)	EN PLUS.	EN MOINS.	
1	2						
		§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)					
		Reports.....	7.207.216,30	1.595.845.455	6.146.523.435	535.152.300	(A) Évaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 332.000.000 ^f Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... — 71.000.000 <u>261.000.000</u>
		FINANCES. (Suite.)					
68	242	Récupération et mobilisation des créances de l'État.....	(A) 261.000.000	560.000.000	"	299.000.000	(B) Remboursements opérés par :
69	243	Revision des marchés de guerre.....	50.000.000	75.000.000	"	25.000.000	l'administration des Monnaies et Médailles..... 609.000 ^f l'administration de l'Imprimerie nationale..... 420.500 le service des Poudres..... 6.031.000 l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones..... 725.000 le service des Tabacs..... 23.591.500 le service des allumettes..... 3.538.000
70	43	Contribution de diverses administrations au fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'État..	(B) 34.915.000	38.056.000	"	3.141.000	
71	10	Remboursement par la Caisse d'amortissement de dépenses faites pour son compte.....	34.453.000	33.501.000	952.000	"	
72	12	Part de la Caisse d'amortissement dans le service des rentes 4 1/2 p. 100 1932 (tranche B) amortissables.....	403.397.300	603.500.000	"	200.102.500	
73	"	Part de la Caisse d'amortissement dans le service des rentes 5 p. 100 1939.....	(C) 90.569.345	"	90.569.345	"	
74	256	Bénéfices réalisés par la Caisse des dépôts et consignations.....	140.000.000	133.000.000	7.000.000	"	(C) Ligne nouvelle.
75	257	Versement au budget général de l'excédent du fonds de réserve des caisses d'épargne.....	Mémoire.	300.000.000	"	300.000.000	
76	258	Sommes acquises à l'État, en exécution de l'article 43 de la loi du 16 avril 1895 modifié par le décret du 30 ^e octobre 1935.....	1.865.000	1.720.000	145.000	"	
		A reporter.....	8.223.416,30	3.340.622.455	6.245.189.780	1.362.395.800	

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE

NUMÉRO de la LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour 1940.	DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.
1940.	1939.			ADOPTÉES pour 1939. (Loi du 31 décembre 1938.)	EN PLUS.	
2	1	3	4	5	6	7
			francs.	francs.	francs.	8
§ 4. — PRODUITS DIVERS (Suite.)						
Reports			8.223.416.330	3.340.622.455	6.245.189.780	1.362.395.800
JUSTICE.						
77	54	Excédent des recettes sur les dépenses de la Légion d'honneur	Mémoire.	Mémoire.	"	"
78	55	Produits des maisons centrales de force et de correction et établissements assimilés	70.000.000	40.000.000	30.000.000	"
79	56	Récupération des sommes déboursées en réparation des dommages de guerre causés aux offices publics et ministériels	Mémoire.	Mémoire.	"	"
80	57	Recouvrement de la plus-value mise à la charge des officiers ministériels ayant bénéficié de la suppression d'un office dans les régions libérées	Mémoire.	Mémoire.	"	"
81	58	Produits consommés en nature dans les services extérieurs pénitentiaires	7.500.000	5.200.000	2.300.000	"
82	261	Intérêts à percevoir en vertu de l'article 15 de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre	Mémoire.	Mémoire.	"	"
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.						
83	59	Droits perçus sur les indemnités franco-mexicaines	25.000	25.000	"	"
84	60	Remboursement des dépenses de fonctionnement du secrétariat général de la commission interministérielle de l'immigration	30.000	30.000	"	"
85	262	Produits des chancelleries diplomatiques et consulaires	37.500.000	42.000.000	"	4.500.000
INTÉRIEUR.						
86	61	Remboursement effectué par la Société des Nations des dépenses entraînées par les mesures de contrôle et d'assistance prises à l'égard des réfugiés sarrois	Mémoire.	Mémoire.	"	"
87	62	Recettes diverses des bureaux de police en Alsace et en Lorraine	Mémoire.	Mémoire.	"	"
"	62 bis	Remboursement des frais de fonctionnement du conseil supérieur des services industriels et commerciaux des départements et des communes	"	290.000	"	290.000
88	63	Remboursements effectués par les départements pour les prêts à eux consentis en application des articles 142 et 143 de la loi de finances du 30 décembre 1928	36.000.000	35.960.000	40.000	"
89	64	Remboursement par les collectivités locales des prêts consentis par la caisse de crédit aux départements et aux communes en application des décrets des 8 et 28 août et 27 novembre 1935	60.000.000	60.167.000	"	167.000
90	65	Contingents des départements et des communes dans les dépenses faites pour leur police	95.589.354	91.168.852	4.420.502	"
91	66	Produit des services rétribués de la police	1.500.000	1.000.000	500.000	"
"	263	Versement de l'Algérie en vue du redressement national	"	Mémoire.	"	"
GUERRE.						
92	67	Versement au Trésor de la subvention accordée par la ville de Marseille à l'école d'application du service de santé colonial	15.000	15.000	"	"
93	68	Produit du travail des détenus dans les ateliers et pénitenciers militaires et recouvrement de frais de poursuites et produit du travail des sections d'exclus	172.000	236.000	"	64.000
94	69	Remboursement des frais de contrôle de fabrication des masques à gaz	Mémoire.	1.000.000	"	1.000.000
95	264	Produit des prises sur l'ennemi	Mémoire.	Mémoire.	"	"
96	265	Contribution et indemnités de guerre	Mémoire.	Mémoire.	"	"
97	70	Remboursement de la majoration de solde d'Algérie aux officiers et sous-officiers de carrière des troupes d'Algérie et de Tunisie pendant la durée de leurs permissions ou de leurs missions en France	1.500.000	1.500.000	"	"
MARINE.						
98	71	Produit de la majoration affectant les cessions faites par la Marine militaire	2.322.541	2.291.400	31.141	"
A reporter			8.535.570.330	3.621.505.707	6.282.481.423	1.368.416.800

RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

(A) Ligne supprimée, les recettes en cause feront l'objet de rattachements suivant la procédure des fonds de concours.

(B) Détail de l'évaluation :

Agglomération lyonnaise	15.675.510 ^f
Marseille	33.590.409
Toulon et la Seyne	5.251.823
Nice	7.351.554
Strasbourg	7.347.225
Mulhouse	3.424.079
Metz	2.884.939
Communes de Seine-et-Oise	18.946.780
Communes de Seine-et-Marne	553.035
Quote-part des départements et des communes dans les dépenses afférentes :	
aux congés de longue durée	180.000
à l'envoi de télégrammes officiels	304.000
aux frais d'acquisition de matériel moderne d'équipement des polices d'État	80.000

TOTAL

95.589.354

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.
		PROPOSÉES pour 1940.	ADOPTÉES pour 1939 (Loi du 31 décembre 1938).	EN PLUS.	EN MOINS.	
1940. 1.	1939. 2.	4	5	6	7	8
		francs.	francs.	francs.	francs.	
§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)						
		8.535.570.530	3.621.505.707	6.282.481.423	1.368.416.800	
ÉDUCATION NATIONALE.						
	Reports.....					
99	72	Produits universitaires.....	(A) 12.000.000			(A) Evaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 20.015.000 ^f
100	73	Subventions versées par les villes de plus de 150.000 habitants pour les dépenses de l'enseignement primaire.....	4.053.500	18.581.725	"	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... - 8.015.000
101	74	Produit des expéditions et des moulages de sceaux des archives de la République.....	1.500	4.053.500	"	12.000.000
102	75	Contribution des départements pour le paiement des traitements des archivistes départementaux.....	1.998.000	2.000	"	500
103	76	Remboursement par la ville de Marseille des dépenses résultant pour l'État de la création de la faculté de médecine.....	3.865.000	1.959.000	39.000	"
104	77	Remboursement par les villes des dépenses résultant pour l'État du paiement des traitements et indemnités réglementaires des bibliothécaires des bibliothèques municipales classées.....	809.000	3.819.695	45.305	"
			788.092	20.908	"	(B) Ligne supprimée (conséquence de la création d'un budget annexe de la radiodiffusion).
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.						
105	78	Droit de vérification des thermomètres médicaux.....	2.950.000	2.500.000	450.000	"
106	79	Droit de vérification des alcoomètres et des densimètres.....	180.000	200.000	"	20.000
107	80	Produit du droit de dépôt des titres et diplômes d'ingénieurs.....	6.500	6.500	"	"
108	81	Contribution des communes d'Alsace et de Lorraine aux dépenses des écoles obligatoires de perfectionnement.....	Mémoire.	1.280.000	"	1.280.000
						(D) Evaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 2.500.000 ^f
						Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... - 2.000.000
						500.000
BEAUX-ARTS.						
109	82	Contribution des départements et des villes aux dépenses de leurs écoles nationales de dessin, des beaux-arts, d'art industriel et de leurs écoles nationales professionnelles.....	126.225	126.225	"	"
"	84	Contribution de l'administration des Postes aux dépenses faites par l'administration des Beaux-Arts pour sa participation aux programmes radiophoniques.....	"	20.000.000	"	20.000.000
"	85	Montant des loyers des immeubles qui entourent la cathédrale de Metz.....	"	48.149	"	48.149
						(E) Ligne nouvelle.
						(F) Ligne supprimée.
COMMERCE.						
110	86	Redevance pour frais de surveillance et de contrôle des primes à la filature de la soie.....	150.000	100.000	50.000	"
111	87	Taxe sur les dépôts de dessins et modèles.....	274.000	375.000	"	101.000
112	88-91	Taxe de dépôt et de transfert des marques de fabrique et de commerce. — Droit de protection à l'étranger des marques de fabrique et de commerce.....	339.000	987.000	"	648.000
113	89	Taxes d'immatriculation au registre du commerce.....	500.000	2.400.000	"	1.900.000
114	90	Droit de vérification primitive des poids et mesurés.....	2.000.000	3.500.000	"	1.500.000
115	"	Taxes diverses perçues par le service de la propriété industrielle en rémunération de services rendus au public.....	850.000	"	850.000	"
116	92	Produit des renseignements de notoriété fournis par les services de renseignements pour le commerce extérieur.....	150.000	75.000	75.000	"
117	93	Redevances pour vérification, contrôle sur place et travaux de jaugeage effectués hors de leurs bureaux par les agents du service des poids et mesures sur la demande de particuliers.....	1.300.000	1.800.000	"	500.000
118	94	Remboursement des frais de mission des membres de la commission de métrologie usuelle.....	1.500	1.500	"	"
119	95	Remboursement des frais de surveillance de sociétés et établissements divers dépendant du ministère du Commerce.....	47.400	47.400	"	"
"	96	Remboursement par l'Office national de la propriété industrielle des dépenses de personnel de la direction de la propriété industrielle au ministère du Commerce.....	"	725.518	"	725.518
120	96 bis	Prélèvement sur les primes encaissées par le service de l'assurance crédit pour les dépenses de fonctionnement de ce service.....	728.938	624.268	104.670	"
121	266	Droit d'inscription des courtiers de commerce.....	115.000	125.000	"	10.000
122	267	Taxe des brevets d'invention.....	22.000.000	24.700.000	"	2.700.000
		A reporter.....	8.590.015.892	3.710.331.279	6.284.116.306	1.404.431.692

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS DE

RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS.		DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.
		PROPOSÉES pour 1940	ADOPTÉES pour 1939 (loi du 31 décembre 1938.)	EN PLUS.	EN MOINS.	
1940. 1	1939. 2	4	5	6	7	8
		francs.	francs.	francs.	francs.	
5 4. — PRODUITS DIVERS (Suite.)						
	Reports	8.590.018	3.710.331.279	6.284.116.306	1.404.431.692	
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.					
"	97 Remboursement par l'Allemagne des pensions des anciens fonctionnaires des Postes et télégraphes d'Alsace et de Lorraine.....		Mémoire.	"	"	(A) Conséquence des propositions formulées au titre du budget annexe.
123	98 Contribution de l'administration des Postes, télégraphes et téléphones aux retraites de son personnel soumis au régime général des pensions civiles.....	(A) 250.000	92.578.961	157.421.039	"	(B) Ligne nouvelle.
124	99 Remboursement par l'administration des Postes, télégraphes et téléphones des charges d'amortissement de ses bons et obligations amortissables.....	(A) 325.811	307.100.000	18.714.118	"	
125	100 Remboursement par l'administration des Postes, télégraphes et téléphones des dépenses prévues au budget général pour l'application à son personnel des lois des 26 mars 1937, 4 et 31 décembre 1937 et du décret du 12 novembre 1938....	(A) 728.428	871.280.000	"	142.851.000	(C) Évaluation fondée sur les échéances prévues pour l'année 1940..... 573.600.000 ^f
126	" Contribution forfaitaire de la radiodiffusion aux charges des pensions du personnel.....	(B) 100.000	"	100.000	"	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... 286.600.000
	CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE					
127	268 Excédent des recettes sur les dépenses du budget annexe de la caisse nationale d'épargne.....	(A) 414.770	391.986.422	22.790.502	"	
	AIR.					
128	101 Taxe d'atterrissage sur les aérodromes de l'État.....	600	300.000	"	240.000	(D) Évaluation fondée sur les échéances prévues pour l'année 1940..... 17.000.000 ^f
129	102 Droits d'usage perçus sur les aérodromes de l'État.....	500	378.000	"	373.000	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... 8.500.000
130	103 Produit des locations de hangars abritant les avions en instance de réception.....	570	572.000	"	2.000	
131	104 Remboursement des frais de contrôle d'analyses et d'essais effectués par les services de l'aéronautique.....	306	250.000	56.000	"	
132	105 Remboursement des frais de contrôle du trafic aérien à l'étranger des compagnies de navigation aérienne.....	100	260.000	"	160.000	
	TRAVAIL.					
133	106 Remboursement par le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne des frais de fonctionnement du bureau chargé, au Ministère du Travail, du contrôle sur pièces des opérations des caisses d'épargne.....	400	300.000	100.000	"	
134	107 Participation des employeurs aux frais généraux du recrutement de la main-d'œuvre étrangère.....	3.700	3.500.000	200.000	"	
135	108 Redevances pour la rétribution des délégués mineurs.....	7.800	7.800.000	"	"	
136	109 Remboursement par les exploitants des dépenses résultant de l'application de la loi du 17 juillet 1937.....	3.990	3.700.000	289.400	"	
137	110 Remboursement par le fonds de dotation des sociétés de secours mutuels des frais de fonctionnement des services chargés au ministère du Travail du contrôle sur pièces et sur place des sociétés de secours mutuels.....	820	76.878	12.420	"	
138	111 Remboursement par les exploitants de mines des primes d'assurances en cas d'accidents, des indemnités d'incapacité temporaire et des frais médicaux et pharmaceutiques supportés par le Trésor, en exécution de la loi du 13 décembre 1912.....	200	200.000	"	"	
139	112 Contribution aux frais de toute nature résultant de l'application du décret-loi du 25 août 1937 et des lois relatives au contrôle et à la surveillance de l'État en matière d'assurances privées.....	6.820	6.702.209	99.791	"	
140	113 Remboursement par la Caisse générale de garantie des frais d'administration de la direction générale et des services départementaux des assurances sociales.....	143.588	134.085.181	9.423.521	"	
141	114 Avances aux sociétés coopératives de crédit pour les industries d'art.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
142	115 Avances aux sociétés coopératives de crédit.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
143	116 Avances aux sociétés coopératives de consommation.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
144	117 Avances aux sociétés coopératives d'artisans, aux banques populaires et aux unions artisanales de crédit.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
145	269 Versement par la caisse générale de garantie de sommes dues au titre des années 1930 à 1935.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
	SANTÉ PUBLIQUE.					
146	118 Frais d'enquête pour autorisation de sérums thérapeutiques et divers produits d'origine organique.....	50	112.000	"	59.000	
147	119 Revenus des lazarets et établissements sanitaires.....	11.230	12.714.000	"	1.425.000	
148	120 Annuités à verser par les sociétés de crédit immobilier, les caisses régionales de crédit agricole, les sociétés et offices publics d'habitations à bon marché pour l'amortissement des prêts à elles consentis, pour le compte de l'État, par la Caisse des dépôts et consignations.....	(C) 287.000	547.000.000	"	260.000.000	
149	121 Annuités à verser par les sociétés de crédit immobilier, les caisses régionales de crédit agricole, les sociétés et offices publics d'habitations à bon marché pour l'amortissement des prêts consentis en application de la loi du 27 juillet 1924.....	(D) 8.500	12.476.000	"	3.976.000	
150	122 Recettes de l'école des sourds-muets de Metz.....	100	100.000	"	"	
151	123 Produit des droits perçus pour les examens bactériologiques aux instituts bactériologiques de Strasbourg.....	Mémoire.	240.000	"	240.000	
152	124 Remboursement par les familles et les collectivités des frais d'hospitalisation dans les sanatoria et les pr.....	Mémoire.	2.070.000	"	2.070.000	
	A reporter.....	10.783.008	6.106.112.930	6.493.323.097	1.815.827.692	

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS

RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.
		PROPOSÉES pour 1940.	ADOPTÉES pour 1939 (loi du 31 décembre 1938.)	EN PLUS.	EN MOINS.	
1940.	1939.	francs.	francs.	francs.	francs.	
	54. — PRODUITS DIVERS (Suite.)					
	Reports.....	10.783.608,33	6.106.112.930	6.493.323.097	1.815.827.692	
	SANTÉ PUBLIQUE (Suite.)					
153	125 Remboursement des frais de surveillance de sociétés et établissements divers dépendant du ministère de la Santé publique.....	63.000	63.000	"	"	
154	126 Remboursement par les asiles publics d'aliénés des frais de concours aux emplois de médecin-chef dans ces établissements.....	Mémoire.	11.000	"	11.000	
155	127 Contribution des départements aux dépenses entraînées par le contrôle sur place des conditions d'application des lois d'assistance.....	2.113.000	2.196.000	"	83.000	(A) Cette évaluation se décompose comme suit :
156	128 Remboursement des frais de fonctionnement de la commission de répartition des fonds du pari mutuel destinés aux œuvres de bienfaisance.....	388.000	304.160	81.840	"	Indochine..... 42.298.000 ^f
157	129 Remboursement des frais de contrôle des organismes d'habitations à bon marché.....	843.000	896.160	"	53.160	Afrique occidentale française..... 6.879.500
158	130 Remboursement des frais de fonctionnement de la commission de la taxe des cercles.....	18.900	18.900	"	"	Madagascar et dépendances..... 4.218.000
159	270 Versements par les parents pour frais d'entretien des pupilles soumis à l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine.....	Mémoire.	40.000	"	40.000	Martinique..... 343.500
	COLONIES.					Guadeloupe..... 393.400
160	131 Retenues sur la solde du personnel militaire et assimilé pour frais de traitement dans les hôpitaux.....	500.000	400.000	100.000	"	Réunion..... 290.600
161	132 Remboursement de frais de traitement dans les hôpitaux des colonies.....	929.000	1.197.000	"	268.000	TOTAL..... 54.423.000
162	133 Contribution des colonies aux dépenses militaires de la métropole et aux dépenses de l'aéronautique militaire aux colonies.....	(A) 54.423.000	54.423.000	"	"	
163	134 Contribution des colonies aux dépenses civiles de l'administration centrale des colonies et des services administratifs coloniaux des ports de commerce.....	6.065.000	5.822.000	243.000	"	(b) Ligne nouvelle.
164	" Contribution des colonies aux dépenses d'entretien de la section technique d'agriculture coloniale et de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.....	(B) 1.245.600	"	1.245.600	"	
165	" Contribution des colonies aux dépenses d'entretien du musée permanent des colonies.....	(B) 1.040.200	"	1.040.200	"	(c) Diminution de recettes résultant de l'état de guerre.
166	135 Remboursement forfaitaire par les colonies des dépenses de relève des officiers du corps de santé et des infirmiers placés hors cadre pour être mis à la disposition des services locaux.....	4.800.000	5.067.000	"	267.000	(D) Évaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 30.500.000 ^f
167	136 Remboursement forfaitaire par les colonies des frais de formation des officiers géodésiens mis hors cadres à la disposition des services locaux.....	20.000	20.000	"	"	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... 6.100.000
168	137 Versement de l'excédent des recettes d'exploitation du chemin de fer et du port de la Réunion.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	24.400.000
169	138 Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane.....	1.223.000	900.000	323.400	"	
170	139 Remboursement des frais de contrôle, de surveillance et de règlement de comptes financiers des compagnies de chemins de fer relevant du ministère des Colonies.....	431.300	421.300	10.000	"	(E) Évaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 105.000.000 ^f
171	140 Droits d'expédition des actes de l'état-civil et droits divers perçus à l'occasion des légalisations ou visas délivrés par le ministère des Colonies.....	43.000	32.000	11.000	"	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... 21.000.000
172	141 Remboursement par les colonies des frais de transport et d'entretien de leurs condamnés.....	7.350.000	7.400.000	"	50.000	84.000.000
173	142 Remboursement par les colonies et pays à mandat des dépenses administratives de la Caisse intercoloniale des retraites.....	1.721.295	1.721.295	"	"	
174	143 Remboursement par l'administration du chemin de fer et du port de la Réunion de l'avance de 2.400.000 francs accordée par la loi du 30 juin 1931.....	160.000	160.000	"	"	
175	271 Produits de locations et d'aliénations du domaine pénitentiaire de l'État à la Nouvelle-Calédonie et à la Guyane.....	183.857	197.857	"	14.564	(F) Évaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 39.350.000 ^f
	AGRICULTURE.					Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... 7.870.000
176	144 Droit additionnel sur les permis de chasse (loi du 23 février 1934, art 9).....	(C) Mémoire.	7.991.000	"	7.991.000	31.480.000
177	145 Versement au Trésor des bénéfices d'exploitation réalisés par les établissements d'enseignement dépendant du Ministère de l'Agriculture.....	5.300	3.200	2.300	"	
178	146 Reversements de frais de nourriture dans les écoles vétérinaires.....	14.300	14.100	200	"	(G) Évaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 634.750 ^f
179	147 Droits de visite et d'inspection du bétail et des viandes.....	4.311.000	4.709.000	"	398.000	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... 126.950
180	148 Produit du concours général agricole et des concours d'animaux reproducteurs.....	Mémoire.	118.500	"	118.500	507.800
181	149 Contribution des départements, communes et établissements publics aux frais de garderie et administration des forêts soumises au régime forestier.....	9.000.000	9.500.000	"	500.000	
182	150 Recouvrement des frais de gestion des bois des particuliers et des sociétés.....	30.000	28.000	2.000	"	
183	151 Remboursement à l'État, par le département de la Loire, des avances faites pour l'achèvement du canal d'irrigation du Forez.....	137.115	137.115	"	"	(H) Évaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 360.000 ^f
184	152 Taxe sur les déclarations d'appellation d'origine.....	50.000	34.000	16.000	"	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... 72.000
185	153 Annuités et intérêts à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'État pour faciliter l'établissement et l'exploitation de réseaux ruraux d'électricité (loi du 2 août 1923).....	(D) 24.400.000	29.500.000	"	5.100.000	288.000
186	154 Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application des lois des 15 juillet 1928, 30 mars 1931 et 20 juillet 1932.....	(E) 84.000.000	130.200.000	"	46.200.000	
187	155 Intérêts supplémentaires dus à l'État en application de la loi du 2 août 1923.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
188	156 Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application des lois des 4 août 1929 et 22 juillet 1932.....	(F) 31.480.000	38.500.000	"	7.020.000	
189	157 Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application des lois des 8 et 16 avril 1930.....	(G) 507.200	735.000	"	227.200	
190	158 Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application de la loi du 16 avril 1935.....	(H) 288.000	423.000	"	135.000	
	A reporter.....	11.021.391,00	6.409.296.517	6.496.398.637	1.884.304.116	

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS

NUMÉRO de la LIGNE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour 1940.	DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.		
			ADOPTÉES pour 1939. (loi du 31 décembre 1938)	EN PLUS.		EN MOINS.	
1940. 1	1939. 2	3	4	5	6	7	8
§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)							
AGRICULTURE. (Suite.)							
		Reports.....	11.021.391.000	6.409.296.517	6.496.398.637	1.884.304.116	
191	159	Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat en application du décret du 24 mai 1938 relatif à l'amélioration du logement rural.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	(A) Évaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 2.880.000 ^f
192	160	Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat en application du décret du 17 juin 1938 relatif aux travaux d'équipement rural.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... — 580.000
193	161	Droits d'inspection des taureaux reproducteurs et des étalons privés en Alsace et en Lorraine.....	(A) 2.300.000	Mémoire.	2.300.000	"	2.300.000
194	162	Produits des établissements d'enseignement agricole en Alsace et en Lorraine.....	Mémoire.	22.500	"	22.500	
195	163	Frais de pension des animaux hospitalisés dans les écoles nationales vétérinaires.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	(B) Ligne nouvelle.
196	164	Contributions des départements, communes, associations syndicales et particuliers dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle pour l'étude et la vérification des projets d'hydraulique et de génie rural pour la direction des travaux et pour l'entretien des cours d'eau et barrages-réservoirs.....	153.000	152.000	1.000	"	
197	165	Droit d'examen de maréchalerie dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.....	200.000	550.000	"	350.000	(C) Ligne supprimée, les recettes étant constatées parmi les produits du domaine.
198	166	Redevance pour frais de surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine.....	Mémoire.	1.000	"	1.000	
199	167	Produits des analyses, travaux scientifiques et des abonnements au service des avertissements concernant l'agriculture.....	470.000	470.000	"	"	(D) Ligne supprimée, les recettes étant constatées parmi les produits des contributions indirectes.
200	168	Recettes à provenir de la vente des récoltes et produits divers des stations et laboratoires dépendant du ministère de l'Agriculture.....	413.000	462.200	"	49.200	
201	"	Taxe pour essais d'appareils à la section d'hydraulique et du génie rural dépendant du ministère de l'Agriculture et de la station centrale d'essais de machines du ministère de l'Agriculture.....	3.000	1.553.000	"	1.550.000	
202	169	Versement des frais de contrôle et d'analyse des semences fourragères importées en France.....	(B) 8.000	"	6.000	"	
203	170	Remboursement des frais de service du contrôle phytosanitaire.....	240.000	240.000	"	"	
"	171	Produits consommés en nature dans les établissements dépendant du ministère de l'Agriculture.....	609.000	611.000	"	2.000	
204	172	Remboursement des frais de surveillance de sociétés et établissements divers dépendant du ministère de l'Agriculture.....	(C) 40.000	420.000	"	420.000	
205	"	Remboursement des dépenses de fonctionnement du service militaire des bois de guerre.....	46.200	46.200	"	"	
206	173	Salaires des gardes des forêts recouvrés sur les copropriétaires, les usagers, etc.....	(B) 20.700.000	"	20.700.000	"	
207	174	Frais d'adjudication des produits en bois enaïsés tant par les trésoriers-payeurs généraux que par les receveurs des domaines.....	450.000	395.000	55.000	"	
208	175	Frais des adjudications concernant les forêts, autres que les adjudications de produits en bois.....	Mémoire.	4.300.000	"	4.300.000	
209	176	Taxe supplémentaire sur les adjudications de coupes de bois.....	100.000	230.000	"	130.000	
210	177	Remboursement des frais de contrôle et de surveillance des opérations de grainage des vers à soie.....	Mémoire.	7.489.000	"	7.489.000	
211	178	Produit de la redevance des sels de potasse d'Alsace.....	80.000	60.000	20.000	"	
212	179	Remboursement des frais d'aménagement des bois des communes et établissements publics.....	2.150.000	2.143.000	7.000	"	
213	180	Remboursement des avances faites aux communes pour la construction de chemins forestiers.....	Mémoire.	58.000	"	58.000	
214	181	Produit des redevances et amendes prévues par les lois sur la viticulture et le commerce des vins.....	10.000	10.000	"	"	
215	182	Produit de la redevance sur les vins à appellation d'origine contrôlée.....	450.000	450.000	"	"	
216	183	Prélèvement sur le compte ouvert dans les écritures du Trésor par application de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1933, modifiée et complétée par les lois des 28 décembre 1933, 17 mars 1934 et 24 décembre 1934.....	10.000.000	8.000.000	2.000.000	"	
"	272	Part revenant à l'Etat dans le produit de la taxe à la mouture.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
217	273	Intérêts des avances faites aux communes pour la construction de chemins forestiers.....	(D) 7.000	108.000.000	"	108.000.000	
TRAVAUX PUBLICS.							
218	184	Redevances pour frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer en France.....	23.000.000	25.500.000	"	2.500.000	
219	185	Redevances pour frais de contrôle des chemins de fer miniers.....	83.000	58.440	24.560	"	
220	186	Redevances pour frais d'inspection des contrôles locaux de l'exploitation et du travail des voies ferrées d'intérêt local.....	190.000	195.000	"	5.000	
221	187	Redevances pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique.....	8.300.000	8.300.000	"	"	
222	188	Redevances pour frais de contrôle des concessions de forces hydrauliques.....	940.000	930.000	10.000	"	
223	188 bis	Remboursement des frais d'organisation des séances de formation professionnelle des délégués mineurs.....	90.000	90.000	"	"	
224	189	Remboursement des annuités versées par l'Etat aux organismes collectifs de transport d'énergie et aux entreprises d'énergie électrique concédées.....	125.000	Mémoire.	125.000	"	
225	190	Remboursement des annuités versées aux entreprises de forces hydrauliques.....	243.000	940.000	"	697.000	
226	"	Remboursement des avances en capital accordées aux entreprises concessionnaires de forces hydrauliques en exécution de l'article 7 de la loi du 17 octobre 1919.....	(B) 260.000	"	260.000	"	
227	191	Produit de la redevance prévue par l'article 3 de la convention du 7 juillet 1926 approuvée par la loi du 27 juillet 1927 relative à l'aménagement de la chute de Kembs sur le Rhin.....	Mémoire.	1.120.000	"	1.120.000	
228	192	Remboursement des frais de contrôle des ports autonomes et des outillages de voies navigables et des ports maritimes.....	256.000	375.780	"	119.780	
229	193	Contribution des collectivités locales aux travaux d'aménagement du système d'endiguement et d'assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (loi du 27 juillet 1930).....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
230	9 bis	Contribution sur les recettes des distributions d'électricité en basse tension.....	75.000.000	"	75.000.000	"	
À reporter.....			11.168.265.000	6.582.468.637	6.596.914.197	2.011.117.596	

RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.	DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour 1940.	DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.		
			ADOPTÉES pour 1939. (loi du 31 décembre 1938)	EN PLUS.		EN MOINS.	
1940. 1	1939. 2	3	4	5	6	7	8
§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)							
AGRICULTURE. (Suite.)							
		Reports.....	11.021.391.000	6.409.296.517	6.496.398.637	1.884.304.116	
191	159	Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat en application du décret du 24 mai 1938 relatif à l'amélioration du logement rural.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	(A) Évaluation fondée sur les résultats de la période de base..... 2.880.000 ^f
192	160	Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'Etat en application du décret du 17 juin 1938 relatif aux travaux d'équipement rural.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	Diminution de recettes résultant de l'état de guerre..... — 580.000
193	161	Droits d'inspection des taureaux reproducteurs et des étalons privés en Alsace et en Lorraine.....	(A) 2.300.000	Mémoire.	2.300.000	"	2.300.000
194	162	Produits des établissements d'enseignement agricole en Alsace et en Lorraine.....	Mémoire.	22.500	"	22.500	
195	163	Frais de pension des animaux hospitalisés dans les écoles nationales vétérinaires.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	(B) Ligne nouvelle.
196	164	Contributions des départements, communes, associations syndicales et particuliers dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle pour l'étude et la vérification des projets d'hydraulique et de génie rural pour la direction des travaux et pour l'entretien des cours d'eau et barrages-réservoirs.....	153.000	152.000	1.000	"	
197	165	Droit d'examen de maréchalerie dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.....	200.000	550.000	"	350.000	(C) Ligne supprimée, les recettes étant constatées parmi les produits du domaine.
198	166	Redevance pour frais de surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine.....	Mémoire.	1.000	"	1.000	
199	167	Produits des analyses, travaux scientifiques et des abonnements au service des avertissements concernant l'agriculture.....	470.000	470.000	"	"	(D) Ligne supprimée, les recettes étant constatées parmi les produits des contributions indirectes.
200	168	Recettes à provenir de la vente des récoltes et produits divers des stations et laboratoires dépendant du ministère de l'Agriculture.....	413.000	462.200	"	49.200	
201	"	Taxe pour essais d'appareils à la section d'hydraulique et du génie rural dépendant du ministère de l'Agriculture et de la station centrale d'essais de machines du ministère de l'Agriculture.....	3.000	1.553.000	"	1.550.000	
202	169	Versement des frais de contrôle et d'analyse des semences fourragères importées en France.....	(B) 8.000	"	6.000	"	
203	170	Remboursement des frais de service du contrôle phytosanitaire.....	240.000	240.000	"	"	
"	171	Produits consommés en nature dans les établissements dépendant du ministère de l'Agriculture.....	609.000	611.000	"	2.000	
204	172	Remboursement des frais de surveillance de sociétés et établissements divers dépendant du ministère de l'Agriculture.....	(C) 40.000	420.000	"	420.000	
205	"	Remboursement des dépenses de fonctionnement du service militaire des bois de guerre.....	46.200	46.200	"	"	
206	173	Salaires des gardes des forêts recouvrés sur les copropriétaires, les usagers, etc.....	(B) 20.700.000	"	20.700.000	"	
207	174	Frais d'adjudication des produits en bois enaïsés tant par les trésoriers-payeurs généraux que par les receveurs des domaines.....	450.000	395.000	55.000	"	
208	175	Frais des adjudications concernant les forêts, autres que les adjudications de produits en bois.....	Mémoire.	4.300.000	"	4.300.000	
209	176	Taxe supplémentaire sur les adjudications de coupes de bois.....	100.000	230.000	"	130.000	
210	177	Remboursement des frais de contrôle et de surveillance des opérations de grainage des vers à soie.....	Mémoire.	7.489.000	"	7.489.000	
211	178	Produit de la redevance des sels de potasse d'Alsace.....	80.000	60.000	20.000	"	
212	179	Remboursement des frais d'aménagement des bois des communes et établissements publics.....	2.150.000	2.143.000	7.000	"	
213	180	Remboursement des avances faites aux communes pour la construction de chemins forestiers.....	Mémoire.	58.000	"	58.000	
214	181	Produit des redevances et amendes prévues par les lois sur la viticulture et le commerce des vins.....	10.000	10.000	"	"	
215	182	Produit de la redevance sur les vins à appellation d'origine contrôlée.....	450.000	450.000	"	"	
216	183	Prélèvement sur le compte ouvert dans les écritures du Trésor par application de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1933, modifiée et complétée par les lois des 28 décembre 1933, 17 mars 1934 et 24 décembre 1934.....	10.000.000	8.000.000	2.000.000	"	
"	272	Part revenant à l'Etat dans le produit de la taxe à la mouture.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
217	273	Intérêts des avances faites aux communes pour la construction de chemins forestiers.....	(D) 7.000	108.000.000	"	108.000.000	
TRAVAUX PUBLICS.							
218	184	Redevances pour frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer en France.....	23.000.000	25.500.000	"	2.500.000	
219	185	Redevances pour frais de contrôle des chemins de fer miniers.....	83.000	58.440	24.560	"	
220	186	Redevances pour frais d'inspection des contrôles locaux de l'exploitation et du travail des voies ferrées d'intérêt local.....	190.000	195.000	"	5.000	
221	187	Redevances pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique.....	8.300.000	8.300.000	"	"	
222	188	Redevances pour frais de contrôle des concessions de forces hydrauliques.....	940.000	930.000	10.000	"	
223	188 bis	Remboursement des frais d'organisation des séances de formation professionnelle des délégués mineurs.....	90.000	90.000	"	"	
224	189	Remboursement des annuités versées par l'Etat aux organismes collectifs de transport d'énergie et aux entreprises d'énergie électrique concédées.....	125.000	Mémoire.	125.000	"	
225	190	Remboursement des annuités versées aux entreprises de forces hydrauliques.....	243.000	940.000	"	697.000	
226	"	Remboursement des avances en capital accordées aux entreprises concessionnaires de forces hydrauliques en exécution de l'article 7 de la loi du 17 octobre 1919.....	(B) 260.000	"	260.000	"	
227	191	Produit de la redevance prévue par l'article 3 de la convention du 7 juillet 1926 approuvée par la loi du 27 juillet 1927 relative à l'aménagement de la chute de Kembs sur le Rhin.....	Mémoire.	1.120.000	"	1.120.000	
228	192	Remboursement des frais de contrôle des ports autonomes et des outillages de voies navigables et des ports maritimes.....	256.000	375.780	"	119.780	
229	193	Contribution des collectivités locales aux travaux d'aménagement du système d'endiguement et d'assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (loi du 27 juillet 1930).....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
230	9 bis	Contribution sur les recettes des distributions d'électricité en basse tension.....	75.000.000	"	75.000.000	"	
À reporter.....			11.168.265.000	6.582.468.637	6.596.914.197	2.011.117.596	

NUMÉRO DE LA LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS PROPOSÉES pour 1940.	ADOPTÉES pour 1939 (loi du 31 décembre 1938.)	DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.
1940.	1939.				EN PLUS.	EN MOINS.	
1	2	3	4	5	6	7	8
			francs.	francs.	francs.	francs.	
		§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)					
		Reports.....	11.168.265.238	6.582.468.637	6.596.914.197	2.011.117.596	
		TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)					
231	194	Remboursement des frais de contrôle des concessions de travaux d'entretien et d'exploitation des voies navigables.....	7.000	7.000	"	"	(A) Ligne supprimée.
232	195	Droits d'entrée au musée permanent des travaux publics.....	Mémoire.	32.000	"	32.000	
233	196	Redevances et partage des bénéfices des concessions d'outillage public dans les ports maritimes.....	162.000	161.820	180	"	
234	197	Reversements, par les compagnies de chemins de fer et par la Société nationale des chemins de fer, d'excédents sur annuités payées par l'État.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
235	198	Reversements sur les subventions accordées aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways.....	Mémoire.	100.000	"	100.000	
236	199	Reversements par la Société nationale des chemins de fer de provisions perçues en trop pour pose de doubles voies.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
237	200	Taxe pour la délivrance de certificats d'immatriculation de copie du registre d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, de certificats de jaugeage, de permis de navigation et de certificat de capacité pour la conduite des bateaux à propulsion mécanique.....	170.000	180.000	"	10.000	
238	201	Contribution aux dépenses d'entretien de la section commune de la Sarre canalisée.....	Mémoire.	80.000	"	80.000	
239	202	Taxe pour le franchissement de nuit des écluses, éleveurs et ponts mobiles.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
240	203	Remboursement des frais de séjour et de déplacements des agents chargés du jaugeage ou du rejeaugeage des bateaux de navigation intérieure.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
241	204	Versement par la Société nationale des chemins de fer des charges correspondant au capital industriel de l'ancien réseau de l'État au 31 décembre 1910.....	35.685.000	35.685.000	"	"	
242	205	Fonds versés par la Société nationale des chemins de fer en exécution des conventions de 1883, 1921 et 1937.....	100.000	190.000	"	90.000	
243	206	Fonds versés par la Société nationale des chemins de fer pour l'aménagement de la Haute-Dordogne.....	500.000	2.000.000	"	1.500.000	
244	207	Remboursement des frais de fonctionnement des organismes centraux de chemins de fer prévus par le décret et la convention du 31 août 1937.....	1.232.000	1.761.800	"	529.800	
245	208	Remboursement des frais de jaugeage et de visite des bateaux du Rhin.....	Mémoire.	1.500	"	1.500	
246	209	Avances remboursables faites à l'État pour l'amélioration et l'extension des ports maritimes.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
247	274	Versement au Trésor des indemnités dues pour incorporation de terrains du domaine public national au domaine des chemins de fer ou au domaine public communal ou départemental.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
"	275	Part de l'État dans les bénéfices de l'Office national des combustibles liquides.....	(A)	Mémoire.	"	"	
248	276	Produit du matériel fluvial rhénan remis à la France en exécution de l'article 357 du Traité de Versailles.....	470.000	409.000	61.000	"	
249	277	Produit des droits afférents aux formalités de réception des automobiles et motocyclettes.....	260.000	260.000	"	"	
250	278	Reversement par les compagnies de chemins de fer secondaires des avances à elles faites pour garanties d'intérêts.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
251	279	Versement au Trésor des parts de primes de gestion revenant aux réseaux non concédés, en vertu de l'article 14 de la convention approuvée par la loi du 29 octobre 1921, ou des produits du placement des fonds de réserve constitués par prélèvement sur ces primes.....	540.000	200.000	340.000	"	
252	280	Versement au Trésor de l'annuité représentative des charges de capital d'établissement du réseau d'Alsace et de Lorraine pour les dépenses effectuées de 1871 à 1921.....	54.542.000	55.758.400	"	1.216.400	
253	281	Annuité due par la Société nationale des chemins de fer pour règlement du matériel roulant dit «Matériel R. O. D.» de l'ancienne compagnie du Nord.....	3.932.000	3.932.000	"	"	
254	282	Part revenant à l'État dans le produit net d'exploitation du chemin de fer de Somain à Anzin et à la frontière belge.....	100.000	80.000	20.000	"	
		A reporter.....	11.265.965.238	6.683.307.157	6.597.335.377	2.014.677.296	

Suite du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.
1940.	1939.		PROPOSÉS pour 1940.	ADOPTÉES pour 1939. (Loi du 31 décembre 1938.)	EN PLUS.	EN MOINS.	
1	2	3	4	5	6	7	8
			francs.	francs.	francs.	francs.	
		§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)					
		Reports.....	11.265.965.228	6.683.307.157	6.597.335.377	2.014.677.296	
		MARINE MARCHANDE.					
255	210	Droit de visite de sécurité de la navigation maritime.....	1.945.000	2.109.000	"	164.000	
256	211	Remboursement des frais de contrôle technique des compagnies de navigation subventionnées.....	78.500	68.660	9.890	"	(A) Ligne nouvelle (art. 1 ^{er} du décret du 1 ^{er} septembre 1939.)
257	"	Remboursement des dépenses administratives du service des transports maritimes.....	(A) 19.582.027	"	19.582.027	"	(B) Recettes constatées au cours de la période de base.....
258	212	Versements afférents aux dépenses de traitement, d'entretien et de rapatriement des marins du commerce.....	3.600.000	7.000.000	"	3.400.000	417.000.000 ^f
259	213	Produit de la vente des navires de pêche construits en exécution de la loi du 19 juin 1920 et produit des redevances versées par les concessionnaires d'immeubles, d'installations et d'outillage construit en exécution de la même loi.....	1.200.000	1.058.000	241.000	"	Versement au budget des fonds de réserve et d'amortissement du budget annexe des Poudres (décret du 9 octobre 1939).....
260	214	Produits de versement effectués par les demandeurs de concessions d'établissements de pêche qui s'adressent aux agents de la surveillance des pêches à terre pour la confection des croquis afférents à leurs requêtes.....	30.000	30.000	"	"	90.000.000
261	215	Produits de l'exploitation des navires de la flotte en gérance.....	20.850.000	16.350.000	4.500.000	"	507.000.000
262	216	Retenues d'habillement effectuées sur la solde des agents chargés de la police de la navigation et des pêches et des agents du gardiennage.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	(c) École nationale supérieure des Beaux-Arts et école nationale supérieure des arts d'coralifs.....
263	216 bis	Retenue de 0,5 p. 100 sur les marchés de la Marine.....	12.000.000	"	12.000.000	"	210.000
		ANCIENS COMBATTANTS ET PENSIONNÉS.					28.175
264	217	Remboursement des frais d'entretien des pensionnaires de l'institution nationale des invalides.....	319.000	327.000	"	8.000	14.000
		DIVERS SERVICES.					50.000
265	25	Retenues pour pensions civiles et militaires.....	696.000.000	690.000.000	6.000.000	"	465.400
266	218	Remboursement de frais de scolarité, de pensions et de trousseaux par les anciens élèves des écoles du Gouvernement qui quittent prématurément le service de l'État.....	530.000	720.000	"	190.000	98.000
267	219	Pensions et trousseaux des élèves des écoles du Gouvernement.....	3.084.000	2.861.000	223.000	"	80.000
268	220	Droits d'inscription pour les examens, de diplômes et de scolarité perçus dans différentes écoles du Gouvernement.....	1.730.000	1.591.000	139.000	"	78.000
269	221	Produit de la vente des publications du Gouvernement.....	1.272.000	2.109.000	"	837.000	223.000
270	222	Retenues de logement effectuées sur les émoluments de fonctionnaires et officiers logés dans des immeubles appartenant à l'État ou loués par l'État.....	5.270.000	5.612.000	"	342.000	158.000
271	223	Taxe additionnelle à la taxe de séjour affectée à l'hydrologie, à la climatologie et au tourisme.....	3.500.000	4.110.000	"	610.000	
272	224	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères.....	34.000.000	43.000.000	"	9.000.000	
273	237	Recettes accidentelles à différents titres.....	(B) 507.000.000	380.000.000	127.000.000	"	
274	225	Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
275	226	Produits de legs et de donations attribués à l'État ou à diverses administrations publiques.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
276	"	Réintégration au budget général des recettes des établissements dont l'autonomie a été supprimée par le décret du 20 mars 1939.....	(C) 1.809.575	"	1.809.575	"	
277	283	Versement au Trésor des jetons de présence et indemnités des administrateurs représentant l'État dans les sociétés d'économie mixte.....	382.000	358.000	24.000	"	
278	284	Redevances pour licences de fabrication de matériel dont la propriété industrielle appartient à l'État.....	Mémoire.	Mémoire.	"	"	
		TOTAUX pour le § 4.....	12.580.246.300	7.840.610.817	6.768.863.869	2.029.228.296	
		§ 5. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.					
279	285	Prélèvement sur le produit de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.....	8.000.000	Mémoire.	8.000.000	"	
					En plus : 4.739.635.573 ^f		

Suite et fin du TABLEAU DE DÉVELOPPEMENT DES ÉVALUATIONS RECETTES APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de la LA LIGNE.		DÉSIGNATION DES RECETTES.	ÉVALUATIONS		DIFFÉRENCES POUR 1940		OBSERVATIONS.
1940.	1939.		PROPOSÉES pour 1940.	ADOPTÉES pour 1939. (Loi du 31 décembre 1938.)	EN PLUS.	EN MOINS.	
1	2	3	4	5	6	7	8
			francs.	francs.	francs.	francs.	
		II. — PRODUITS RECOUVRABLES EN ALGÉRIE.					
		§ 1 ^{er} . — PRODUITS ET REVENUS DU DOMAINE DE L'ÉTAT.					
		<i>Produits du domaine autre que le domaine forestier.</i>					
280	286	Aliénations d'objets mobiliers (provenant des ministères de la Guerre et de la Marine et du service des Manufactures de l'État).....	900	800.000	100.000	"	
281	287	Aliénations d'immeubles (provenant des ministères de la Guerre et de la Marine, des services des Poudres et des Manufactures de l'État).....		11.000	"	6.000	
		TOTAUX.....	900	811.000	100.000	6.000	
		§ 2. — RECETTES D'ORDRE.			En plus : 94.000 francs.		
		<i>Recettes en atténuation de dépenses.</i>					
282	288	Produit du travail des détenus dans les ateliers et pénitenciers militaires en Algérie.....	100	80.000	20.000	"	
283	289	Retenues et autres produits recouverts en vertu de la loi du 14 avril 1924 en Algérie.....	14.500	13.500.000	1.000.000	"	
		TOTAUX.....	14.600	13.580.000	1.020.000	"	
		TOTAUX pour les produits recouvrables en Algérie.....	15.500	14.391.000	1.120.000	6.000	
					En plus : 1.114.000 francs.		
		RÉCAPITULATION.					
		I. — PRODUITS RECOUVRABLES EN FRANCE :					
		§ 1 ^{er} . — Impôts et monopoles.....	65.406.790	57.630.339.000	7.776.451.000	"	
		§ 2. — Exploitations industrielles.....	644.447	422.755.210	221.692.512	"	
		§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'État.....	376.094	479.972.000	"	103.878.000	
		§ 4. — Produits divers.....	12.580.246	7.840.610.817	4.739.635.573	"	
		§ 5. — Ressources exceptionnelles.....	8.000	Mémoire.	8.000.000	"	
		II. — PRODUITS RECOUVRABLES EN ALGÉRIE.....	15.500	14.391.000	1.114.000	"	
		TOTAUX pour les voies et moyens du budget des services civils.....	79.031.088	66.388.068.027	12.746.893.085	103.878.000	
					En plus : 12.643.015.085 ¹		

ANNEXE V.

TABLEAU COMPARATIF DE DIVERS ÉLÉMENTS DE LA DETTE PUBLIQUE AU 1^{ER} JANVIER 1938 ET AU 1^{ER} JANVIER 1939.

NATURES DE DETTE.	CHARGE ANNUELLE		DIFFÉRENCES		CAPITAL NOMINAL		DIFFÉRENCES	
	AU 1 ^{ER} JANVIER 1938.	AU 1 ^{ER} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.	AU 1 ^{ER} JANVIER 1938.	AU 1 ^{ER} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
DETTE PERPETUELLE								
Rentes 3 p. 100.....	513.006.143	512.931.200	"	74.823	17.100.204.780	17.097.710.680	"	2.494.100
Rentes 4 p. 100 1917.....	340.223.121	340.181.000	"	42.043	8.505.578.025	8.504.526.950	"	1.051.075
Rentes 4 p. 100 1918.....	748.273.847	748.134.500	"	138.917	18.706.846.175	18.703.373.250	"	3.472.925
Rentes 4 p. 100 1925.....	354.907.257	429.300.200	74.392.943	"	5.724.756.100	5.724.407.800	"	348.300
TOTAUX pour la dette perpétuelle.....	1.956.410.368	2.030.547.500	74.392.943	255.783	50.037.385.080	50.030.018.680	"	7.366.400
DETTE AMORTISSABLE								
	CHARGE ANNUELLE (INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT)		DIFFÉRENCES		CAPITAL RESTANT À AMORTIR		DIFFÉRENCES	
	AU 1 ^{ER} JANVIER 1938.	AU 1 ^{ER} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.	AU 1 ^{ER} JANVIER 1938.	AU 1 ^{ER} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Rentes 3 p. 100 amortissables.....	128.732.268	150.979.100	22.246.892	"	1.843.312.000	1.768.545.500	"	74.766.500
Rentes 3 1/2 p. 100 amortissables.....	1.505.523	1.749.400	243.911	"	3.409.400	2.697.000	"	712.400
Rentes d'Alsace et de Lorraine.....	2.459.188	2.458.200	"	930	69.067.875	68.499.750	"	568.125
Rentes 5 p. 100 amortissables 1920.....	671.001.050	665.526.400	"	5.474.607	15.315.802.500	15.145.830.750	"	169.971.750
Rentes 4 1/2 p. 100 amortissables 1932..	1.944.400.117	1.943.035.500	"	1.364.608	41.301.863.612	41.171.050.352	"	130.813.260
{ Tranche A.....								
{ Tranche B.....	1.875.287.884	1.873.366.400	"	1.921.416	39.794.400.500	39.675.175.500	"	119.225.000
Obligations 4 1/2 p. 100 1932 (loi du 8 avril 1932 : outillage national).....	229.913.814	229.894.500	"	19.304	3.296.619.000	3.176.832.000	"	119.787.000
Obligations 4 1/2 p. 100 1933 (décret du 10 mars 1933).....	274.080.000	272.640.000	"	1.440.000	7.547.995.500	7.499.146.500	"	48.849.000
Obligations 4 p. 100 (décret du 11 juillet 1934).....	264.939.160	263.005.300	"	1.933.840	6.936.895.000	6.869.255.400	"	67.639.600
Obligations 4 1/2 p. 100 (loi du 6 juillet 1934, décret du 5 mars 1935).....	63.140.940	62.330.900	"	810.000	1.007.632.000	989.632.000	"	18.000.000
A reporter.....	5.455.459.944	5.464.986.000	22.490.803	12.964.705	117.116.997.387	116.366.664.752	"	750.332.635

Suite du TABLEAU COMPARATIF de divers éléments de la dette publique au 1^{er} janvier 1938 et au 1^{er} janvier 1939.

NATURES DE DETTE.	CHARGE ANNUELLE (INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT)		DIFFÉRENCES		CAPITAL RESTANT À AMORTIR		DIFFÉRENCES	
	AU 1 ^{er} JANVIER 1938.	AU 1 ^{er} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.	AU 1 ^{er} JANVIER 1938.	AU 1 ^{er} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
DETTE AMORTISSABLE. (Suite.)								
Reports.....	5.455.459.944	5.464.988.800	22.490.803	12.964.705	117.116.997.387	116.366.664.752	"	750.332.635
Annuité versée à la Caisse des dépôts et consignations pour amortir une somme équivalente à celle des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1922 rachetés en bourse par cet établissement.....	62.426.328	62.426.328	"	"	486.408.000	471.098.233	"	15.309.767
Annuité de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations en vertu de la loi du 2 août 1923 sur l'électrification des campagnes.....	40.338.621	45.988.800	5.649.911	"	477.341.000	462.299.760	"	15.041.240
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations en vertu des articles 23 et 28 de la loi du 15 décembre 1922 et de l'article 4 de la loi du 13 juillet 1928 (crédit immobilier et habitations à bon marché).....	730.014.075	754.681.700	24.667.675	"	8.168.046.695	8.054.722.122	"	113.324.573
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations en vertu de l'article 5 de la loi du 28 juin 1930 (habitations à bon marché améliorées).....					551.982.136	564.132.639	12.150.503	"
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations en vertu de l'article 28 de la loi du 13 juillet 1928 (habitations à loyers moyens).....	81.811.000	85.314.000	3.503.000	"	461.566.939	455.161.438	"	6.405.501
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour prêts agricoles à moyen terme (lois des 15 juillet 1928, 30 mars 1931 et 22 juillet 1932).....	153.099.540	142.621.000	"	10.478.338	616.795.800	490.469.020	"	126.326.780
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour prêts agricoles à long terme (loi des 4 août 1929 et 22 juillet 1932).....	28.857.000	30.233.000	1.378.800	"	378.492.100	367.729.790	"	10.762.310
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations en vertu des articles 142 et 144 de la loi du 30 décembre 1928 (adductions d'eau et réfection des chemins vicinaux)....	46.285.455	46.270.000	"	15.257	588.827.327	570.810.365	"	18.016.962
Annuité au Crédit foncier pour prêts aux départements et communes des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse (loi du 23 juillet 1909).....	289.975	289.975	"	"	3.522.094	3.368.026	"	154.068
Annuité au Crédit foncier pour prêts aux victimes des inondations de 1910 (loi du 18 mars 1910).....	31.000	31.000	100	"	406.238	389.856	"	16.382
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour la réparation des dommages causés par les inondations du Sud-Ouest (loi du 8 avril 1930).....	62.761.850	62.736.000	"	25.421	801.499.100	774.875.650	"	26.623.450
Service des prêts consentis par le Crédit foncier aux victimes du cyclone de la Guadeloupe (loi du 30 décembre 1929).....	295.889	537.000	"	242.142	37.360.000	34.810.788	"	2.549.212
Service des prêts consentis par le Crédit foncier aux victimes du cyclone de la Réunion (loi du 14 avril 1932).....	100	100	"	"	1.002.000	910.871	"	91.129
Annuités trentennaires de paiement des indemnités de dommages de guerre (art. 152 à 159 de la loi du 31 juillet 1920 et 20 de la loi du 30 juin 1928).....	1.008.385.742	1.009.372.500	986.790	"	9.905.000.000	9.416.762.997	"	488.237.003
Annuités décennales de paiement des indemnités de dommages de guerre (art. 19 et 20 de la loi du 27 février 1926).....	173.906.685	"	"	173.906.685	40.000.000	"	"	40.000.000
Titres et obligations amortissables en 15 ans délivrés en paiement des indemnités de dommages de guerre....	275.960.707	274.136.700	"	1.823.958	1.685.000.000	1.490.000.000	"	195.000.000
Emprunts autorisés par la loi du 10 octobre 1919 (obligations du Crédit national amortissables par annuités).....	747.391.457	777.213.800	29.822.383	"	9.158.863.500	9.115.763.500	"	43.100.000
Emprunts autorisés par le décret-loi du 31 août 1937 (Crédit national).....	67.310.000	136.984.000	69.674.000	"	1.000.000.000	1.989.000.000	989.000.000	"
Emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933.....	156.052.940	156.470.000	417.060	"	2.034.000.000	1.971.000.000	"	63.000.000
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour prêts agricoles à court terme (loi du 28 février 1934, art. 64).....	6.200.000	5.850.000	"	350.000	199.000.000	199.000.000	"	"
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour l'organisation et l'assainissement du marché de la viande.....	210.000	727.000	517.000	"	"	"	"	"
Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations à la Caisse de crédit aux départements et aux communes.....	42.382.070	"	"	42.382.070	"	"	"	"
Réforme monétaire en Alsace et Lorraine.....	4.777.658	4.777.000	"	"	63.518.000	60.900.500	"	2.617.500
Remboursement par annuités des paiements effectués au titre des lois des 11 juillet 1933 et 7 juillet 1934....	236.280.172	301.726.500	65.446.347	"	3.341.965.000	3.827.919.230	485.954.230	"
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des prêts destinés à l'amélioration du logement rural.....	"	620.000	620.000	"	"	"	"	"
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des prêts destinés à des travaux d'équipement rural.....	"	3.000.000	3.000.000	"	"	"	"	"
Annuités dues ou garanties par l'État pour le remboursement des sommes versées aux communes par le Crédit Foncier de France en exécution de la loi du 4 octobre 1919.....	8.279.989	8.918.000	638.655	"	123.879.250	121.119.878	"	2.759.372
Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des Dépôts et Consignations pour le financement des prêts à moyen terme accordés par la Caisse centrale de Crédit hôtelier, commercial et industriel.....	"	1.600.000	1.600.000	"	"	"	"	"
A reporter.....	9.388.808.197	9.377.032.100	230.412.524	242.188.576	157.241.472.566	156.808.909.415	1.487.104.733	1.919.667.884

Suite du TABLEAU COMPARATIF de divers éléments de la dette publique au 1^{er} janvier 1938 et au 1^{er} janvier 1939.

NATURES DE DETTE.	CHARGE ANNUELLE. (INTÉRÊTS ET AMORTISSEMENT)		DIFFÉRENCES		CAPITAL RESTANT À AMORTIR		DIFFÉRENCES	
	AU 1 ^{er} JANVIER 1938.	AU 1 ^{er} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.	AU 1 ^{er} JANVIER 1938.	AU 1 ^{er} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
DETTE AMORTISSABLE. (Suite.)								
Reports	9.388.808.197	9.377.032.145	230.412.524	242.188.576	157.241.472.566	156.808.909.415	1.487.104.733	1.919.667.884
Obligations 5 p. 100 (décret du 9 décembre 1935)	140.781.050	138.773.300	"	2.007.150	2.008.740.000	1.963.659.000	"	45.081.000
Rentes 4 1/2 p. 100 amortissable 1937	541.761.650	680.231.040	138.469.995	"	8.133.749.500	8.103.749.500	"	30.000.000
Annuité à la Compagnie des chemins de fer de l'Est (loi du 17 juin 1873)	20.500.000	"	"	20.500.000	212.561.148	"	"	212.561.148
Annuités aux Compagnies de chemins de fer pour garanties d'intérêts de 1871-1872	2.533.383	2.533.383	175	"	24.206.309	23.257.017	"	949.292
Annuité à la Compagnie des chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée (loi du 18 février 1898)	2.549.475	2.549.475	"	475	38.335.361	37.034.098	"	1.301.263
Annuité à la Compagnie des chemins de fer d'Orléans pour les lignes échangées entre elle et l'État	2.348.000	2.348.000	"	"	32.660.875	31.536.435	"	1.124.440
Annuités aux Compagnies de chemins de fer (avances et subventions)	39.853.395	39.851.720	"	1.666	506.625.991	489.770.616	"	16.855.375
Rachat de concessions de canaux	22.470	13.870	"	8.591	84.635	65.550	"	19.085
Indemnités aux petits propriétaires en vertu de la loi du 9 mars 1918 relative aux baux à loyer	45.630	19.820	"	25.808	48.789	22.443	"	26.346
Obligations de la Caisse autonome d'amortissement { Première émission	"	"	"	"	113.500	106.500	"	7.000
{ Deuxième émission	405.982.360	401.472.000	"	4.509.675	6.837.002.000	6.741.412.000	"	95.590.000
Bons du Trésor pris en charge par la Caisse autonome d'amortissement (conventions des 23 juin 1928 et 7 décembre 1931)	55.754.781	54.703.300	"	1.051.463	5.575.478.125	5.470.331.776	"	105.146.349
Obligations 5 p. 100 1928 { Première tranche	145.193.974	145.193.974	"	"	1.816.968.000	1.754.923.000	"	62.045.000
{ Deuxième tranche	382.560.248	382.560.248	"	"	5.054.416.000	4.845.459.500	"	208.956.500
Obligations 4 1/2 p. 100 (émissions de 1929, 1932 et 1933)	176.426.534	176.426.534	"	"	2.547.621.000	2.483.480.000	"	64.141.000
Obligations 5 p. 100 1934 (1 ^{re} tranche)	51.347.887	51.347.887	"	"	774.057.000	757.530.000	"	16.527.000
Obligations 5 p. 100 1936	"	115.188.190	115.188.190	"	"	1.593.949.000	1.593.949.000	"
Annuités de remboursement des avances consenties à l'État par les Chambres de commerce et autres collectivités pour l'amélioration des ports maritimes	10.353.476	10.242.180	"	111.281	66.467.832	59.212.380	"	7.255.452
Annuités dues à Société nationale des chemins de fer au titre des dépenses remboursables de l'administration des chemins de fer de l'État : 1° Pour travaux exécutés sur le réseau racheté de l'Ouest et sur l'ancien réseau de l'État	32.400.500	32.611.000	210.500	"	443.310.000	426.391.000	"	16.919.000
2° Pour dépenses de travaux effectués depuis le rachat et couverture en obligations amortissables des chemins de fer de l'État	22.362.500	105.615.000	83.252.500	"	321.673.000	317.966.000	"	3.707.000
Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer en remboursement des travaux effectués par elle ou par les anciennes compagnies concessionnaires (lois du 20 novembre 1883)	168.012.733	171.803.450	3.790.724	"	2.817.321.000	2.769.454.000	"	47.867.000
Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer en remboursement des travaux exécutés par elle ou par les anciens réseaux pour construire des lignes nouvelles (loi du 29 octobre 1921)	72.880.007	79.272.300	6.392.295	"	1.341.006.000	1.339.401.000	"	1.605.000
Annuités à la Société nationale des chemins de fer pour travaux de doublement de voies effectués par elle ou par les anciens réseaux	7.105.555	7.710.000	604.445	"	107.141.000	106.157.000	"	984.000
Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les Compagnies du Nord et du P.-L.-M. pour le remboursement des charges des insuffisances des exercices 1914 à 1920 (loi du 26 décembre 1914)	139.308.362	141.559.000	2.250.638	"	1.776.053.000	1.703.310.000	"	72.743.000
Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1921 à 1925	364.892.708	397.200.000	32.307.292	"	6.716.042.000	6.654.278.000	"	61.764.000
Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1930 à 1937	1.475.344.669	1.545.705.000	70.360.423	"	26.669.797.000	22.507.285.000	"	4.162.512.000
Garanties d'intérêts aux réseaux secondaires	19.516.000	21.296.000	1.780.000	"	359.003.000	351.921.000	"	7.082.000
Subventions à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez	44.206.084	46.056.900	1.850.905	"	605.084.240	595.686.290	"	9.397.950
Service des emprunts contractés pour la construction du paquebot « Normandie »	97.597.184	98.025.760	428.576	"	826.260.851	780.573.172	"	45.687.679
TOTAUX pour la dette amortissable	13.810.448.812	14.227.343.300	687.299.182	270.404.685	232.853.299.722	228.716.830.692	3.081.053.733	7.217.522.763

Suite du TABLEAU COMPARATIF de divers éléments de la dette publique au 1^{er} janvier 1938 et au 1^{er} janvier 1939.

NATURES DE DETTE.	CHARGE ANNUELLE		DIFFÉRENCES		CAPITAL RESTANT À AMORTIR		DIFFÉRENCES	
	AU 1 ^{er} JANVIER 1938.	AU 1 ^{er} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.	AU 1 ^{er} JANVIER 1938.	AU 1 ^{er} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
DETTE À MOYEN ET COURT TERME À ÉCHÉANCES MASSIVES.								
Emprunts autorisés par la loi du 10 octobre 1919 (bons 1921 et 1922 du Crédit national).....	468.165.702	486.451.070	18.285.376	"	5.712.201.000	5.706.201.000	"	6.000.000
Bons du Trésor à 10 ans 4 1/2 p. 100 1933.....	150.688.200	150.688.200	"	"	3.348.625.000	3.348.625.000	"	"
Bons du Trésor à 5 ans 5 p. 100 1933.....	79.694.900	"	"	79.694.900	1.593.898.000	"	"	1.593.898.000
Bons du Trésor à 5, 10 ou 15 ans 5 p. 100 1934.....	203.312.000	169.426.700	"	33.885.300	4.066.243.000	4.066.243.000	"	"
Bons du Trésor à 3, 6 ou 10 ans 4 1/2 p. 100 1934.....	151.540.335	151.540.335	"	"	3.368.688.000	3.368.688.000	"	"
Bons du Trésor à 3, 6 ou 12 ans 4 p. 100 1935.....	98.016.000	62.782.400	"	35.233.600	3.331.239.000	1.569.560.000	"	1.761.679.000
Bons du Trésor à 2 ans 4 p. 100 1936.....	40.000.000	"	"	40.000.000	2.000.000.000	"	"	2.000.000.000
Bons du Trésor à 5 ou 10 ans 5 p. 100 1937.....	149.725.400	149.725.400	"	"	2.994.000.000	2.994.000.000	"	"
Bons à 3, 6 ou 9 ans 5 p. 100 1937.....	210.136.300	210.136.300	"	"	4.202.306.000	4.202.306.000	"	"
Obligations du Trésor 3 1/2 p. 100 et 4 p. 100 1936.....	174.400.000	162.470.000	"	11.930.000	5.375.000.000	4.992.000.000	"	383.000.000
Bons du Trésor à 4, 8 ou 12 ans 5 1/2 p. 100 1938.....	"	202.620.000	202.620.000	"	"	3.684.000.000	3.684.000.000	"
TOTAUX pour la dette à moyen et court terme à échéances massives.....	1.725.678.837	1.745.840.470	220.905.376	200.743.800	35.992.200.000	33.931.623.000	3.684.000.000	5.744.577.000
DETTE FLOTTANTE.								
DETTE PORTANT INTÉRÊT.								
Bons de la Défense nationale.....	913.150.000	852.930.000	"	60.220.000	26.120.000.000	26.273.000.000	153.000.000	"
Bons ordinaires du Trésor et bons du Trésor à 3 mois, 6 mois et 1 an.....	319.519.909	521.942.400	202.422.586	"	8.918.000.000	18.073.000.000	9.155.000.000	"
Bons de la Caisse autonome de la Défense nationale à 18 mois.....	"	253.801.750	253.801.753	"	"	4.531.000.000	4.531.000.000	"
Dépôts de divers établissements nationaux.....	700.507	792.300	91.800	"	75.150.400	82.992.700	7.842.300	"
Service financier des communes et des établissements locaux.....	30.984.765	31.561.300	576.566	"	3.769.403.300	3.778.469.200	9.065.900	"
Dépôts des établissements dotés d'une trésorerie autonome.....	3.978.637	3.802.750	"	175.856	224.905.500	291.886.100	66.980.600	"
Fonds particuliers des Trésoriers-Payeurs généraux (avances productives d'intérêts).....	6.741.215	6.825.100	83.891	"	468.235.700	461.646.200	"	6.589.500
Dépôts de divers particuliers.....	1.724.570	1.633.600	"	90.909	272.798.100	192.264.200	"	80.533.900
Caisse des dépôts et consignations s/c courant.....	6.329.595	7.306.300	976.786	"	814.020.600	843.980.500	29.959.900	"
Caisse des dépôts s/c de fonds non employés des caisses d'épargne.....	476.349	2.489.400	2.013.339	"	191.323.300	505.309.200	313.985.900	"
Caisse des dépôts s/c de fonds non employés de la caisse d'épargne postale.....	824.419	1.849.300	1.024.900	"	189.098.500	171.317.600	"	17.780.900
Caisse des dépôts s/c de fonds non employés de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....	2.765.866	1.006.800	"	1.759.038	48.474.700	49.718.800	1.244.100	"
Caisse des dépôts s/c de fonds non employés des retraites ouvrières et paysannes.....	148.721	286.800	138.142	"	31.434.600	28.099.800	"	3.334.800
Caisse des dépôts s/c de fonds non employés des caisses d'assurances sociales.....	17.508.763	14.955.600	"	2.553.159	1.616.281.900	1.610.784.800	"	5.497.100
Banque de Syrie et du Grand Liban s/c en garantie d'émission de billets (compte A).....	2.097.575	2.683.100	585.537	"	140.500.000	183.666.600	43.166.600	"
Banque de Syrie et du Grand Liban s/c en garantie d'émission de monnaie.....	3.308	3.300	"	"	132.300	132.300	"	"
Banque de Madagascar s/c d'opérations.....	1.444.506	2.911.300	1.466.831	"	84.371.800	176.018.900	91.647.100	"
Fonds d'amortissement et de réserve du budget annexe des P. T. T.....	7.796.791	9.416.900	1.620.165	"	233.319.800	247.636.000	14.316.200	"
TOTAUX pour la dette portant intérêt.....	1.316.195.496	1.716.198.800	464.802.296	64.798.962	43.197.450.500	57.500.922.900	14.417.208.600	113.736.200

NATURES DE DETTE.	CHARGE ANNUELLE		DIFFÉRENCES		ÉVALUATION EN CAPITAL		DIFFÉRENCES	
	EN 1938.	EN 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.	AU 1 ^{er} JANVIER 1938.	AU 1 ^{er} JANVIER 1939.	EN PLUS.	EN MOINS.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
DETTE FLOTTANTE. (Suite.)								
DETTE NE PORTANT PAS INTÉRÊT.								
Dépôts de divers établissements nationaux	"	"	"	"	538.059.900	283.599.600	"	254.460.300
Service financier des départements	"	"	"	"	1.026.764.300	980.470.900	"	46.293.400
Service financier des établissements départementaux, régionaux et coloniaux	"	"	"	"	95.443.900	112.852.800	17.408.900	"
Dépôts des établissements dotés d'une trésorerie autonome	"	"	"	"	50.600.500	77.718.400	27.117.900	"
Dépôts de diverses collectivités	"	"	"	"	16.690.000	31.646.100	14.956.100	"
Dépôts de divers particuliers	"	"	"	"	829.898.400	821.694.300	"	8.204.100
Caisse autonome de gestion des bons de la Défense nationale et d'amortissement	"	"	"	"	1.006.271.800	1.853.884.300	847.612.500	"
Crédit national s/c de fonds spéciaux	"	"	"	"	"	27.883.300	27.883.300	"
Fonds de contre-valeur des émissions de jetons métalliques	"	"	"	"	754.773.800	559.593.900	"	195.179.900
Banque de Madagascar s/c provisionnel	"	"	"	"	300.000	300.000	"	"
Fonds de réserve constitué par les primes d'exploitation des chemins de fer de l'État	"	"	"	"	1.496.400	375.300	"	1.121.100
Produit net de la loterie des Régions libérées	"	"	"	"	"	47.398.500	47.398.500	"
Traites du caissier payeur central du Trésor public	"	"	"	"	24.969.400	34.239.000	9.269.600	"
Traites du ministère des Affaires Étrangères sur le Caissier Payeur Central (service des Chancelleries)	"	"	"	"	2.438.000	4.145.100	1.707.100	"
Soldes des comptes de chèques postaux	"	"	"	"	3.798.127.548	4.092.171.299	294.043.751	"
TOTAUX pour la dette ne portant pas intérêt	"	"	"	"	8.145.833.948	8.927.972.799	1.287.397.651	505.258.800
RÉCAPITULATION.								
DETTE PORTANT INTÉRÊT	1.316.195.496	1.716.198.800	464.802.296	64.798.962	43.197.450.500	57.500.922.900	14.417.208.600	113.736.200
DETTE NE PORTANT PAS INTÉRÊT	"	"	"	"	8.145.833.948	8.927.972.799	1.287.397.651	505.258.800
TOTAUX pour la dette flottante	1.316.195.496	1.716.198.800	464.802.296	64.798.962	51.343.284.448	66.428.895.699	15.704.606.251	618.995.000
RÉCAPITULATION.								
DETTE PERPÉTUELLE	1.956.410.368	2.030.547.300	74.392.943	255.783	50.037.385.080	50.030.018.680	"	7.366.400
DETTE AMORTISSABLE	13.810.448.812	14.227.343.000	687.299.182	270.404.685	232.853.299.722	228.716.830.692	3.081.053.733	7.217.522.763
DETTE À MOYEN ET COURT TERME À ÉCHÉANCES MASSIVES	1.725.678.837	1.745.840.000	220.905.376	200.743.800	35.992.200.000	33.931.623.000	3.684.000.000	5.744.577.000
DETTE FLOTTANTE	1.316.195.496	1.716.198.800	464.802.296	64.798.962	51.343.284.448	66.428.895.699	15.704.606.251	618.995.000
TOTAUX	18.808.733.513	19.719.930.000	1.447.399.797	536.203.230	370.226.169.250	379.107.368.071	22.469.659.984	13.588.461.163
			En plus : 911.196.567 ^f				En plus : 8.881.198.821 ^f	

ANNEXE VI.

SITUATION COMPARATIVE DE LA DETTE VIAGÈRE AU 1^{er} JANVIER 1938
ET AU 1^{er} JANVIER 1939.

NATURE DES PENSIONS OU AVANTAGES VIAGERS.	SITUATION		DIFFÉRENCES.	
	au 1 ^{er} JANVIER 1938.	au 1 ^{er} JANVIER 1939.	AUGMENTATIONS.	DIMINUTIONS.
	francs.	francs.	francs.	francs.
<i>Pensions diverses :</i>				
Pensions civiles (1790)	542.926	572.392	29.466	"
Pensions d'origines diverses.....	1.499.961	1.474.903	"	25.058
Pensions aux ministres des cultes.....	10.492.735	10.251.979	"	240.756
<i>Pensions militaires :</i>				
Guerre.....	2.016.839.155	2.176.548.276	159.709.121	"
Marine.....	540.194.051	575.838.710	35.644.659	"
Colonies.....	34.857.599	38.655.508	3.797.909	"
Pensions civiles.....	2.979.135.647	3.133.244.765	154.109.118	"
Part contributive de l'État dans diverses pensions.....	13.260.669	17.938.847	4.678.178	"
Majorations pour enfants.....	113.742.210	139.316.846	25.574.636	"
Indemnités pour charges de famille.....	58.664.217	61.557.969	2.893.752	"
Allocations aux veuves sans pension.....	15.511.639	15.720.047	208.408	"
Allocations temporaires aux petits retraités de l'État.....	3.636.845	3.295.000	"	341.845
<i>Pensions d'invalidité :</i>				
Guerre } lois des 31 mars 1919 et 17 avril 1923 et loi du 24 juin 1919.....	2.194.600.933	2.186.007.826	"	8.593.107
Hors- } supplément temporaire (1).....	2.600.000.000	2.900.000.000	300.000.000	"
guerre } loi du 31 mars 1919.....	144.842.004	151.282.341	6.440.337	"
} supplément temporaire (1).....	150.000.000	202.000.000	52.000.000	"
<i>Pensions d'Alsace et de Lorraine :</i>				
Pensions militaires et civiles.....	2.288.792	2.323.752	34.960	"
Pensions, rentes de vieillesse, d'invalidité ou d'accident.....	52.891.075	58.922.775	6.031.700	"
Traitements des membres de l'ordre national de la Légion d'honneur et des médaillés militaires.....	126.359.422	197.527.794	71.168.372	"
Pensions du personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine.....	3.418.980	3.827.669	408.689	"
Pensions des anciens fonctionnaires des Postes d'Alsace et de Lorraine.....	51.000	30.000	"	21.000
Retraite du combattant.....	1.837.879.675	1.937.901.011	100.021.336	"
Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides.....	655.564.254	700.194.069	44.629.815	"
Indemnités temporaires aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 et non hospitalisés.....	253.244.600	254.940.600	1.696.000	"
Rentes viagères délivrées par la Caisse autonome d'amortissement (art. 96 de la loi du 30 décembre 1928).....	145.420	131.502	"	13.918
Rentes viagères délivrées par la Caisse autonome d'amortissement (art. 5 de la loi du 17 septembre 1932).....	13.140.764	12.846.959	"	293.805
Rentes viagères délivrées par la Caisse autonome d'amortissement (art. 1 ^{er} de la loi du 1 ^{er} octobre 1936).....	2.810.630	2.765.591	"	45.039
TOTAUX.....	13.825.615.203	14.785.117.131	969.076.456	9.574.528
			En plus : 959.501.928 ^c	

(1) Le supplément temporaire étant directement servi par les comptables n'est pas inscrit au Grand Livre de la Dette viagère. L'évaluation qui en est donnée ne revêt qu'un caractère approximatif.

ANNEXE VII.

ÉTAT DES SERVICES SPÉCIAUX DU TRÉSOR.

En raison des circonstances et de l'éloignement de certains services la centralisation des opérations des services spéciaux du Trésor n'a pu être effectuée.

ANNEXE VIII.

TABLEAU du montant des paiements effectués par le Crédit national.
(Application de l'article 6 de la loi de finances du 31 mars 1922.)

DÉSIGNATION DES PÉRIODES.	AVANCES.	ACOMPTES.	INTÉRÊTS.	DÉLÉGATIONS.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.	francs.	francs.
Depuis son origine jusqu'au 31 décembre 1920.....	370.552.925	81.756.496	22.866.979	1.459.183.831	1.934.360.231
Pendant l'année 1921.....	4.326.429.343	1.329.026.067	244.709.179	1.246.334.502	7.146.499.091
Pendant l'année 1922.....	3.228.724.995	3.666.542.158	880.809.733	33.165.109	7.809.241.995
Pendant l'année 1923.....	1.476.963.120	3.590.232.400	371.652.189	"	5.438.847.709
Pendant l'année 1924.....	437.986.961	1.505.550.392	120.242.524	"	2.063.779.877
Pendant l'année 1925.....	66.717.330	861.497.079	52.519.608	"	980.734.017
Pendant l'année 1926.....	27.758.600	895.111.091	55.735.750	"	978.605.441
Pendant l'année 1927.....	24.265.820	1.154.647.756	51.666.868	"	1.230.580.444
Pendant l'année 1928.....	16.913.051	1.088.237.141	40.793.525	"	1.145.943.717
Du 1 ^{er} janvier 1929 au 31 mars 1930.....	9.713.049	1.236.069.522	75.780.915	"	1.321.563.486
Pendant l'année fi- nancière 1930-1931..	3.990.561	855.812.613	41.846.598	"	901.649.772
Pendant l'année fi- nancière 1931-1932..	731.961	696.848.215	39.686.614	"	737.266.790
Pendant l'année fi- nancière 1932.....	142.872	340.062.264	19.351.556	"	359.556.692
Pendant l'année 1933.....	565.787	267.690.930	20.956.803	"	289.213.520
Pendant l'année 1934.....	31.136	84.719.884	10.594.827	"	95.345.847
Pendant l'année 1935.....	98	43.286.376	5.920.674	"	49.207.148
Pendant l'année 1936.....	8.188	30.005.109	4.434.435	"	34.447.732
Pendant l'année 1937.....	8.559	21.592.079	3.152.028	"	24.735.548
Pendant l'année 1938.....	"	13.791.770	2.658.100	"	16.449.870
TOTAUX des paiements arrêtés au 31 dé- cembre 1938.....	9.991.487.238	17.762.479.342	2.065.378.905	2.738.683.442	32.558.028.927

ANNEXE IX.

TABLEAU relatif aux conventions intervenues entre les sinistrés et le Ministre des Finances pour le
paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre en vertu des articles 150 à 159
de la loi du 31 juillet 1920 et de l'article 20 de la loi du 30 juin 1928.

(Application de la loi de finances du 31 juillet 1920.)

DÉSIGNATION DES PÉRIODES.	NOMBRE DE CONVENTIONS passées entre le Ministre des Finances et les sinistrés.	MONTANT DES INDEMNITÉS de dommages liquidés par annuités.		MONTANT des ANNUITÉS.
		fr.	c.	
<i>a. Anciens départements.</i>				
Pendant l'année 1921.....	251	3.746.247.630	78	269.668.611 00
Pendant l'année 1922.....	404	2.674.224.631	13	185.654.783 00
Pendant l'année 1923.....	403	1.707.198.848	11	109.035.691 00
Pendant l'année 1924.....	300	1.169.867.290	86	76.476.905 00
Pendant l'année 1925.....	233	331.958.929	37	39.939.232 00
Pendant l'année 1926.....	153	1.548.880.536	18	158.969.144 00
Pendant l'année 1927.....	227	1.186.145.243	52	97.303.805 00
Pendant l'année 1928.....	263	638.494.305	50	48.684.103 00
Pendant l'année 1929.....	231	565.532.727	15	39.628.806 00
Du 1 ^{er} janvier au 31 mars 1930.....	64	184.102.845	02	11.271.293 00
Pendant l'année financière 1930-1931.....	208	280.057.808	28	16.195.776 00
Pendant l'année financière 1931-1932.....	215	315.293.514	81	18.513.762 00
Pendant l'année financière 1932.....	161	692.102.861	70	42.404.475 00
Pendant l'année 1933.....	153	494.595.565	62	36.859.584 00
Pendant l'année 1934.....	62	32.094.978	96	1.970.363 00
Pendant l'année 1935.....	50	19.056.592	83	1.169.914 00
Pendant l'année 1936.....	31	11.937.707	52	732.874 00
Pendant l'année 1937.....	28	18.450.718	82	1.132.720 00
Pendant l'année 1938.....	16	11.587.217	90	711.356 00
TOTAUX.....	3.453	15.627.829.954	06	1.156.323.197 00
<i>b. Alsace et Lorraine.</i>				
Pendant l'année 1921.....	12	163.923.687	65	11.871.959 28
Pendant l'année 1922.....	21	68.396.211	30	4.891.789 32
Pendant l'année 1923.....	32	101.700.742	84	7.264.269 71
Pendant l'année 1924.....	10	5.652.311	80	410.634 19
TOTAUX.....	75	339.672.953	59	24.438.652 50
TOTAUX GÉNÉRAUX.....	3.528	15.967.502.907	65	1.180.761.849 50

ANNEXE X.

TABLEAU du montant des paiements en titres de rentes effectués en vertu de la loi du 30 avril 1921 (art. 10), de la loi du 23 juillet 1921 et de l'article 82 de la loi du 30 mars 1929.

(Application de l'article 6 de la loi du 31 mars 1922.)

CATÉGORIES D'OPÉRATIONS.	MONTANT	MONTANT	MONTANT
	DES RENTES émises. (1)	du CAPITAL NOMINAL représenté par les rentes. (2)	DES CRÉANCES réglées en rentes, y compris la soulte. (a) (3)
	francs.	francs.	francs.
ANNÉE 1921.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	359.664	5.994.400	6.015.822
Loi du 23 juillet 1921.....	740.093	12.334.883	14.517.876
ANNÉE 1922.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	3.235.637	53.927.283	54.087.506
Loi du 23 juillet 1921.....	19.920.914	332.015.233	390.860.805
ANNÉE 1923.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	4.994.681	83.244.683	83.447.135
Loi du 23 juillet 1921.....	15.603.110	260.051.833	306.153.039
ANNÉE 1924.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	4.531.859	75.530.983	75.673.458
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	153.117	2.551.950	2.553.612
Loi du 23 juillet 1921.....	7.592.863	126.547.716	148.985.120
Loi du 23 juillet 1921, Alsace et Lorraine.....	267.276	4.454.600	5.217.474
ANNÉE 1925.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	1.618.183	26.969.717	27.028.210
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	9.969	166.150	166.445
Loi du 23 juillet 1921.....	4.812.682	80.211.367	94.438.459
Loi du 23 juillet 1921, Alsace et Lorraine.....	79.122	1.318.700	1.552.772
ANNÉE 1926.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	531.120	8.852.000	8.875.526
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	5.107	85.117	85.316
Loi du 23 juillet 1921.....	3.128.160	52.136.000	61.390.998
Loi du 23 juillet 1921, Alsace et Lorraine.....	34.175	569.584	670.555
ANNÉE 1927.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	669.526	11.158.766	11.177.753
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	23.246	387.433	418.511
Loi du 23 juillet 1921.....	2.221.419	37.023.650	43.595.760
Loi du 23 juillet 1921, Alsace et Lorraine.....	12.796	213.266	251.166

(a) La différence entre les colonnes 2 et 3 représente: 1° la soulte payée en espèces; 2° le montant des abatements de 15 p. 100, 25 p. 100 et 50 p. 100 opérés en exécution des lois des 23 juillet 1921 et 30 mars 1929.

ANNEXE X. (Suite.)

Suite du TABLEAU du montant des paiements en titres de rentes effectués en vertu de la loi du 30 avril 1921 (art. 10), de la loi du 23 juillet 1921 et de l'article 82 de la loi du 30 mars 1929.

(Application de l'article 6 de la loi du 31 mars 1922.)

CATÉGORIES D'OPÉRATIONS.	MONTANT	MONTANT	MONTANT
	DES RENTES émises. (1)	du CAPITAL NOMINAL représenté par les rentes. (2)	DES CRÉANCES réglées en rentes, y compris la soulte. (a) (3)
	francs.	francs.	francs.
ANNÉE 1928.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	880.842	14.680.700	14.692.424
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	8.678	144.633	144.707
Loi du 23 juillet 1921.....	1.649.835	27.497.250	32.378.876
Loi du 23 juillet 1921, Alsace et Lorraine.....	4.555	75.916	89.406
ANNÉE FINANCIÈRE 1929-1930 (DU 1 ^{er} JANVIER 1929 AU 31 MARS 1930).			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	1.384.096	24.461.760	24.687.976
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	4.290	77.211	80.009
Loi du 23 juillet 1921.....	639.729	10.662.150	12.556.440
Loi du 23 juillet 1921, Alsace et Lorraine.....	5.363	89.383	105.211
Loi du 30 mars 1929.....	712.425	12.966.135	17.837.933
Loi du 30 mars 1929, Alsace et Lorraine.....	8.500	154.700	207.669
ANNÉE FINANCIÈRE 1930-1931 (DU 1 ^{er} AVRIL 1930 AU 31 MARS 1931).			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	1.019.325	18.551.715	18.748.483
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	11.425	207.935	213.990
Loi du 23 juillet 1921.....	2.766	46.100	54.331
Loi du 23 juillet 1921, Alsace et Lorraine.....	"	"	"
Loi du 30 mars 1929.....	1.139.850	20.745.270	29.200.957
Loi du 30 mars 1929, Alsace et Lorraine.....	12.325	224.315	404.573
ANNÉE FINANCIÈRE 1931-1932 (DU 1 ^{er} AVRIL 1931 AU 31 MARS 1932).			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	933.000	16.980.600	17.170.073
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	16.400	298.480	304.328
Loi du 23 juillet 1921.....	"	"	"
Loi du 23 juillet 1921, Alsace et Lorraine.....	"	"	"
Loi du 30 mars 1929.....	1.406.325	25.595.115	35.696.047
Loi du 30 mars 1929, Alsace et Lorraine.....	13.025	237.055	409.739
ANNÉE FINANCIÈRE 1932 (DU 1 ^{er} AVRIL 1932 AU 31 DÉCEMBRE 1932).			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	414.835	7.852.810	7.943.993
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	3.475	63.245	65.456
Loi du 23 juillet 1921.....	"	"	"
Loi du 23 juillet 1921, Alsace et Lorraine.....	"	"	"
Loi du 30 mars 1929.....	665.065	12.409.530	19.848.702
Loi du 30 mars 1929, Alsace et Lorraine.....	17.650	321.230	395.648
ANNÉE 1933.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	362.542 50	8.056 500	8.136.325
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	2.385 00	53.000	54.915
Loi du 30 mars 1929.....	457.425 00	10.165.000	16.967.565
Loi du 30 mars 1929, Alsace et Lorraine.....	5.040 00	112 000	197.928

(a) La différence entre les colonnes 2 et 3 représente: 1° la soulte payée en espèces; 2° le montant des abatements de 15 p. 100, 25 p. 100 et 50 p. 100 opérés en exécution des lois des 23 juillet 1921 et 30 mars 1929.

ANNEXE X. (Suite et fin.)

Suite et fin du TABLEAU du montant des paiements en titres de rentes effectués en vertu de la loi du 30 avril 1921 (art. 10), de la loi du 23 juillet 1921 et de l'article 82 de la loi du 30 mars 1929.

(Application de l'article 6 de la loi du 31 mars 1922.)

CATÉGORIES D'OPÉRATIONS.	MONTANT	MONTANT	MONTANT
	DES RENTES	du	DES CRÉANCES
	émises.	CAPITAL NOMINAL	réglées
(1)	représenté	en rentes,	y compris la soulte. (a)
francs.	par les rentes.	en rentes,	(3)
(1)	(2)	(3)	(a)
ANNÉE 1934.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	177.142 50	3.936.500	4.029.382
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	4.680 00	104.000	109.121
Loi du 30 mars 1929.....	185.715 00	4.127.000	6.339.333
Loi du 30 mars 1929, Alsace et Lorraine.....	18.990 00	422.000	513.014
ANNÉE 1935.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	222.952 50	4.954.500	5.065.275
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	16.245 00	361.000	365.506
Loi du 30 mars 1929.....	60.097 50	1.335.500	2.047.478
Loi du 30 mars 1929, Alsace et Lorraine.....	855 00	19.000	28.547
ANNÉE 1936.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	84.150 00	1.870.000	1.930.194
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	8.662 50	192.500	195.459
Loi du 30 mars 1929.....	15.232 50	338.500	586.992
ANNÉE 1937.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	79.087 50	1.757.500	1.815.153
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	12.690 00	282.000	284.072
Loi du 30 mars 1929.....	10.732 50	238.500	381.089
ANNÉE 1938.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	31.432 50	698.500	724.008 57
Loi du 30 avril 1921, Alsace et Lorraine.....	5.715 00	127.000	127.585 34
Loi du 30 mars 1929.....	5.647 50	125.500	211.586 03
RÉCAPITULATION.			
Loi du 30 avril 1921, art. 10.....	21.816.160 00	374.580.571	376.417.731
Loi du 23 juillet 1921.....	56.714.858 00	945.247.631	1.112.848.288
Loi du 30 mars 1929.....	4.734.900 00	89.536.350	131.274.800
TOTAUX.....	83.265.918 00	1.409.364.552	1.620.540.819

(a) La différence entre les colonnes 2 et 3 représente : 1° la soulte payée en espèces ; 2° le montant des abattements de 15 p. 100, 25 p. 100 et 50 p. 100 opérés en exécution des lois des 23 juillet 1921 et 30 mars 1929.

ANNEXE XI.

TABLEAU DES ÉMISSIONS DES GRANDS RÉSEAUX DE CHEMINS DE FER.

(Application de l'article 238 de la loi de finances du 16 avril 1930.)

1. — Émissions réalisées jusqu'au 31 décembre 1938.

NATURE DES TITRES.	NOMBRE de TITRES.	PRODUIT NET.	CAPITAL NOMINAL.		
			ÉMIS.	AMORTI.	A AMORTIR.
			fr. c.	fr. s.	fr. s.
Obligations types antérieurs à la Convention de 1921.....	68.018.290	24.335.169.923 00	34.177.625.367	16.759.977.192	17.417.648.175
Obligations types de la Convention de 1921.....	65.696.818	45.767.022.356 33	61.912.311.000	2.609.639.500	59.302.671.500
Obligations types divers émis à l'étranger.	Francs français... 364.086	514.706.762 39	661.800.000	66.671.000	595.129.000
	Francs suisses... 72.300	281.081.183 03	fr. s. 72.300.000	fr. s. 9.167.000	fr. s. 63.133.000
	Florins... 92.500	557.499.682 62	flor. 85.000.000	flor. 192.000	flor. 84.808.000
	Dollars... 28.946	503.702.563 18	\$ 27.236.000	\$ 6.089.000	\$ 21.147.000
Livres... 42.780	436.446.064 27	£ 10.058.000	£ 1.592.000	£ 8.466.000	
	Bons à court terme... 7.507.328	7.135.877.304 62	7.698.308.000	"	7.698.308.000
Emprunts divers à court terme.	Francs français... "	129.033.930 58	136.056.991	"	136.056.991
	Francs suisses... "	1.483.280.671 82	fr. s. 235.000.000	fr. s. "	fr. s. 235.000.000
	Florins... "	590.466.490 68	flor. 35.000.000	flor. "	flor. 35.000.000
TOTAUX.....	141.823.048	81.734.286.932 52	fr. f. 104.586.101.358 fr. s. 307.300.000 flor. 120.000.000 \$ 27.236.000 £ 10.058.000	fr. f. 19.436.287.692 fr. s. 9.167.000 flor. 192.000 \$ 6.089.000 £ 1.592.000	fr. f. 85.149.813.666 fr. s. 298.133.000 flor. 119.808.000 \$ 21.147.000 £ 8.466.000

2. — Émissions réalisées pendant l'année financière 1938.

NATURE DES TITRES.	NOMBRE de TITRES.	PRODUIT NET.	CAPITAL NOMINAL.		
			ÉMIS.	AMORTI.	A AMORTIR.
			fr. c.	fr. s.	fr. s.
Obligations types de la Convention de 1921:					
Obligations 5 1/2 % 1935.....	108.002	121.981.887 21	162.070.000	668.000	161.402.000
Obligations 6 % 1936.....	541.888	602.734.897 14	731.840.000	1.673.000	730.167.000
Emprunt hollandais interréseaux (Tranches de 1938).....	"	388.478.113 71	flor. 22.500.000	"	flor. 22.500.000
Billets à valoir.....	"	4.673.750 00	4.750.000	"	4.750.000
Actes notariés et sous-seings privés.....	"	13.432.500 00	18.386.400	"	18.386.400
TOTAUX.....	649.890	1.131.301.148 06	917.046.400 flor. 22.500.000	2.341.000 "	914.705.400 flor. 22.500.000

TABLEAU INDIQUANT LE MONTANT DES PAYEMENTS EFFECTUÉS
POUR LA RÉPARATION DES DOMMAGES DE GUERRE.

(Application de l'article 181 de la loi de finances du 13 juillet 1925.)

NATURE DES DOMMAGES.	1914	1920.	1921.	1922.	1923.	1924.	1925.	1926.	1927.	1928.	Du 1 ^{er} janv. 1929 au 31 mars 1930.	Année financière 1930-1931.	Année financière 1931-1932.	Année financière 1932.	1933.	1934.	1935.	1936.	1937.	1938.	TOTAUX.
	à 1919.																				
DOMMAGES AUX PERSONNES.																					
Allocations militaires, pensions et dépenses diverses en faveur des mutilés, des prisonniers de guerre, des victimes civiles, des pupilles de la Nation, etc.....	19.112	4.672	4.503	3.194	2.490	2.465	4.070	4.215	4.820	5.227	5.319	5.569	6.118	4.684	6.142	6.012	5.837	5.658	6.024	6.005	112.136
DOMMAGES AUX BIENS.																					
a. Propriétés privées. (Loi du 17 avril 1919.)																					
Payements sur le capital des indemnités.	Trésor (y compris les paiements en obligations de la Défense nationale).	4.946	7.217	4.528	2.050	3.510	3.604	3.027	1.927	1.834											
	Crédit national.....	"	1.913	6.901	6.929	5.067	1.943	928	923	1.170	967	843	582	503	259	100	44	28	14	8	36.231
	Annuités.....	"	"	3.774	2.682	1.715	1.169	334	1.543	1.180	1.105	1.246	860	698	268	85	44	30	22	14	30.495
	Rentes.....	"	"	20	445	389	233	123	71	55	636	750	280	315	495	32	19	12	18	11	15.658
TOTAUX.....	4.946	9.130	15.223	12.106	10.681	6.949	4.412	4.464	4.270	47	55	48	53	28	25	10	7	3	2	1	1.615
Payements d'intérêts sur indemnités.	Crédit national.....	"	23	245	880	372	120	52	55	2.755	2.894	1.770	1.569	1.279	1.047	227	114	73	56	34	83.999
	Trésor (obligations de la Défense nationale).....	"	"	"	"	570	384	324	150	41	76	42	40	19	21	11	6	4	3	3	2.064
	Trésor (titres amortissables en 15 ans).	"	"	"	"	"	"	"	"	143	114	"	"	"	"	"	"	"	"	"	1.875
	Autres dépenses (travaux, achats, frais d'administration, etc.).....	2.974	2.705	949	700	327	208	203	153	130	"	13	60	69	32	30	16	13	8	6	8
b. Autres dommages.																					
Voies ferrées.....	434	706	821	145	88	56	28	13	13	80	77	56	51	38	55	22	30	20	15	15	8.814
Autres dépenses de reconstitution.....	501	520	536	350	425	315	251	103	110	7	11	7	7	6	8	6	3	2	3	4	2.368
TOTAUX des dommages aux biens.....	8.855	13.084	17.774	14.181	12.463	8.032	5.270	4.938	4.779	96	115	148	108	64	62	24	31	73	75	81	3.997
TOTAUX des dommages.....	27.967	17.756	22.277	17.375	14.953	10.497	9.340	9.153	9.559	3.122	3.300	2.083	1.844	1.438	1.229	306	197	180	158	145	103.378
										8.349	8.619	7.652	7.962	6.122	7.371	6.318	6.034	5.838	6.182	6.150	215.514

ANNEXE XIII.

PRÉVISIONS DE RECETTES ET DE DÉPENSES

DES OFFICES ET ÉTABLISSEMENTS AUTONOMES DE L'ÉTAT POUR L'EXERCICE 1940.

(Application de l'art. 27 de la loi du 24 décembre 1934.)

Les prévisions de recettes et de dépenses des offices et établissements autonomes de l'État pour l'exercice 1940 feront l'objet d'un fascicule spécial.

PROJET DE LOI.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE,

DÉCRÈTE :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté à la Chambre des Députés par le Ministre des Finances, chargé d'en exposer les motifs et d'en soutenir la discussion :

TITRE PREMIER.

BUDGET DES SERVICES CIVILS.

§ 1^{er}. — *Crédits ouverts.*

ARTICLE PREMIER.

Des crédits sont ouverts aux Ministres pour les dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940 conformément à l'état A annexé à la présente loi.

Ces crédits s'appliquent :

1° à la dette publique, pour.....	21.223.021.969 ^f
2° à la dette viagère, pour.....	13.747.937.253
3° aux pouvoirs publics, pour.....	179.467.500
4° au personnel, pour.....	10.040.612.083
5° au matériel et au fonctionnement des services, pour.....	2.286.456.365
6° aux travaux, pour.....	3.065.084.000
7° aux subventions, pour.....	23.078.946.827
8° à des dépenses diverses, pour.....	5.373.509.786

TOTAL..... 78.995.035.783

§ 2. — Impôts et revenus autorisés.

ART. 2.

La perception des impôts directs et indirects et des produits et revenus publics continuera à être opérée, pour l'exercice 1940, conformément aux lois et décrets en vigueur.

Continuera d'être faite, pour l'exercice 1940, la perception, conformément aux lois et décrets existants, des divers produits et revenus affectés aux budgets annexes.

Continuera également d'être faite, pendant l'année 1940, la perception, conformément aux lois et décrets existants, des divers droits, produits et revenus au profit des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisées.

ART. 3.

La contribution des colonies aux dépenses militaires de la métropole et aux dépenses de l'aéronautique militaire aux colonies est fixée pour l'exercice 1940 à la somme de 54.423.000 francs ainsi répartie par colonie :

Indochine.	42.298.000 ^f
Afrique occidentale française.	6.879.500
Madagascar.	4.218.000
Martinique	343.500
Guadeloupe	393.400
Réunion.	290.600
TOTAL égal.	54.423.000

Cette somme sera inscrite au budget des recettes, paragraphe 4 : « Produits divers (Colonies) ».

ART. 4.

La contribution des colonies aux dépenses civiles de l'administration centrale et des services administratifs coloniaux des ports de commerce est fixée, pour l'exercice 1940, à la somme de 5.890.535 francs, ainsi répartie par colonie :

Indochine.	1.644.730 ^f
Afrique occidentale française.	2.295.355
Afrique équatoriale française.	455.615
Madagascar.	1.316.110
Martinique.	63.440
Réunion.	52.865
Guyane	520
Guadeloupe	42.295
Nouvelle-Calédonie.	520
Établissements français dans l'Inde.	13.210
Établissements français de l'Océanie.	520
Côte française des Somalis.	5.285
Saint-Pierre et Miquelon.	70
TOTAL égal.	5.890.535

La contribution du Cameroun aux dépenses civiles de l'administration centrale et des services administratifs coloniaux des ports de commerce pour l'exercice 1940, est évaluée à 174.465 francs.

Le montant de ces contributions sera inscrit en recettes au budget général de l'exercice 1940, paragraphe 4 : « Produits divers (Colonies) ».

ART. 5.

La contribution des colonies aux dépenses administratives de la caisse intercoloniale de retraites est fixée, pour l'exercice 1940, à la somme de 1.625.950 francs, ainsi répartie par colonie :

Indochine	680.600 ^f
Afrique occidentale française	344.500
Afrique équatoriale française	175.000
Madagascar	180.000
Guadeloupe	52.950
Martinique	52.950
Réunion	52.950
Guyane	34.500
Nouvelle-Calédonie	34.500
Établissements français de l'Océanie	8.000
Saint-Pierre et Miquelon	3.000
Côte française des Somalis	7.000
TOTAL égal	1.625.950

La contribution des territoires africains sous mandat aux dépenses administratives de ladite caisse est évaluée ainsi qu'il suit pour l'exercice 1940 :

Togo	42.395 ^f
Cameroun	52.950

Ces sommes seront inscrites au budget des recettes, paragraphe 4 : « Produits divers (Colonies) ».

ART. 6.

La contribution des colonies aux dépenses d'entretien de l'Agence économique des colonies autonomes, du Cameroun et de l'Afrique équatoriale française est fixée, pour l'exercice 1940, à la somme de 1.009.170 francs ainsi répartie par colonie :

Afrique équatoriale française	547.347 ^f
Martinique	150.141
Réunion	100.000
Guadeloupe	125.262
Guyane	14.400
Nouvelle-Calédonie	13.960
Établissements français dans l'Inde	36.200
Établissements français de l'Océanie	7.000
Côte française des Somalis	13.960
Saint-Pierre et Miquelon	900
TOTAL égal	1.009.170

Le montant de cette contribution sera versé au budget du territoire sous mandat du Cameroun.

ART. 7.

La contribution du budget du chemin de fer et du port de la Réunion aux dépenses d'entretien du contrôle technique de cet organisme à Paris est fixée, pour l'exercice 1940, à la somme de 76.000 francs.

La contribution des colonies aux dépenses de contrôle des chemins de fer coloniaux est fixée, pour l'exercice 1940, à la somme de 149.000 francs, ainsi répartie :

Afrique occidentale française	65.000 ^f
Indochine	65.000
Madagascar	12.500
Afrique équatoriale française	6.500
TOTAL égal	149.000

La contribution des territoires africains sous mandat aux dépenses de contrôle des chemins de fer coloniaux est évaluée, pour l'exercice 1940, à la somme de 10.500 francs, ainsi répartie :

Territoire du Cameroun.....	7.500 ^f
Territoire du Togo.....	3.000
TOTAL égal.....	<u>10.500</u>

Le montant de ces contributions sera inscrit en recettes au budget général de l'exercice 1940, paragraphe 4 : « Produits divers (Colonies) ».

ART. 8.

La contribution des colonies aux dépenses d'entretien de l'École supérieure d'application d'agriculture tropicale et de la Section technique d'agriculture coloniale est fixée, pour l'exercice 1940, à la somme de 1.134.295 francs, ainsi répartie par colonie :

Indochine.....	416.120 ^f
Afrique occidentale française.....	298.690
Afrique équatoriale française.....	77.610
Madagascar.....	186.360
Martinique.....	40.335
Réunion.....	37.780
Guadeloupe.....	33.700
Guyane.....	11.490
Nouvelle-Calédonie.....	14.040
Établissements français de l'Océanie.....	18.180
Établissements français dans l'Inde.....	5.615
Côte française des Somalis.....	4.125
Saint-Pierre et Miquelon.....	250
TOTAL égal.....	<u>1.134.295</u>

La contribution des territoires africains sous mandat aux dépenses d'entretien de l'École supérieure d'application d'agriculture tropicale et de la section technique d'agriculture coloniale, pour l'exercice 1940, est évaluée ainsi qu'il suit :

Togo.....	38.550 ^f
Cameroun.....	72.755

Le montant de ces contributions sera inscrit en recettes au budget général de l'exercice 1940, paragraphe 4 : « Produits divers (Colonies) ».

ART. 9.

La contribution des colonies aux dépenses d'entretien du Musée permanent de la France d'Outre-Mer est fixée, pour l'exercice 1940, à la somme de 947.245 francs, ainsi répartie par colonie :

Indochine.....	347.505 ^f
Afrique occidentale française.....	249.435
Afrique équatoriale française.....	64.815
Madagascar.....	155.630
Martinique.....	35.685
Réunion.....	31.555
Guadeloupe.....	28.140
Guyane.....	9.585
Nouvelle-Calédonie.....	11.725
Établissements français de l'Océanie.....	6.825
Établissements français de l'Inde.....	4.690
Côte française des Somalis.....	3.445
Saint-Pierre et Miquelon.....	210
TOTAL égal.....	<u>947.245</u>

La contribution des territoires africains sous mandat aux dépenses d'entretien du Musée permanent de la France d'Outre-Mer pour l'exercice 1940 est évaluée ainsi qu'il suit :

Togo.....	32.195 ^f
Cameroun.....	60.760

Le montant de ces contributions sera inscrit en recettes au budget général de l'exercice 1940, paragraphe 4 : « Produits divers (Colonies) ».

§ 3. — Évaluation des voies et moyens.

ART. 10.

Les voies et moyens applicables aux dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940 sont évalués, conformément à l'état B annexé à la présente loi, à la somme totale de 79.031.083.112 francs.

TITRE II.

BUDGETS ANNEXES.

ART. 11.

Les budgets annexes rattachés pour ordre au budget des services civils sont fixés, en recettes et en dépenses, pour l'exercice 1940, à la somme de 9.786.486.159 francs, conformément à l'état C annexé à la présente loi.

ART. 12.

Le montant des dépenses que le Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre et des Affaires étrangères est autorisé à engager pour l'exécution des travaux intéressant la radiodiffusion nationale et figurant aux états annexés aux différentes lois indiquées ci-après est augmenté d'une somme totale de 67.103.000 francs, savoir :

État I annexé à la loi du 28 février 1934.....	64.303.000 ^f
État J annexé à la loi du 31 décembre 1936.....	2.800.000
TOTAL égal.....	<u>67.103.000</u>

ART. 13.

Le Président du Conseil, Ministre de la Défense nationale et de la Guerre et des Affaires étrangères, est autorisé à engager les dépenses nécessaires à l'exécution des travaux ci-après, à concurrence d'une somme de 33.600.000 francs, savoir :

Bâtiments de la radiodiffusion nationale.....	31.000.000 ^f
Câbles de radiodiffusion.....	2.600.000
TOTAL égal.....	<u>33.600.000</u>

ART. 14.

Le montant des engagements de dépenses accordés au Ministre des Postes, télégraphes et téléphones pour l'exécution des travaux autorisés par les lois et décrets énumérés ci-après est diminué d'une somme nette de 651.681.951 francs se répartissant comme suit :

Loi du 30 juin 1923.....	—	1.516.366 ¹
Loi du 5 août 1924.....	+	1.841.729
Loi du 19 décembre 1926.....	+	978.015
Loi du 27 décembre 1927.....	—	87.557
Loi du 30 décembre 1928.....	—	1.215.000
Loi du 16 avril 1930.....	—	2.326.768
Loi du 31 mars 1931.....	—	80.715.896
Loi du 31 mars 1932.....	+	1.500.000
Loi du 31 mai 1933.....	+	15.510.000
Loi du 28 février 1934.....	—	553.240.108
Loi du 31 décembre 1935.....	—	2.410.000
Loi du 31 décembre 1936.....	—	16.400.000
Délibération spéciale du Conseil des Ministres en date du 17 mars 1938.....	—	1.500.000
Loi du 31 décembre 1938.....	+	2.600.000
Décret-loi du 18 avril 1939 (augmentation de puissance de Tunis-Radio).....	—	5.700.000
Décret-loi du 29 juillet 1939.....	—	9.000.000
TOTAL égal.....	—	651.681.951

En conséquence, le montant total des engagements de dépenses dont dispose le Ministre des Postes, télégraphes et téléphones est ainsi fixé pour chacun des textes ci-après :

Loi du 30 juin 1923.....	1.150.969.484 ¹
Loi du 5 août 1924.....	949.946.019

Loi du 19 décembre 1926.....	360.715.500
Loi du 27 décembre 1927.....	256.717.183
Loi du 30 décembre 1928.....	1.887.354.410
Loi du 16 avril 1930.....	914.066.186
Loi du 31 mars 1931.....	865.871.521
Loi du 31 mars 1932.....	432.580.000
Loi du 31 mai 1933.....	356.092.767
Loi du 28 février 1934.....	218.598.392
Loi du 31 décembre 1935.....	147.105.000
Loi du 31 décembre 1936.....	1.025.370.000
Loi du 31 décembre 1938.....	198.600.000
Décret-loi du 18 avril 1939.....	2.000.000

ART. 15.

Le Ministre des Postes, télégraphes et téléphones est autorisé à engager les dépenses nécessaires à l'exécution des travaux figurant à l'état G annexé à la présente loi et dont le montant est prévu pour une somme de 229 millions de francs.

Il sera pourvu à ces dépenses par l'inscription à la deuxième section du budget annexe des Postes, télégraphes et téléphones, des annuités figurant à l'état précité.

Dans le cas où les dépenses d'un exercice seraient supérieures aux prévisions de cet état, l'excédent sera imputé par anticipation sur les crédits de l'exercice suivant, dans la limite du maximum fixé chaque année par la loi de finances.

Dans le cas où les dépenses seraient inférieures au montant de l'annuité d'un exercice déterminé, l'excédent de crédits inemployé sera reporté à l'exercice suivant, en addition aux crédits ouverts au titre de cet exercice.

Les marchés afférents à l'exécution des travaux visés ci-dessus ne pourront être passés qu'à la suite de décisions signées par le Ministre des Postes, télégraphes et téléphones et par le Ministre des Finances.

ART. 16.

Par application de l'article 75 de la loi de finances du 30 juin 1923, le Ministre des Finances est autorisé à émettre, en 1940, pour subvenir aux dépenses de la 2^e section du budget annexe des Postes, télégraphes et téléphones, des bons et obligations amortissables dans la limite du total des crédits alloués au titre de ces dépenses.

TITRE III.

DISPOSITIONS SPÉCIALES.

ART. 17.

Est approuvée la convention intervenue le 15 novembre 1939 entre le Ministre des Finances et la Caisse autonome d'amortissement.

ART. 18.

Le crédit ouvert par la présente loi au chapitre 145 du budget des Finances sera réparti entre les ministères et services et les budgets annexes, au moyen de décrets rendus sur la proposition du Ministre des Finances, qui rétabliront par des modifications d'ordre les concordances entre les fixations de recettes et de dépenses du budget des services civils et des budgets annexes.

ART. 19.

Les dispositions du 1^{er} alinéa de l'article 79 de la loi de finances du 31 décembre 1937 sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1940.

Est prorogé jusqu'au 31 décembre 1940 le délai prévu par le 2^e alinéa de l'article 79 susvisé.

ART. 20.

Des décrets rendus sur la proposition du Président du Conseil et du Ministre des Finances et contresignés par les Ministres intéressés répartiront le crédit global de 1.800.000.000 francs ouvert au budget des Finances pour l'achèvement des programmes de travaux (lois des 7 juillet 1934 et 18 août 1936 et décret du 24 mai 1938).

Les crédits répartis selon la procédure prévue par le présent article feront l'objet de chapitres spéciaux.

ART. 21.

Les délais d'exécution des travaux de vicinalité compris aux programmes de 1937 au titre de la loi du 12 mars 1880 et des travaux de désenclavement sont prorogés jusqu'au 31 décembre 1940.

ART. 22.

L'article 46 de la loi de finances du 24 décembre 1934 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les frais de fonctionnement du bureau chargé au Ministère du Travail du contrôle sur pièces des opérations des caisses d'épargne seront prélevés chaque année sur le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, jusqu'à concurrence de 400.000 francs ».

ART. 23.

Sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1940 les dispositions de l'article 112 de la loi de finances du 31 décembre 1938, relatives au détachement d'un professeur d'agriculture à l'administration centrale de l'Agriculture.

ART. 24.

La date de clôture du compte spécial « Dépenses pour la défense du marché du blé », fixée au 29 février 1940 par le décret du 17 juin 1938, est reportée au 30 juin 1940.

ART. 25.

L'effectif des étalons et baudets nationaux, fixé à 2.660 têtes d'étalons et 80 têtes de baudets par l'article 111 de la loi de finances du 31 décembre 1938, est porté à 2.690 têtes d'étalons et 80 têtes de baudets.

ART. 26.

La loi du 4 juillet 1931 portant création d'un système d'encouragement à la culture du lin est prorogée pour un an.

Les lois des 2 mars et 20 avril 1932 portant création d'un système d'encouragement à la culture du chanvre sont prorogées pour un an.

Le Ministre de l'Agriculture est autorisé à prélever sur les crédits affectés à l'encouragement aux cultures du lin et du chanvre des sommes s'élevant respectivement à 150.000 francs pour le lin et à 25.000 francs pour le chanvre, afin d'effectuer les recherches et expériences tendant à perfectionner les variétés, les méthodes de culture, de rouissage, de teillage de ces deux textiles en vue de l'amélioration de la qualité et du prix de revient de leurs fibres.

TITRE IV.

MOYENS DE SERVICE ET DISPOSITIONS ANNUELLES.

ART. 27.

La nomenclature des services votés pour lesquels il peut être ouvert, par décrets rendus en Conseil d'État, des crédits supplémentaires pendant la prorogation des Chambres, en exécution de l'article 5 du décret du 24 mai 1938 est fixée, pour l'exercice 1940, conformément à l'état D annexé à la présente loi.

ART. 28.

Est fixée pour l'exercice 1940, conformément à l'état E annexé à la présente loi, la liste des chapitres du budget des services civils où s'imputent les dépenses obligatoires acquittées en plusieurs échéances au vu d'un titre permanent et susceptibles, pour ce motif, d'excéder le montant des crédits votés.

ART. 29.

Le Ministre des Finances est autorisé à avancer au Crédit national pour le règlement en espèces des indemnités de dommages de guerre, pendant l'année 1940, des sommes qui ne pourront dépasser la somme de 6.500.000 francs.

ART. 30.

Le montant des obligations aliénables et amortissables en quinze ans que le Ministre des Finances est autorisé à délivrer en paiement, tant en capital qu'en intérêts, des indemnités de

dommages de guerre, dans les conditions prévues par les articles 2 et 3 de la loi du 31 décembre 1929, ne pourra dépasser, pendant l'année 1940, les chiffres ci-après :

Départements des régions libérées :	
Payements en capital.....	20.000.000 ^f
Payements en intérêts.....	8.000.000
Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle :	
Payements en capital et en intérêts.....	7.000.000
TOTAL.....	<u>35.000.000</u>

ART. 31.

Le Ministre des Finances est autorisé à prendre, pendant l'année 1940, des engagements à concurrence de 10 millions de francs pour le paiement au moyen d'annuités, dans les conditions prévues par les articles 152 à 158 de la loi de finances du 31 juillet 1920 et des lois subséquentes, des indemnités de dommages de guerre ou des avances sur ces indemnités.

ART. 32.

Le maximum, pour l'exercice 1940, de la subvention de l'État pour les dépenses de la police municipale de Paris est fixé à la somme de 427.255.365 francs.

ART. 33.

La répartition du fonds de subvention affecté par l'article 58 de la loi du 10 août 1871, modifiée par la loi du 30 juin 1907, l'article 65 de la loi du 31 mars 1931 et l'article 2 du décret du 9 septembre 1939, aux dépenses des départements qui, en raison de leur situation finan-

cière, doivent recevoir une allocation sur les fonds du budget général, est ainsi fixée pour l'année 1940 :

Alpes (Basses)	1.274.790 francs
Alpes (Hautes)	1.218.130 —
Ariège.....	878.190 —
Cantal.....	736.545 —
Corrèze.....	198.300 —
Corse	1.784.700 —
Creuse.....	793.200 —
Landes	1.019.830 —
Lot.....	736.545 —
Lozère	1.359.770 —
TOTAL.....	10.000.000 francs.

Ces subventions seront imputées, à due concurrence, sur les crédits ouverts à cet effet au budget de l'Intérieur.

ART. 34.

Est attribuée, pour l'exercice 1940, au fonds de majoration et de solidarité créé par l'article 38 du décret du 28 octobre 1935, une somme de 3.000.000 francs, qui sera prélevée concurremment sur la part de la redevance supplémentaire des bénéfices de la Banque de France et sur la part du produit des jeux attribuée à l'État par application des articles 14 et 66, § 5, de la loi de finances du 19 décembre 1926, modifiés par l'article 73 de la loi du 31 décembre 1936. Ce prélèvement s'opérera au prorata des revenus procurés au Trésor par ces deux catégories de fonds.

ART. 35.

Le nombre d'inspecteurs des Colonies que le Ministre des Colonies est autorisé à admettre à la retraite proportionnelle, au cours de l'année 1940, dans les conditions prévues par l'article 44 de la loi du 14 avril 1924 portant réforme du régime des pensions civiles et militaires, est fixé à 2.

ART. 36.

L'autorisation d'émettre des obligations garanties dans la limite d'un maximum de 30 millions de francs, réalisables par tranches de 15 millions de francs, donnée à la compagnie du chemin de fer franco-éthiopien par l'article 173 de la loi de finances du 31 décembre 1938, est maintenue jusqu'au 31 décembre 1940.

ART. 37.

Le montant maximum des avances que le Ministre des Finances est autorisé, conformément aux dispositions de l'article 164 de la loi de finances du 30 juin 1923 et de l'article 67 de la loi du 19 mars 1928, à accorder, au cours de l'année 1940, au chemin de fer et au port de la Réunion, pour couvrir les dépenses de travaux complémentaires de premier établissement et les acquisitions de matériel roulant complémentaire, est fixé à 3 millions de francs.

ART. 38.

Le Ministre de l'Agriculture est autorisé à engager, pendant l'année 1940, pour des travaux d'équipement rural, des dépenses dont le montant maximum est fixé à 30 millions de francs.

ART. 39.

Le Ministre des Finances est autorisé à se procurer, pendant l'année 1940, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, pour l'application de la loi du 2 août 1923 sur la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes, des avances dont le total ne pourra dépasser 30 millions de francs.

ART. 40.

Le montant total des subventions annuelles que le Ministre des Travaux publics peut s'engager, pendant l'année 1940, à allouer aux entreprises de voies ferrées d'intérêt local, en vertu des lois des 31 juillet 1913, 28 avril 1920 et 13 août 1920, ne devra pas excéder la somme de 200.000 francs.

ART. 41.

Pour l'application de l'article 2, § 3, de la loi du 28 avril 1920, qui a modifié temporairement les articles 14, 17, 26 et 27 de la loi du 31 juillet 1913 relative aux voies ferrées d'intérêt local, le taux pour la transformation en annuité de la part supplémentaire de subvention donnée par le département ou la commune est maintenu, pour l'année 1940, à 5 p. 100.

ART. 42.

Le montant total maximum des annuités que le Ministre des Travaux publics peut s'engager, pendant l'exercice 1940, à allouer aux entreprises concessionnaires de forces hydrauliques ou de transport d'énergie électrique, en vertu de l'article 1^{er} du décret du 17 juin 1938, relatif aux mesures destinées à assurer le développement de l'équipement électrique en France, est fixé à la somme de 10.000.000 francs.

ART. 43.

La subvention allouée à l'Établissement national des invalides de la Marine, pour l'exercice 1940, par application de l'article 72 du décret du 17 juin 1938 et de l'article 2 du décret du 20 mars 1939 est fixée à 274.000.000 francs.

ART. 44.

La nomenclature des renseignements à fournir aux Chambres par les différents ministères ou services est fixée, pour l'exercice 1940, conformément à l'état F annexé à la présente loi.

ART. 45.

Il est interdit aux Ministres de prendre des mesures nouvelles entraînant des augmentations de dépenses imputables sur les crédits ouverts par les articles 1^{er} et 11 qui ne résulteraient pas de l'application de lois antérieures ou de dispositions de la présente loi.

Les Ministres ordonnateurs et le Ministre des Finances seront personnellement responsables des décisions prises à l'encontre de la disposition ci-dessus.

ART. 46.

Toutes contributions directes et indirectes autres que celles qui sont autorisées par les lois en vigueur et par la présente loi, à quelque titre ou sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formellement interdites, à peine, contre les autorités qui les ordonneraient, contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs et ceux qui en feraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition pendant trois années contre tous receveurs, percepteurs ou individus qui en auraient fait la perception.

Seront également punissables des peines prévues à l'égard des concussionnaires, tous détenteurs de l'autorité publique qui, sous une forme quelconque et pour quelque motif que ce soit, auront, sans l'autorisation de la loi, accordé des exonérations ou franchises de droits, impôts et taxes publics, ou auront effectué gratuitement la délivrance de produits des établissements de l'État.

Ceux qui auront bénéficié de ces faveurs seront poursuivis comme complices.

Fait à Paris, le 16 novembre 1939.

Signé : ALBERT LEBRUN.

Par le Président de la République :

Le Ministre des Finances,

Signé : PAUL REYNAUD.

ÉTATS LÉGISLATIFS

ANNEXÉS AU PROJET DE LOI

PORTANT FIXATION

DU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

ÉTAT A.

TABLEAU, PAR SERVICE ET PAR CHAPITRE, DES DÉPENSES DU BUDGET DES SERVICES CIVILS
POUR L'EXERCICE 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
PRÉSIDENTE DU CONSEIL.		
I. — DÉPENSES ADMINISTRATIVES DE LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL.		
4° PARTIE. — PERSONNEL.		
1	Traitements du Vice-Président du Conseil et du personnel de la Présidence du Conseil	949.658
2	Présidence du Conseil. — Indemnités et allocations diverses	680.809
3	Allocations pour charges de famille	40.484
4	Indemnités de résidence	191.000
5	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension	Mémoire.
6	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée	Mémoire.
	TOTAL pour la 4° partie	1.862.031
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.		
7	Présidence du Conseil. — Matériel	567.443
8	Remboursements à diverses administrations	211.057
9	Dépenses exceptionnelles motivées par l'état de guerre	100.000
	TOTAL pour la 5° partie	878.500
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.		
10	Propagande pour l'exportation	10.000.000
11	Centre des hautes études d'administration musulmane	100 000
11 bis.	Service des réfugiés. — Allocations en espèces	1.500.000.000
11 ter.	Service des réfugiés. — Dépenses autres que les allocations en espèces	900.000.000
12	Secours	3.000
13	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
14	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie	2.410.103.000
RÉCAPITULATION.		
	4° partie. — Personnel	1.862.031
	5° partie. — Matériel et fonctionnement des services	878.500
	8° partie. — Dépenses diverses	2.410.103.000
	TOTAL pour les dépenses administratives de la Présidence du conseil	2.412.843.531

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	PRÉSIDENTE DU CONSEIL. (Suite.)	
	II. — SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
15	Traitements du directeur général des services d'Alsace et de Lorraine et du personnel du service central.....	934.762
16	Indemnités du directeur général des services d'Alsace et de Lorraine et du personnel du service central.....	35.280
17	Services temporaires de Strasbourg. — Traitements et salaires.....	624.505
18	Services temporaires de Strasbourg. — Indemnités diverses.....	6.150
19	Office général des assurances sociales. — Traitements et salaires.....	1.011.639
20	Office général des assurances sociales. — Indemnités diverses.....	4.300
21	Indemnités de résidence.....	213.220
22	Allocations pour charges de famille.....	51.760
23	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine.....	277.100
24	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	650.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	3.808.716
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
25	Remboursement de frais.....	100.000
26	Service central. — Matériel.....	143.200
27	Services temporaires de Strasbourg. — Matériel.....	83.000
28	Office général des assurances sociales. — Matériel.....	45.000
29	Dépenses à rembourser à d'autres administrations publiques.....	100.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	471.200
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
30	Subventions et encouragements aux publications, représentations et manifestations d'intérêt national.....	300.000
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
31	Secours.....	196.350
32	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
33	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	196.350
	RÉCAPITULATION.	
	4° partie. — Personnel.....	3.808.716
	5° partie. — Matériel et fonctionnement des services.....	471.200
	7° partie. — Subventions.....	300.000
	8° partie. — Dépenses diverses.....	196.350
	TOTAL pour les Services d'Alsace et de Lorraine.....	4.776.266

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	PRÉSIDENTE DU CONSEIL. (Suite.)	
	III. — ÉCONOMIE NATIONALE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
34	Traitements, émoluments et salaires du personnel de l'économie nationale.....	1.115.405
35	Service de l'économie nationale. — Indemnités et allocations diverses.....	64.720
36	Conseil national économique. — Traitements.....	568.221
37	Conseil national économique. — Indemnités et allocations diverses.....	30.000
38	Direction de la statistique générale et de la documentation. — Service d'observation des prix et office régional de statistique d'Alsace et de Lorraine. — Traitements et salaires.....	2.695.867
39	Direction de la statistique générale et de la documentation. — Service d'observation des prix et office régional de statistique d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités et allocations diverses.....	60.000
40	Indemnités de résidence.....	715.000
41	Allocations pour charges de famille.....	110.000
42	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	15.000
43	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	35.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	5.409.213
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
44	Remboursement de frais.....	380.000
45	Service de l'économie nationale. — Matériel.....	591.000
46	Conseil national économique. — Matériel.....	109.000
47	Direction de la statistique générale et de la documentation. — Service d'observation des prix et office régional de statistique d'Alsace et de Lorraine. — Matériel.....	452.000
48	Remboursements à l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.....	170.000
49	Remboursements à l'imprimerie nationale.....	361.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	2.063.000
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
50	Subvention à l'office permanent de l'institut international de statistique.....	27.000
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
51	Secours.....	19.000
52	Commission d'études relatives au coût de la vie.....	120.700
53	Bonifications d'intérêts allouées en application des décrets des 25 août 1937, 2 mai 1938 et 17 juin 1938.....	60.000.000
54	Emplois de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
55	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
56	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	60.139.700
	RÉCAPITULATION.	
	4° PARTIE. — Personnel.....	5.409.213
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	2.063.000
	7° PARTIE. — Subventions.....	27.000
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	60.139.700
	TOTAL pour l'Économie nationale.....	67.638.913

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	PRÉSIDENTE DU CONSEIL. (Suite.)	
	IV. — COMMISSARIAT GÉNÉRAL À L'INFORMATION.	
	8 ^e PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
57	Dépenses de fonctionnement du commissariat général à l'information.....	42.245.300
58	Commissariat général à l'information. — Dépenses soumises à des règles particulières de contrôle.....	144.050.000
	TOTAL pour le Commissariat général à l'information.....	186.295.300
	RÉCAPITULATION.	
	I. — Dépenses administratives de la Présidence du Conseil.....	2.412.843.531
	II. — Services d'Alsace et de Lorraine.....	4.776.266
	III. — Économie nationale.....	67.638.913
	IV. — Commissariat général à l'information.....	186.295.300
	TOTAL pour la Présidence du Conseil.....	2.671.554.010

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	FINANCES.	
	1 ^{re} PARTIE. — DETTE PUBLIQUE.	
	I. — DETTE INTÉRIEURE.	
	A. — Dette perpétuelle.	
1	Rentes perpétuelles.....	1.770.412.218
	B. — Dette amortissable.	
2	Rentes amortissables.....	5.753.620.400
3	Annuité versée à la Caisse des dépôts et consignations pour amortir une somme équivalente à celle des bons du Trésor à 3 et 5 ans 1922 rachetés en bourse par cet établissement.....	39.512.113
4	Service des intérêts des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour la distribution de l'énergie électrique dans les campagnes.....	28.200.000
5	Service des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts à moyen terme accordés par la Caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel.....	804.000
6	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à bon marché.....	424.300.000
7	Service des intérêts des avances ou prêts consentis pour la construction d'habitations à bon marché améliorées et d'habitations à loyers moyens.....	54.884.000
8	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations en application de l'article 4 du décret-loi du 24 mai 1938 (destruction des immeubles et îlots insalubres).....	Mémoire.
9	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations en application de l'article 15 du décret-loi du 24 mai 1938 (construction d'habitations à bon marché).....	Mémoire.
10	Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts destinés à l'amélioration du logement rural.....	100.000
11	Financement des prêts agricoles à court terme.....	3.375.000
12	Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts destinés à des travaux d'équipement rural.....	5.900.000
13	Service des intérêts des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts agricoles à moyen terme.....	18.290.000
14	Service des intérêts des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour le financement des prêts agricoles à long terme.....	18.450.000
15	Application du décret-loi du 24 mai 1938 concernant le domaine retraite.....	90.000
16	Remboursement des avances faites pour la restauration des chemins et les adductions d'eau.....	23.845.000
17	Annuités de remboursement des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour l'organisation et l'assainissement du marché de la viande.....	350.000
17 bis.	Annuités de remboursement dues à la Caisse des dépôts et consignations pour construction de deux usines d'hydrogénation.....	4.800.000
18	Service des prêts faits aux départements et aux communes des Bouches-du-Rhône et de Vaucluse, ainsi qu'aux propriétaires d'immeubles résidant dans ces départements.....	276.000
19	Service des prêts consentis aux propriétaires d'immeubles ayant souffert des inondations de janvier et février 1910....	29.600
20	Service des intérêts des avances faites à l'État par la Caisse des dépôts et consignations pour la réparation des dommages causés par les inondations du Sud-Ouest.....	30.243.678
21	Subventions aux départements et aux communes en exécution de l'article 18 g du décret du 7 septembre 1936 modifié, pour le service des bonifications d'emprunts.....	Mémoire.
22	Annuités de remboursement des avances faites pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations à la Caisse de crédit aux départements et aux communes.....	Mémoire.
	A reporter.....	6.407.069.791

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	FINANCES. (Suite.)	
	1 ^{re} PARTIE. — DETTE PUBLIQUE. (Suite.)	
	I. — DETTE INTÉRIEURE. (Suite.)	
	B. — Dette amortissable. (Suite.)	
	Report.....	6.407.069.791
23	Service des prêts consentis aux victimes du cyclone de la Guadeloupe.....	124.000
24	Service des prêts consentis aux victimes du cyclone de la Réunion.....	300
25	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1921 à 1925.....	313.220.000
26	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les grands réseaux en couverture des insuffisances d'exploitation des exercices 1930 à 1937.....	1.251.000.000
27	Annuités dues à la Société nationale des chemins de fer en remboursement des travaux exécutés par elle ou par les anciens réseaux pour construction de lignes nouvelles (conventions approuvées par les lois des 20 novembre 1883 et 29 octobre 1921) et pour doublement de voies, ainsi qu'au titre des dépenses remboursables à l'administration des chemins de fer de l'État.....	234.385.000
28	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des charges des emprunts émis par les compagnies du Nord et de Paris à Lyon et à la Méditerranée pour la couverture des charges des insuffisances des exercices 1914 à 1920 (art. 20 de la convention du 26 décembre 1914).....	64.310.000
29	Garanties d'intérêts aux réseaux secondaires.....	14.002.000
30	Subvention à la Compagnie franco-espagnole du chemin de fer de Tanger à Fez.....	33.076.434
31	Service des emprunts contractés pour la construction du paquebot «Normandie».....	43.099.000
32	Annuités diverses à la Société nationale des chemins de fer.....	21.800.000
33	Rachat de concessions de canaux.....	122.072
34	Indemnités allouées aux petits propriétaires en vertu de l'article 29 de la loi du 9 mars 1918 relative aux modifications apportées aux baux à loyer par l'état de guerre.....	2.700
35	Réforme monétaire en Alsace et Lorraine.....	1.781.698
36	Paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre (annuités trentenaires).....	412.700.000
37	Paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre (annuités décennales).....	Mémoire.
38	Paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre (titres amortissables en 15 ans).....	60.545.000
39	Service des emprunts autorisés par les lois des 10 octobre 1919 et 31 décembre 1937 et par le décret-loi du 31 août 1937.....	748.250.000
40	Service des emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933.....	77.596.146
41	Remboursement par annuités des paiements effectués au titre des lois des 11 juillet 1933 et 7 juillet 1934.....	233.035.500
42	Annuités dues ou garanties par l'État pour le remboursement des sommes versées aux communes par le Crédit foncier de France en exécution de la loi du 4 octobre 1919.....	5.875.000
43	Intérêts et frais divers résultant du financement des marchés à règlement différé concernant la constitution de stocks de matières premières.....	20.000.000
	TOTAL pour la dette amortissable.....	9.941.994.641

Suite du TABLEAU par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	FINANCES. (Suite.)	
	1 ^{re} PARTIE. — DETTE PUBLIQUE. (Suite.)	
	I. — DETTE INTÉRIEURE. (Suite.)	
	C. — Dette à moyen et court terme, à échéance massive.	
44	Service des bons du Trésor.....	1.014.536.110
45	Service des obligations du Trésor 3 1/2 et 4 p. 100 1936.....	103.040.000
46	Intérêts des obligations de la défense nationale.....	Mémoire.
47	Service des emprunts autorisés par la loi du 10 octobre 1919 (emprunts à échéances massives).....	438.950.000
	TOTAL pour la dette à moyen et court terme.....	1.556.526.110
	D. — Compensations accordées aux petits rentiers et suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.	
48	Compensations accordées aux petits rentiers.....	1.621.000
49	Suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.....	550.000.000
	TOTAL pour les compensations accordées aux petits rentiers et la suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.....	551.621.000
	E. — Dette flottante.	
50	Intérêts des avances des trésoriers-payeurs généraux, fonds libres des communes et comptes courants divers.....	169.000.000
51	Intérêts de capitaux de cautionnements.....	1.553.000
52	Annuité à la Caisse autonome d'amortissement (loi du 7 août 1926, art. 6).....	Mémoire.
	TOTAL pour la dette flottante.....	170.553.000
	F. — Émissions destinées à assurer le financement des dépenses non couvertes par des recettes permanentes.	
53	Financement des dépenses non couvertes par des recettes permanentes.....	6.400.000.000

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	FINANCES. (Suite.)	
	1 ^{re} PARTIE. — DETTE PUBLIQUE. (Suite.)	
	II. — DETTE EXTÉRIEURE.	
54	Redevance annuelle envers l'Espagne pour droit de dépaissance sur les deux versants de la frontière des Pyrénées.....	45.000
55	Service de l'emprunt contracté aux États-Unis en 1921.....	157.000.000
56	Service de l'emprunt contracté aux États-Unis en 1924.....	68.000.000
57	Service de l'emprunt 5 1/2 p. 100 1917-1937.....	Mémoire.
58	Service de l'emprunt 4 p. 100 1939 contracté aux Pays-Bas et en Suisse.....	239.170.000
59	Service de l'emprunt 3 3/4 p. 100 1939 contracté aux Pays-Bas et en Suisse.....	241.700.000
60	Service des bons du Trésor 4 p. 100 émis aux Pays-Bas.....	126.000.000
	TOTAL pour la dette extérieure.....	831.915.000
	RÉCAPITULATION.	
	I. — Dette intérieure :	
	A. Dette perpétuelle.....	1.770.412.218
	B. Dette amortissable.....	9.941.994.641
	C. Dette à moyen et court terme.....	1.556.526.110
	D. Compensations accordées aux petits rentiers et suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.....	551.621.000
	E. Dette flottante.....	170.553.000
	F. Émissions destinées à assurer le financement des dépenses non couvertes par des recettes permanentes.....	6.400.000.000
	II. — Dette extérieure.....	831.915.000
	TOTAL pour la 1 ^{re} partie.....	21.223.021.969

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	FINANCES. (Suite.)	
	2 ^e PARTIE. — DETTE VIAGÈRE	
61	Pensions diverses.....	8.071.000
62	Pensions militaires.....	2.410.140.000
63	Pensions civiles.....	2.741.880.000
64	Supplément à la dotation de l'Ordre national de la Légion d'honneur pour les traitements viagers des membres de l'Ordre et des médaillés militaires.....	194.691.253
65	Contribution de l'État au paiement de pensions servies par diverses collectivités.....	14.650.000
66	Majorations pour tous titulaires ayant élevé jusqu'à l'âge de 16 ans un nombre d'enfants égal ou supérieur à trois.....	98.000.000
67	Indemnités pour charges de famille.....	74.000.000
68	Remboursement de retenues et subventions de l'État à la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse.....	3.800.000
69	Allocation aux veuves sans pension.....	14.000.000
70	Versements au fonds spécial prévu par l'article 3 de la loi du 21 mars 1928 sur le régime des retraites des ouvriers des établissements industriels de l'État. — Compléments de pensions aux ouvriers et allocations aux ouvriers et veuves d'ouvriers de ces établissements.....	145.000.000
71	Allocations temporaires aux petits retraités de l'État.....	3.280.000
72	Indemnité temporaire de cherté de vie aux petits retraités de l'État.....	3.200.000
73	Indemnités aux fonctionnaires civils et militaires, agents et ouvriers de l'État, retraités.....	2.500.000
74	Pensions d'invalidité.....	4.660.000.000
75	Subvention à la caisse des retraites de l'Imprimerie nationale.....	12.500.000
76	Pensions militaires et civiles d'Alsace et de Lorraine.....	2.100.000
77	Pensions, rentes de vieillesse, d'invalidité ou d'accidents. — Alsace et Lorraine.....	62.600.000
	SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.	
78	Pensions du personnel des cultes du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.....	3.675.000
	TOTAL pour la 2 ^e partie.....	10.454.087.253
	3 ^e PARTIE — POUVOIRS PUBLICS.	
79	Dotation du Président de la République.....	1.800.000
80	Frais de maison du Président de la République.....	900.000
81	Frais de voyage, de déplacement et de représentation du Président de la République.....	900.000
82	Dépenses administratives du Sénat et indemnités des sénateurs.....	59.000.000
83	Dépenses administratives de la Chambre des députés et indemnités des députés.....	116.867.500
	TOTAL pour la 3 ^e partie.....	179.467.500

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
FINANCES. (Suite.)		
4° PARTIE. — PERSONNEL.		
84	Traitement du Ministre. — Personnel de l'administration centrale.....	50.000.000
85	Rémunération du personnel auxiliaire de l'administration centrale.....	26.173.000
86	Indemnités et allocations diverses. — Travaux supplémentaires de l'administration centrale.....	5.000.000
87	Contrôleurs financiers près les établissements autonomes et les entreprises ayant fait appel au concours financier de l'État. — Traitements et indemnités.....	1.163.700
88	Contrôle des compagnies de navigation subventionnées.....	105.700
89	Commissaire-contrôleur de la caisse nationale des marchés de l'État, des collectivités et établissements publics. — Traitements et indemnités.....	70.000
90	Contrôleurs et contrôleurs adjoints des dépenses engagées. — Traitements et indemnités.....	2.057.000
91	Traitements du personnel de l'inspection générale des finances.....	5.190.000
92	Traitements du personnel central des administrations financières.....	14.890.000
93	Indemnités diverses du personnel central des administrations financières.....	1.610.000
94	Service des prestations en nature. — Traitements.....	545.000
95	Service des prestations en nature. — Indemnités.....	14.500
96	Traitements du personnel de la Cour des comptes.....	11.038.403
97	Indemnités diverses du personnel de la Cour des comptes.....	170.500
98	Traitements du personnel du service des laboratoires.....	2.723.000
99	Indemnités diverses du personnel des laboratoires.....	325.852
100	Agences financières à l'étranger. — Traitements.....	1.500.000
101	Agences financières à l'étranger. — Indemnités.....	3.000.000
102	Traitements des trésoriers-payeurs généraux et du receveur central de la Seine.....	4.904.000
103	Traitements du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor.....	101.396.128
104	Indemnités diverses du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor.....	5.450.000
105	Frais du personnel auxiliaire dans les services des comptables directs du Trésor.....	70.237.850
106	Traitements et indemnités aux receveurs particuliers des finances.....	6.202.370
107	Traitements des receveurs-percepteurs et percepteurs.....	116.377.500
108	Indemnités diverses des percepteurs.....	26.704.773
109	Traitements des agents de poursuites.....	3.550.000
110	Indemnités aux agents de poursuites.....	632.146
111	Allocations sur achats en bourse de rentes, bons et obligations du Trésor.....	1.400.000
	A reporter.....	462.431.422

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
FINANCES. (Suite.)		
4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)		
	Report.....	462.431.422
112	Traitements, allocations et salaires du personnel du service central d'apurement et de liquidation des dommages de guerre.....	2.198.590
113	Indemnités du personnel du service central d'apurement et de liquidation des dommages de guerre.....	11.912
114	Personnel des services départementaux d'apurement et de liquidation des dommages de guerre.....	6.250.000
115	Frais d'administration des commissions et des tribunaux de dommages de guerre. — Rémunérations diverses.....	350.000
116	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions directes.....	104.277.000
117	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration des contributions directes.....	39.439.720
118	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties. — Traitements du personnel de contrôle.....	6.012.500
119	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties. — Indemnités diverses.....	8.600.000
120	Traitements du personnel technique du service du cadastre.....	3.876.000
121	Indemnités diverses du personnel technique du service du cadastre.....	2.010.900
122	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.....	127.851.708
123	Traitements et salaires du personnel secondaire de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.....	30.366.530
124	Indemnités diverses du personnel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.....	14.203.000
125	Traitements et salaires du personnel de l'atelier général du timbre.....	1.885.100
126	Indemnités du personnel de l'atelier général du timbre.....	329.070
127	Traitements du personnel des bureaux de l'administration des douanes.....	68.472.512
128	Traitements du personnel des brigades des douanes.....	183.000.000
129	Indemnités du personnel de l'administration des douanes.....	13.600.000
130	Traitements et indemnités complémentaires du personnel départemental de l'administration des contributions indirectes.....	225.780.000
131	Traitements des commis et dames employées des contributions indirectes.....	45.758.000
132	Émoluments des receveurs ruralistes.....	38.460.000
133	Indemnités du personnel de l'administration des contributions indirectes.....	12.250.000
134	Frais de perception de la taxe sur les spectacles et sur les cercles. — Taxe à l'abatage.....	6.000.000
	A reporter.....	1.403.414.564

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	FINANCES. (Suite.)	
	4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)	
	Report.....	1.403.414.564
135	Frais d'auxiliaires de l'administration des contributions indirectes.....	20.000.000
136	Avances recouvrables par l'administration des contributions indirectes.....	2.070.000
137	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	4.300.000
138	Allocations pour charges de famille.....	67.000.000
139	Indemnités de résidence.....	70.000.000
140	Indemnités pour travaux extraordinaires.....	25.000.000
141	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	12.760.000
142	Frais de contrôle et de perception du prélèvement de 15 p. 100 sur le produit brut des jeux.....	Mémoire.
143	Frais de contrôle des organismes d'habitations à bon marché et sociétés de crédit immobilier ayant bénéficié du concours de l'Etat.....	Mémoire.
144	Frais de gestion alloués à la Caisse des dépôts et consignations pour le service des paiements des compléments de pensions aux ouvriers et veuves d'ouvriers des établissements militaires de la guerre et des poudres.....	20.000
145	Attribution aux personnels en activité ou en retraite des administrations de l'Etat d'allocations exceptionnelles temporaires de cherté de vie.....	2.700.000.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	4.304.564.564
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
146	Remboursement de frais de divers services.....	285.000
147	Frais de déplacement des membres des comités de contrôle financier.....	25.000
148	Frais de fonctionnement du comité de réorganisation administrative.....	550.000
149	Frais de tournées et de missions de l'inspection générale des finances. — Frais divers.....	850.000
150	Matériel de l'administration centrale.....	11.800.000
151	Impressions.....	21.736.500
152	Frais judiciaires de l'administration centrale.....	1.057.800
153	Matériel et frais divers de la Cour des comptes.....	385.000
154	Remboursement de frais du service des laboratoires.....	100.000
155	Matériel et frais divers du service des laboratoires.....	646.595
	A reporter.....	37.435.895

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	FINANCES. (Suite.)	
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)	
	Report.....	37.435.895
156	Service de la trésorerie aux armées. — Matériel.....	505.000
157	Agences financières à l'étranger. — Matériel.....	800.000
158	Remboursement de frais du personnel titulaire des bureaux des comptables directs du Trésor.....	100.000
159	Frais de matériel des services des comptables directs du Trésor.....	52.400.000
160	Frais divers du service de la perception.....	1.351.260
161	Service d'apurement et de liquidation des dommages de guerre. — Matériel de l'administration centrale.....	265.000
162	Dépenses de matériel des services départementaux d'apurement et de liquidation des dommages de guerre.....	520.000
163	Frais d'expertise, frais judiciaires, exécution des condamnations à la charge de l'Etat.....	400.000
164	Frais d'administration des commissions et des tribunaux de dommages de guerre. — Matériel.....	29.000
165	Remboursement de frais de l'administration des contributions directes.....	29.000.000
166	Frais d'établissement des rôles des contributions directes et des taxes assimilées et frais divers du service départemental des contributions directes.....	51.000.000
167	Revision exceptionnelle des évaluations foncières des propriétés non bâties. — Exécution de travaux et frais de matériel.....	57.150.000
168	Remboursement de frais du personnel technique du service du cadastre.....	700.000
169	Matériel et frais divers du service du cadastre.....	2.839.130
170	Remboursement de frais de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.....	18.470.000
171	Matériel départemental de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre.....	6.630.150
172	Frais judiciaires de l'administration de l'enregistrement, des domaines et du timbre. — Contributions et remises.....	10.000.000
173	Matériel de l'atelier général du timbre.....	5.200.000
174	Location, achat et aménagement d'immeubles pour l'installation des bureaux communs à plusieurs services financiers.....	5.000.000
175	Remboursement de frais de l'administration des douanes.....	24.222.000
176	Matériel et frais divers de l'administration des douanes.....	13.500.000
177	Remboursement de frais de l'administration des contributions indirectes.....	45.000.000
178	Frais d'achat et d'entretien d'instruments de vérification, de plaques de contrôle et d'objets de scellement nécessaires à la constatation et au recouvrement de l'impôt.....	2.046.000
	A reporter.....	364.563.435

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
FINANCES. (Suite.)		
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)		
	Report.....	364.563.435
179	Matériel de l'administration des Contributions indirectes.....	15.000.000
180	Poudres et salpêtres. — Achats et transports.....	76.795.000
181	Frais de correspondance télégraphique.....	285.000
182	Remboursement à forfait de la valeur d'affranchissement des correspondances officielles, des avertissements et avis émanant des administrations financières et de la valeur des services rendus par l'administration des postes aux divers services publics.....	770.000.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	1.226.643.435
6° PARTIE. — TRAVAUX.		
183	Achèvement des programmes de grands travaux (lois des 7 juillet 1934 et 18 août 1936 et décret-loi du 24 mai 1938)...	1.800.000 000
184	Travaux à la charge de l'État pour la réparation des dommages de guerre.....	500.000
185	Dépenses de nouvel aménagement des perceptions du département de la Seine et de certaines grandes villes.....	350.000
	TOTAL pour la 6° partie.....	1.800.850.000
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.		
186	Subvention au budget annexe de la radiodiffusion nationale.....	398.596.075
187	Subventions aux sociétés coopératives de reconstruction et aux unions de ces sociétés.....	300.000
188	Subvention à l'association nationale de porteurs français de valeurs mobilières.....	90
189	Avances à la caisse centrale de crédit hôtelier, commercial et industriel.....	Mémoire.
190	Encouragement à l'élevage du mouton en France, en Algérie, dans les colonies françaises, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	2.500.000
191	Subventions pour le service du cadastre.....	723.000
192	Versement au fonds commun de la masse des douanes.....	1.303.400
	TOTAL pour la 7° partie.....	403.422.565

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
FINANCES. (Suite.)		
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.		
193	Frais de trésorerie.....	851.075.000
194	Établissement et impression des statistiques relatives aux finances locales.....	300.000
195	Préparation et publication de statistiques fiscales.....	1.000.000
196	Règlement, par voie d'imputation sur indemnités de dommages de guerre, des créances de l'État vis-à-vis des sinistrés...	1.000.000
197	Paiement en rentes sur l'État de certaines indemnités de dommages de guerre.....	Mémoire.
198	Règlement en espèces d'indemnités de dommages de guerre.....	6.500.000
199	Dommages de guerre d'Alsace et de Lorraine. — Règlements en espèces.....	1.500.000
200	Rémunération des médecins membres des commissions de réforme instituées par la loi du 14 avril 1924 et des médecins phthisiologues.....	400.000
201	Allocations aux communes d'Alsace et de Lorraine. — Secours divers.....	40.000
202	Secours.....	1.117.980
203	Attribution des produits de l'impôt sur les jeux dans les cercles et les casinos et du prélèvement sur le pari mutuel.....	Mémoire.
204	Détaxes de distance.....	4.500.000
205	Remboursements sur produits indirects et divers.....	168.700.000
206	Remboursements pour décharge de responsabilité en cas de force majeure et débits admis en surséance indéfinie.....	2.000.000
207	Répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers.....	550.000
208	Remboursement de droits à l'exportation.....	3.200.000
209	Compensation des pertes de recettes résultant pour les collectivités locales du dégrèvement sur la patente et sur l'impôt local sur les professions.....	960.000.000
210	Couverture des dépenses autorisées à titre d'avances.....	300.000.000
211	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
212	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
213	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	2.301.882.980

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	FINANCES. (Suite.)	
	RÉCAPITULATION.	
1° PARTIE. — Dette publique		21.223.021.969
2° PARTIE. — Dette viagère		10.454.087.253
3° PARTIE. — Pouvoirs publics		179.467.500
4° PARTIE. — Personnel		4.304.564.564
5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services		1.226.643.435
6° PARTIE. — Travaux		1.800.850.000
7° PARTIE. — Subventions		403.422.565
8° PARTIE. — Dépenses diverses		2.301.882.980
	TOTAL pour les Finances.	41.893.940.266

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	JUSTICE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale	6.603.035
2	Indemnités du cabinet du Ministre et du personnel de l'administration centrale	137.517
3	Conseil d'État. — Traitements	9.883.000
4	Cour de cassation. — Traitements	7.692.711
5	Cours d'appel. — Traitements	34.876.500
6	Tribunaux de première instance. — Traitements	91.860.917
7	Tribunaux cantonaux du ressort de la Cour d'appel de Colmar. — Traitements	2.989.000
8	Greffes et secrétariats des diverses juridictions du ressort de la Cour d'appel de Colmar. — Traitements	10.711.676
9	Justices de paix. — Traitements	31.036.000
10	Indemnités compensatrices au personnel des services judiciaires et des services pénitentiaires d'Alsace et de Lorraine	3.740.000
11	Indemnités fixes diverses	194.446
12	Indemnités variables	39.900
13	Jury national des marchés de guerre. — Salaires du personnel du secrétariat	202.740
14	Jury national des marchés de guerre. — Indemnités	125.000
15	Services extérieurs pénitentiaires. — Traitements	40.867.304
16	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités fixes	738.600
17	Services extérieurs pénitentiaires. — Indemnités variables	314.000
18	Ouvriers libres temporaires des établissements pénitentiaires. — Salaires	840.000
19	Indemnités allouées pour services rendus par des tiers	938.450
20	Indemnités de résidence	12.041.034
21	Allocations pour charges de famille	12.687.740
22	Congés de longue durée	435.000
23	Avances remboursables aux fonctionnaires ou ayants-droit en instance de pension	600.000
	TOTAL pour la 4° partie.	269.554.570

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	JUSTICE. (Suite.)	
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
24	Remboursement de frais de déplacement.....	4.600.000
25	Matériel de l'administration centrale.....	1.230.000
26	Impressions et diplômes.....	196.000
27	Conseil d'État. — Matériel.....	470.000
28	Cour de cassation. — Matériel.....	141.387
29	Cours d'appel. — Matériel.....	2.083.200
30	Frais des impressions assurées par l'Imprimerie nationale.....	109.000
31	Rémunération des greffiers et secrétaires non fonctionnaires de diverses juridictions.....	21.045.500
32	Jury national des marchés de guerre. — Matériel et dépenses diverses.....	12.500
33	Frais de reconstitution d'actes de l'état civil.....	120.000
34	Frais de registres de l'état civil et frais d'impression des cadres pour la formation des listes du jury criminel.....	1.800.000
35	Travaux aux bâtiments pénitentiaires.....	2.725.000
36	Matériel des établissements pénitentiaires.....	1.950.000
37	Entretien des détenus. — Remboursements divers occasionnés par le séjour des détenus hors des établissements pénitentiaires.....	32.800.000
38	Rémunération des détenus employés dans les services autres que les régies industrielles.....	4.930.000
39	Matériel automobile et transports.....	1.726.000
40	Pécule aux pupilles des établissements pénitentiaires.....	360.000
41	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique.....	304.500
	TOTAL pour la 5° partie.....	76.603.087

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	JUSTICE. (Suite.)	
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
42	Participation de l'État dans les dépenses de construction et d'aménagement des prisons cellulaires.....	400.000
43	Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.....	8.500.000
44	Subventions diverses.....	400.000
	TOTAL pour la 7° partie.....	9.300.000
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
45	Réparations civiles.....	21.800
46	Frais de justice en France.....	46.545.000
47	Fonctionnement des tribunaux des pensions.....	1.000.000
48	Secours temporaires.....	75.500
49	Approvisionnement des cantines.....	12.000.000
50	Régie directe du travail.....	27.000.000
51	Consommation en nature dans les services extérieurs pénitentiaires.....	7.500.000
52	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
53	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
54	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	94.142.300
	RÉCAPITULATION.	
	4° PARTIE. — Personnel.....	269.554.570
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	76.603.087
	7° PARTIE. — Subventions.....	9.300.000
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	94.142.300
	TOTAL pour la Justice.....	449.599.957

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES.		
4° PARTIE. — PERSONNEL.		
1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	12.530.240
2	Indemnités et allocations diverses au personnel de l'administration centrale.....	552.218
3	Indemnités de résidence.....	1.758.322
4	Allocations pour charges de famille.....	375.980
5	Services à l'étranger. — Rétribution des agents diplomatiques et consulaires.....	125.854.507
6	Services à l'étranger. — Rétribution de concours auxiliaires.....	34.265.420
7	Services à l'étranger. — Indemnités et allocations diverses.....	22.111.593
8	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	75.000
TOTAL pour la 4° partie.....		197.523.280
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.		
9	Matériel et fonctionnement de l'administration centrale.....	4.040.000
10	Remboursements au budget annexe des Postes, télégraphes et téléphones. — Frais d'exploitation du bureau télégraphique et téléphonique.....	4.342.592
11	Remboursements à l'imprimerie nationale.....	440.000
12	Services à l'étranger. — Dépenses de matériel et diverses.....	43.207.312
13	Frais de correspondance, de courriers et de valises.....	13.376.615
14	Frais de voyages.....	8.253.196
15	Missions. — Participations aux conférences internationales.....	2.000.000
16	Archives. — Bibliothèques. — Publication de documents diplomatiques.....	496.293
17	Frais de réception de personnages étrangers. — Présents diplomatiques.....	285.000
18	Frais de rapatriement et de transport gratuit des personnes sans ressources.....	400.000
TOTAL pour la 5° partie.....		76.841.008

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
AFFAIRES ÉTRANGÈRES. (Suite.)		
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.		
19	OEuvres françaises à l'étranger.....	80.000.000
20	Allocations à la famille d'Abd-el-Kader.....	502.605
21	Subventions à des organismes internationaux.....	1.547.184
22	Contribution à l'assainissement du marché des vins marocains.....	5.000.000
TOTAL pour la 7° partie.....		87.049.789
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.		
23	Avances aux Français rapatriés.....	500.000
24	Secours.....	530.800
25	Fonds spéciaux.....	100.000.000
26	Participation de la France à des dépenses internationales (Société des nations, Cours d'arbitrage de La Haye, etc.).....	25.476.960
27	Frais de résidence d'ambassades étrangères.....	1.094.280
28	Droits supplémentaires de vacations appliqués dans les chancelleries.....	750.000
29	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
30	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
31	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
TOTAL pour la 8° partie.....		128.352.040
RÉCAPITULATION.		
4° PARTIE. — Personnel.....		197.523.280
5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....		76.841.008
7° PARTIE. — Subventions.....		87.049.789
8° PARTIE. — Dépenses diverses.....		128.352.040
TOTAL pour les Affaires étrangères.....		489.766.117

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
BLOCUS.		
4° PARTIE. — PERSONNEL.		
1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	2.536.000
2	Indemnités et allocations diverses au personnel de l'administration centrale.....	160.000
3	Indemnités de résidence.....	531.000
4	Allocations pour charges de famille.....	79.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	3.306.000
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.		
5	Matériel et fonctionnement de l'administration centrale.....	850.000
6	Remboursements à l'administration des Postes, télégraphes et téléphones.....	1.500.000
7	Remboursements à l'Imprimerie nationale.....	150.000
8	Frais de correspondance.....	2.300.000
9	Missions.....	13.000.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	17.800.000
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.		
10	Secours.....	20.000
11	Fonds spéciaux.....	16.000.000
12	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
13	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
14	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	16.020.000
RÉCAPITULATION.		
	4° PARTIE. — Personnel.....	3.306.000
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	17.800.000
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	16.020.000
	TOTAL pour le Blocus.....	37.126.000

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
INTÉRIEUR		
4° PARTIE. — PERSONNEL.		
1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	6.883.955
2	Indemnités du personnel de l'administration centrale.....	260.350
3	Remboursement au budget annexe des Postes, télégraphes et téléphones des frais de fonctionnement de bureaux télégraphiques et téléphoniques.....	301.556
4	Traitements des fonctionnaires administratifs des départements.....	26.296.754
5	Traitements des fonctionnaires « hors cadres » de l'administration préfectorale.....	796.464
6	Majorations de traitements des fonctionnaires administratifs des départements, à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles civiles).....	610.000
7	Majorations de traitements des fonctionnaires administratifs des départements, à raison de classes personnelles ou d'ancienneté de services (classes personnelles militaires).....	750.000
8	Inspection générale. — Secrétariat de la commission des jeux. — Traitements.....	945.862
	A reporter.....	36.844.941

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	INTÉRIEUR. (Suite.)	
	4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)	
	Report.....	36.844.941
9	Inspection générale. — Secrétariat de la commission des jeux. — Indemnités.....	180.000
10	Journaux officiels. — Traitements.....	784.850
11	Journaux officiels. — Indemnités.....	57.250
12	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel titulaire. — Traitements.....	46.835.646
13	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel titulaire. — Indemnités fixes.....	5.480.000
14	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel titulaire. — Indemnités variables.....	187.500
15	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel auxiliaire. — Salaires.....	15.648.152
16	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Personnel auxiliaire. — Indemnités.....	50.000
17	Commissaires de police municipale. — Traitements.....	18.500.000
18	Commissaires de police municipale. — Indemnités fixes.....	2.100.000
19	Indemnités payées sur fonds de concours aux personnels de la sûreté nationale et aux commissaires de police municipale.....	Mémoire.
	A reporter.....	126.668.339

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	INTÉRIEUR. (Suite.)	
	4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)	
	Report.....	126.668.339
20	Polices d'État. — Traitements.....	97.116.706
21	Polices d'État. — Indemnités diverses.....	5.326.006
22	Polices d'État. — Indemnités de résidence, allocations pour charges de famille et indemnité spéciale de fonctions.....	56.500.000
23	Aménagement et organisation générale de la région parisienne. — Traitements et salaires.....	111.756
24	Indemnités de résidence.....	7.453.200
25	Allocations pour charges de famille.....	3.513.200
26	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	400.000
27	Indemnités compensatrices aux fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine.....	850.000
28	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	1.000.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	298.939.207
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
29	Administration centrale. — Conseils, comités et commissions.....	154.000
30	Administration centrale. — Impressions.....	1.000.000
31	Administration préfectorale. — Frais matériels d'administration.....	2.820.000
32	Administration préfectorale. — Frais de déplacement des conseillers de préfecture interdépartementaux.....	35.000
33	Administration préfectorale. — Frais de déménagement.....	90.000
34	Dépenses relatives aux élections. — Indemnités aux électeurs sénatoriaux.....	1.000.000
35	Dépenses relatives aux élections. — Matériel et impressions.....	3.000.000
36	Journaux officiels. — Composition, impression, expédition et distribution.....	10.000.000
37	Journaux officiels. — Matériel.....	4.600.000
38	Sûreté nationale. — Frais de déménagement.....	800.000
39	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Frais de déplacement et de sûreté nationale.....	48.694.720
40	Sûreté nationale. — Polices spéciale et mobile. — Matériel.....	10.000.000
41	Registres et imprimés utilisés dans les mairies pour l'application des règlements concernant le séjour des étrangers.....	2.000.000
42	Hébergement, surveillance et rapatriement des étrangers indésirables et de leurs familles.....	100.000.000
43	Sûreté nationale. — Dépenses soumises à des règles particulières de contrôle.....	15.000.000
44	Polices d'État. — Frais de déplacement et de recherches. — Frais de déménagement.....	551.400
45	Polices d'État. — Matériel.....	16.000.000
	A reporter.....	215.745.120

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	INTÉRIEUR. (Suite.)	
	5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)	
	Report.....	215.745.120
46	Aménagement et organisation générale de la région parisienne. — Autres dépenses générales.....	220.000
47	Régions libérées. — Établissement et application des projets d'aménagement et des plans d'alignement.....	Mémoire.
48	Administration centrale. — Matériel.....	1 125.000
49	Frais d'envoi de télégrammes officiels.....	1.700.000
50	Dépenses de téléphone.....	1.769.000
	TOTAL pour la 5 ^e partie.....	220.559.120
	7 ^e PARTIE. — SUBVENTIONS.	
51	Personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures. — Participation de l'État.....	45.630.000
52	Emploi de fonds provenant du montant du produit des jeux dans les casinos et dans les cercles.....	Mémoire.
53	Subvention à la ville de Paris pour la police municipale.....	427.255.365
54	Subvention exceptionnelle au département de la Seine.....	100.000.000
55	Subventions aux départements (lois des 10 août 1871 et 31 mars 1931). — Subvention exceptionnelle au département de la Corse (loi du 8 juillet 1912 modifiée par la loi du 5 janvier 1927).....	12.250.000
56	Participation de l'État aux charges des collectivités locales.....	693.500.000
57	Subventions aux départements pour l'achèvement des chemins vicinaux, le désenclavement et le rachat des ponts à péage.....	20.000.000
58	Subventions aux départements pour la réfection, la réparation et l'entretien des routes départementales et des chemins vicinaux soumis à une circulation particulièrement intense.....	10.000.000
59	Subventions aux départements pour faciliter le classement dans la grande vicinalité des chemins de petite vicinalité utilisés pour un trafic général.....	Mémoire.
60	Participation de l'État aux dépenses des services communaux et départementaux de défense contre l'incendie.....	10.000.000
61	Responsabilité civile des communes. — Participation de l'État.....	1.000.000
62	Annuités dues par l'État aux communes du pays de Gex et de la Haute-Savoie.....	7.462.920
63	Subventions à des communes de l'ancien comté de Nice pour faire face à l'accroissement des impositions qu'elles payent à l'Italie pour leurs biens communaux.....	30.000
64	Subventions aux associations syndicales constituées en vue de faciliter l'aménagement des lotissements défectueux.....	800.000
	A reporter.....	1.327.928.285

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	INTÉRIEUR. (Suite.)	
	7 ^e PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)	
	Report.....	1.327.928.285
65	Secours aux anciens ministres des cultes et à leurs familles.....	400.000
66	Secours d'extrême urgence aux victimes de calamités publiques.....	1.500.000
67	Subvention à la Maison des journalistes.....	400.000
68	Secours.....	310.000
	TOTAL pour la 7 ^e partie.....	1.330.538.285
	8 ^e PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
69	Frais de contentieux. — Indemnités et rentes viagères dues à des tiers.....	18.000
70	Polices d'État. — Dépenses d'ordre pour les services rétribués.....	1.500.000
71	Service aux communes du <i>Journal officiel</i>	1.217.500
72	Service des affaires indigènes nord-africaines.....	Mémoire.
73	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
74	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
75	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8 ^e partie.....	2.735.500
	RÉCAPITULATION.	
	4 ^e PARTIE. — Personnel.....	298.939.207
	5 ^e PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	220.559.120
	7 ^e PARTIE. — Subventions.....	1.330.538.285
	8 ^e PARTIE. — Dépenses diverses.....	2.735.500
	TOTAL (à reporter).....	1.852.772.112

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	INTÉRIEUR. (Suite.)	
	Report.....	1.852.772.112
	SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
76	Traitements des fonctionnaires administratifs des préfectures et sous-préfectures.....	1.400.050
77	Tribunal administratif. — Traitements.....	461.764
78	Tribunal administratif. — Indemnités diverses.....	5.400
79	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Traitements.....	29.063.930
80	Personnel des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Indemnités diverses.....	204.300
81	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine.....	4.940.000
82	Indemnités de résidence.....	125.100
83	Allocations pour charges de famille.....	600.100
	TOTAL pour la 4° partie.....	36.800.644
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
84	Remboursement de frais.....	25.600
85	Payements à faire à d'autres administrations publiques.....	5.500
86	Frais matériels d'administration des préfectures et sous-préfectures.....	281.123
87	Tribunal administratif. — Matériel et fonctionnement.....	29.780
88	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Matériel.....	1.358.612
	TOTAL pour la 5° partie.....	1.700.615
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
89	Personnel des bureaux des préfectures et sous-préfectures. — Traitements, indemnités, allocations diverses, pensions (participation de l'État.).....	2.186.731
90	Participation de l'État aux charges des collectivités locales.....	32.811.066
91	Administration des cultes d'Alsace et de Lorraine. — Bourses et subventions.....	141.400
	TOTAL pour la 7° partie.....	35.139.197
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
92	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
93	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	RÉCAPITULATION.	
	4° PARTIE. — Personnel.....	36.800.644
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	1.700.615
	7° PARTIE. — Subventions.....	35.139.197
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	Mémoire.
	TOTAL pour les services d'Alsace et de Lorraine.....	73.640.456
	TOTAL pour l'Intérieur.....	1.926.412.568

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	ÉDUCATION NATIONALE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	8.088.510
2	Services généraux de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	311.668
3	Archives de France. — Traitements.....	1.330.943
4	Archives de France. — Indemnités.....	4.512
5	Archives départementales. — Traitements.....	3.066.730
6	Bibliothèques nationales de Paris. — Traitements.....	4.491.721
7	Bibliothèques nationales de Paris. — Indemnités.....	74.300
8	Administration académique. — Traitements.....	3.061.210
9	Administration académique. — Indemnités.....	3.190
10	Université de Paris. — Traitements.....	30.993.646
11	Universités des départements. — Traitements.....	66.276.485
12	Universités. — Indemnités et allocations diverses.....	274.140
13	École normale supérieure. — Traitements.....	918.740
14	École normale supérieure. — Indemnités et allocations diverses.....	24.888
15	École normale supérieure de jeunes filles. — Traitements.....	1.130.320
16	École normale supérieure de jeunes filles. — Indemnités et allocations diverses.....	6.300
17	École pratique des hautes études. — École nationale des langues orientales vivantes. — École nationale des chartes. — Traitements.....	4.868.370
18	École pratique des hautes études. — École nationale des langues orientales vivantes. — École nationale des chartes. — Indemnités.....	41.775
19	Collège de France et muséum national d'histoire naturelle. — Traitements.....	9.394.802
20	Collège de France et muséum national d'histoire naturelle. — Indemnités et allocations diverses.....	91.620
21	École française de Rome. — Traitements.....	643.961
22	École française de Rome. — Indemnités et allocations diverses.....	35.242
23	Observatoire de Paris et bureau des longitudes. — Traitements.....	2.160.444
24	Observatoire de Paris et bureau des longitudes. — Indemnités.....	19.843
25	Institut national de France. — Traitements.....	403.680
26	Institut national de France. — Indemnités.....	1.395.463
27	Académie de médecine. — Traitements.....	90.630
28	Académie de médecine. — Indemnités.....	25.375
	A reporter.....	139.228.508

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)	
	Report.....	139.228.508
	4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)	
29	Services généraux des bibliothèques et des archives. — Traitements.....	140.000
30	Bibliothèques municipales. — Traitements.....	1.418.750
31	Bibliothèques municipales. — Indemnités.....	10.000
32	École normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses. — Traitements.....	381.640
33	École normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses. — Indemnités et allocations diverses.....	210.110
34	École normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud. — Traitements.....	325.000
35	École normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud. — Indemnités et allocations diverses.....	255.635
36	Inspecteurs généraux de l'enseignement du second degré. — Inspecteurs de l'académie de Paris. — Traitements.....	2.117.000
37	Lycées de garçons. — Traitements.....	264.635.400
38	Indemnités aux fonctionnaires de l'enseignement du second degré.....	7.383.000
39	Traitements des fonctionnaires des collèges communaux de garçons.....	103.500.000
40	Lycées de jeunes filles. — Traitements.....	126.415.548
41	Traitements des fonctionnaires des collèges communaux de jeunes filles.....	42.000.000
42	Participation de l'État au fonctionnement des cours secondaires de jeunes filles.....	4.242.704
43	Écoles primaires supérieures. — Traitements.....	122.000.000
44	Traitements — Indemnités et allocations pour inactivité ou interruption d'emploi (enseignement du second degré).....	18.900
45	Inspection générale de l'enseignement du premier degré. — Traitements.....	1.722.000
46	Inspection académique dans les départements. — Traitements des inspecteurs.....	4.831.575
47	Inspection académique dans les départements. — Traitements des secrétaires-commis et dames sténo-dactylographes.....	6.188.265
48	Inspecteurs de l'enseignement du premier degré. — Inspectrices départementales des écoles maternelles. — Traitements.....	17.317.672
49	Écoles normales primaires. — Traitements.....	36.603.600
50	Écoles normales primaires. — Indemnités et allocations diverses.....	2.551.540
	A reporter.....	883.496.847

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)	
	4° PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)	
	Report.....	883.496.847
51	Écoles primaires élémentaires. — Traitements.....	2.432.181.000
52	Enseignement primaire élémentaire. — Frais de suppléance des instituteurs et institutrices en congé pour maladie.....	33.476.000
53	Allocations aux médaillés de l'enseignement du premier degré.....	2.885.000
54	Musée pédagogique. — Traitements.....	360.500
55	Musée pédagogique. — Indemnités.....	938
56	École normale d'éducation physique. — Traitements et indemnités.....	247.000
57	Services militaires de l'éducation physique. — Traitements.....	16.332.585
58	Services militaires de l'éducation physique. — Indemnités.....	330.082
59	École supérieure d'éducation physique de Joinville. — Soldes et traitements.....	1.677.170
60	Allocations pour charges de famille.....	100.814.170
61	Indemnités de résidence.....	114.557.386
62	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	17.466.000
63	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	4.500.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	3.608.324.678
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
64	Matériel de l'administration centrale.....	2.000.000
65	Archives de France. — Matériel.....	196.451
66	Universités. — Matériel.....	33.318.460
67	École normale supérieure. — Matériel.....	1.200.000
68	École normale supérieure de jeunes filles. — Matériel.....	392.500
69	École pratique des hautes études. — École nationale des langues orientales vivantes. — École nationale des chartes. — Matériel.....	655.880
70	École française de Rome. — Matériel.....	240.610
	A reporter.....	38.003.901

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)		
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)		
	Report.	38.003.901
71	Observatoire de Paris. — Bureau des longitudes. — Matériel.	918.940
72	Institut national de France. — Matériel.	604.800
73	Académie de médecine. — Matériel.	237.000
74	École normale supérieure d'enseignement primaire de Fontenay-aux-Roses. — Matériel.	179.670
75	École normale supérieure d'enseignement primaire de Saint-Cloud. — Matériel.	161.910
76	Services généraux des bibliothèques et des archives — Frais de tournées et de missions.	26.490
77	Frais généraux de l'enseignement supérieur.	533.220
78	Examens et concours de l'enseignement supérieur.	2.910.000
79	Inspecteurs généraux de l'enseignement du second degré. — Frais de missions.	218.000
80	Frais généraux de l'enseignement du second degré. — Dépenses de fonctionnement.	1.520.000
81	Frais généraux de l'enseignement du second degré. — Matériel.	725.000
82	Lycées de garçons. — Participation de l'État au paiement des gages et des dépenses de matériel.	28.918.500
82 ^{bis}	Lycées de garçons. — Dépenses exceptionnelles de guerre.	12.000.000
83	Lycées de jeunes filles. — Participation de l'État au paiement des gages et des dépenses de matériel.	16.452.123
83 ^{bis}	Lycées de jeunes filles. — Dépenses exceptionnelles de guerre.	5.000.000
84	Frais de déplacement des fonctionnaires de l'enseignement du second degré en exercice.	311.750
85	Indemnités pour frais de déplacement par suite de changements de poste pour nécessité de service.	65.000
86	Inspection de l'enseignement du premier degré. — Frais de tournées.	5.123.530
87	Écoles normales primaires. — Matériel.	55.000.000
88	Frais généraux de l'enseignement du premier degré.	7.400.000
89	Enseignement primaire élémentaire. — Matériel. — Bibliothèques scolaires.	1.659.000
90	Musée pédagogique. — Matériel.	233.405
91	Frais de contrôle des constructions de l'éducation nationale.	178.846
92	École normale d'éducation physique. — Matériel et dépenses diverses.	475.000
93	Dépenses diverses nécessitées par l'enseignement de l'éducation physique.	1.326.470
94	Services militaires régionaux et départementaux de l'éducation physique. — Matériel et dépenses diverses.	7.901.590
95	Instruction physique dans l'armée. — Matériel et dépenses diverses.	955.000
96	École supérieure d'éducation physique de Joinville. — Matériel et dépenses diverses.	1.190.707
97	Concours civils et mixtes d'éducation physique et de préparation militaire.	50.000
98	Compétitions sportives militaires. — Matériel et dépenses diverses.	97.000
99	Concours sportifs et manifestations de plein air.	45.000
100	Organisation du brevet sportif populaire.	375.000
101	Paiement d'impressions à l'Imprimerie nationale.	1.000.000
102	Frais de correspondance. — Télégraphe et téléphone.	495.000
	TOTAL pour la 5° partie.	192.291.852
6° PARTIE. — TRAVAUX.		
103	Services des constructions scolaires de l'enseignement du second degré.	5.000.000
104	École supérieure d'éducation physique de Joinville. — Dépenses de reconstruction.	Mémoire.
	TOTAL pour la 6° partie.	5.000.000

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)		
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.		
105	Encouragements aux gens de lettres. — Secours à leurs veuves ou à leurs familles.	500.000
106	Bibliothèque d'art et d'archéologie.	130.250
107	Subventions exceptionnelles aux universités pour travaux et installations.	5.430.955
108	Dépenses de la faculté mixte de médecine et de pharmacie de Marseille.	3.800.000
109	Subventions diverses pour œuvres de toute nature en faveur des étudiants.	5.800.000
110	Fonds pour l'expansion universitaire de la France à l'étranger et pour la documentation scientifique analytique.	3.462.550
111	Collège de France et Muséum national d'histoire naturelle. — Subventions.	4.606.000
112	Subventions à l'École française d'archéologie d'Athènes et à l'Institut français d'archéologie orientale au Caire.	4.250.611
113	Réunion des bibliothèques nationales le Paris.	4.000.000
114	Souscription scientifiques et littéraires.	170.000
115	Subventions à des sociétés savantes et à des établissements libres d'enseignement supérieur.	141.000
116	Centre national de la recherche scientifique.	56.000.000
117	Exonération en faveur des enfants d'étrangers résidant en France.	80.350
118	Remises universitaires accordées dans les établissements publics d'enseignement du second degré.	1.935.000
119	Bourses de l'enseignement supérieur.	16.000.000
120	Prêts d'honneur aux étudiants.	1.336.320
121	Subventions et bourses d'externat à l'école alsacienne, au collège Sainte-Barbe, au collège Sévigné et aux établissements confessionnels de l'enseignement du second degré de l'académie de Strasbourg.	750.000
122	Bourses nationales.	80.000.000
123	Pupilles de la nation. — Bourses.	16.000.000
124	Subventions aux départements pour l'organisation de l'enseignement agricole et ménager.	566.190
125	Œuvres complémentaires de l'école.	1.597.840
126	Subventions aux communes pour les caisses des écoles.	5.800.000
127	Service des constructions scolaires de l'enseignement du premier degré.	55.000.000
128	Écoles provisoires.	344.000
	A reporter.	267.701.066

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)	
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)	
	Report.....	267.701.066
129	Subventions diverses en faveur de l'éducation physique et de la préparation militaire.....	5.619.712
130	Subventions en faveur du développement des sports et de la vie en plein air.....	6.100.000
131	Subventions en faveur des activités sociales et culturelles.....	350.000
132	Propagande en faveur des sports, de la vie de plein air et des loisirs.....	100.000
133	Participation de la France aux jeux olympiques.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 7° partie.....	279.870.778
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
134	Secours aux fonctionnaires et anciens fonctionnaires, à leurs veuves, orphelins ou à leurs familles.....	800.000
135	Dépenses résultant pour l'État de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public.....	1.500.000
136	Frais de procès et d'instance.....	40.000
137	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
138	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
139	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	2.340.000
	RÉCAPITULATION.	
	4° PARTIE. — Personnel.....	3.608.324.678
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	192.291.852
	6° PARTIE. — Travaux.....	5.000.000
	7° PARTIE. — Subventions.....	279.870.778
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	2.340.000
	TOTAL (à reporter).....	4.087.827.308

Suite du TABLEAU par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	ÉDUCATION NATIONALE. (Suite.)	
	Report.....	4.087.827.308
	SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
140	Administration de l'Académie de Strasbourg. — Traitements.....	205.330
141	Administration de l'Académie de Strasbourg. — Indemnités.....	5.175
142	Enseignement supérieur. — Traitements.....	13.293.975
143	Inspection académique. — Traitements.....	416.201
144	Traitements des inspecteurs de l'enseignement primaire et des inspectrices départementales des écoles maternelles.....	1.020.130
145	Écoles normales et préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Traitements.....	2.697.919
146	Écoles normales et préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Indemnités.....	69.420
147	Écoles primaires supérieures. — Traitements.....	6.734.000
148	Écoles primaires supérieures. — Indemnités.....	123.245
149	Enseignement primaire élémentaire. — Traitements.....	108.792.536
150	Enseignement primaire élémentaire. — Indemnités et allocations diverses.....	1.813.000
151	Enseignement du français aux adultes.....	2.240.000
152	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Traitements.....	630.168
153	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Indemnités.....	3.688
154	Indemnités de fonctions du personnel enseignant et scientifique de l'université de Strasbourg et indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine.....	21.347.789
155	Indemnités de résidence.....	3.690.715
156	Allocations pour charges de famille.....	5.419.600
	TOTAL pour la 4° partie.....	168.502.891
	A reporter.....	4.087.827.308

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	ÉDUCATION NATIONALE. (Suite et fin.)	
	Report.....	4.087.827.308
	<i>SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE. (Suite.)</i>	
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
157	Remboursement de frais.....	497.440
158	Payements à faire à d'autres administrations publiques.....	2.400
159	Administration de l'Académie de Strasbourg. — Matériel.....	53.070
160	Écoles normales et préparatoires d'instituteurs et d'institutrices. — Entretien des élèves.....	3.275.350
161	Enseignement religieux. — Enseignement du français aux adultes. — Matériel.....	1.418.000
162	Enseignement primaire. — Matériel et fonctionnement des services.....	441.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	5.687.260
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
163	Enseignement supérieur. — Subventions de l'État pour les dépenses de matériel.....	3.157.205
164	Enseignement primaire d'Alsace et de Lorraine. — Bourses.....	503.900
165	Enseignement primaire. — Service des constructions scolaires.....	1.140.000
166	Enseignement primaire. — Subventions.....	60.550
167	Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg. — Subvention de l'État pour les dépenses de matériel.....	300.000
	TOTAL pour la 7° partie.....	5.161.655
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
168	Annuité pour l'application de la convention du 28 octobre 1935.....	550.000
179	Dépenses résultant pour l'État de la loi du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public.....	10.200
170	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
171	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	560.200
	RÉCAPITULATION.	
	4° PARTIE. — Personnel.....	168.502.891
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	5.687.260
	7 PARTIE. — Subventions.....	5.161.655
	8 PARTIE. — Dépenses diverses.....	560.200
	TOTAL.....	179.912.006
	TOTAL pour l'Éducation nationale.....	4.267.739.314

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
1	Conservatoire national des arts et métiers. — Traitements et salaires.....	5.982.970
2	Conservatoire national des arts et métiers. — Indemnités et allocations diverses.....	63.834
3	Écoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contributions aux dépenses de personnel.....	12.294.280
4	Écoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contributions aux dépenses d'indemnités diverses.....	472.759
5	Écoles nationales professionnelles. — Écoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses de personnel.....	30.988.575
6	Écoles nationales professionnelles. — Écoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses d'indemnités diverses.....	750.000
7	Écoles pratiques de commerce et d'industrie. — Écoles de métiers. — Écoles professionnelles de Paris. — Écoles de perfectionnement. — Sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Traitements et salaires. — Enseignement de la technologie.....	79.558.203
8	Écoles pratiques de commerce et d'industrie. — Écoles de métiers. — Écoles professionnelles de Paris. — Écoles de perfectionnement. — Sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Indemnités et allocations diverses.....	550.000
9	École normale supérieure de l'enseignement technique. — Traitements et salaires. — Indemnités et allocations diverses.....	452.210
10	Enseignement industriel et commercial. — Traitements des inspecteurs généraux.....	856.000
11	Traitements des secrétaires d'orientation professionnelle.....	225.000
12	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	495.000
13	Allocations pour charges de famille.....	4.800.000
14	Indemnités de résidence.....	6.220.000
15	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	175.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	143.883.831

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. (Suite.)		
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.		
16	Conservatoire national des arts et métiers. — Contributions aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses.....	1.880.000
17	Écoles nationales d'arts et métiers et assimilées. — Contributions aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses.....	3.050.000
18	Écoles nationales professionnelles. — Écoles nationales d'horlogerie. — Contributions aux dépenses de matériel et aux dépenses diverses.....	7.250.000
19	Contribution à l'achat de matériel, d'outillage, etc., destinés aux écoles pratiques de commerce et d'industrie, aux écoles de métiers, aux écoles professionnelles de Paris et aux sections techniques des écoles primaires supérieures et des cours complémentaires. — Dons de matériel et allocations diverses.....	5.500.000
20	École normale supérieure de l'enseignement technique. — Matériel et dépenses diverses.....	52.000
21	Contribution de l'État aux dépenses des ateliers-écoles.....	900.000
22	Remboursement aux préfetures des dépenses engagées pour l'examen des demandes d'exonération de la taxe d'apprentissage.....	650.100
23	Enseignement industriel et commercial. — Inspections. — Missions. — Conseils et commissions. — Frais de tournées et indemnités diverses. — Frais de jurys d'examens et de corrections.....	502.581
	TOTAL pour la 5° partie.....	19.784.681
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.		
24	Service des constructions scolaires de l'enseignement technique.....	5.800.000
25	Bourses et trousseaux dans les écoles publiques d'enseignement technique.....	8.900.000
26	École normale supérieure de l'enseignement technique. — Bourses aux élèves-professeurs.....	1.623.000
27	Subventions aux œuvres d'orientation professionnelle de préapprentissage. — Bourses et primes pour l'apprentissage....	6.800.000
28	Contributions de l'État aux dépenses des cours professionnels. — Comités départementaux de l'enseignement technique..	8.800.000
29	Stages commerciaux et industriels. — Bourses de séjour à l'étranger pour les élèves des établissements de l'enseignement technique.....	55.500
30	Frais de déplacements, stages et missions en France et à l'étranger du personnel des écoles publiques d'enseignement technique.....	200.000
31	Souscription à des ouvrages d'enseignement technique et récompenses aux élèves de divers établissements d'enseignement technique.....	50.000
32	Participation de l'État dans les dépenses de fonctionnement de l'institut d'optique théorique et appliquée et de l'école supérieure d'électricité et de l'école centrale lyonnaise.....	625.000
33	Subventions aux écoles privées reconnues par l'État — Bourses, dégrèvements de frais d'études.....	2.200.000
34	Subventions aux écoles supérieures de commerce et à l'exposition nationale du travail. — Congrès et missions à l'étranger.	350.000
35	Bourses aux pupilles de la Nation.....	1.125.900
	TOTAL pour la 7° partie.....	36.529.400

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE. (Suite.)		
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.		
36	Secours.....	52.000
37	Dépenses résultant pour l'État de la loi du 20 juillet 1899 complétée par celle du 5 avril 1937 sur la responsabilité des membres de l'enseignement public.....	95.000
38	Frais de procès et d'instance.....	5.000
39	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
40	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
41	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	152.000
RÉCAPITULATION.		
	4° PARTIE. — Personnel.....	143.883.831
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	19.784.681
	7° PARTIE. — Subventions.....	36.529.400
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	152.000
	TOTAL pour l'Enseignement technique.....	200.349.912

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
BEAUX-ARTS		
4° PARTIE. — PERSONNEL.		
1	Administration centrale. — Traitements et salaires	2.254.500
2	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	62.300
3	Inspections et services extérieurs des beaux-arts. — Traitements.....	155.967
4	Académie de France à Rome. — Traitements, appointements et salaires.....	468.553
5	Académie de France à Rome. — Pensions et indemnités diverses.....	56.369
6	Établissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Traitements et salaires.....	4.570.300
7	Établissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Indemnités	53.870
8	Écoles nationales d'art des départements. — École régionale d'architecture de Strasbourg. — Traitements et salaires...	1.082.409
9	Écoles nationales d'art des départements. — École régionale d'architecture de Strasbourg. — Indemnités.....	29.563
10	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Traitements et salaires	2.746.987
11	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Indemnités	8.825
12	Musées nationaux. — Traitements	7.732.024
13	Services extérieurs des Beaux-Arts et musées nationaux. — Indemnités diverses.....	135.851
14	Allocation à l'Union centrale des arts décoratifs pour les dépenses du personnel du Musée et de la bibliothèque des arts décoratifs	1.037.725
15	Monuments historiques. — Traitements et salaires.....	2.692.384
16	Monuments historiques. — Indemnités et allocations diverses.....	160.400
17	Bâtiments civils et palais nationaux. — Traitements et salaires	4.653.784
18	Bâtiments civils et palais nationaux. — Indemnités diverses	72.000
19	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Traitements et salaires.....	1.196.305
20	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Indemnités diverses.....	99.000
21	Indemnités compensatrices aux fonctionnaires et agents en fonctions en Alsace et en Lorraine.....	237.521
22	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	200.000
23	Allocations pour charges de famille.....	1.685.405
24	Indemnités de résidence.....	3.105.530
24 bis	Dépenses exceptionnelles de personnel motivées par l'état de guerre.....	811.550
TOTAL pour la 4° Partie.....		35.309.122

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
BEAUX-ARTS. (Suite.)		
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.		
25	Administration centrale. — Matériel	355.850
26	Académie de France à Rome. — Participation de l'État aux dépenses de matériel.....	180.000
27	Établissements d'enseignement supérieur des beaux-arts. — Matériel.....	1.000.000
28	Écoles nationales d'art des départements. — École régionale d'architecture de Strasbourg. — Matériel.....	172.135
29	Mobilier national. — Manufactures nationales des Gobelins et de Beauvais. — Matériel.....	1.200.000
30	Musées nationaux. — Matériel.....	4.693.000
31	Musée d'Ennery. — Matériel.....	15.000
32	Monuments historiques. — Matériel et dépenses diverses	240.000
33	Bâtiments civils et palais nationaux. — Matériel	1.650.000
34	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Matériel.....	86.150
35	Remboursements à l'Administration des postes, télégraphes et téléphones.....	444.761
36	Remboursements à l'Imprimerie nationale.....	204.324
37	Remboursements de frais	1.500.000
37 bis	Dépenses exceptionnelles motivées par l'état de guerre. — Matériel.....	8.000.000
TOTAL pour la 5° partie.....		19.741.220
6° PARTIE. — TRAVAUX.		
38	Monuments historiques. — Monuments appartenant à l'État.....	6.000.000
39	Monuments historiques. — Monuments n'appartenant pas à l'État.....	7.000.000
40	Monuments historiques et édifices endommagés par les opérations de guerre.....	5.000.000
41	Bâtiments civils et palais nationaux. — Travaux.....	29.000.000
42	Bâtiments civils et palais nationaux. — Opérations spéciales.....	23.000.000
43	Constructions et grosses réparations des immeubles diplomatiques et consulaires	3.500.000
44	Service des eaux de Versailles et de Marly. — Travaux d'entretien et de grosses réparations.....	2.400.000
TOTAL pour la 6° partie.....		75.900.000

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	BEAUX-ARTS. (Suite.)	
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
45	Écoles régionales et municipales d'art. — Souscriptions aux ouvrages d'art.....	850.000
46	Prix de cessions d'objets d'art provenant de la manufacture nationale de Sèvres.....	500.000
47	Manufacture nationale de Sèvres. — Subventions.....	2.300.000
48	Succursales du Conservatoire et écoles nationales de musique dans les départements.....	500.000
49	Théâtres nationaux.....	49.787.000
50	Subventions aux théâtres et concerts symphoniques.....	275.000
51	Concerts à Paris et dans les départements, musiques populaires et œuvres de décentralisation artistique.....	3.800.000
52	Action artistique en France et à l'étranger.....	500.000
53	Indemnités et secours. — Arts dramatique et musical. — Arts plastiques.....	545.000
54	Acquisitions et commandes d'œuvres d'art à des artistes vivants, prix national et bourses de voyages en France et à l'étranger.....	5.204.880
55	Bourses et encouragements.....	1.200.000
56	Musées départementaux et municipaux. — Collectivités autorisées. — Subventions. — Achats et restauration d'œuvres d'art.....	150.000
57	Subventions diverses.....	600.000
	TOTAL pour la 7° partie.....	66.211.880
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
58	Frais de procès et d'instance.....	85.526
59	Secours.....	45.497
60	Dépenses relatives au fonctionnement du service du droit d'entrée dans les musées et monuments de l'État.....	Mémoire.
61	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
62	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	Mémoire.
63	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	131.023
	RÉCAPITULATION.	
	4° PARTIE. — Personnel.....	35.309.122
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	19.741.220
	6° PARTIE. — Travaux.....	75.900.000
	7° PARTIE. — Subventions.....	66.211.880
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	131.023
	TOTAL pour les Beaux-Arts.....	197.293.245

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	COMMERCE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
1	Traitement du Ministre. — Traitements, salaires et émoluments du personnel de l'administration centrale.....	9.200.288
2	Administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	174.025
3	Expertises. — Émoluments du personnel.....	65.427
4	Assurance-crédit d'État. — Traitements et salaires du personnel.....	437.788
5	Assurance-crédit d'État. — Indemnités et allocations diverses.....	4.250
6	Propriété industrielle. — Traitements et salaires du personnel.....	1.867.270
7	Propriété industrielle. — Indemnités et allocations diverses.....	31.038
8	Poids et mesures. — Traitements et salaires du personnel.....	8.628.090
9	Poids et mesures. — Indemnités et allocations diverses.....	1.060.545
10	Attachés et agents commerciaux. — Traitements.....	9.952.543
11	Attachés et agents commerciaux. — Indemnités de fonctions.....	10.729.249
12	Allocations pour charges de famille.....	715.000
13	Indemnités de résidence.....	2.500.000
14	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	20.000
15	Traitements du personnel en congé de longue durée pour tuberculose.....	30.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	45.415.513
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
16	Administration centrale. — Matériel et dépenses diverses.....	1.089.250
17	Bibliothèque. — Achats de livres et de publications.....	120.000
18	Indemnités allouées pour travaux et études techniques à des collaborateurs étrangers à l'administration.....	100.000
19	Expertises. — Matériel.....	25.000
20	Assurance-crédit d'État. — Matériel et dépenses diverses.....	78.200
21	Propriété industrielle. — Matériel et dépenses diverses.....	1.202.000
22	Frais de publication du <i>Bulletin officiel</i> de la propriété industrielle.....	440.000
	A reporter.....	3.054.450

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	COMMERCE. (Suite.)	
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite).	
	Report	3.054.450
23	Poids et mesures. — Remboursement de frais.....	2.758.790
24	Poids et mesures. — Matériel et dépenses diverses.....	1.269.880
25	Poids et mesures. — Indemnités kilométriques pour vérifications et contrôles sur place.....	450.000
26	Attachés et agents commerciaux. — Frais de fonctionnement des postes. — Frais de voyages et dépenses diverses.....	17.387.650
27	Frais de déplacements et de missions.....	142.500
28	Remboursements à l'Administration des postes, télégraphes et téléphones.....	278.400
29	Remboursements à l'Imprimerie nationale.....	8.920.000
30	Frais d'établissement de la carte d'identité professionnelle à l'usage des voyageurs et représentants de commerce.....	60.000
31	Récompenses honorifiques aux vieux ouvriers et employés.....	25.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	34.346.670
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
32	Dépenses relatives aux expositions et foires à l'étranger. — Médailles.....	376.750
33	Dépenses relatives à l'organisation de la section française à l'exposition internationale de New-York 1939.....	3.300.000
34	Subventions aux chambres de commerce françaises à l'étranger.....	1.000.000
35	Compensation douanière à la filature de la soie.....	8.500.000
36	Subvention au comité parlementaire français du commerce.....	31.500
37	Subventions pour travaux divers de normalisation.....	2.800.000
38	Bonifications d'intérêts accordées en application de la loi du 19 août 1936 relative à la mobilisation des créances commerciales bloquées à l'étranger.....	1.000
39	Bonifications d'intérêts accordées en application de la loi du 18 août 1936 tendant à faciliter la mobilisation des créances commerciales garanties par l'État.....	29.000.000
40	Part contributive de la France dans les dépenses de divers bureaux internationaux.....	320.900
41	Primes d'encouragement à l'utilisation du papier journal français.....	17.000.000
42	Allocations forfaitaires pour la vente à l'étranger du papier journal de fabrication française.....	1.000.000
	TOTAL pour la 7° partie.....	63.330.150

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	COMMERCE. (Suite.)	
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
43	Frais de surveillance de sociétés et établissements divers.....	45.000
44	Frais d'établissement des listes pour les élections consulaires.....	10.000
45	Secours.....	41.500
46	Remboursement au budget annexe des Postes, télégraphes et téléphones des pensions des anciens fonctionnaires des Postes et Télégraphes d'Alsace et de Lorraine.....	30.000
47	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
48	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire
49	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	126.500
	RÉCAPITULATION.	
	4° PARTIE. — Personnel.....	45.415.513
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	34.346.670
	7° PARTIE. — Subventions.....	63.330.150
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	126.500
	TOTAL pour le Commerce.....	143.218.833

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	TRAVAIL.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
1	Traitement du Ministre. — Traitements du personnel de l'administration centrale.....	13.930.456
2	Indemnités du cabinet du Ministre. — Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale..	302.186
3	Contrôle général des assurances sociales. — Traitements.....	1.435.692
4	Commissaires-contrôleurs des assurances privées. — Traitements.....	1.348.710
5	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Traitements.....	18.984.917
6	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Indemnités.....	178.290
7	Services régionaux des assurances sociales. — Traitements.....	60.246.906
8	Services régionaux des assurances sociales — Indemnités.....	506.000
9	Allocations pour charges de famille.....	3.500.000
10	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	80.000
11	Indemnités de résidence.....	7.300.000
12	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	533.270
	TOTAL pour la 4° partie.....	108.346.427
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
13	Remboursement de frais.....	7.500.000
14	Matériel. — Entretien des bâtiments. — Fonctionnement des services.....	4.900.000
15	Impressions. — Paiements à l'imprimerie nationale.....	5.750.000
16	Paiements à l'Administration des postes, télégraphes et téléphones.....	934.440
17	Achats de livres et publications, reliures.....	1.043.400
18	Inspection du travail et de la main-d'œuvre. — Matériel et fonctionnement des services.....	2.400.000
19	Services régionaux des assurances sociales. — Matériel et fonctionnement.....	6.100.000
20	Récompenses honorifiques.....	70.000
	A reporter.....	28.997.840

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	TRAVAIL. (Suite.)	
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES (Suite).	
	Report.....	28.997.840
21	Dépenses de fonctionnement des conseils et commissions.....	900.000
22	Contentieux des assurances sociales et des assurances privées.....	82.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	29.979.840
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
23	Participation de la France au fonctionnement de l'organisme permanent pour la réglementation internationale du travail.....	150.000
24	Association nationale française pour le progrès social. — Recherches relatives aux maladies professionnelles et aux accidents du travail.....	356.700
25	Fonds national de chômage.....	600.000.000
26	Aide aux travailleurs émigrants.....	300.000
27	Subventions aux fonds de chômage spéciaux créés en vue de venir en aide aux artistes non salariés des arts graphiques, plastiques, dramatiques et musicaux.....	6.000.000
28	Subventions aux centres de reclassement professionnel des chômeurs et de promotion ouvrière.....	40.000.000
29	Subventions aux caisses de secours contre le chômage involontaire.....	8.000.000
30	Participation de l'État aux frais de fonctionnement des bureaux publics de placement.....	9.000.000
31	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. — Dépenses recouvrables sur les exploitants.....	8.000.000
32	Délégués à la sécurité des ouvriers mineurs. — Dépenses non recouvrables sur les exploitants.....	38.000
33	Encouragements aux sociétés ouvrières et aux fédérations de sociétés ouvrières de production et de crédit.....	150.000
34	Encouragement à l'artisanat.....	58.800
35	Subventions aux sociétés de secours mutuels.....	44.000.000
36	Majorations de rentes mutualistes.....	92.970.000
37	Majoration des pensions servies par l'intermédiaire de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse sur le fonds commun inaliénable de retraites des sociétés de secours mutuels.....	450.000
38	Bonifications d'intérêts aux sociétés de secours mutuels.....	Mémoire.
	A reporter.....	809.473.500

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	TRAVAIL. (Suite.)	
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)	
	Report.....	809.473.500
39	Bonifications aux pensions de retraite.....	30.000.000
40	Contribution annuelle de l'État au fonds spécial de la Caisse autonome des retraites des ouvriers mineurs.....	266.800.000
41	Contribution annuelle de l'État à la Caisse de retraites des ouvriers mineurs d'Alsace et de Lorraine.....	31.700.000
42	Contribution annuelle de l'État à la Caisse autonome mutuelle de retraites des agents des chemins de fer secondaires et aux caisses de retraites assimilées.....	5.350.000
43	Contribution annuelle de l'État à la Caisse générale de garantie (fonds de majoration).....	140.000.000
44	Subvention de l'État au titre de l'assurance agricole.....	126.000.000
45	Subventions destinées à garantir à certains retraités de la loi du 5 avril 1928 modifiée (sur les assurances sociales) un minimum de pension annuelle de 500 francs.....	8.000.000
46	Indemnités à l'administration des Postes et remises aux agents des diverses administrations concourant au fonctionnement de la loi sur les assurances sociales.....	38.000.000
47	Avances à l'administration des Postes pour paiement de rentes d'invalidité dues à des chômeurs victimes d'accidents du travail en Alsace et en Lorraine.....	32.000
48	Caisse nationale des retraites pour la vieillesse. — Bonifications sur les pensions.....	Mémoire.
49	Frais de fonctionnement du fonds spécial de prévoyance des blessés de la guerre victimes d'accidents du travail.....	Mémoire.
50	Frais de fonctionnement de la loi du 15 juillet 1922, modifiée et complétée par les lois subséquentes instituant des allocations temporaires en faveur de certaines catégories d'accidentés du travail.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 7° partie.....	1.455.355.500
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
51	Secours personnels à divers titres.....	60.000
52	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
53	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
54	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	60.000
	RÉCAPITULATION.	
	4° PARTIE. — Personnel.....	108.346.427
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	29.979.840
	7° PARTIE. — Subventions.....	1.455.355.500
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	60.000
	TOTAL (à reporter).....	1.593.741.767

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	TRAVAIL. (Suite.)	
	Report.....	1.593.741.767
	SERVICES D'ALSACE ET DE LORRAINE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
55	Services extérieurs des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine. — Traitements.....	705.639
56	Services extérieurs des assurances sociales d'Alsace et de Lorraine — Indemnités diverses.....	15.320
57	Indemnités compensatrices des fonctionnaires d'Alsace et de Lorraine.....	118.000
58	Indemnités de résidence.....	36.850
59	Allocations pour charges de famille.....	27.800
	TOTAL pour la 4° partie.....	903.609
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
60	Remboursement de frais.....	50.000
61	Matériel des offices supérieurs départementaux et des offices d'assurances sociales. — Frais de procédure.....	503.700
62	Payements à faire à d'autres administrations publiques.....	8.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	561.700
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
63	Allocations de l'État aux titulaires de rentes d'assurances sociales.....	59.889.000
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
64	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
65	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	RÉCAPITULATION.	
	4° PARTIE. — Personnel.....	903.609
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	561.700
	7° PARTIE. — Subventions.....	59.889.000
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	Mémoire.
	TOTAL.....	61.354.309
	TOTAL pour le Travail.....	1.655.096.076

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	SANTÉ PUBLIQUE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	4.765.108
2	Traitements des inspecteurs généraux techniques.....	120.000
3	Traitement de l'inspecteur général des services de l'enfance.....	60.000
4	Traitements du personnel du contrôle des habitations à bon marché.....	445.000
5	Services généraux de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	239.610
6	Laboratoires du ministère. — Traitements.....	325.000
7	Laboratoires du ministère. — Indemnités et allocations diverses.....	190.000
8	Inspection départementale de l'assistance publique. — Traitements.....	7.137.235
9	Inspection départementale de l'assistance publique. — Indemnités.....	2.858.365
10	Service de l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine. — Traitements et indemnités.....	81.850
11	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Traitements.....	357.568
12	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Indemnités et allocations diverses.....	75.318
13	Établissements des sourds-muets, aveugles et anormaux en Alsace et en Lorraine. — Traitements.....	431.928
14	Établissements des sourds-muets, aveugles et anormaux en Alsace et en Lorraine. — Indemnités et allocations diverses...	89.510
15	Service sanitaire maritime. — Traitements.....	1.027.500
16	Service sanitaire maritime et aérien. — Indemnités et allocations diverses.....	90.250
17	Sanatorium d'État de Bullion. — Traitements.....	96.590
18	Sanatorium d'État de Bullion. — Indemnités et allocations diverses.....	Mémoire.
19	Établissement thermal d'Aix-les-Bains. — Traitements.....	3.095.013
20	Allocations pour charges de famille.....	770.660
21	Indemnités de résidence.....	1.243.000
22	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	100.000
23	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	90.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	23.689.505

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	SANTÉ PUBLIQUE. (Suite.)	
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
24	Administration centrale. — Matériel.....	1.405.230
25	Achats de livres et publications. — Reliures.....	90.000
26	Fournitures de l'Imprimerie nationale.....	1.220.000
27	Frais de correspondances télégraphique et téléphonique.....	146.808
28	Laboratoires du ministère. — Matériel.....	340.000
29	Services d'hygiène en Alsace et en Lorraine. — Matériel.....	300.000
30	Établissements des sourds-muets, aveugles et anormaux en Alsace et en Lorraine. — Matériel.....	205.500
31	Service sanitaire maritime et aérien. — Matériel.....	388.690
32	Sanatorium d'État de Bullion. — Matériel.....	50.000
33	Établissement thermal d'Aix-les-Bains. — Matériel.....	1.015.000
34	Inspection des pharmacies et contrôle des sérums et produits analogues.....	350.000
35	Propagande éducative sanitaire.....	700.000
36	Participation aux Congrès internationaux et manifestations diverses en matière d'hygiène, d'assistance ou d'habitations à bon marché.....	31.300
37	Participation de l'État aux dépenses des commissions et conseils dans les départements.....	240.000
38	Frais d'application de la législation des habitations à bon marché.....	Mémoire.
39	Contrôle des pensionnés à 100 p. 100 pour tuberculose.....	95.321
40	Frais de tournées, de missions et de déplacements.....	358.950
	TOTAL pour la 5° partie.....	6.936.799

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	SANTÉ PUBLIQUE. (Suite.)	
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
41	Contribution de l'État au fonds spécial de garantie destiné à faciliter aux invalides de guerre l'obtention du bénéfice de la législation relative aux habitations à bon marché.....	90.000
42	Participation de l'État pour la construction de logements à loyers moyens (art. 29 et 30 de la loi du 13 juillet 1928) ..	1.200.000
43	Participation de l'État aux subventions communales visées à l'article 58 de la loi du 5 décembre 1922.....	800.000
44	Part de l'État dans les annuités dues à la Caisse des dépôts et consignations pour les prêts effectués par application de la loi du 24 octobre 1919.....	324.000
45	Allocations pour enfants aux pensionnés militaires et aux victimes civiles de la guerre acquéreurs de petites propriétés rurales.....	16.000
46	Hygiène et salubrité générale. — Épidémies. — Pollution de l'atmosphère.....	28.025.000
47	Subventions aux laboratoires de bactériologie et d'hygiène sociale.....	500.000
48	Subventions allouées au titre de l'hydrologie et de la climatologie.....	111.000
49	Écoles d'infirmières et d'assistantes de service social préparant aux diplômes d'État.....	3.380.000
50	Subventions de premier établissement pour écoles d'infirmières.....	Mémoire.
51	Subventions pour la protection maternelle et l'enfance préscolaire.....	11.000.000
52	Participation de l'État aux dépenses d'inspection médicale des établissements d'enseignement.....	800.000
53	Subventions de l'État en vue du séjour d'enfants dans les colonies, camps de vacances et œuvres de plein air.....	5.000.000
54	Subventions de premier établissement pour organisation de camps de vacances et garderies en plein air.....	Mémoire.
55	Prophylaxie du cancer.....	2.500.000
56	Prophylaxie de la tuberculose.....	19.420.000
57	Prophylaxie du rhumatisme.....	400.000
58	Contribution de l'État en capital aux dépenses de construction d'établissements destinés à la lutte antituberculeuse.....	Mémoire.
59	Prophylaxie des maladies vénériennes.....	15.500.000
60	Allocations aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux pendant la durée de la mobilisation.....	14.300.000.000
61	Participation de l'État au paiement des primes à la natalité allouées par les départements et les communes.....	22.000.000
62	Encouragement national aux familles nombreuses (loi de 22 juillet 1923).....	380.000.000
63	Assistance aux familles nombreuses (loi du 14 juillet 1913).....	10.900.000
64	Assistance aux femmes en couches.....	19.600.000
65	Assistance aux mères qui allaitent leur enfant au sein.....	24.000.000
66	Participation de l'État aux dépenses de protection des enfants du premier âge (loi du 23 décembre 1874 et décret-loi du 30 octobre 1935).....	19.100.000
67	Participation de l'État aux dépenses du service des enfants assistés (loi du 27 juin 1904).....	120.000.000
68	Dépenses occasionnées par des mineurs vagabonds (décret-loi du 30 octobre 1935).....	2.500.000
	A reporter.....	14.987.166.000

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT DES CRÉDITS. francs.
	SANTÉ PUBLIQUE. (Suite.)	
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)	
	Report.....	14.987.166.000
69	Dépenses occasionnées par les aliénés.....	230.000.000
70	Assistance aux tuberculeux.....	56.000.000
71	Assistance médicale gratuite.....	347.000.000
72	Assistance aux vieillards, aux infirmes et aux incurables.....	450.000.000
73	Application de l'article 4 du décret-loi du 30 octobre 1935 prévoyant l'unification et la simplification des barèmes en vigueur relatifs aux lois d'assistance.....	Mémoire.
74	Assistance aux étrangers en Alsace et en Lorraine.....	2.000.000
75	Service de l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine.....	932.500
76	Application en Alsace et en Lorraine de la législation française en matière d'assistance.....	40.000.000
77	Dotations des établissements nationaux de bienfaisance.....	12.994.000
78	Subventions pour les œuvres d'assistance par le travail, spéciales aux aveugles, et pour l'application des mesures préventives de la cécité.....	283.500
79	Application de l'article 4 du décret-loi du 29 juillet 1939 relatif aux hôpitaux et hospices.....	7.000.000
80	Remboursement des frais d'entretien des enfants anormaux titulaires de fractions de bourses.....	275.000
81	Application de la loi du 11 avril 1908 sur la prostitution des mineurs.....	12.000
82	Subventions sur les fonds du pari mutuel destinées aux œuvres et établissements de bienfaisance.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 7° Partie.....	16.133.663.000
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
83	Frais de justice et de contentieux. — Application des décisions de justice.....	15.000
84	Établissements thermaux affermés par l'État. — Dépenses des commissariats du Gouvernement.....	57.500
85	Secours.....	11.000
86	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
87	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
88	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° Partie.....	83.500
	RÉCAPITULATION.	
	4° Partie. — Personnel.....	23.689.505
	5° Partie. — Matériel et fonctionnement des services.....	6.936.799
	7° Partie. — Subventions.....	16.133.663.000
	8° Partie. — Dépenses diverses.....	83.500
	TOTAL pour la Santé publique.....	16.164.372.804

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	COLONIES.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
	a. Dépenses civiles.	
1	Traitements du Ministre et du personnel civil de l'administration centrale.....	8.843.370
2	Personnel de l'administration centrale. — Indemnités et allocations diverses.....	607.004
3	Contrôle des chemins de fer coloniaux. — Traitements.....	240.844
4	Contrôle des chemins de fer coloniaux. — Indemnités et allocations diverses.....	86.317
5	Inspection des colonies.....	2.186.021
6	Solde des inspecteurs généraux des colonies du cadre de réserve.....	470.304
7	Traitements de disponibilité des gouverneurs.....	Mémoire.
8	Allocations complémentaires spéciales aux titulaires de pensions mixtes et à leurs ayants cause.....	31.500
9	École nationale de la France d'Outre-Mer. — Traitements.....	220.652
10	École nationale de la France d'Outre-Mer. — Indemnités et allocations diverses.....	216.810
11	École supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Traitements.....	128.007
12	École supérieure d'application d'agriculture tropicale. — Indemnités et allocations diverses.....	113.475
13	Musée permanent de la France d'Outre-Mer. — Traitements.....	570.574
14	Musée permanent de la France d'Outre-Mer. — Indemnités et allocations diverses.....	30.600
15	Services administratifs coloniaux des ports de commerce. — Traitements.....	1.131.781
16	Services administratifs coloniaux des ports de commerce. — Indemnités diverses.....	31.820
17	Indemnités de résidence.....	1.332.790
18	Allocations pour charges de famille.....	627.960
19	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	80.000
20	Congés de longue durée pour tuberculose.....	30.990
	b. Dépenses pénitentiaires.	
21	Services pénitentiaires coloniaux. — Traitements.....	8.127.759
22	Services pénitentiaires coloniaux. — Indemnités et allocations diverses.....	2.426.445
	TOTAL pour la 4° partie.....	27.544.023

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	COLONIES. (Suite.)	
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
	a. Dépenses civiles.	
23	Remboursement de frais.....	72.050
24	Remboursements à l'administration des postes, télégraphes et téléphones.....	403.575
25	Remboursements à l'imprimerie nationale.....	282.580
26	Matériel de l'administration centrale.....	1.570.620
27	Matériel du contrôle des chemins de fer coloniaux.....	16.985
28	Inspection des colonies (dépenses spéciales).....	13.000
29	Matériel de l'école nationale de la France d'Outre-Mer.....	222.200
30	Matériel de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.....	37.000
31	Matériel du musée permanent de la France d'Outre-Mer.....	697.300
32	Matériel des services administratifs coloniaux des ports de commerce.....	159.445
	b. Dépenses pénitentiaires.	
33	Services pénitentiaires coloniaux. — Hôpitaux.....	2.661.460
34	Services pénitentiaires coloniaux. — Vivres.....	7.260.666
35	Services pénitentiaires coloniaux. — Habillement et couchage.....	2.265.102
36	Services pénitentiaires coloniaux. — Frais de transport.....	3.100.000
37	Services pénitentiaires coloniaux. — Matériel.....	3.111.152
	TOTAL pour la 5° partie.....	21.873.135

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	COLONIES. (Suite.)	
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
	a. Dépenses civiles.	
38	Bourses d'enseignement et remises de frais d'étude.....	29.900
39	Subventions au service d'études des productions coloniales et au comité des recherches scientifiques coloniales.....	45.000
40	Encouragements à la culture du cotonnier dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	5.085.900
41	Encouragements à la production du café dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	60.000.000
42	Encouragements à la production du sisal dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	6.840.000
43	Encouragements à la production du manioc dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	205.200
44	Propagande en faveur de la consommation des thés d'origine coloniale française.....	350.000
45	Propagande en faveur de la consommation du cacao d'origine coloniale française.....	1.500.000
46	Encouragements à la production des fibres et filés de coco et d'ahaca dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	1.260.000
47	Sauvegarde de la production du caoutchouc dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	8.000.000
48	Encouragements à la culture du bananier dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	7.000.000
49	Encouragements à la culture de l'ananas dans les colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat français.....	275.000
50	Subvention au budget du protectorat des îles Wallis.....	175.000
51	Subvention au budget spécial des Nouvelles-Hébrides.....	4.656.250
52	Subvention extraordinaire au budget du condominium des Nouvelles-Hébrides.....	100.000
53	Subvention au budget local de la Guyane.....	3.107.430
54	Subvention au budget du territoire de l'Inini.....	1.710.000
55	Subvention au budget local de Saint-Pierre et Miquelon.....	10.000.000
56	Subvention exceptionnelle au budget des établissements français de l'Océanie.....	1.000.000
57	Subvention à l'Afrique occidentale française pour l'office du Niger.....	3.330.000
	A reporter.....	114.669.680

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	COLONIES. (Suite.)	
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)	
	a. Dépenses civiles. (Suite.)	
	Report.....	114.669.680
58	Subvention pour organiser la lutte contre la trypanosomiase et la lèpre.....	6.500.000
59	Subventions extraordinaires et avances remboursables au budget général de l'Afrique équatoriale française pour le service des emprunts autorisés par diverses lois.....	71.798.117
60	Garantie d'intérêts aux chemins de fer coloniaux.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 7° partie.....	192.967.797
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
61	Frais d'hospitalisation dans les établissements de la guerre.....	15.000
62	Secours.....	42.800
63	Dépenses administratives de la caisse intercoloniale des retraites (art. 71 de la loi du 14 avril 1924).....	1.721.295
64	Services pénitentiaires coloniaux. — Frais de police secrète.....	9.000
65	Services pénitentiaires coloniaux. — Réparations civiles. — Frais d'instances. — Frais de justice et de poursuites.....	40.000
66	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
67	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
68	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	1.828.095
	RÉCAPITULATION.	
	4° partie. — Personnel.....	27.544.023
	5° partie. — Matériel et fonctionnement des services.....	21.873.135
	7° partie. — Subventions.....	192.967.797
	8° partie. — Dépenses diverses.....	1.828.095
	TOTAL pour les Colonies.....	244.213.050

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
	AGRICULTURE.	francs.
	4 ^e PARTIE. — PERSONNEL.	
1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	9.287.700
2	Indemnités fixes et allocations diverses, secours et indemnités horaires du personnel de l'administration centrale.....	597.500
3	Allocations pour charges de famille.....	17.965.000
4	Indemnités de résidence.....	7.085.000
5	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	800.000
6	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	450.000
7	Dépenses de surveillance, de contrôle et de vérification des opérations des sociétés de courses.....	Mémoire.
8	Traitements du personnel des services agricoles régionaux et départementaux.....	8.736.191
9	Production agricole. — Services extérieurs. — Émoluments.....	4.800.000
10	Indemnités du personnel des services agricoles régionaux et départementaux. — Frais de fonctionnement de l'inspection générale et régionale et des directions des services agricoles.....	3.067.095
11	Traitements du personnel de l'Institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture.....	5.704.894
12	Traitements du personnel des écoles d'agriculture, des écoles ménagères et des établissements divers.....	8.136.201
13	Indemnités et allocations diverses du personnel des établissements d'enseignement agricole et d'élevage et des établissements divers.....	2.626.441
14	Traitements et allocations du personnel des stations et laboratoires de recherches agronomiques.....	4.377.815
15	Indemnités et allocations diverses au personnel des stations et laboratoires de recherches agronomiques.....	59.390
16	Service de la main d'œuvre agricole. — Traitements et salaires.....	593.403
17	Service de la main d'œuvre agricole. — Indemnités diverses.....	12.000
18	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Traitements et salaires.....	580.000
19	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Indemnités et allocations diverses.....	50.000
20	Défense sanitaire des végétaux. — Traitements et salaires.....	920.500
21	Traitements des inspecteurs généraux, des inspecteurs des associations agricoles et des institutions de crédit et du personnel du secrétariat de l'Inspection générale.....	222.000
22	Indemnités aux inspecteurs généraux et aux inspecteurs des associations agricoles et des institutions de crédit, secours, frais de fonctionnement du secrétariat.....	15.800
23	Service du ravitaillement général. — Traitements, soldes et salaires.....	3.400.343
24	Service du ravitaillement général. — Indemnités diverses.....	512.000
25	Traitements du personnel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national.....	3.643.759
26	Indemnités et allocations diverses au personnel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national. — Secours.....	44.180
27	Traitements du personnel des services sanitaires vétérinaires.....	3.890.175
	A reporter.....	87.577.387

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
	AGRICULTURE. (Suite.)	francs.
	4 ^e PARTIE. — PERSONNEL. (Suite.)	
	Report.....	87.577.387
28	Services sanitaires vétérinaires. — Indemnités et dépenses diverses.....	299.730
29	Direction de la répression des fraudes. — Traitements.....	5.000.000
30	Direction de la répression des fraudes. — Indemnités diverses.....	152.735
31	Traitements du personnel des haras.....	14.365.400
32	Indemnités et allocations diverses au personnel des haras.....	797.550
33	Culture mécanique. — Services extérieurs. — Émoluments.....	3.350.000
34	Traitements du personnel de l'hydraulique et du génie rural, de la station centrale d'essais de machines et de la station d'hydraulique et du génie rural.....	11.100.000
35	Indemnités, secours et allocations diverses au personnel de l'hydraulique et du génie rural, de la station centrale d'essais de machines de l'école supérieure du génie rural et de la station d'hydraulique et du génie rural.....	1.130.000
36	Surveillance et contrôle des compagnies concessionnaires de travaux d'hydraulique agricole.....	37.440
37	Traitements du personnel des eaux et forêts et du personnel de l'enseignement forestier.....	72.242.590
38	Pensions et bonifications des pensions de retraite des brigadiers et gardes communaux domaniaux et des gardes forestiers auxiliaires. — Secours aux anciens préposés communaux, à leurs veuves et à leurs orphelins.....	4.873.600
39	Indemnités diverses et secours au personnel des eaux et forêts et au personnel de l'enseignement forestier.....	7.784.200
	TOTAL pour la 4 ^e partie.....	208.710.632
	5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
40	Mérite agricole et médailles agricoles.....	10.000
41	Matériel et impressions de l'administration centrale.....	2.138.300
42	Payements à l'Administration des Postes, télégraphes et téléphones.....	849.500
43	Payements à l'Imprimerie Nationale.....	1.023.875
44	Service du ravitaillement général. — Dépenses autres que celles de personnel.....	2.000.000
45	Production agricole. — Frais de fonctionnement.....	2.500.000
46	Consommations en nature dans les établissements relevant du ministère de l'Agriculture.....	456.000
47	Frais de déplacements et de tournées.....	22.600.000
48	Part contributive de l'État dans les dépenses de matériel de l'Institut national agronomique et des écoles nationales d'agriculture.....	1.600.000
49	Matériel des écoles d'agriculture, des écoles ménagères et des écoles d'hiver.....	2.006.000
50	Matériel et dépenses diverses des stations et laboratoires de recherches agronomiques.....	3.400.000
51	Service de la main d'œuvre agricole. — Matériel et dépenses diverses.....	98.000
52	Frais d'élection des membres des chambres d'agriculture.....	20.000
53	Statistique et contrôle des importations de produits contingentés. — Dépenses autres que celles de personnel.....	48.000
54	Surveillance et contrôle des opérations de grainage des vers à soie.....	60.000
55	Inspection phythopathologique.....	558.000
56	Surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine.....	470.000
57	Matériel des écoles nationales vétérinaires et du laboratoire national.....	3.980.695
58	Direction de la répression des fraudes. — Matériel, fonctionnement et dépenses diverses.....	2.900.000
59	Contrôle à l'importation des semences fourragères.....	240.000
	A reporter.....	46.958.370

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	AGRICULTURE. (Suite.)	
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES. (Suite.)	
	Report.....	46.958.370
60	Frais de transport de la main-d'œuvre agricole bénévole ou réquisitionnée pour travaux agricoles.....	6.250.000
61	Soins et médicaments aux sous-agents des baras. — Habillement des sous-agents des baras. — Frais de bureau.....	851.000
62	Frais de transport des chevaux. — Frais de monte.....	746.000
63	Ferrure, sellerie, soins et médicaments aux chevaux. — Subventions à diverses écoles de maréchalerie.....	750.500
64	Nourriture des animaux (haras).....	15.600.000
65	Remonte des baras.....	10.000.000
66	Culture mécanique. — Matériel et dépenses diverses.....	3.400.000
67	Matériel et frais généraux des services de l'hydraulique et du génie rural, de la station centrale d'essais de machines de l'école supérieure du génie rural et de la station d'hydraulique et de génie rural.....	1.876.000
68	Police et surveillance des eaux non domaniales.....	700.000
69	Matériel et dépenses diverses du service des eaux et forêts. — Achat de matériel pour le développement des carburants forestiers.....	9.000.000
70	Destruction des animaux nuisibles.....	50.600
70 bis	Frais de fonctionnement des centres militaires des bois de guerre.....	20.700.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	116.882.470
	6° PARTIE. — TRAVAUX.	
71	Emploi de fonds provenant du prélèvement du pari mutuel destiné aux établissements d'enseignement agricole et vétérinaire, à la cinématographie agricole et aux stations et laboratoires de recherches agronomiques.....	Mémoire.
72	Bâtiments des baras. — Frais de culture.....	1.485.000
73	Dépenses d'études et de travaux d'hydraulique et de génie rural à la charge de l'État.....	8.500.000
74	Travaux dans les forêts domaniales, les dunes et les parcs.....	10.000.000
75	Restauration et conservation des terrains en montagne.....	10.000.000
76	Acquisitions de forêts.....	800.000
77	Exploitations et aménagements.....	1.639.000
78	Acquisitions de terrains et reboisements en bois papetiers.....	1.000.000
79	Frais d'exploitation dans les forêts domaniales de la région landaise.....	1.500.000
80	Exploitations et aménagements en Alsace et en Lorraine.....	20.000.000
81	Conservation et régie des bois non soumis au régime forestier. — Forêts de protection.....	10.000
82	Contribution de l'État aux mesures de protection contre les incendies de forêts en dehors des forêts domaniales.....	450.000
	TOTAL pour la 6° partie.....	55.384.000

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	AGRICULTURE. (Suite.)	
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS.	
83	Allocations mises à la charge de l'État par l'article 8 de la loi du 5 août 1920 sur les prêts aux pensionnés militaires et victimes civiles de la guerre.....	900.000
84	Subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles (bétail, incendies, accidents). — Frais de fonctionnement de la commission de répartition. — Médailles.....	1.600.000
85	Subventions spéciales aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre les accidents du travail en faveur des exploitants qui travaillent d'ordinaire seuls ou avec les membres de leurs familles.....	4.500.000
86	Subventions aux sociétés d'assurances mutuelles agricoles contre la grêle, au fonds de garantie ainsi qu'aux petits exploitants assurés contre la grêle. — Bonifications d'intérêts. — Frais de fonctionnement de la commission de répartition.....	1.147.500
87	Subvention à la caisse de solidarité contre les calamités agricoles pour allocations à accorder aux victimes de ces calamités pour les frais d'expertises ainsi que pour les dépenses administratives résultant du fonctionnement de la commission et pour participation financière aux expériences faites en vue de prévenir les orages à grêle.....	25.000.000
88	Bonifications de cotisations d'allocations familiales.....	250.000.000
89	Bonifications des allocations familiales des salariés agricoles.....	45.000.000
90	Institut national agronomique et écoles nationales d'agriculture. — Bourses et frais divers. — Centres nationaux et régionaux d'expérimentation.....	1.600.000
91	Écoles d'agriculture, écoles ménagères et établissements divers. — Bourses.....	1.200.000
92	Bourses aux pupilles de la Nation.....	600.000
93	Service de la main d'œuvre agricole. — Apprentissage agricole et horticole.....	588.000
94	Subventions pour recherches intéressant l'agriculture.....	225.000
95	Défense sanitaire des végétaux. — Subventions. — Indemnités. — Matériel et dépenses diverses.....	3.800.000
96	Encouragements à l'agriculture et aux centres d'étude et de recherche des industries agricoles.....	9.005.300
97	Recherches et essais intéressant les engrais potassiques.....	1.372.000
98	Missions. — Congrès. — Expositions et manifestations internationales d'intérêt général.....	115.000
99	Participation de la France aux dépenses de fonctionnement de divers organismes internationaux.....	1.790.940
100	Frais d'organisation et de fonctionnement de la vulgarisation et de l'information éducatives.....	350.000
101	Primes à la sériciculture.....	7.000.000
102	Primes à la culture du lin et subventions aux recherches pour l'amélioration de la qualité des fibres textiles.....	45.000.000
103	Primes à la culture du chanvre et subventions aux recherches pour l'amélioration de la qualité des fibres textiles.....	4.000.000
104	Primes à la culture de l'olivier.....	4.000.000
105	Encouragements à la viticulture.....	3.000.000
106	Fonds de propagande en faveur de la consommation du cidre.....	400.000
107	Application de la loi du 10 juillet 1933 et des lois modificatives sur la défense du marché du blé.....	Mémoire.
108	Application des lois du 2 juillet 1935 tendant à l'organisation du marché du lait et du 16 avril 1935 tendant à l'organisation et l'assainissement du marché de la viande.....	10.000.000
109	Application de la loi du 7 juillet 1933 sur la prophylaxie de la tuberculose des bovidés et sur le contrôle de la salubrité des viandes et du décret du 24 mai 1938 relatif à l'amélioration de la recherche scientifique vétérinaire et de la lutte contre les maladies des animaux.....	2.990.000
110	Subvention pour la construction et l'aménagement d'abattoirs régionaux ou communaux.....	Mémoire.
111	Emploi de fonds provenant de subventions avec affectations spéciales destinées aux stations et laboratoires de recherches agronomiques.....	Mémoire.
	A reporter.....	425.183.740

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	AGRICULTURE. (Suite.)	0
	7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)	
	Report.	425.183.740
112	Indemnités pour abatage d'animaux. — Assistance vétérinaire dans les maladies épizootiques. — Inoculations préventives.	76.500
113	Fonctionnement du comité national des appellations d'origine contrôlées. — Subvention et propagande.	4.000.000
114	Encouragements à l'industrie chevaline et mulassière.	40.000.000
115	Recherches et vulgarisation de procédés concernant l'hydraulique et le génie rural.	122.000
116	Subventions pour études et travaux d'hydraulique, de génie rural, d'adduction d'eau potable et d'électrification des campagnes.	60.000.000
117	Garanties d'intérêts aux entreprises d'hydraulique agricole.	400.000
118	Emploi de fonds provenant du pari mutuel et du produit des jeux affectés aux travaux communaux d'adduction d'eau potable.	Mémoire.
119	Exécution de la loi sur le soutien de la production gemmière et l'organisation des marchés résineux. — Développement des débouchés. — Aménagement scientifique et technique de la production.	2.000.000
120	Recherche de débouchés nouveaux pour le bois et revalorisation des produits forestiers.	3.000.000
121	Subventions à diverses collectivités et aux sociétés d'assurances mutuelles contre les incendies de forêts.	50.000
122	Subventions pour reboisements en toutes régions.	1.780.000
123	Subventions pour améliorations pastorales et forestières.	1.000.000
124	Réserves naturelles, protection de la flore et de la faune.	150.000
125	Pêche et pisciculture.	1.500.000
126	Chasse et entretien des chasses non affermées.	4.137.600
127	Primes d'encouragement à l'utilisation des bois français.	2.500.000
	TOTAL pour la 7° partie.	545.899.840
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
128	Impositions sur les forêts domaniales.	16.500.000
129	Droits d'usage. — Frais d'instance. — Indemnités à des tiers. — Accidents du travail.	400.000
130	Remboursements sur produits divers des forêts, etc.	278.000
131	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.	Mémoire.
132	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.	Mémoire.
133	Dépenses des exercices clos.	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.	17.178.000
	RÉCAPITULATION	
	4° PARTIE. — Personnel.	208.710.632
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.	116.882.470
	6° PARTIE. — Travaux.	55.384.000
	7° PARTIE. — Subventions.	545.899.840
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.	17.178.000
	TOTAL pour l'Agriculture.	944.054.942

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	TRAVAUX PUBLICS.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
1	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.	13.764.763
2	Service des carburants. — Traitements et salaires.	2.102.857
3	Allocations et indemnités diverses du personnel de l'administration centrale.	3.004.898
4	Service des carburants. — Indemnités et allocations diverses.	332.300
5	Fonctionnaires appartenant aux cadres des services extérieurs détachés à l'administration centrale, aux conseils et aux comités. — Traitements.	3.338.826
6	Fonctionnaires appartenant aux cadres des services extérieurs détachés à l'administration centrale, aux conseils et aux comités. — Allocations et indemnités diverses.	86.980
7	École nationale des ponts et chaussées. — Écoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Traitements et salaires.	6.739.500
8	École nationale des ponts et chaussées. — Écoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Allocations et indemnités diverses.	786.252
9	Personnel de l'école pratique des mines de Thionville et des écoles préparatoires des mines de Lorraine. — Traitements et indemnités diverses.	56.000
10	Bureau de documentation minière. — Traitements et salaires.	738.098
11	Bureau de documentation minière. — Allocations et indemnités diverses.	32.800
12	Service des carburants. — École nationale supérieure du pétrole et des combustibles liquides. — Traitements et salaires.	180.975
13	Service des carburants. — École nationale supérieure du pétrole et des combustibles liquides. — Allocations et indemnités diverses.	77.740
14	Service des carburants. — École des moteurs à combustion et à explosion. — Allocations et indemnités diverses.	Mémoire.
15	Ingénieurs des ponts et chaussées et des mines. — Traitements.	21.979.310
16	Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'État (Service des ponts et chaussées et des mines). — Traitements.	46.386.000
17	Adjoints techniques des ponts et chaussées et des mines. — Traitements.	17.838.231
18	Agents de bureau et auxiliaires des ponts et chaussées et des mines. — Traitements et salaires.	9.070.770
19	Officiers de port du service maritime. — Traitements.	2.648.540
20	Personnel des ports maritimes de commerce (éclusiers, etc.). — Traitements et suppléments de traitements.	3.173.245
21	Personnel des phares et balises. — Traitements et suppléments de traitements.	5.727.554
	A reporter.	138.065.639

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)	
	4° PARTIE — PERSONNEL. (Suite.)	
	Report.....	138.065.639
22	Personnel de la navigation intérieure (éclusiers, etc.). — Traitements et suppléments de traitements.....	21.382.875
23	Personnel non spécialisé du contrôle des transports (service des ponts et chaussées et des mines). — Traitements.....	2.101.760
24	Personnel spécialisé du contrôle des transports. — Traitements.....	8.863.820
25	Organismes centraux de chemins de fer prévus par les décrets-lois et la convention du 31 août 1937. — Dépenses de personnel.....	912.680
26	Jetons de présence des administrateurs représentant l'État au conseil d'administration et au comité de direction de la société nationale des chemins de fer.....	114.000
27	Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux. — Personnel.....	Mémoire.
28	Secrétariat du comité supérieur de coordination des transports. — Traitements et indemnités.....	43.019
29	Personnel du service d'études économiques. — Traitements et indemnités.....	286.178
30	Musée permanent des travaux publics. — Dépenses de personnel.....	37.857
31	Aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la métropole et des territoires d'outre-mer. — Dépenses de personnel.....	81.469
32	Dépenses de personnel nécessitées par la réparation des dommages causés par les sapes et ouvrages souterrains sous les voies publiques autres que les routes nationales dans les régions libérées.....	179.500
33	Commissariat général au tourisme. — Dépenses de personnel.....	307.653
34	Service des carburants. — Centre d'études et de recherches sur les lubrifiants. — Traitements et salaires.....	266.386
35	Service des carburants. — Station nationale de recherches et d'expériences techniques de Bellevue. — Traitements et salaires.....	855.165
36	Traitements des fonctionnaires en congé de longue durée.....	600.000
37	Indemnités de résidence.....	9.871.157
38	Allocations pour charges de famille.....	62.913.000
39	Indemnités spéciales aux fonctionnaires, agents et ouvriers d'Alsace et de Lorraine.....	2.247.240
40	Indemnités aux fonctionnaires chargés du contrôle des distributions d'énergie électrique, des forces hydrauliques, des ports maritimes, des outillages des voies navigables et des ports maritimes et des chemins de fer miniers.....	2.064.370
41	Frais spéciaux d'assurance des ouvriers des services des ponts et chaussées en Alsace et en Lorraine.....	240.000
42	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	800.000
43	Bonifications des pensions de retraite des cantonniers de l'État et indemnités aux gardes-ports sortis de fonctions.....	180.000
44	Cantonniers. — Salaires et indemnités diverses. — Allocations aux veuves et orphelins.....	185.000.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	437.413.768

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
	TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)	
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
45	Ingénieurs et ingénieurs adjoints des travaux publics de l'État, adjoints techniques, agents de bureau et auxiliaires des ponts et chaussées et des mines. — Allocations et indemnités diverses.....	17.870
46	Officiers de port du service maritime. — Allocations et indemnités diverses.....	370.410
47	Personnel des ports maritimes de commerce (éclusiers, etc.). — Allocations et indemnités diverses.....	136.520
48	Personnel des phares et balises. — Allocations et indemnités diverses.....	697.750
49	Personnel de la navigation intérieure (éclusiers, etc.). — Allocations et indemnités diverses.....	811.330
50	Personnel du contrôle des chemins de fer. — Allocations et indemnités diverses.....	7.809
51	Frais généraux de personnel des services des ponts et chaussées et des mines.....	5.382.262
52	Frais généraux de personnel du service de contrôle et de surveillance des transports.....	1.117.510
53	Frais de représentation aux congrès.....	220.000
54	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale, des conseils, des comités et des services centraux installés dans les bâtiments du ministère.....	2.660.000
55	Dépenses de matériel des services de contrôle des chemins de fer installés dans les bâtiments du ministère.....	314.370
56	Impressions et publications de l'administration des travaux publics.....	1.800.000
57	Payements à l'Imprimerie nationale.....	663.000
58	Service des carburants. — Matériel et dépenses diverses.....	440.000
59	Frais des bureaux des services des ponts et chaussées et des mines.....	7.463.000
60	Construction, acquisition, aménagement et entretien d'immeubles destinés aux services des ponts et chaussées et des mines.....	575.000
61	Bureau de documentation minière. — Matériel et dépenses diverses.....	480.000
62	Frais de fonctionnement des services des ponts et chaussées et des mines.....	284.390
63	Frais spéciaux des services des mines.....	146.270
64	Remplacement, réparation et fonctionnement des véhicules automobiles de transport de personnel.....	16.000.000
65	Service d'études économiques. — Frais de matériel.....	74.980
66	Musée permanent des travaux publics. — Frais de matériel.....	100.000
67	Matériel et dépenses diverses du commissariat général au tourisme.....	75.000
68	Matériel de l'école pratique des mines de Thionville et des écoles préparatoires des mines de Lorraine.....	5.000
69	École nationale des ponts et chaussées. — Écoles nationales supérieures et écoles techniques des mines. — Matériel et dépenses diverses.....	2.500.000
70	Frais de correspondance télégraphique et téléphonique.....	620.300
71	Service des carburants. — École des moteurs à combustion et à explosion. — Bourses et dépenses diverses.....	Mémoire.
72	Médailles aux cantonniers et agents inférieurs de l'administration des Travaux publics et aux agents des chemins de fer.....	6.000
73	Participation de la France aux dépenses d'organismes internationaux intéressant le ministère des Travaux publics.....	579.000
74	Organismes centraux créés en vertu du décret-loi du 31 août 1937. — Dépenses de matériel.....	200.000
75	Dépenses de fonctionnement des comités techniques départementaux. — Matériel.....	Mémoire.
76	Service des carburants. — Centre d'études et de recherches sur les lubrifiants. — Matériel et dépenses diverses.....	300.000
77	Service des carburants. — Expérimentations relatives à la sécurité des dépôts d'hydrocarbures.....	60.000
78	Service des carburants. — Station nationale de recherches et d'expériences techniques de Bellevue. — Matériel et dépenses diverses.....	450.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	44.557.771

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)		
6° PARTIE. — TRAVAUX.		
79	Routes et ponts. — Entretien et amélioration. — Réparations ordinaires et de dommages de guerre	850.000.000
80	Routes nationales. — Construction, rescindement d'immeubles et amélioration	2.000.000
81	Ponts. — Construction et grosses réparations	17.000.000
82	Suppression et relèvements de ponts sur le Rhin en exécution de la convention du 6 novembre 1934	Mémoire.
83	Voies de navigation intérieure. — Entretien et réparations ordinaires	80.000.000
84	Voies de navigation intérieure. — Établissement, amélioration et restauration	29.000.000
85	Dégagement du lit du Rhône et de la Durance. — Réparation des digues domaniales et syndicales	Mémoire.
86	Travaux d'extension du port de Strasbourg	500.000
87	Travaux de protection contre les inondations et réparations des dégâts causés par des crues exceptionnelles	Mémoire.
88	Ports maritimes. — Entretien et réparations ordinaires	75.000.000
89	Ports maritimes. — Extension, amélioration et restauration	49.000.000
90	Phares, balises et signaux divers. — Entretien et réparations ordinaires	16.500.000
91	Phares, balises et signaux divers. — Amélioration, extension et restauration	6.000.000
92	Service des forces hydrauliques. — Travaux préparatoires	350.000
93	Réseau électrique d'État. — Déplacement de lignes incombant à l'État	Mémoire.
94	Frais de recherches et de prospections minières	Mémoire.
95	Études et travaux de chemins de fer exécutés par l'État	1.000.000
96	Études et travaux de chemins de fer exécutés par l'État sur les fonds avancés par la Société nationale des chemins de fer en exécution des conventions	100.000
97	Études et travaux de chemins de fer exécutés par l'État sur les fonds avancés par la Société nationale des chemins de fer pour l'aménagement de la Haute-Dordogne (loi du 31 juillet 1920, article 133)	500.000
98	Réparation des dommages de guerre et reconstitution des voies ferrées d'intérêt local	1.000.000
TOTAL pour la 6° partie		1.127.950.000
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.		
99	Frais d'exams de capacité pour la conduite des automobiles	5.001.000
100	Entretien des chaussées de Paris	20.000.000
101	Dépenses relatives à l'attribution et à l'exploitation du matériel fluvial-rhénan remis à la France en exécution de l'article 357 du traité de Versailles	Mémoire.
102	Travaux de défense contre les eaux	1.000.000
A reporter		26.001.000

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)		
7° PARTIE. — SUBVENTIONS. (Suite.)		
Report		26.001.000
103	Subventions aux ports autonomes	7.545.500
104	Subventions pour travaux de défense contre la mer	1.000.000
105	Service des forces hydrauliques. — Etudes et recherches scientifiques. — Subventions	315.000
106	Contribution de l'État au fonctionnement du laboratoire d'hydraulique annexé à l'institut électrotechnique de l'université de Toulouse	294.000
107	Avances ou subventions aux entreprises de forces hydrauliques	8.848.300
108	Subventions aux entreprises de transport d'énergie électrique	7.970.000
109	Primes à la production des mines de plomb et de zinc de France, d'Algérie, des colonies, des pays de protectorat et territoires sous mandat français	Mémoire
110	Contribution de l'État au fonds d'amortissement des charges communales et départementales d'électrification	150.000.000
111	Service des carburants. — Subventions pour travaux intéressant les combustibles liquides et les carburants de remplacement	300.000
112	Service des carburants. — Ecole nationale supérieure du pétrole et des combustibles liquides de Strasbourg. — Bourses	40.000
113	Service des carburants. — Participation aux dépenses de certains organismes	800.000
114	Allocation exceptionnelle pour la couverture du déficit d'exploitation de la Société nationale des Chemins de fer français en 1939	1.100.000.000
115	Insuffisance d'exploitation des chemins de fer secondaires d'intérêt général	23.000.000
116	Insuffisance du produit de l'exploitation des chemins de fer concédés placés sous séquestre ou frappés de déchéance	7.900.000
117	Subventions annuelles aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways	21.000.000
118	Subventions annuelles aux départements et aux communes pour l'exploitation de services publics réguliers de transport par automobiles	2.000.000
119	Subventions aux départements pour faciliter la coordination des transports	Mémoire.
120	Subvention à l'Algérie pour les dépenses de chemins de fer	2.790.000
121	Dépenses relatives à l'organisation de la section française à l'exposition internationale de la technique de l'eau à Liège en 1939	1.500.000
TOTAL pour la 7° partie		1.361.303.800
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.		
122	Amélioration de la sécurité routière	200.000
123	Nivellement général de la France	368.070
124	Carte géologique de la France. — Frais généraux de personnel	190.000
125	Carte géologique de la France. — Frais de matériel	341.475
126	Frais de changement de résidence. — Secours au personnel en activité	157.760
127	Secours aux anciens fonctionnaires et agents. — Allocations à des sociétés et œuvres	318.050
128	Comité de contentieux et comité consultatif de règlement amiable des entreprises de travaux publics et des marchés de fournitures. — Frais judiciaires autres que ceux relatifs aux expropriations et aux règlements des travaux et des dommages résultant de leur exécution	117.200
129	Étude des mesures nécessaires pour protéger les zones inondables et notamment les centres habités. — Frais de personnel et frais généraux	Mémoire.
130	Remboursement d'avances pour les travaux d'amélioration des ports maritimes et des prestations en nature des voies navigables et des ports maritimes	5.351.713
A reporter		7.014.298

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)	
	8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES. (Suite.)	
	Report.....	7.014.298
131	Remboursement à la Société nationale des chemins de fer des pensions et rentes d'accidents acquises avant le 11 novembre 1918 sur l'ancien réseau d'Alsace et de Lorraine.....	9.340.000
132	Retraites des agents des chemins de fer secondaires d'intérêt général, des chemins de fer d'intérêt local et des tramways. — Versements à effectuer par l'Etat en exécution des lois des 22 juillet 1922 et 31 mars 1928.....	450.000
133	Participation de l'Etat à la constitution de retraites en faveur des agents des grands réseaux de chemins de fer révoqués à la suite de la grève de 1920 sans droit à pension et non réintégrés.....	1.050.000
134	Indemnité compensatrice aux agents et ouvriers des chemins de fer d'Alsace et de Lorraine.....	48.000.000
135	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
136	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
137	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	65.854.298
	RÉCAPITULATION.	
	4° PARTIE. — Personnel.....	437.413.768
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	44.557.771
	6° PARTIE. — Travaux.....	1.127.950.000
	7° PARTIE. — Subventions.....	1.361.303.800
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	65.854.298
	TOTAL pour les Travaux publics.....	3.037.079.637

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	MARINE MARCHANDE.	
	4° PARTIE. — PERSONNEL.	
1	Traitement du Ministre. — Traitements des divers personnels en service à l'administration centrale.....	8.611.720
2	Administrateurs de l'inscription maritime.....	4.500.000
3	Personnel d'administration de l'inscription maritime.....	11.497.527
4	Personnel des écoles nationales de navigation maritime.....	1.078.898
5	Personnel de l'inspection de la navigation maritime.....	1.039.100
6	Personnel de la police des pêches maritimes.....	2.470.228
7	Personnel de la police de la navigation et agents du gardiennage.....	4.371.383
8	Contrôle des compagnies de navigation subventionnées.....	69.300
9	Congés spéciaux de longue durée.....	189.005
10	Indemnités de résidence.....	2.702.574
11	Allocations pour charges de famille.....	2.016.820
12	Allocations diverses au personnel en service à l'administration centrale.....	150.000
13	Indemnités diverses au personnel des services extérieurs.....	433.409
14	Indemnités du service de la surveillance technique dans les ports.....	40.500
15	Enseignement maritime. — Rétribution des professeurs.....	401.720
16	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	5.000
	TOTAL pour la 4° partie.....	39.577.310
	5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
17	Matériel de l'administration centrale.....	1.800.000
18	Redevances à l'administration des Postes, Télégraphes et Téléphones.....	3.000.000
19	Payements à l'Imprimerie nationale.....	500.000
20	Dépenses diverses de matériel des services extérieurs.....	3.200.000
21	Dépenses diverses pour la surveillance et la protection des pêches maritimes.....	1.555.350
22	Dépenses diverses concernant les personnels des services extérieurs.....	235.490
23	Dépenses diverses du service de la surveillance technique dans les ports.....	3.100
24	Enseignement maritime. — Mobilier scolaire.....	111.080
25	Frais de missions et de déplacements.....	2.000.000
26	Application de la loi du 12 juillet 1934 (aide à l'armement libre). — Dépenses diverses.....	110.000
27	Application de la législation relative à la sécurité de la navigation maritime.....	304.000
28	Application de la loi du 19 juin 1920 modifiée par la loi du 26 janvier 1929.....	313.596
29	Contribution aux dépenses de matériel intéressant la sécurité de la navigation maritime et l'hygiène à bord des navires.....	441.000
30	Frais de déplacement aux délégués des groupements professionnels, membres des commissions siégeant à Paris et du conseil permanent d'arbitrage pour la solution des différends intéressant les transports maritimes.....	20.000
31	Récompenses aux gens de mer. — Encouragements aux épreuves sportives et professionnelles intéressant la mer et la navigation maritime.....	10.000
32	Construction de cargos à moteur.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 5° partie.....	13.603.616

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
MARINE MARCHANDE. (Suite.)		
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.		
33	Encouragements à l'enseignement professionnel maritime. — Bourses. — Subventions.....	103.000
34	Subventions aux divers organismes professionnels maritimes.....	179.000
35	Encouragements à l'industrie des grandes pêches maritimes.....	10.000.000
36	Subventions aux œuvres de mutualité intéressant la pêche. — Indemnités aux victimes de calamités maritimes.....	247.500
37	Allocations d'intérêts fixées par la loi du 1 ^{er} août 1928 sur le crédit maritime.....	45.000.000
38	Aide à l'armement libre (application de la loi du 12 juillet 1934).....	50.000.000
39	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général entre le continent et la Corse.....	15.000.000
40	Exploitation des services maritimes postaux sur l'Extrême-Orient, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, la Côte orientale d'Afrique et la Méditerranée orientale.....	300.000.000
41	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général de la compagnie générale transatlantique.....	150.000.000
42	Exploitation des services maritimes postaux et d'intérêt général entre la France, le Brésil et la Plata.....	52.000.000
43	Subvention à l'Établissement national des invalides de la marine.....	274.000.000
44	Subvention à l'Office scientifique et technique des pêches maritimes.....	1.123.000
45	Subventions pour la sécurité de la navigation maritime.....	185.391
	TOTAL pour la 7° partie.....	897.837.891
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.		
46	Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande.....	3.730.000
47	Versement au fonds de renouvellement des navires de l'État affectés aux services entre la France, l'Algérie et la Tunisie..	5.000.000
48	Frais de justice devant les tribunaux administratifs, civils et de commerce. — Réparations de dommages ..	9.000
49	Frais d'administration et de contrôle des sociétés de crédit maritime mutuel.....	Mémoire.
50	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
51	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	Mémoire.
52	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	8.739.000
RÉCAPITULATION.		
	4° partie. — Personnel.....	39.577.310
	5° partie. — Matériel et fonctionnement des services.....	13.603.616
	7° partie. — Subventions.....	897.837.891
	8° partie. — Dépenses diverses.....	8.739.000
	TOTAL pour la Marine marchande.....	959.757.817

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
		francs.
ANCIENS-COMBATTANTS ET PENSIONNÉS.		
2° PARTIE. — DETTE VIAGÈRE.		
1	Retraite du combattant.....	2.056.000.000
2	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes).....	218.650.000
3	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides et allocations du grand mutilé de guerre.....	759.500.000
4	Indemnité temporaire aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés.....	259.700.000
	TOTAL pour la 2° partie.....	3.293.850.000
4° PARTIE. — PERSONNEL.		
5	Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	25.541.503
6	Traitements du personnel des services extérieurs annexes de l'administration centrale.....	5.317.757
7	Indemnités du cabinet du Ministre. — Indemnités et allocations diverses du personnel de l'administration centrale et des services extérieurs annexes de l'administration centrale.....	282.625
8	Traitements des personnels des services extérieurs.....	26.023.565
9	Indemnités et allocations diverses des personnels des services extérieurs.....	860.956
10	Travaux à la tâche et travaux à domicile.....	488.000
11	Traitements du personnel du service de l'état-civil, des successions et des sépultures militaires.....	4.658.507
12	Indemnités et allocations diverses du personnel du service de l'état-civil, des successions et des sépultures militaires.....	72.002
13	Traitements des personnels en congé de longue durée pour tuberculose ouverte.....	260.000
14	Indemnités de résidence.....	7.252.224
15	Allocations pour charges de famille.....	2.464.750
	TOTAL pour la 4° partie.....	71.222.549
5° PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.		
16	Administration centrale. — Frais de déplacements et de missions du personnel. — Indemnités aux médecins civils. — Revision des pensions.....	1.511.806
17	Matériel et dépenses diverses de l'administration centrale.....	3.200.000
18	Frais de missions, de déplacements, de séjour des chargés de missions, indemnités et vacations des médecins de la commission supérieure de contrôle des soins gratuits et de la commission consultative médicale.....	609.000
19	Matériel des services extérieurs annexes de l'administration centrale. — Frais d'hospitalisation des pensionnaires invalides.....	1.432.800
20	Indemnités aux médecins employés dans les services extérieurs. — Frais de déplacements et de transports des personnels extérieurs.....	1.293.200
21	Matériel des services extérieurs.....	2.428.780
22	Soins médicaux gratuits et frais d'application de la loi du 31 mars 1919 et des lois subséquentes.....	135.770.000
23	Frais de déplacements du personnel de l'état-civil, des successions et des sépultures militaires.....	300.000
24	Matériel et dépenses diverses du service de l'état civil, des successions et des sépultures militaires.....	8.214.300
25	Fournitures de l'imprimerie nationale.....	1.464.500
26	Payements à l'administration des Postes, télégraphes et téléphones.....	425.000
	TOTAL pour la 5° partie.....	156.649.386

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
ANCIENS COMBATTANTS ET PENSIONNÉS. (Suite.)		
7° PARTIE. — SUBVENTIONS.		
27	Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation. — Dépenses générales.....	90.000.000
28	Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation. — Frais d'administration.....	24.625.000
29	Office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la Nation. — Secours prévus par l'article 134 de la loi du 31 mai 1933 et l'article 7 du décret du 8 août 1935.....	500.000
30	Subventions et secours à des associations et œuvres diverses intéressant les anciens combattants.....	24.300
	TOTAL pour la 7° partie.....	115.149.300
8° PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.		
3	Secours et allocations à d'anciens militaires et à leurs ayants cause et secours aux personnels de l'administration des anciens combattants et pensionnés.....	6.600.000
32	Avances remboursables aux personnels civils et militaires en instance de pension (loi du 14 avril 1924 et lois subséquentes).....	69.990.000
33	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations.....	Mémoire.
34	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
35	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour la 8° partie.....	76.590.000
RÉCAPITULATION.		
	2° PARTIE. — Dette viagère.....	3.293.850.000
	4° PARTIE. — Personnel.....	71.222.549
	5° PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	156.649.386
	7° PARTIE. — Subventions.....	115.149.300
	8° PARTIE. — Dépenses diverses.....	76.590.000
	TOTAL pour les Anciens combattants et pensionnés.....	3.713.461.235

Suite du TABLEAU par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.	
RÉCAPITULATION.		
1° PARTIE. — DETTE PUBLIQUE.		
Finances.....	21.223.021.969	
2° PARTIE. — DETTE VIAGÈRE.		
Finances.....	10.454.087.253	
Anciens combattants et pensionnés.....	3.293.850.000	
	TOTAL pour la 2° partie.....	13.747.937.253
3° PARTIE. — POUVOIRS PUBLICS.		
Finances.....	179.467.500	
4° PARTIE. — PERSONNEL.		
Présidence du Conseil... {	1.862.031	
Présidence du Conseil.....	3.808.716	
Alsace et Lorraine.....	5.409.213	
Économie nationale.....	4.304.564.564	
Finances.....	269.554.570	
Justice.....	197.523.280	
Affaires étrangères.....	3.306.000	
Blocus.....	298.939.207	
Intérieur... {	36.800.644	
Intérieur.....	3.608.324.678	
Alsace et Lorraine.....	168.502.891	
Éducation nationale... {	143.883.831	
Éducation nationale.....	35.309.122	
Alsace et Lorraine.....	45.415.513	
Enseignement technique.....	108.346.427	
Beaux-arts.....	903.609	
Commerce.....	23.689.505	
Travail... {	27.544.023	
Travail.....	208.710.632	
Alsace et Lorraine.....	437.413.768	
Santé publique.....	39.577.310	
Colonies.....	71.222.549	
Agriculture.....		
Travaux publics.....		
Marine marchande.....		
Anciens combattants et pensionnés.....		
	TOTAL pour la 4° partie.....	10.040.612.083

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
RÉCAPITULATION. (Suite.)	
5 ^e PARTIE. — MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
Présidence du Conseil... { Présidence du Conseil.....	878.500
{ Alsace et Lorraine.....	471.200
{ Économie nationale.....	2.063.000
Finances.....	1.226.643.435
Justice.....	76.603.087
Affaires étrangères.....	76.841.008
Blocus.....	17.800.000
Intérieur..... { Intérieur.....	220.559.120
{ Alsace et Lorraine.....	1.700.615
Éducation nationale..... { Éducation nationale.....	192.291.852
{ Alsace et Lorraine.....	5.687.260
Enseignement technique.....	19.784.681
Beaux-arts.....	19.741.220
Commerce.....	34.346.670
Travail..... { Travail.....	29.979.840
{ Alsace et Lorraine.....	561.700
Santé publique.....	6.936.799
Colonies.....	21.873.135
Agriculture.....	116.882.470
Travaux publics.....	44.557.771
Marine marchande.....	13.603.616
Anciens combattants et pensionnés.....	156.649.386
TOTAL pour la 5 ^e partie.....	2.286.456.365
6 ^e PARTIE. — TRAVAUX.	
Finances.....	1.800.850.000
Éducation nationale.....	5.000.000
Beaux-arts.....	75.900.000
Agriculture.....	55.384.000
Travaux publics.....	1.127.950.000
TOTAL pour la 6 ^e partie.....	3.065.084.000

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
RÉCAPITULATION. (Suite.)	
7 ^e PARTIE. — SUBVENTIONS.	
Présidence du Conseil... { Alsace et Lorraine.....	300.000
{ Économie nationale.....	27.000
Finances.....	403.422.565
Justice.....	9.300.000
Affaires étrangères.....	87.049.789
Intérieur..... { Intérieur.....	1.330.538.285
{ Alsace et Lorraine.....	35.139.197
Éducation nationale..... { Éducation nationale.....	279.870.778
{ Alsace et Lorraine.....	5.161.655
Enseignement technique.....	36.529.400
Beaux-arts.....	66.211.880
Commerce.....	63.330.150
Travail..... { Travail.....	1.455.355.500
{ Alsace et Lorraine.....	59.889.000
Santé publique.....	16.133.663.000
Colonies.....	192.967.797
Agriculture.....	545.899.840
Travaux publics.....	1.361.303.800
Marine marchande.....	897.837.891
Anciens combattants et pensionnés.....	115.149.300
TOTAL pour la 7 ^e partie.....	23.078.946.827

Suite du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
	francs.
RÉCAPITULATION. (Suite.)	
8^e PARTIE. — DÉPENSES DIVERSES.	
Présidence du Conseil.....	2.410.103.000
{ Alsace-Lorraine.....	196.350
{ Économie nationale.....	60.139.700
{ Commissariat général à l'information.....	186.295.300
Finances.....	2.301.882.980
Justice.....	94.142.300
Affaires étrangères.....	128.352.040
Blocus.....	16.020.000
Intérieur.....	2.735.500
{ Intérieur.....	
{ Alsace-Lorraine.....	Mémoire.
Éducation nationale.....	2.340.000
{ Éducation nationale.....	
{ Alsace-Lorraine.....	560.200
Enseignement technique.....	152.000
Beaux-arts.....	131.023
Commerce.....	126.500
Travail.....	60.000
{ Travail.....	
{ Alsace-Lorraine.....	Mémoire.
Santé publique.....	83.500
Colonies.....	1.828.095
Agriculture.....	17.178.000
Travaux publics.....	65.854.298
Marine marchande.....	8.739.000
Anciens combattants et pensionnés.....	76.590.000
TOTAL pour la 8 ^e partie.....	5.373.509.786

Suite et fin du TABLEAU, par service et par chapitre, des dépenses du budget des services civils pour l'exercice 1940.

SERVICES.	MONTANT des CRÉDITS.
	francs.
RÉCAPITULATION GÉNÉRALE.	
1 ^{re} PARTIE. — Dette publique.....	21.223.021.969
2 ^e PARTIE. — Dette viagère.....	13.747.937.253
3 ^e PARTIE. — Pouvoirs publics.....	179.467.500
4 ^e PARTIE. — Personnel.....	10.040.612.083
5 ^e PARTIE. — Matériel et fonctionnement des services.....	2.286.456.365
6 ^e PARTIE. — Travaux.....	3.065.084.000
7 ^e PARTIE. — Subventions.....	23.078.946.827
8 ^e PARTIE. — Dépenses diverses.....	5.373.509.786
TOTAL GÉNÉRAL.....	78.995.035.783

TABLEAU DES VOIES ET MOYENS APPLICABLES AU BUDGET DES SERVICES CIVILS
POUR L'EXERCICE 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES.
		francs.
I. — PRODUITS RECOUVRABLES EN FRANCE.		
§ 1^{er}. — IMPÔTS ET MONOPOLES.		
1^o PRODUITS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES.		
1	Contributions directes, centimes d'État et taxes assimilées aux contributions directes.....	9.480.000.000 ^f
2	Impôt sur les traitements, indemnités et émoluments, salaires, pensions et rentes viagères.....	1.500.000.000 ^f
3	Prélèvement sur les revenus professionnels (contribution nationale extraordinaire).....	3.500.000.000
4	Contribution spéciale de 15 p. 100.....	1.000.000.000
15.480.000.000		
2^o PRODUITS DE L'ENREGISTREMENT.		
5	Valeurs mobilières.....	552.540.000 ^f
6	Créances, rentes, prix d'offices.....	14.746.000
7	Fonds de commerce.....	89.059.000
8	Meubles corporels.....	79.326.000
9	Immeubles et droits immobiliers.....	640.538.000
10	Entre vifs (donations).....	94.958.000
11	Taxe représentative du droit d'accroissement.....	1.998.000
2.599.774.000		
12	Autres conventions et actes civils, administratifs et de l'état civil.....	913.696.000
13	Actes judiciaires et extrajudiciaires.....	91.166.000
14	Hypothèques.....	56.808.000
15	Taxe sur les capitaux assurés par les compagnies d'assurances contre l'incendie.....	39.071.000
16	Pénalités (droits et demi-droits en sus, amendes).....	9.984.000
17	Recettes diverses.....	15.884.000
3^o PRODUITS DU TIMBRE.		
18	Timbre unique.....	765.296.000 ^f
19	Actes et écrits sujets au timbre de dimension.....	278.294.000
20	Affiches.....	2.275.000
21	Contrats d'assurances.....	453.422.000
22	Contrats de transports.....	101.815.000
	À reporter.....	1.601.102.000
		18.079.774.000

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES francs.
5 1 ^{er} . — IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)		
	Report.....	18.079.774.000
3 ^o PRODUITS DU TIMBRE. (Suite.)		
	Report.....	1.601.102.000 ^f
23	Permis de conduire et récépissés de mise en circulation des automobiles.....	20.411.000
24	Passeports et visas des passeports.....	9.842.000
25	Carte d'identité des étrangers.....	40.303.000
26	Permis de chasse.....	Mémoire.
27	Chèques.....	31.747.000
28	Billets de banque.....	6.713.000
29	Valeurs mobilières.....	418.848.000
30	Pénalités (amendes de contravention).....	2.452.000
31	Recettes diverses.....	3.295.000
4 ^o PRODUITS DE L'IMPÔT SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE.		
32	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de valeurs et pénalités.....	100.098.000 ^f
33	Impôt sur les opérations traitées dans les bourses de commerce.....	4.518.000
5 ^o PRODUITS DE L'IMPÔT SUR LE REVENU DES CAPITAUX MOBILIERS.		
34	Revenus des valeurs mobilières, etc.....	5.000.000.000 ^f
35	Revenus des créances, dépôts et cautionnements.....	269.409.000
6 ^o PRODUITS DES DOUANES.		
36	Droits à l'importation.....	14.315.944.000 ^f
37	Droits de sortie.....	89.064.000
38	Droits de navigation.....	102.838.000
39	Autres droits et recettes accessoires.....	124.790.000
40	Amendes et confiscations.....	7.191.000
	À reporter.....	40.228.339.000

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.	
5 1 ^{er} . — IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)			
	Report.....	40.228.339.000	
7 ^o PRODUITS DES CONTRIBUTIONS INDIRECTES.			
41	Droits sur les boissons. { Vins, cidres, poirés et hydromels.....	1.446.058.000 ^f	
42		Jus de fruits.....	2.000.000
43		Droits sur les alcools.....	1.683.501.000
44	Taxe sur la vanilline.....	4.460.000	
45	Impôt sur le prix des places et des transports par chemins de fer.....	57.080.000	
46	Taxes sur les spectacles et les divertissements.....	78.513.000	
47	Impôts sur les jeux de hasard dans les cercles.....	4.130.000	
48	Taxe sur les vélocipèdes.....	175.960.000	
49	Taxes sur les automobiles.....	114.957.000	
50	Taxe sur les transports publics de marchandises par route.....	35.542.000	
51	Taxe sur les transports publics de voyageurs.....	4.084.000	
52	Taxe sur les transports privés de marchandises.....	12.284.000	
53	Taxe sur les huiles de houille.....	831.000	
54	Impôt sur le ferro-cérium.....	8.290.000	
55	Taxe à la mouture.....	108.000.000	
56	Droits divers et recettes à différents titres. { Licences aux débitants de boissons, distillateurs, etc.....	146.846.000	
57		Garantie des matières d'or et d'argent.....	5.190.000
58		Cartes à jouer.....	10.836.000
59		Amendes, confiscations et droits sur acquits non rentrés.....	25.520.000
60	Autres droits et recettes à différents titres.....	284.347.000	
	À reporter.....	44.436.768.000	

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
§ 1 ^{er} . — IMPÔTS ET MONOPOLES. (Suite.)		
	Report.....	44.436.768.000
8° TAXES INDIRECTES SPÉCIALES.		
61	Bières.....	176.772.000 ^f
62	Sels.....	173.361.000
63	Chicorée et succédanés du café.....	91.114.000
64	Vinaigres et acides acétiques.....	6.237.000
65	Alcools dénaturés.....	Mémoire.
66	Benzols.....	15.000.000
67	Gaz carbonique liquide.....	61.000.000
68	Alcools livrés à la carburation.....	Mémoire.
69	Lampes réceptrices de radiodiffusion.....	17.000.000
9° PRODUITS DE LA TAXE SUR LE CHIFFRE D'AFFAIRES.		
70	Taxe à la production.....	10.551.339.000 ^f
71	Taxe sur le chiffre d'affaires (ancien régime).....	Mémoire.
72	Taxe à l'abatage.....	11.673.439.000
73	Taxe sur les charbons.....	1.122.100.000
74	Taxe sur les conserves alimentaires.....	1.122.100.000
75	Taxe sur les eaux minérales.....	1.122.100.000
10° PRODUITS DE LA TAXE D'ARMEMENT.		
76	Taxe d'armement.....	7.020.000.000
11° PRODUITS DES SUCRES ET DE LA SACCHARINE.		
77	Produits recouverts par l'administration des douanes.....	345.361.000 ^f
78	Produits recouverts par l'administration des contributions indirectes.....	1.357.615.000
12° PRODUIT DES MONOPOLES.		
79	Produit de l'impôt sur les briquets.....	10.485.000 ^f
80	Produit de la vente des poudres à feu.....	22.638.000
TOTAL pour le paragraphe 1 ^{er}		65.406.790.000

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
§ 2. — EXPLOITATIONS INDUSTRIELLES.		
81	Excédent des recettes sur les dépenses de la fabrication des monnaies et médailles.....	527.310.614
82	Excédent des recettes sur les dépenses de l'imprimerie nationale.....	16.193.108
83	Excédent des recettes sur les dépenses du service des poudres.....	70.000.000
84	Produit brut de l'exploitation des manufactures des Gobelins et de Beauvais.....	Mémoire.
85	Bénéfices nets de l'exploitation des postes, télégraphes et téléphones affectés aux recettes du budget général.....	Mémoire.
86	Bénéfice de l'exploitation des chemins de fer en régie.....	300.000
87	Produits bruts de l'exploitation en régie des journaux officiels.....	12.094.000
88	Produit net de l'exploitation des mines de potasse d'Alsace.....	12.000.000
89	Produit brut du service des eaux de Versailles et de Marly.....	6.550.000
TOTAL pour le paragraphe 2.....		644.447.722
§ 3. — PRODUITS ET REVENUS DU DOMAINE DE L'ÉTAT.		
90	Produits et revenus du domaine encaissés par les receveurs des domaines.....	142.447.000
91	Produits et revenus de titres ou valeurs appartenant à l'État du chef de ses participations financières.....	44.000.000
92	Produits des forêts encaissés par les trésoriers-payeurs généraux. — Coupes de bois et exploitations accidentelles vendues en bloc sur pied avec précomptage sur la possibilité; bois de chauffage fourni au service forestier.....	Mémoire.
93	Produits des forêts encaissés par les receveurs des domaines. — Chasse, menus produits, etc.....	189.558.000
94	Produits réglés par virements de comptes.....	89.000
TOTAL pour le paragraphe 3.....		376.094.000

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
§ 4. — PRODUITS DIVERS.		
PRÉSIDENTE DU CONSEIL.		
1	Redevances pour frais de contrôle des films cinématographiques.....	300.000
2	Droits d'usage sur les installations réceptrices de radiodiffusion.....	390.000.000
PRÉSIDENTE DU CONSEIL (ALSACE-LORRAINE).		
3	Subvention de la ville de Strasbourg aux frais d'entretien et aux dépenses de personnel du musée zoologique et des collections géognostico-paléontologiques.....	Mémoire.
4	Subvention du chapitre Saint-Thomas à l'université de Strasbourg pour concourir aux dépenses du personnel enseignant de la faculté de théologie protestante.....	Mémoire.
5	Taxes perçues en Alsace et Lorraine sur les examens des aspirants aux fonctions pastorales.....	Mémoire.
6	Remboursement des frais d'administration de l'institut d'assurances sociales invalidité et vieillesse et de la caisse d'assurance des employés d'Alsace et de Lorraine.....	418.360
7	Remboursement par les communes d'Alsace et de Lorraine de la part qui leur incombe dans les pensions des anciens membres du corps enseignant, ainsi que de leurs veuves et orphelins.....	Mémoire.
FINANCES.		
8	Recettes diverses des receveurs de l'enregistrement, des domaines et du timbre.....	13.371.000
9	Produit de la vente de papier spécial aux chambres de notaires.....	158.000
10	Reversement au Trésor par les conservateurs des hypothèques de la partie de leurs salaires bruts annuels dépassant le maximum prévu par l'article 17 de la loi du 31 mars 1931.....	Mémoire.
11	Contribution forfaitaire représentative des dépenses assumées par le Trésor pour l'exécution du service hypothécaire.....	12.290.000
12	Recouvrements de frais de justice, de frais de poursuites et d'instance.....	18.427.000
13	Recettes diverses des receveurs des douanes.....	17.525.000
14	Fonds reçus pour frais d'exercice des entrepôts (service des douanes) et pour frais de perception des taxes de péage.....	2.050.000
15	Recettes diverses des receveurs des contributions indirectes.....	15.376.000
16	Majoration de 5 p. 100 du montant net de l'impôt sur les jeux de hasard dans les cercles pour frais de contrôle et d'encaissement.....	1.000.000
17	Versement par les communes des dépenses du personnel des octrois et des frais d'impressions, de transports, etc. (service des contributions indirectes).....	1.661.000
18	Indemnités pour frais de surveillance des entrepôts de sucre (service des contributions indirectes).....	77.000
19	Prélèvement sur les rémunérations perçues au titre des heures supplémentaires.....	5.500.000.000
20	Participation des communes aux dépenses du cadastre et recettes diverses du service du cadastre en Alsace et en Lorraine.....	805.000
21	Versement des communes pour les dépenses de renouvellement, de revision et de conservation du cadastre et recettes diverses du service du cadastre.....	2.450.000
22	Versement des départements et communes pour frais de confection de rôles par le service des contributions directes.....	3.000.000
23	Remboursement des avances consenties aux communes d'Alsace et de Lorraine pour le renouvellement de leur cadastre.....	Mémoire.
4	Produit de la taxe additionnelle sur les vins, cidres, poirés, hydromels, bières, de la taxe additionnelle à la taxe à l'abatage et de la taxe additionnelle à la taxe à la mouture instituées par le décret du 31 mai 1938.....	35.554.000
25	Contributions des offices et établissements publics de l'État dotés de l'autonomie financière, de la caisse nationale des marchés de l'État, des collectivités et établissements publics aux frais nécessités par l'exercice du contrôle financier de l'État.....	1.456.000
	A reporter.....	6.015.918.360

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)		
	Report.....	6.015.918.360
FINANCES. (Suite.)		
26	Remboursement des émoluments du commissaire du Gouvernement près le Crédit foncier d'Alsace et de Lorraine.....	35.000
27	Remboursement des traitements des commissaires du Gouvernement près des compagnies de navigation concessionnaires des services maritimes d'intérêt général.....	160.900
28	Remboursement des frais de contrôle financier des sociétés d'économie mixte.....	98.000
29	Produit de la loterie nationale.....	600.000.000
30	Recettes en atténuation des frais de trésorerie.....	1.203.000
31	Produits accessoires du service de trésorerie.....	100.000
32	Recettes en atténuation des dépenses de la dette flottante.....	221.563.370
33	Sommes perçues au titre de la loi allemande de conversion du 16 juillet 1925 par la Caisse des dépôts et consignations d'Alsace et de Lorraine pour les valeurs composant son portefeuille.....	Mémoire.
34	Recettes à provenir de l'annulation par la Caisse autonome d'amortissement d'obligations et de bons du Crédit national.....	Mémoire.
35	Remboursement par la Société nationale des chemins de fer des frais de service des obligations amortissables émises pour le compte de l'ancien réseau de l'État.....	3.000.000
36	Remboursement par la Société nationale des chemins de fer de la part lui incombant dans la charge des emprunts contractés par le Trésor en application du décret du 28 août 1937.....	205.400.000
37	Remboursement par l'administration des Postes, télégraphes et téléphones des frais de gestion des bons et obligations émis pour son compte.....	550.000
38	Partage avec la Banque de France du produit de l'élévation du taux de l'escompte au-dessus de 5 p. 100.....	Mémoire.
39	Part de l'État dans les redevances de la Banque de France.....	3.000.000
40	Intérêts des sommes attribuées à la Caisse autonome d'amortissement en exécution de la loi du 7 avril 1930.....	Mémoire.
41	Part de l'État dans les intérêts des avances effectuées par le Crédit national en exécution de l'article 2 de la convention approuvée par la loi du 10 octobre 1919 et de la convention approuvée par l'article 64 de la loi de finances du 31 décembre 1937.....	40.000.000
42	Part de l'État dans les bénéfices réalisés par le Crédit national (art. 14 de la convention du 7 juillet 1919 ratifiée par la loi du 10 octobre 1919).....	380.000
43	Annuité due par l'Algérie pour le rachat des lignes de la compagnie franco-algérienne.....	594.000
44	Annuité payée par le gouvernement grec pour le remboursement de la portion garantie par la France dans l'emprunt de 1833.....	Mémoire.
45	Produits ordinaires des recettes des finances.....	2.200.000
46	Produits des amendes et condamnations pécuniaires.....	55.000.000
47	Redevance de la vallée d'Andorre.....	960
48	Remboursement par divers gouvernements étrangers, par l'Algérie et les colonies des frais de confection et d'expédition de papiers timbrés et de timbres mobiles.....	548.000
49	Prélèvement sur les fonds de réserve des caisses d'épargne pour frais de contrôle des opérations des caisses d'épargne privées.....	995.000
	A reporter.....	7.150.746.590

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
	§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)	
	Report.	7.150.746.590
	FINANCES. (Suite.)	
50	Impôt progressif sur le produit brut des jeux dans les casinos régis par la loi du 15 juin 1907.	Mémoire.
51	Prélèvement sur le pari-mutuel.	Mémoire.
52	Restitutions au Trésor.	200.000
53	Valeurs du Trésor restant à rembourser depuis plus de quatre ans.	6.250.000
54	Prélèvement sur les versements de diverses puissances en exécution des traités de paix.	Mémoire.
55	Reversement au Trésor par les trésoriers-payeurs généraux et les receveurs des finances de la partie de leurs remises et commissions annuelles dépassant les maxima réglementaires.	1.000.000
56	Bénéfices provenant des gestions intérimaires des trésoreries générales et des recettes des finances.	10.000
57	Retenues pour cause de cumul de fonctions publiques avec le mandat de député ou de sénateur.	1.350.000
58	Ressources à provenir de l'application des règles relatives aux cumuls des rémunérations d'activité.	2.000.000
59	Ressources à provenir de l'application des règles relatives au cumul des pensions et des rémunérations d'activité ou des pensions entre elles.	6.000.000
60	Remboursement partiel de l'indemnité pour dommages de guerre allouée aux sociétés dont une partie du capital social était détenue au 1 ^{er} août 1914 par des nationaux de puissances ennemies.	Mémoire.
61	Remboursement des avances faites aux sinistrés sur la dépréciation pour vétusté d'immeubles.	1.800.000
62	Reversement à la suite de condamnations à la déchéance totale ou partielle du droit à indemnité pour dommages de guerre.	Mémoire.
63	Valeur des rentes émises pour le paiement des indemnités de dommages de guerre (anciens départements, Alsace et Lorraine).	Mémoire.
64	Intérêts à percevoir en exécution de l'article 5 de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.	850.000
65	Recettes à provenir de l'application des lois des 2 mai 1924 et 23 mars 1928 tendant à soumettre, en vue de leur examen ou de leur révision, certaines indemnités de dommages de guerre à des comités de préconciliation.	2.000.000
66	Produit de la majoration de 1 p. 100 pour frais d'administration des versements effectués en vertu de l'article 87 de la loi du 30 mars 1929.	10.000
67	Recouvrements poursuivis par l'agent judiciaire du Trésor. — Recettes sur débits non compris dans l'actif de l'administration des finances.	35.000.000
68	Récupération et mobilisation des créances de l'État.	261.000.000
69	Revision des marchés de guerre.	50.000.000
70	Contribution de diverses administrations au fonds spécial de retraites des ouvriers des établissements industriels de l'État.	34.915.000
71	Remboursement par la Caisse d'amortissement de dépenses faites pour son compte.	34.453.000
72	Part de la Caisse d'amortissement dans le service des rentes 4 1/2 p. 100 1932 (tranche B) amortissables.	403.397.500
73	Part de la caisse d'amortissement dans le service des rentes 5 p. 100 1939.	90.569.345
74	Bénéfices réalisés par la Caisse des dépôts et consignations.	140.000.000
75	Versement au budget général de l'excédent du fonds de réserve des caisses d'épargne.	Mémoire.
76	Sommes acquises à l'État en exécution de l'article 43 de la loi du 16 avril 1895 modifié par le décret du 30 octobre 1935.	1.865.000
	A reporter.	8.223.416.435

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
	§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)	
	Report.	8.223.416.435
	JUSTICE.	
77	Excédent des recettes sur les dépenses de la Légion d'honneur.	Mémoire.
78	Produits des maisons centrales de force et de correction et établissements assimilés.	70.000.000
79	Récupération des sommes déboursées en réparation des dommages de guerre causés aux offices publics et ministériels.	Mémoire.
80	Recouvrement de la plus-value mise à la charge des officiers ministériels ayant bénéficié de la suppression d'un office dans les régions libérées.	Mémoire.
81	Produits consommés en nature dans les services extérieurs pénitentiaires.	7.500.000
82	Intérêts à percevoir en vertu de l'article 15 de la loi du 17 avril 1919 sur la réparation des dommages de guerre.	Mémoire.
	APFAIRES ÉTRANGÈRES.	
83	Droits perçus sur les indemnités franco-mexicaines.	25.000
84	Remboursement des dépenses de fonctionnement du secrétariat général de la commission interministérielle de l'immigration.	30.000
85	Produit des chancelleries diplomatiques et consulaires.	37.500.000
	INTÉRIEUR.	
86	Remboursement effectué par la Société des nations des dépenses entraînées par les mesures de contrôle et d'assistance prises à l'égard des réfugiés sarrois.	Mémoire.
87	Recettes diverses des bureaux de police en Alsace et en Lorraine.	Mémoire.
88	Remboursements effectués par les départements pour les prêts à eux consentis en application des articles 142 et 143 de la loi de finances du 30 décembre 1928.	36.000.000
89	Remboursement par les collectivités locales des prêts consentis par la caisse de crédit aux départements et aux communes en application des décrets des 8 et 28 août et 27 novembre 1935.	60.000.000
90	Contingent des départements et des communes dans les dépenses faites pour leur police.	95.589.354
91	Produit des services rétribués de la police.	1.500.000
	GUERRE.	
92	Versement au Trésor de la subvention accordée par la ville de Marseille à l'école d'application du service de santé colonial.	15.000
93	Produit du travail des détenus dans les ateliers et pénitenciers militaires et recouvrement de frais de poursuites et produit du travail des sections d'exclus.	172.000
94	Remboursement des frais de contrôle de fabrication des masques à gaz.	Mémoire.
95	Produit des prises sur l'ennemi.	Mémoire.
96	Contributions et indemnités de guerre.	Mémoire.
97	Remboursement de la majoration de solde d'Algérie aux officiers et sous-officiers de carrière des troupes d'Algérie et de Tunisie pendant la durée de leurs permissions ou de leurs missions en France.	1.500.000
	MARINE.	
98	Produit de la majoration affectant les cessions faites par la Marine militaire.	2.322.541
	A reporter.	8.535.570.330

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DESIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
A. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)		
	Report	8.535.570.330
EDUCATION NATIONALE.		
99	Produits universitaires.....	12.000.000
100	Subventions versées par les villes de plus de 150.000 habitants pour les dépenses de l'enseignement primaire.....	4.053.500
101	Produit des expéditions et des moulages de sceaux des archives de la République.....	1.500
102	Contribution des départements pour le paiement des traitements des archivistes départementaux.....	1.998.000
103	Remboursement par la ville de Marseille des dépenses résultant pour l'État de la création de la faculté de médecine.....	3.865.000
104	Remboursement par les villes des dépenses résultant pour l'État du paiement des traitements et indemnités réglementaires des bibliothécaires des bibliothèques municipales classées.....	809.000
ENSEIGNEMENT TECHNIQUE.		
105	Droit de vérification des thermomètres médicaux.....	2.950.000
106	Droit de vérification des alcoomètres et des densimètres.....	180.000
107	Produit du droit de dépôt des titres et diplômes d'ingénieur.....	6.500
108	Contribution des communes d'Alsace et de Lorraine aux dépenses des écoles obligatoires de perfectionnement.....	Mémoire.
BEAUX-ARTS.		
109	Contribution des départements et des villes aux dépenses de leurs écoles nationales de dessin, des beaux-arts, d'art industriel et de leurs écoles nationales professionnelles.....	126.225
COMMERCÉ.		
110	Relevance pour frais de surveillance et de contrôle des primes à la filature de la soie.....	150.000
111	Taxes sur les dépôts de dessins et modèles.....	274.000
112	Taxes de dépôt et de transfert des marques de fabrique et de commerce. — Droits de protection à l'étranger des marques de fabrique et de commerce.....	339.000
113	Taxe d'immatriculation au registre du commerce.....	500.000
114	Droit de vérification primitive des poids et mesures.....	2.000.000
115	Taxes diverses perçues par le service de la propriété industrielle en rémunération de services rendus au public.....	850.000
116	Produit des renseignements de notoriété fournis par les services de renseignements pour le commerce extérieur.....	150.000
117	Redevances pour vérification, contrôle sur place et travaux de jaugeage effectués hors de leurs bureaux par les agents du service des poids et mesures sur la demande de particuliers.....	1.300.000
118	Remboursement des frais de mission des membres de la commission de métrologie usuelle.....	1.500
119	Remboursement des frais de surveillance de sociétés et établissements divers dépendant du ministère du Commerce.....	47.400
120	Prélèvements sur les primes encaissées par le service de l'assurance-crédit pour les dépenses de fonctionnement de ce service.....	728.938
121	Droit d'inscription des courtiers de commerce.....	115.000
122	Taxe des brevets d'invention.....	22.000.000
	A reporter.....	8.590.015.893

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DESIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
B. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)		
	Report.....	8.590.015.893
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.		
123	Contribution de l'administration des Postes, télégraphes et téléphones aux retraites de son personnel soumis au régime général des pensions civiles.....	250.000.000
124	Remboursement par l'administration des Postes, télégraphes et téléphones des charges d'amortissement de ses bons et obligations amortissables.....	325.814.118
125	Remboursement par l'administration des Postes, télégraphes et téléphones des dépenses prévues au budget général pour l'application à son personnel des lois des 26 mars 1937, 4 et 31 décembre 1937 et du décret du 12 novembre 1938.....	728.429.000
126	Contribution forfaitaire de la radiodiffusion aux charges des pensions du personnel.....	100.000
CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.		
127	Excédent des recettes sur les dépenses du budget annexe de la Caisse nationale d'épargne.....	414.776.924
AER.		
128	Taxe d'atterrissage sur les aérodromes de l'État.....	60.000
129	Droits d'usage perçus sur les aérodromes de l'État.....	5.000
130	Produit des locations de hangars abritant les avions en instance de réception.....	570.000
131	Remboursement des frais de contrôle d'analyses et d'essais effectués par les services de l'aéronautique.....	306.000
132	Remboursement des frais de contrôle du trafic aérien à l'étranger des compagnies de navigation aérienne.....	100.000
TRAVAIL.		
133	Remboursement par le fonds de réserve et de garantie des caisses d'épargne, des frais de fonctionnement du bureau chargé au Ministère du Travail, du contrôle sur pièces des opérations des caisses d'épargne.....	400.000
134	Participation des employeurs aux frais généraux du recrutement de la main-d'œuvre étrangère.....	3.700.000
135	Redevances pour la rétribution des délégués mineurs.....	7.800.000
136	Remboursement par les exploitants des dépenses résultant de l'application de la loi du 17 juillet 1937.....	3.989.400
137	Remboursement par le fonds de dotation des sociétés de secours mutuels des frais de fonctionnement des services chargés au ministère du Travail du contrôle sur pièces et sur place des sociétés de secours mutuels.....	89.298
138	Remboursement par les exploitants de mines des primes d'assurances en cas d'accidents, des indemnités d'incapacité temporaire et des frais médicaux et pharmaceutiques supportés par le Trésor, en exécution de la loi du 13 décembre 1912.....	200.000
139	Contribution aux frais de toute nature résultant de l'application du décret-loi du 25 août 1937 et des lois relatives au contrôle et à la surveillance de l'État en matière d'assurances privées.....	6.802.000
140	Remboursement par la Caisse générale de garantie des frais d'administration de la direction générale et des services départementaux des assurances sociales.....	143.508.702
141	Avances aux sociétés coopératives de crédit pour les industries d'art.....	Mémoire.
142	Avances aux sociétés coopératives de crédit.....	Mémoire.
143	Avances aux sociétés coopératives de consommation.....	Mémoire.
144	Avances aux sociétés coopératives d'artisans, aux banques populaires et aux unions artisanales de crédit.....	Mémoire.
145	Versement par la caisse générale de garantie de sommes dues au titre des années 1930 à 1935.....	Mémoire.
	A reporter.....	10.476.666.335

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)		
	Report.	10.476.666.335
SANTÉ PUBLIQUE.		
146	Frais d'enquête pour autorisation de sérums thérapeutiques et divers produits d'origine organique.	53.000
147	Revenus des lazarets et établissements sanitaires.	11.289.000
148	Annuités à verser par les sociétés de crédit immobilier, les caisses régionales de crédit agricole, les sociétés et offices publics d'habitations à bon marché pour l'amortissement des prêts à elles consentis pour le compte de l'État par la Caisse des dépôts et consignations.	287.000.000
149	Annuités à verser par les sociétés de crédit immobilier, les caisses régionales de crédit agricole, les sociétés et offices publics d'habitations à bon marché pour l'amortissement des prêts consentis en application de la loi du 27 juillet 1934	8.500.000
150	Recettes de l'école des sourds-muets de Metz.	100.000
151	Produit des droits perçus pour les examens bactériologiques aux instituts bactériologiques de Strasbourg et de Metz.	Mémoire.
152	Remboursement par les familles et les collectivités des frais d'hospitalisation dans les sanatoria et les préventoria.	Mémoire.
153	Remboursement des frais de surveillance de sociétés et établissements divers dépendant du ministère de la Santé publique.	63.000
154	Remboursement par les asiles publics d'aliénés des frais de concours aux emplois de médecin chef dans ces établissements.	Mémoire.
155	Contribution des départements aux dépenses entraînées par le contrôle sur place des conditions d'application des lois d'assistance.	2.113.000
156	Remboursement des frais de fonctionnement de la commission de répartition des fonds du pari mutuel destinés aux œuvres de bienfaisance.	386.000
157	Remboursement des frais de contrôle des organismes d'habitations à bon marché.	843.000
158	Remboursement des frais de fonctionnement de la commission de la taxe des cercles.	18.900
159	Versements par les parents pour frais d'entretien des pupilles soumis à l'éducation forcée en Alsace et en Lorraine.	Mémoire.
COLONIES		
160	Retenues sur la solde du personnel militaire et assimilé pour frais de traitement dans les hôpitaux.	500.000
161	Remboursement de frais de traitement dans les hôpitaux des colonies.	929.000
162	Contribution des colonies aux dépenses militaires de la métropole et aux dépenses de l'aéronautique militaire aux colonies.	54.423.000
163	Contribution des colonies aux dépenses civiles de l'administration centrale des colonies et des services administratifs coloniaux des ports de commerce.	6.065.000
164	Contribution des colonies aux dépenses d'entretien de la section technique d'agriculture coloniale et de l'école supérieure d'application d'agriculture tropicale.	1.245.600
165	Contribution des colonies aux dépenses d'entretien du musée permanent des colonies.	1.040.200
166	Remboursement forfaitaire par les colonies des dépenses de relève des officiers du corps de santé et des infirmiers placés hors cadres pour être mis à la disposition des services locaux.	4.800.000
167	Remboursement forfaitaire par les colonies des frais de formation des officiers géodésiens mis hors cadre à la disposition des services locaux.	20.000
168	Versement de l'excédent des recettes d'exploitation du chemin de fer et du port de la Réunion.	Mémoire.
169	Produit du travail des condamnés transportés à la Guyane.	1.223.400
170	Remboursement des frais de contrôle, de surveillance et de règlement de comptes financiers des compagnies de chemins de fer relevant du ministère des Colonies.	431.300
171	Droits d'expédition des actes de l'état-civil et droits divers perçus à l'occasion des légalisations ou visas délivrés par le ministère des Colonies.	43.000
172	Remboursement par les colonies des frais de transport et d'entretien de leurs condamnés.	7.350.000
173	Remboursement par les colonies et pays à mandat des dépenses administratives de la caisse intercoloniale des retraites.	1.721.295
174	Remboursement par l'administration du chemin de fer et du port de la Réunion de l'avance de 2.400.000 francs accordée par la loi du 30 juin 1931.	160.000
175	Produit de locations et d'aliénations du domaine pénitentiaire de l'État à la Nouvelle-Calédonie et à la Guyane.	183.293
	A reporter.	10.867.167.323

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES francs.
§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)		
	Report.	10.867.167.323
AGRICULTURE.		
176	Droit additionnel sur les permis de chasse (loi du 28 février 1934, art. 9).	Mémoire.
177	Versement au Trésor des bénéfices d'exploitation réalisés par les établissements d'enseignement dépendant du Ministère de l'Agriculture.	5.500
178	Reversements de frais de nourriture dans les écoles vétérinaires.	14.300
179	Droits de visite et d'inspection du bétail et des viandes.	4.311.000
180	Produit du concours général agricole et des concours d'animaux reproducteurs.	Mémoire.
181	Contribution des départements, communes et établissements publics aux frais de garderie et administration des forêts soumises au régime forestier.	9.000.000
182	Recouvrement des frais de gestion des bois des particuliers et des sociétés.	30.000
183	Remboursement à l'État par le département de la Loire des avances faites pour l'achèvement du canal d'irrigation du Forez.	137.115
184	Taxe sur les déclarations d'appellation d'origine.	50.000
185	Annuités et intérêts à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'État pour faciliter l'établissement et l'exploitation de réseaux ruraux d'électricité (loi du 2 août 1923).	24.400.000
186	Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application des lois des 15 juillet 1928, 30 mars 1931 et 20 juillet 1932.	84.000.000
187	Intérêts supplémentaires dus à l'État en application de la loi du 2 août 1923.	Mémoire.
188	Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application des lois des 4 août 1929 et 22 juillet 1932.	31.480.000
189	Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application des lois des 8 et 16 avril 1930.	507.800
190	Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition en application de la loi du 16 avril 1935.	288.000
191	Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'État en application du décret du 24 mai 1938 relatif à l'amélioration du logement rural.	Mémoire.
192	Annuités à verser par la Caisse nationale de crédit agricole pour les avances mises à sa disposition par l'État en application du décret du 17 juin 1938 relatif aux travaux d'équipement rural.	2.300.000
193	Droits d'inspection des taureaux reproducteurs et des étalons privés en Alsace et en Lorraine.	Mémoire.
194	Produits des établissements d'enseignement agricole en Alsace et en Lorraine.	153.000
195	Frais de pension des animaux hospitalisés dans les écoles nationales vétérinaires.	Mémoire.
196	Contributions des départements, communes, associations syndicales et particuliers dans les départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle, pour l'étude et la vérification des projets d'hydraulique et de génie rural, pour la direction des travaux et pour l'entretien des cours d'eau et barrages-réservoirs.	200.000
197	Droit d'examen de maréchalerie dans les départements du Haut-Rhin, du Bas-Rhin et de la Moselle.	Mémoire.
198	Redevance pour frais de surveillance des fabriques de margarine et d'oléo-margarine.	470.000
199	Produits des analyses, travaux scientifiques et des abonnements au service des avertissements concernant l'agriculture.	413.000
200	Recettes à provenir de la vente des récoltes et produits divers des stations et laboratoires dépendant du ministère de l'Agriculture.	3.000
201	Taxe pour essais d'appareils à la section d'hydraulique et du génie rural dépendant du ministère de l'Agriculture et de la station centrale d'essais de machines du ministère de l'Agriculture.	6.000
202	Versement des frais de contrôle et d'analyse des semences fourragères importées en France.	240.000
203	Remboursement des frais du service du contrôle phytosanitaire.	609.000
204	Remboursement des frais de surveillance de sociétés et établissements divers dépendant du ministère de l'Agriculture.	46.200
205	Remboursement des dépenses de fonctionnement du service militaire des bois de guerre.	20.700.000
206	Salaires des gardes des forêts recouvrés sur les co-propriétaires, les usagers, etc.	450.000
	A reporter.	11.046.981.238

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)		
	Report.....	11.046.981.238
AGRICULTURE. (Suite.)		
207	Frais d'adjudication des produits en bois encaissés tant par les trésoriers-payeurs généraux que par les receveurs des domaines.....	Mémoire.
208	Frais des adjudications concernant les forêts, autres que les adjudications de produits en bois.....	100.000
209	Taxe supplémentaire sur les adjudications de coupes de bois.....	Mémoire.
210	Remboursement des frais de contrôle et de surveillance des opérations de grainage des vers à soie.....	80.000
211	Produit de la redevance des sels de potasse d'Alsace.....	2.150.000
212	Remboursement des frais d'aménagement des bois des communes et établissements publics.....	Mémoire
213	Remboursement des avances faites aux communes pour la construction de chemins forestiers.....	10.000
214	Produit des redevances et amendes prévues par les lois sur la viticulture et le commerce des vins.....	450.000
215	Produit de la redevance sur les vins (appellation d'origine contrôlée).....	10.000.000
216	Prélèvement sur le compte ouvert dans les écritures du Trésor par application de l'article 24 de la loi du 10 juillet 1933 modifiée et complétée par les lois des 28 décembre 1933, 17 mars 1934 et 24 décembre 1934.....	Mémoire.
217	Intérêts des avances faites aux communes pour la construction de chemins forestiers.....	7.000
TRAVAUX PUBLICS.		
218	Redevances pour frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer en France.....	23.000.000
219	Redevances pour frais de contrôle des chemins de fer miniers.....	83.000
220	Redevances pour frais d'inspection des contrôles locaux de l'exploitation et du travail des voies ferrées d'intérêt local.....	190.000
221	Redevances pour frais de contrôle des distributions d'énergie électrique.....	8.300.000
222	Redevances pour frais de contrôle des concessions de forces hydrauliques.....	940.000
223	Remboursement des frais d'organisation des séances de formation professionnelle des délégués mineurs.....	90.000
224	Remboursement des annuités versées par l'Etat aux organismes collectifs de transport d'énergie et aux entreprises d'énergie électrique concédées.....	125.000
225	Remboursement des annuités versées aux entreprises de forces hydrauliques.....	243.000
226	Remboursement des avances en capital accordées aux entreprises concessionnaires de forces hydrauliques en exécution de l'article 7 de la loi du 17 octobre 1919.....	260.000
227	Produit de la redevance prévue par l'article 3 de la convention du 7 juillet 1926 approuvée par la loi du 27 juillet 1927 relative à l'aménagement de la chute de Kembs sur le Rhin.....	Mémoire.
228	Remboursement des frais de contrôle des ports autonomes et des outillages des voies navigables et des ports maritimes.....	256.000
229	Contribution des collectivités locales aux travaux d'aménagement du système d'endiguement et d'assainissement des plaines de l'Isère, du Drac et de la Romanche (loi du 27 juillet 1930).....	Mémoire.
230	Contribution sur les recettes des distributions d'électricité en basse tension.....	75.000.000
231	Remboursement des frais de contrôle des concessions de travaux d'entretien et d'exploitation des voies navigables.....	7.000
232	Droits d'entrée au musée permanent des travaux publics.....	Mémoire.
233	Redevances et partage des bénéfices des concessions d'outillage public dans les ports maritimes.....	162.000
	A reporter.....	11.168.434.238

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES. francs.
§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)		
	Report.....	11.168.434.238
TRAVAUX PUBLICS. (Suite.)		
234	Reversements, par les compagnies de chemins de fer et par la Société nationale des chemins de fer, d'excédents sur annuités payées par l'Etat.....	Mémoire.
235	Reversements sur les subventions accordées aux entreprises de chemins de fer d'intérêt local et de tramways.....	Mémoire.
236	Reversements par la société nationale des chemins de fer, de provisions perçues en trop pour pose de doubles voies.....	Mémoire.
237	Taxe pour la délivrance de certificats d'immatriculation, de copie du registre d'immatriculation des bateaux de navigation intérieure, de certificats de jaugeage, de permis de navigation et de certificat de capacité pour la conduite des bateaux à propulsion mécanique.....	170.000
238	Contribution aux dépenses d'entretien de la section commune de la Sarre canalisée.....	Mémoire.
239	Taxe pour le franchissement de nuit des écluses, éleveurs et ponts mobiles.....	Mémoire.
240	Remboursement des frais de séjour et de déplacements des agents chargés du jaugeage ou du rejaugage des bateaux de navigation intérieure.....	Mémoire.
241	Versement par la Société nationale des chemins de fer des charges correspondant au capital industriel de l'ancien réseau de l'Etat au 31 décembre 1910.....	35.685.000
242	Fonds versés par la Société nationale des chemins de fer en exécution des conventions de 1883, 1921 et 1937.....	100.000
243	Fonds versés par la Société nationale des chemins de fer pour l'aménagement de la Haute-Dordogne.....	500.000
244	Remboursement des frais de fonctionnement des organismes centraux de chemins de fer prévus par le décret et la convention du 31 août 1937.....	1.232.000
245	Remboursement des frais de jaugeage et de visite des bateaux du Rhin.....	Mémoire.
246	Avances remboursables faites à l'Etat pour l'amélioration et l'extension des ports maritimes.....	Mémoire.
247	Versement au Trésor des indemnités dues pour incorporation de terrains du domaine public national au domaine des chemins de fer ou au domaine public communal ou départemental.....	Mémoire.
248	Produit du matériel fluvial rhénan remis à la France en exécution de l'article 357 du Traité de Versailles.....	470.000
249	Produit des droits afférents aux formalités de réception des automobiles et motocyclettes.....	260.000
250	Reversement par les compagnies de chemins de fer secondaires des avances à elles faites pour garanties d'intérêts.....	Mémoire.
251	Versement au Trésor des parts de primes de gestion revenant aux réseaux non concédés, en vertu de l'article 14 de la convention approuvée par la loi du 29 octobre 1921, ou des produits du placement des fonds de réserve constitués par prélèvement sur ces primes.....	540.000
252	Versement au Trésor de l'annuité représentative des charges du capital d'établissement du réseau d'Alsace et de Lorraine pour les dépenses effectuées de 1871 à 1921.....	54.542.000
253	Annuité due par la Société nationale des chemins de fer pour règlement du matériel roulant dit « Matériel R. O. D. » de l'ancienne compagnie du Nord.....	3.932.000
254	Part revenant à l'Etat dans le produit net d'exploitation du chemin de fer de Somain à Anzin et à la frontière belge.....	100.000
	À reporter.....	11.265.965.238

Suite du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES
		francs.
	§ 4. — PRODUITS DIVERS. (Suite.)	
	Report.....	11.265.965.238
	MARINE MARCHANDE.	
255	Droits de visite de sécurité de la navigation maritime.....	1.945.000
256	Remboursement des frais de contrôle technique des compagnies de navigation subventionnées.....	78.550
257	Remboursement des dépenses administratives du service des transports maritimes.....	19.582.027
258	Versements afférents aux dépenses de traitement, d'entretien et de rapatriement des marins du commerce.....	3.600.000
259	Produit de la vente des navires de pêche construits en exécution de la loi du 19 juin 1920 et produit des redevances versées par les concessionnaires d'immeubles, d'installation et d'outillage construits en exécution de la même loi.....	1.299.000
260	Produit de versements effectués par les demandeurs de concessions d'établissements de pêches qui s'adressent aux agents de la surveillance des pêches à terre pour la confection des croquis afférents à leurs requêtes.....	30.000
261	Produits de l'exploitation des navires de la flotte en gérance.....	20.850.000
262	Retenues d'habillement effectuées sur la solde des agents chargés de la police de la navigation et des pêches et des agents du gardiennage.....	Mémoire.
263	Retenue de 0,5 p. 100 sur les marchés de la Marine.....	12.000.000
	ANCIENS COMBATTANTS ET PENSIONNÉS.	
264	Remboursement des frais d'entretien des pensionnaires de l'Institution nationale des Invalides.....	319.000
	DIVERS SERVICES.	
265	Retenues pour pensions civiles et militaires.....	696.000.000
266	Remboursement de frais de scolarité, de pensions et de trousseaux par les anciens élèves des écoles du Gouvernement qui quittent prématurément le service de l'État.....	530.000
267	Pensions et trousseaux des élèves des écoles du Gouvernement.....	3.084.000
268	Droits d'inscription pour les examens, de diplômes et de scolarité perçus dans différentes écoles du Gouvernement.....	1.730.000
269	Produit de la vente des publications du Gouvernement.....	1.272.000
270	Retenues de logement effectuées sur les émoluments de fonctionnaires et officiers logés dans des immeubles appartenant à l'État ou loués par l'État.....	5.270.000
271	Taxe additionnelle à la taxe de séjour affectée à l'hydrologie, à la climatologie et au tourisme.....	3.500.000
272	Reversements de fonds sur les dépenses des ministères.....	34.000.000
273	Recettes accidentelles à différents titres.....	507.000.000
274	Fonds de concours pour dépenses d'intérêt public.....	Mémoire.
275	Produits de legs et de donations attribués à l'État ou à diverses administrations publiques.....	Mémoire.
276	Réintégration au budget général des recettes des établissements dont l'autonomie a été supprimée par le décret du 20 mars 1939.....	1.809.575
277	Versement au Trésor des jetons de présence et indemnités des administrateurs représentant l'État dans les sociétés d'économie mixte.....	382.000
278	Redevances pour licences de fabrication de matériel dont la propriété industrielle appartient à l'État.....	Mémoire.
	TOTAL pour le paragraphe 4.....	12.580.246.390
	§ 5. — RESSOURCES EXCEPTIONNELLES.	
279	Prélèvement sur le produit de la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre.....	8.000.000

Suite et fin du TABLEAU des voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.

NUMÉRO de LA LIGNE.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des RECETTES PRÉVUES.
		francs.
	II. — PRODUITS RECOUVRABLES EN ALGÉRIE.	
	§ 1 ^{er} . — PRODUITS ET REVENUS DU DOMAINE DE L'ÉTAT.	
	Produits du domaine autre que le domaine forestier.	
280	Aliénations d'objets mobiliers (provenant des ministères de la Guerre et de la Marine et du service des Manufactures de l'État).....	900.000
281	Aliénations d'immeubles (provenant des ministères de la Guerre et de la Marine, des services des Poudres et des Manufactures de l'État).....	5.000
	TOTAL.....	905.000
	§ 2. — RECETTES D'ORDRE.	
	Recettes en atténuation de dépenses.	
282	Produit du travail des détenus dans les ateliers et pénitenciers militaires en Algérie.....	100.000
283	Retenues et autres produits recouverts en vertu de la loi du 14 avril 1924 en Algérie.....	14.500.000
	TOTAL.....	14.600.000
	TOTAL pour les produits recouvrables en Algérie.....	15.505.000
	RÉCAPITULATION.	
	I. — PRODUITS RECOUVRABLES EN FRANCE:	
	§ 1 ^{er} . — Impôts et monopoles.....	65.406.790.000
	§ 2. — Exploitations industrielles.....	644.447.722
	§ 3. — Produits et revenus du domaine de l'État.....	376.094.000
	§ 4. — Produits divers.....	12.580.246.390
	§ 5. — Ressources exceptionnelles.....	8.000.000
	II. — PRODUITS RECOUVRABLES EN ALGÉRIE.....	15.505.000
	TOTAL pour les voies et moyens applicables au budget des services civils pour l'exercice 1940.....	79.031.083.112

TABLEAU DES RECETTES ET DES DÉPENSES DES BUDGETS ANNEXES

RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET DES SERVICES CIVILS POUR L'EXERCICE 1940.

CHAPITRES spéciaux.	RECETTES.	MONTANT des RECETTES. francs.	CHAPITRES spéciaux.	DÉPENSES.	MONTANT des CRÉDITS francs.
	RADIODIFFUSION.			RADIODIFFUSION.	
				DETTE PUBLIQUE.	
1	Subvention du budget général	398.596.075	1	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des charges du capital investi en travaux de premier établissement de la radiodiffusion	8.500.000
2	Produits de la publicité et des publications radiophoniques	1.000.000		PERSONNEL.	
3	Dons et legs	Mémoire.	2	Administration centrale. — Traitements	3.954.025
4	Recettes d'ordre et produits divers	1.500.000	3	Régions radiophoniques. — Traitements	14.415.763
5	Produit du placement au Trésor des sommes versées au fonds de réserve	Mémoire.	4	Personnel auxiliaire temporaire	8.922.600
6	Prélèvement autorisé sur le fonds de réserve	Mémoire.	5	Administration centrale. — Indemnités éventuelles	1.300.000
	Total pour la Radiodiffusion	401.096.075	6	Régions radiophoniques. — Indemnités éventuelles	2.726.372
			7	Indemnités de résidence	1.668.935
			8	Allocations pour charges de famille	797.780
			9	Contribution forfaitaire aux charges de pension du personnel	100.000
				MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
			10	Dépenses de locaux et de matériel. — Loyers	64.003.000
			11	Dépenses relatives à l'organisation des programmes de radiodiffusion	91.657.000
			12	Dépenses relatives au fonctionnement du centre permanent de l'information générale	20.000.000
			13	Contributions diverses	19.000.000
			14	Remboursement au budget annexe des postes, télégraphes et téléphones des frais de pose et d'usage des circuits et câbles téléphoniques et du prix de certains services rendus par cette administration	30.000.000
			15	Remboursement des frais de contrôle des déclarations prévues par l'article 8 du décret du 21 septembre 1935	250.000
				TRAVAUX.	
			16	Travaux de programme. — Bâtiments	55.500.000
			17	Travaux de programme. — Matériel des stations de radiodiffusion	49.750.000
			18	Travaux de programme. — Câbles de radiodiffusion	2.100.000
			19	Travaux complémentaires de premier établissement. — Bâtiments	Mémoire.
			20	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel des stations de radiodiffusion	25.550.000
				DÉPENSES DIVERSES	
			21	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
			22	Versement au budget général	Mémoire.
			23	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
			24	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
			25	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
				Total pour la Radiodiffusion	401.096.075

Suite du TABLEAU des recettes et des dépenses des budgets annexes

rattachés pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	RECETTES.	MONTANT des RECETTES. francs.
	MONNAIES ET MÉDAILLES.	
1	Remboursement des frais de fabrication des monnaies d'or françaises et produit des tolérances en faible sur le titre et le poids de ces monnaies.....	Mémoire.
2	Prélèvement sur le compte d'entretien de la circulation monétaire.....	Mémoire.
3	Produit brut de l'émission des monnaies françaises d'argent et de billon.....	600.000.000
4	Produit de la fabrication des monnaies étrangères, coloniales et de pays de protectorat.....	20.000.000
5	Produit de la vente des médailles (y compris les droits d'auteur).....	7.000.000
6	Produit des fabrications annexes (plaques de contrôle pour vélocipèdes, estampilles pour briquets, poinçons, etc.).....	1.300.000
7	Produit de la vente ou de la transformation du métal provenant des pièces de billon retirées de la circulation.....	Mémoire.
8	Recettes accidentelles (droits d'essais, droits sur les certificats délivrés aux essayeurs du commerce, etc.).....	100.000
9	Recettes sur fonds de concours.....	Mémoire.
10	Recettes sur exercices périmés.....	Mémoire.
11	Recettes sur exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour les Monnaies et médailles.....	628.400.000

CHAPITRES spéciaux.	DÉPENSES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	MONNAIES ET MÉDAILLES.	
	PERSONNEL.	
1	Personnel commissionné.....	1.874.286
2	Indemnités au personnel commissionné.....	186.000
3	Allocations pour charges de famille.....	440.000
4	Indemnités de résidence.....	1.900.000
5	Salaires.....	11.246.000
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
6	Remboursement de frais.....	17.400
7	Entretien des bureaux et du matériel.....	300.000
8	Impressions à commander à l'Imprimerie Nationale.....	40.000
9	Affranchissements, taxes, abonnements et communications téléphoniques et entretien du matériel téléphonique.....	30.000
10	Entretien des ateliers et du matériel d'exploitation.....	7.000.000
11	Matériel neuf et installations nouvelles.....	1.400.000
12	Fabrication des monnaies.....	72.540.000
13	Fabrication des médailles.....	3.500.000
14	Fabrications annexes (plaques de contrôle pour vélocipèdes, estampilles pour briquets, poinçons, etc.).....	355.000
	DÉPENSES DIVERSES.	
15	Secours et allocations diverses au personnel commissionné et salarié.....	260.700
16	Retrait des monnaies françaises démonétisées.....	Mémoire.
17	Application au fonds d'entretien de la circulation monétaire.....	Mémoire.
18	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	Mémoire.
19	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
20	Revalorisation du fonds de roulement.....	Mémoire.
	TOTAL.....	101.089.386
21	Application au Trésor de l'excédent des recettes sur les dépenses.....	527.310.614
	TOTAL pour les Monnaies et médailles.....	628.400.000

CHAPITRES spéciaux.	RECETTES.	MONTANT des RECETTES. francs.
	IMPRIMERIE NATIONALE.	
1	Produit des impressions exécutées pour le compte des ministères et administrations publiques.....	140.000.000
2	Produit des impressions exécutées pour le compte des particuliers.....	450.000
3	Produit des prêts de caractères aux imprimeurs.....	69.000
4	Produit de la vente du Bulletin des lois, du Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation (numéros antérieurs à 1926) et des ouvrages formant le fonds de l'imprimerie nationale.....	40.000
5	Produit des impressions gratuites consenties en faveur d'auteurs par le ministère de l'Éducation nationale.....	2.000
6	Produit des fournitures de journaux à souches.....	517.000
7	Produit de la vente des fascicules des brevets d'invention.....	30.000
8	Produit des recettes diverses.....	750.000
9	Restes à recouvrer sur les exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL pour l'imprimerie nationale.....	141.858.000

CHAPITRES spéciaux.	DÉPENSES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	IMPRIMERIE NATIONALE.	
	PERSONNEL.	
1	Traitements du personnel commissionné.....	3.300.000
2	Indemnités et allocations diverses du personnel commissionné.....	335.000
3	Salaires du personnel non commissionné.....	97.452
4	Indemnités et allocations diverses du personnel non commissionné.....	6.160
5	Indemnités de résidence.....	600.000
6	Allocations pour charges de famille.....	980.000
7	Salaires des ouvriers, ouvrières, garçons d'atelier et apprentis.....	42.200.000
8	Indemnités et allocations diverses du personnel ouvrier.....	6.000.000
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
9	Matériel.....	263.000
10	Entretien des bâtiments et fournitures pour réparations.....	237.500
11	Entretien, réparation, renouvellement du matériel d'exploitation.....	3.500.000
12	Chauffage, éclairage et force motrice.....	1.625.000
13	Approvisionnements pour le service des ateliers et dépenses remboursables.....	63.000.000
	SUBVENTIONS.	
14	Subventions.....	3.496.780
	DÉPENSES DIVERSES.	
15	Secours.....	24.000
16	Dépenses des exercices périmés non frappés de déchéance.....	Mémoire.
17	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
	TOTAL.....	125.664.892
18	Excédent des recettes sur les dépenses à verser au Trésor.....	16.193.108
	TOTAL pour l'imprimerie nationale.....	141.858.000

Suite du TABLEAU des recettes et des dépenses des budgets annexes rattachés pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	RECETTES.	MONTANT des RECETTES. francs.	CHAPITRES spéciaux.	DÉPENSES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	LÉGION D'HONNEUR.			LÉGION D'HONNEUR.	
				DETTES.	
1	Arrérages des rentes sur le grand livre de la dette publique.....	3.752.789	1	Traitements des membres de l'Ordre et des médaillés militaires.....	190.000.000
2	Rentes dues par suite de la cession des chefs-lieux de cohortes à certains départements.....	6.843		PERSONNEL.	
3	Produits du domaine d'Écouen.....	2.838	2	Grande chancellerie. — Traitements.....	1.332.590
4	Pensions et trousseaux des élèves des maisons d'éducation.....	1.090.000	3	Grande chancellerie. — Indemnités diverses.....	24.050
5	Remboursement par les dames et par certains agents du personnel subalterne des maisons d'éducation des frais de logement et de nourriture.....	438.400	4	Maisons d'éducation. — Traitements.....	3.223.770
6	Produits consommés en nature dans les maisons d'éducation.....	200.000	5	Maisons d'éducation. — Allocations aux professeurs externes de l'enseignement supérieur. — Indemnités diverses.....	133.124
7	Produits divers.....	300.000	6	Allocations pour charges de famille.....	85.200
8	Produits des brevets de nomination et de promotion dans l'Ordre. — Droits de chancellerie pour port de décorations étrangères et de décorations coloniales.....	2.254.000	7	Indemnités de résidence.....	218.986
9	Supplément à la dotation.....	194.691.253		MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
10	Remboursement par les membres de la Légion d'honneur et par les médaillés militaires du prix de leurs décorations.....	1.000.000	8	Grande chancellerie. — Matériel.....	350.000
11	Produit des rentes avec affectation spéciale (legs et donations).....	103.622	9	Fournitures faites par divers administrations et services.....	762.000
12	Fonds de concours pour les dépenses de la Légion d'honneur.....	Mémoire.	10	Frais relatifs au domaine d'Écouen.....	8.863
	TOTAL pour la Légion d'honneur.....	203.839.745	11	Maisons d'éducation. — Matériel.....	4.650.900
			12	Maisons d'éducation. — Entretien des bâtiments de la Légion d'honneur.....	2.544.900
				DÉPENSES DIVERSES.	
			13	Maisons d'éducation. — Produits à consommer en nature.....	200.000
			14	Secours.....	162.640
			15	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance.....	40.000
			16	Dépenses des exercices clos.....	Mémoire.
			17	Dépenses de la Légion d'honneur effectuées sur fonds de concours.....	Mémoire.
			18	Emploi des rentes avec affectation spéciale (legs et donations).....	103.622
				TOTAL pour la Légion d'honneur.....	203.839.745

CHAPITRES spéciaux.	RECETTES.	MONTANT des RECETTES. francs.
ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.		
1	Produit de la scolarité.....	3.902.500
2	Recettes diverses.....	1.019.700
3	Recettes sur exercices clos.....	Mémoire.
4	Prélèvement sur la réserve.....	Mémoire.
TOTAL pour l'École centrale des arts et manufactures.....		4.922.200

rattachés pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	DÉPENSES	MONTANT des CRÉDITS. francs.
ÉCOLE CENTRALE DES ARTS ET MANUFACTURES.		
1	Personnel. — Traitements et salaires.....	3.137.692
2	Indemnités et allocations diverses.....	787.000
3	Personnel. — Salaires (concours d'admission).....	10.000
4	Matériel.....	945.000
5	Versement à la réserve.....	42.508
TOTAL pour l'École centrale des arts et manufactures.....		4.922.200

CHAPITRES spéciaux.	RECETTES.	MONTANT des RECETTES. francs.
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
	1 ^{re} SECTION. — RECETTES ORDINAIRES	
	<i>Recettes d'exploitation proprement dites.</i>	
1	Recettes postales.....	2.820.000.000
2	Subventions des communes et des départements pour leurs services de poste automobile rurale.....	650.000
3	Recettes télégraphiques et radiotélégraphiques.....	294.000.000
4	Recettes téléphoniques.....	1.617.000.000
5	Recettes des services financiers.....	255.000.000
	A reporter.....	4.986.650.000

CHAPITRES spéciaux.	DÉPENSES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.	
	1 ^{re} SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
	A. — Postes, télégraphes et téléphones.	
	DETTE PUBLIQUE.	
1	Service des bons et obligations amortissables et des avances du Trésor.....	908.500.000
	PERSONNEL.	
2	Administration centrale — Traitements du Ministre et du personnel de l'administration centrale.....	15.050.782
3	Inspection générale. — Traitements.....	1.340.338
4	Services d'études et enseignement. — Traitements.....	8.156.959
5	Vérification et dépôts du matériel. — Dépôt des imprimés. — Ateliers. — Traitements.....	17.897.825
6	Service des directions. — Traitements.....	74.459.691
7	Service intérieur des bureaux. — Traitements.....	1.032.795.336
8	Établissements de facteur-receveur. — Traitements.....	63.687.096
9	Service de la distribution. — Traitements.....	365.083.863
10	Services d'acheminement des correspondances. — Traitements.....	111.584.635
11	Services techniques spécialisés. — Traitements.....	24.856.850
12	Entretien des lignes et des installations électriques. — Traitements.....	162.726.464
13	Service des locaux. — Traitements.....	10.362.482
14	Services extérieurs. — Rétribution du personnel auxiliaire permanent.....	143.765.359
15	Rémunération des gérants de bureaux secondaires.....	22.813.057
16	Services extérieurs. — Rétribution du personnel auxiliaire temporaire.....	571.228.400
17	Indemnités de résidence.....	199.228.175
18	Indemnités pour charges de famille.....	147.221.907
19	Indemnités éventuelles et spéciales.....	227.202.720
20	Allocations aux agents en congé de longue durée.....	14.000.000
21	Pensions et compléments de pensions.....	30.360.913
22	Avances remboursables aux fonctionnaires en instance de pension.....	7.000.000
23	Remboursement au budget général des dépenses prévues pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones.....	701.986.000
24	Contribution au fonds spécial de retraite des ouvriers de l'État.....	725.000
25	Contribution aux pensions civiles du personnel.....	250.000.000
	A reporter.....	5.112.333.852

Suite du TABLEAU des recettes et des dépenses des budgets annexes rattachés pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	RECETTES	MONTANT des RECETTES. francs.	CHAPITRES spéciaux.	DÉPENSES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES (Suite).			POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. (Suite.)		
1 ^{re} SECTION. — RECETTES ORDINAIRES. (Suite.)			1 ^{re} SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES. (Suite.)		
Report			A. — Postes, télégraphes et téléphones. (Suite.)		
Recettes diverses			Report		
Report			5.112.333.852		
4.986.650.000			MATERIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.		
6	Remboursement de la valeur d'affranchissement des correspondances en franchise et de la valeur des services rendus à divers	750.000.000	26	Administration centrale. — Locaux. — Mobilier. — Fournitures	2.368.270
7	Remboursement forfaitaire des services rendus aux assurances sociales	38.000.000	27	Services extérieurs. — Locaux. — Mobilier. — Fournitures	172.515.000
8	Remboursement de la radiodiffusion nationale	38.500.000	28	Travaux confiés à l'Imprimerie Nationale	30.630.813
9	Produits des ateliers	1.000.000	29	Loyers	50.000.000
10	Produits divers	8.500.000	30	Matériel postal	34.000.000
11	Remboursement des avances faites aux inspecteurs et agents principaux de surveillance pour achat d'automobiles et de motocyclettes	Mémoire	31	Matériel électrique	121.859.500
12	Produits des ventes d'objets mobiliers réformés et des rebuts	1.000.000	32	Transport des correspondances, du matériel et du personnel	795.781.076
13	Remboursement d'avances consenties aux fonctionnaires en instance de pension	7.000.000	SUBVENTIONS.		
14	Retenue de 10 p. 100 opérée pour le logement des receveurs sur les traitements de 1919	3.000.000	33	Secours. — Subventions	1.550.000
15	Dons et legs	7.903	DÉPENSES DIVERSES.		
16	Produits des placements de fonds	10.900.000	34	Service médical et service social	4.143.000
17	Avances destinées à couvrir le déficit d'exploitation	483.432.936	35	Frais judiciaires et indemnités ou rentes pour dommages causés à des tiers	1.136.925
18	Prélèvement sur le fonds d'amortissement	Mémoire.	36	Indemnités pour pertes et spoliations d'objets confiés à la poste	450.000
19	Prélèvement sur le fonds de réserve	Mémoire.	37	Conférences et organismes internationaux	496.500
TOTAL pour la 1 ^{re} section — Recettes ordinaires		6.327.990.839	38	Frais de change	4.000
			39	Remboursements	714.000
			40	Dépenses sur exercices clos	Mémoire.
			41	Dépenses sur exercices périmés	Mémoire.
			42	Emploi de fonds provenant de legs et de donations	7.903
			43	Versement au fonds d'amortissement (loi du 30 juin 1923, art. 72)	Mémoire.
			44	Versement au fonds de réserve	Mémoire.
			45	Versement au budget général	Mémoire.
			TOTAL pour la 1 ^{re} section. (Dépenses ordinaires)		
			6.327.990.839		

Suite du TABLEAU des recettes et des dépenses des budgets annexes rattachés pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	RECETTES.	MONTANT des RECETTES. francs.
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. (Suite).		
2° SECTION. — RECETTES EXTRAORDINAIRES.		
<i>Recettes à charge de remboursement ou d'amortissement.</i>		
20	Avances du Trésor à titre remboursable.....	Mémoire.
21	Produit de l'émission des bons et obligations amortissables.....	879.987.000
22	Avances instituées par l'article 58 de la loi du 31 mars 1932.....	Mémoire.
23	Avances des départements pour l'établissement du téléphone automatique rural.....	Mémoire.
<i>Recettes à titre définitif.</i>		
24	Fonds de concours et contribution des abonnés au téléphone aux frais d'installation de leurs postes et de leurs lignes.....	Mémoire.
25	Produits des ventes d'objets mobiliers et recettes diverses.....	Mémoire.
<i>Recettes d'ordre.</i>		
26	Prélèvements sur le fonds d'amortissement.....	Mémoire.
27	Prélèvements sur le fonds de réserve.....	Mémoire.
TOTAL pour la 2° section. — Recettes extraordinaires.....		879.987.000
3° SECTION. — REMBOURSEMENT DU BUDGET GÉNÉRAL AU BUDGET ANNEXE.		
28	Remboursement au budget annexe du paiement des pensions des anciens fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones d'Alsace et de Lorraine.....	30.000
TOTAL pour la 3° section. — Remboursement du budget général au budget annexe.....		30.000
RÉCAPITULATION.		
Recettes ordinaires.....		6.327.990.839
Recettes extraordinaires.....		879.987.000
Remboursement du budget général au budget annexe.....		30.000
TOTAL pour les Postes, télégraphes et téléphones.....		7.208.007.839

CHAPITRES spéciaux.	DÉPENSES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES. (Suite).		
2° SECTION. — DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.		
46	Études, direction et exécution des travaux. — Traitements et rétributions. — Main-d'œuvre.....	131.000.000
47	Études, direction et exécution des travaux. — Indemnités.....	58.682.000
48	Études, direction et exécution des travaux. — Frais de matériel.....	480.000
49	Transport et emballage du matériel.....	11.500.000
50	Travaux de programme. — Bâtiments.....	65.000.000
51	Travaux de programme. — Matériel postal.....	3.750.000
52	Travaux de programme. — Matériel électrique et radioélectrique.....	352.727.000
53	Travaux complémentaires de premier établissement. — Bâtiments.....	4.000.000
54	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel postal.....	15.000.000
55	Travaux complémentaires de premier établissement. — Matériel électrique et radioélectrique.....	116.605.000
56	Travaux complémentaires de premier établissement. — Rattachement des abonnés au téléphone et travaux d'extension s'y rapportant.....	75.000.000
57	Remboursement des avances instituées par l'article 58 de la loi du 31 mars 1932.....	19.800.000
58	Remboursement au budget général des dépenses prévues pour l'amélioration de la situation des fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones.....	26.443.000
59	Dépenses sur exercices clos.....	Mémoire.
60	Dépenses sur exercices périmés.....	Mémoire.
TOTAL pour la 2° section. — Dépenses extraordinaires.....		879.987.000
3° SECTION. — DÉPENSES À LA CHARGE DU BUDGET GÉNÉRAL.		
61	Paiement des pensions des anciens fonctionnaires des postes, télégraphes et téléphones d'Alsace et de Lorraine.....	30.000
TOTAL pour la 3° section. — Dépenses à la charge du budget général.....		30.000
RÉCAPITULATION.		
Dépenses ordinaires.....		6.327.990.839
Dépenses extraordinaires.....		879.987.000
Dépenses à la charge du budget général.....		30.000
TOTAL pour les Postes, télégraphes et téléphones.....		7.208.007.839

CHAPITRES spéciaux.	RECETTES.	MONTANT des RECETTES. francs.
	CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.	
1	Arrérages et primes d'amortissement des valeurs appartenant à la Caisse nationale d'épargne	1.192.300.000
2	Revenus des immeubles appartenant à la Caisse nationale d'épargne	1.212.800
3	Intérêts des fonds conservés en compte courant par la Caisse des dépôts et consignations	1.250.000
4	Droits perçus pour avances sur pensions	2.600.000
5	Droits divers et recettes accessoires	100.000
6	Retenues pour congés, absences ou mesures disciplinaires	20.000
7	Produit de la prescription trentenaire (loi du 8 août 1931)	825.000
8	Prélèvements sur les fonds de la dotation pour achat, appropriation ou construction d'immeubles	54.500
9	Prélèvements sur les fonds de la dotation pour agrandissement des services de la direction centrale	Mémoire.
10	Dons et legs	Mémoire.
	TOTAL pour la Caisse nationale d'épargne	1.198.362.300

rattachés pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1940.

CHAPITRES spéciaux.	DÉPENSES.	MONTANT des CRÉDITS. francs.
	CAISSE NATIONALE D'ÉPARGNE.	
	DETTES.	
1	Intérêts à servir aux déposants	723.000.000
	PERSONNEL.	
2	Direction centrale. — Traitements et salaires	6.819.388
3	Services extérieurs. — Traitements et salaires	7.309.479
4	Direction centrale. — Rémunération d'auxiliaires temporaires	683.301
5	Services extérieurs. — Rémunération d'auxiliaires temporaires	1.437.319
6	Indemnités de résidence	2.083.860
7	Allocations pour charges de famille	360.517
8	Direction centrale. — Indemnités diverses	518.520
9	Services extérieurs. — Indemnités diverses	1.145.704
10	Allocations aux agents en congé de longue durée	169.200
	MATÉRIEL ET FONCTIONNEMENT DES SERVICES.	
11	Direction centrale. — Matériel	1.556.897
12	Travaux exécutés par l'Imprimerie nationale	2.350.000
13	Services extérieurs. — Matériel	810.091
14	Contributions et remises	35.180.000
15	Achat et appropriation ou construction d'immeubles	54.500
16	Agrandissement des services de la direction centrale	Mémoire.
17	Frais de missions et d'enquêtes	21.450
18	Frais de correspondance télégraphique	2.000
	DÉPENSES DIVERSES.	
19	Dépenses diverses et accidentelles	60.000
20	Contribution de la Caisse nationale d'épargne à l'institut international de l'épargne à Milan	10.800
21	Secours	12.350
22	Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance	Mémoire.
23	Dépenses des exercices clos	Mémoire.
24	Emploi de fonds provenant de legs ou de donations	Mémoire.
	TOTAL	783.585.376
25	Versement au budget général de l'excédent des recettes sur les dépenses	414.776.924
	TOTAL pour la Caisse nationale d'épargne	1.198.362.300

Suite et fin du TABLEAU des recettes et des dépenses des budgets annexes rattachés pour ordre au budget des services civils pour l'exercice 1940.

SERVICES.	MONTANT	MONTANT
	des RECETTES.	des CRÉDITS.
	francs.	francs.
RÉCAPITULATION.		
Radiodiffusion.....	401.096.075	401.096.075
Monnaies et médailles.....	628.400.000	628.400.000
Imprimerie nationale.....	141.858.000	141.858.000
Légion d'honneur.....	203.839.745	203.839.745
École centrale des arts et manufactures.....	4.922.200	4.922.200
Postes, télégraphes et téléphones.....	7.208.007.839	7.208.007.839
Caisse nationale d'épargne.....	1.198.362.300	1.198.362.300
TOTAL DE L'ÉTAT C.....	9.786.486.159	9.786.486.159

ÉTAT D.

NOMENCLATURE DES SERVICES POUVANT SEULS DONNER LIEU À OUVERTURE DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES, PAR DÉCRETS, PENDANT LA PROROGATION DES CHAMBRES, POUR L'EXERCICE 1940 (ARTICLE 5 DU DÉCRET DU 24 MAI 1938).

TOUS LES SERVICES.

- Tous les Services.....
- 1° Allocations pour charges de famille.
 - 2° Indemnités de résidence.
 - 3° Avances aux fonctionnaires en instance de pension.
 - 4° Indemnités compensatrices aux fonctionnaires en résidence en Alsace et en Lorraine.
 - 5° Traitements pendant les congés de longue durée accordés aux fonctionnaires atteints de tuberculose ouverte et aux fonctionnaires mutilés de guerre.
 - 6° Frais de justice et de contentieux. — Réparations civiles et dommages-intérêts.

BUDGET DES SERVICES CIVILS.

- Finances.....
- 1° Frais judiciaires, de poursuites, d'instances et de condamnations prononcées contre le Trésor public.
 - 2° Frais d'assiette et de perception, dans les départements, des contributions directes et des taxes perçues en vertu de rôles.
 - 3° Frais de fabrication, de poinçonnage, d'emballage et de transport des plaques de contrôle de vélocipèdes, des estampilles de briquets et des poinçons de garantie.
 - 4° Service des poudres à feu.
 - 5° Remboursements, restitutions et non-valeurs.
- Justice.....
- 1° Entretien des détenus.
 - 2° Approvisionnement des cantines.
 - 3° Matériel automobile et transports.
 - 4° Régie directe du travail.
 - 5° Application de la loi du 22 juillet 1912 sur les tribunaux pour enfants et adolescents et sur la liberté surveillée.
- Affaires étrangères.....
- 1° Frais de correspondance, de courriers et de valise
 - 2° Frais de voyages.
 - 3° Publication de documents diplomatiques.
 - 4° Missions extraordinaires à l'étranger. — Participation aux conférences internationales.
 - 5° Frais de réception de personnalités étrangères.
 - 6° Participation de la France à des dépenses internationales (Société des nations, Cours d'arbitrage de la Haye, etc.).
- Intérieur.....
- 1° Dépenses de composition, d'impression, d'expédition et de distribution des journaux officiels.
 - 2° Dépenses de matériel des journaux officiels.
 - 3° Elections sénatoriales. — Contribution de l'État aux dépenses destinées à assurer le secret du vote.
 - 4° Contribution de l'État aux dépenses résultant de la responsabilité des communes à raison de dommages causés à des particuliers.

Suite de la *NOMENCLATURE* des services pouvant seuls donner lieu à ouverture de crédits supplémentaires, par décrets, pendant la prorogation des Chambres, pour l'exercice 1940 (article 5 du décret du 24 mai 1938).

BUDGET DES SERVICES CIVILS. (Suite.)

- Éducation nationale.....
- 1° Frais de concours et d'examen dans les facultés et pour l'agrégation des lycées.
 - 2° Traitements des instituteurs primaires.
 - 3° Prix de l'Institut et de l'Académie nationale de médecine.
 - 4° Matériel des écoles normales primaires.
- Travail.....
- 1° Dépenses du fonds national de chômage.
 - 2° Indemnités aux délégués à la sécurité des ouvriers mineurs.
 - 3° Subventions aux caisses syndicales et mutuelles de chômage.
 - 4° Dépenses du personnel du service des assurances sociales.
 - 5° Participation de la France au fonctionnement de l'organisme permanent pour la réglementation internationale du travail.
- Santé publique.....
- 1° Allocations et majorations aux familles dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux.
 - 2° Encouragement national aux familles nombreuses.
 - 3° Frais relatifs à l'entretien des établissements thermaux.
 - 4° Frais relatifs aux services d'hygiène : salubrité, épidémies, service sanitaire maritime.
- Colonies.....
- 1° Achats de vivres, fourrages et combustibles.
 - 2° Achats de médicaments et d'objets de pansement.
 - 3° Frais de passage, frais de rapatriement, affrètements.
 - 4° Transport des condamnés à la Guyane.
 - 5° Soins médicaux aux victimes de la guerre.
- Agriculture.....
- 1° Achats de fourrages pour les haras et dépôts d'étalons.
 - 2° Achats d'aliments pour la nourriture des élèves et des animaux des écoles nationales d'agriculture, de la bergerie nationale de Rambouillet et des écoles d'agriculture, en cas d'événements calamiteux (grêle, incendie, etc.) ayant détruit des récoltes habituellement consommées en nature.
 - 3° Services sanitaires vétérinaires. — Dépenses nécessitées par la lutte contre les épizooties (loi du 21 juin 1898).
 - 4° Dépenses d'organisation générale occasionnées par la lutte contre les insectes nuisibles et les maladies des plantes.
 - 5° Garanties d'intérêts aux entreprises d'hydraulique agricole.
 - 6° Contributions des forêts.
 - 7° Frais d'abatage et de façonnage de coupes de bois à exploiter au compte de l'État et frais de transport de produits façonnés.
 - 8° Études et travaux exécutés par l'État.
 - 9° Frais d'adjudication des produits de forêts et des droits de chasse et de pêche.
 - 10° Avances recouvrables et frais judiciaires.
 - 11° Remboursements sur produits divers des forêts.
 - 12° Mesures de défense contre les inondations et les incendies de forêts.
- Travaux publics.....
- 1° Frais de sauvetage des victimes d'accidents des mines ou des carrières.
 - 2° Frais d'examen de capacité pour l'obtention du permis de conduire les véhicules automobiles.
 - 3° Remboursements d'avances pour les travaux d'amélioration des ports maritimes.
 - 4° Remise en état des routes, ponts, voies navigables et ports maritimes endommagés ou détruits du fait de calamités publiques.

Suite et fin de la *NOMENCLATURE* des services pouvant seuls donner lieu à ouverture de crédits supplémentaires, par décrets, pendant la prorogation des Chambres, pour l'exercice 1940 (article 5 du décret du 24 mai 1938).

BUDGET DES SERVICES CIVILS. (Suite et fin.)

- Marine marchande.....
- 1° Dépenses résultant de l'application du code du travail maritime et du code disciplinaire et pénal de la marine marchande.
 - 2° Frais de visite de sécurité de la navigation maritime.
 - 3° Subvention de l'État aux services maritimes postaux et d'intérêt général.
 - 4° Allocations d'intérêts fixées par la loi du 1^{er} août 1928 sur le crédit maritime.
- Anciens combattants et pensionnés.....
- 1° Avances remboursables aux personnels militaires en instance de pension (pensions d'ancienneté, d'invalidité et de veuves).
 - 2° Soins médicaux aux victimes de la guerre.

BUDGETS ANNEXES RATTACHÉS POUR ORDRE AU BUDGET DES SERVICES CIVILS.

- Caisse nationale d'épargne...
- 1° Traitements et salaires du personnel de la Caisse nationale d'épargne.
 - 2° Remises au personnel et à divers.
 - 3° Indemnités de missions et d'enquêtes, rentes viagères de certains auxiliaires à titre de pension et de complément de pension et du personnel ouvrier.
 - 4° Intérêts à servir aux déposants.
 - 5° Impressions.
 - 6° Fabrication des livrets et des timbres-épargne.

ÉTAT E.

TABLEAU INDIQUANT LES CHAPITRES OÙ S'IMPUDENT
LES DÉPENSES OBLIGATOIRES ACQUITTÉES EN PLUSIEURS ÉCHÉANCES AU VU D'UN TITRE PERMANENT,
ET SUSCEPTIBLES, POUR CE MOTIF, D'EXCÉDER LE MONTANT DES CRÉDITS VOTÉS.

NUMÉROS des CHAPITRES.	LIBELLÉS.
FINANCES.	
1	Rentes perpétuelles.
2	Rentes amortissables.
33	Rachat de concessions de canaux.
38	Paiement par annuités des indemnités de dommages de guerre (titres amortissables en 15 ans).
40	Service des emprunts autorisés par l'article 26 de la loi du 10 juillet 1933.
44	Service des bons du Trésor.
45	Service des obligations du Trésor 3 1/2 et 4 p. 100 1936.
46	Intérêts des obligations de la Défense nationale.
48	Compensations accordées aux petits rentiers.
49	Suppression, sous certaines conditions, du prélèvement de 10 p. 100.
50	Intérêts des avances des trésoriers-payeurs-généraux, fonds libres des communes et comptes-courants divers
51	Intérêts des capitaux de cautionnements.
61	Pensions diverses.
62	Pensions militaires.
63	Pensions civiles.
66	Majorations pour tous titulaires ayant élevé jusqu'à l'âge de 16 ans un nombre d'enfants égal ou supérieur à trois.
67	Indemnités pour charges de famille.
69	Allocation aux veuves sans pension.
71	Allocations temporaires aux petits retraités de l'État.
72	Indemnité temporaire de cherté de vie aux petits retraités de l'État.
73	Indemnités aux fonctionnaires civils et militaires, agents et ouvriers de l'État, retraités.
74	Pensions d'invalidité.
SANTÉ PUBLIQUE.	
60	Allocations aux familles nécessiteuses dont les soutiens indispensables sont appelés sous les drapeaux pendant la durée de la mobilisation.
ANCIENS COMBATTANTS ET PENSIONNÉS.	
1	Retraite du combattant.
2	Allocations provisoires d'attente (loi du 31 mars 1919 et lois subséquentes).
3	Allocations spéciales supplémentaires aux grands invalides et allocations du grand mutilé de guerre.
4	Indemnités temporaires aux tuberculeux pensionnés à 100 p. 100 non hospitalisés.

ÉTAT F.

TABLEAU INDICATIF DES RENSEIGNEMENTS À FOURNIR AUX CHAMBRES
PAR LES DIFFÉRENTS SERVICES.

SERVICES.	NATURE DES RENSEIGNEMENTS À FOURNIR.	ÉPOQUE À LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS doivent être fournis.
Tous les services	État des suppressions d'emplois donnant lieu à pension (loi du 30 janvier 1907, art. 55).	Fera l'objet d'une publication spéciale.
	Situation des dépenses engagées au 31 décembre précédent (loi du 28 décembre 1895, art. 52).	Idem.
	Situation, au 1 ^{er} janvier de l'année en cours, des services spéciaux du Trésor et des comptes spéciaux de divers services publics (loi de finances du 12 août 1919, art. 26).	A l'appui de chaque projet de budget.
	Tableau des créances de l'État français sur les nations étrangères (loi de finances du 31 juillet 1920, art. 79).	Idem.
	État faisant connaître pour chacune des missions de l'année précédente ne rentrant pas dans le cadre des inspections permanentes des divers services :	Idem.
	1° les noms et emplois des personnes chargées de la mission;	
	2° l'objet et la durée de celle-ci;	
	3° le montant des allocations et les bases d'après lesquelles elles ont été fixées (loi de finances du 13 juillet 1911, art. 145).	
	État faisant connaître, par ministère et par service, les dépenses de personnel effectuées sur fonds de concours.	Idem.
	État faisant connaître, par ministère, les divers offices et organismes pourvus de l'autonomie financière et recevant des subventions de l'État, et indiquant pour chaque office :	Idem.
1° le montant global des deux derniers budgets approuvés;		
2° l'effectif global des fonctionnaires et agents (personnel titulaire et auxiliaire);		
3° le montant des subventions et avances accordées par l'État au cours du dernier exercice.		
État des prévisions détaillées de recettes et de dépenses des offices et établissements autonomes de l'État (art. 27 de la loi de finances du 24 décembre 1934).	Idem.	
Finances	État de la situation des encaisses du Trésor et de celle de la Dette publique arrêté au 31 mars et au 30 septembre (loi de finances du 16 avril 1930, art. 131, modifié par la loi de finances du 31 mars 1932, art. 70).	Semestriellement.
	Rapport au Président de la République sur les opérations intéressant la Trésorerie et la Dette publique effectuées pendant l'année budgétaire écoulée (loi de finances du 16 avril 1930, art. 131, modifié par la loi de finances du 31 mars 1932, art. 70).	Avant le 1 ^{er} juillet de chaque année.
Justice	État indiquant les sièges, la composition et les traitements des cours d'appel, des tribunaux de première instance, des tribunaux de commerce, des tribunaux de simple police et des justices de paix de France, et des tribunaux cantonaux de la Cour d'appel de Colmar	A l'appui de chaque projet de budget
	Situation des dépenses de constructions et d'acquisitions pour le service pénitentiaire et situation des dépenses pour l'approbation et la construction de prisons départementales (loi du 5 juin 1875).	Idem.
	Résultats de l'exploitation en régie directe des cantines, ateliers et transports établis conformément aux prescriptions du décret du 15 décembre 1931 (décret du 30 octobre 1935).	Idem.

Suite du TABLEAU INDICATIF des renseignements à fournir aux Chambres
par les différents services.

SERVICES.	NATURE DES RENSEIGNEMENTS À FOURNIR.	ÉPOQUE À LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS doivent être fournis.
Affaires étrangères.....	Relevé des dépenses du haut-commissariat de la République française en Syrie et état des remboursements effectués. Compte d'emploi des sommes que le Gouvernement chinois aura versées sur le reliquat de l'indemnité dite des Boxers en vue de l'affectation déterminée par la convention des 9 et 27 juillet 1921. Budget et comptes de l'institut international de coopération intellectuelle (loi du 6 août 1925, art. 5). Rapport sur l'activité de l'institut international de coopération intellectuelle (loi du 6 août 1925, art. 5).	A l'appui de chaque projet de budget. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> Communication aux commissions financières du Parlement dès que le rapport a été reçu par le Gouvernement français.
Intérieur.....	État détaillé des opérations de recettes et de dépenses, y compris les dépenses d'administration faites pendant l'année précédente, au moyen des fonds provenant du prélèvement de 15 p. 100 sur le produit des jeux, en vertu de la loi du 15 juin 1907, de l'article 93 de la loi de finances du 13 juillet 1911 et de l'article 46 de la loi de finances du 31 juillet 1920, et situation du compte (loi de finances du 13 juillet 1911, art. 177).	A l'appui de chaque projet de budget.
Éducation nationale.....	État indiquant, pour chaque lycée de garçons et de filles, les recettes et les dépenses de l'exercice clos au 30 avril, ainsi que la situation financière à la fin de cet exercice. Relevé des recettes et des dépenses effectuées au cours du dernier exercice clos par les universités, les facultés, le Muséum d'histoire naturelle, l'institut français d'archéologie orientale au Caire, l'école française d'archéologie d'Athènes, la réunion des bibliothèques nationales de Paris, le centre national de la recherche scientifique appliquée, la réunion des musées nationaux et le conservatoire national des arts et métiers (loi de finances du 29 juin 1918, art. 59).	Avant le 25 octobre de chaque année. A l'appui de chaque projet de budget.
Travail.....	État détaillé des opérations faites pendant l'année précédente au titre du fonds de dotation des sociétés de secours mutuels, y compris les dépenses d'administration, et situation de ce fonds en capital et en intérêts.	A l'appui de chaque projet de budget.
Santé publique.....	État détaillé des attributions faites pendant l'année précédente au moyen des fonds du pari mutuel affectés aux œuvres et établissements de bienfaisance, y compris les dépenses d'administration, et situation du compte. Relevé des recettes et des dépenses effectuées au cours du dernier exercice clos par l'hospice national des Quinze-Vingts, l'institution nationale des jeunes aveugles, la maison nationale de santé de Saint-Maurice, l'institution nationale des sourds-muets de Paris, l'institution nationale des sourds-muets de Chambéry, l'institution nationale des sourdes-muettes de Bordeaux (loi de finances du 29 juin 1918, art. 59).	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i>

Suite du TABLEAU INDICATIF des renseignements à fournir aux Chambres
par les différents services.

SERVICES.	NATURE DES RENSEIGNEMENTS À FOURNIR.	ÉPOQUE À LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS doivent être fournis.
Colonies.....	Projet de budget de l'Indochine et situations provisoires ou définitives des budgets antérieurs (loi du 26 décembre 1890, art. 49, et loi du 16 avril 1895, art. 58). Projet de budget de Madagascar et situation provisoire ou définitive de chaque exercice (loi du 5 avril 1898). Relevé des recettes et des dépenses effectuées au cours du dernier exercice clos par l'école coloniale (loi de finances du 29 juin 1918, art. 59). Budgets généraux et locaux des colonies (loi de finances du 30 juin 1923, art. 160). Rapports des contrôleurs financiers des gouvernements généraux et rapports de l'inspection des colonies sur l'exécution et la situation des budgets généraux (loi de finances du 30 juin 1923, art. 162). État faisant ressortir pour chacune des missions de l'année précédente confiées sur les fonds des budgets locaux et ne rentrant pas dans le cadre des inspections permanentes : 1° l'objet et la durée de celle-ci. 2° le montant des dépenses qu'elle a entraînées (loi du 30 juin 1923, art. 163).	A l'appui de chaque projet de budget. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i> Dans le 1 ^{er} semestre de l'exercice auquel ils se rapportent. Fera l'objet d'une publication spéciale. Dans les trois premiers mois de chaque année.
Agriculture.....	État détaillé des opérations de recettes et de dépenses, y compris les dépenses d'administration, faites pendant l'année précédente au moyen des prélèvements effectués sur les sommes versées au pari mutuel en faveur des travaux communaux d'adduction d'eau potable, ainsi que le relevé des engagements pris tant sur l'exercice écoulé que sur les exercices suivants (lois des 31 mars 1903 et 13 juillet 1911, art. 177, 12 août 1919 et 31 mars 1932, art. 142). Emploi des fonds provenant du prélèvement opéré sur le pari mutuel en faveur des établissements d'enseignement agricole (loi du 5 août 1920). Emploi des fonds provenant du prélèvement sur le produit brut des jeux destinés à subventionner les œuvres ou travaux intéressant le reboisement, l'amélioration des pâturages, la pisciculture et la chasse (loi de finances du 31 juillet 1920, art. 46).	A l'appui de chaque projet de budget. <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>
Travaux publics.....	État des autorisations de surtaxes locales [gares] (lois des 26 octobre 1897, art. 5 et 17 avril 1906, art. 64). Relevé des recettes et des dépenses effectuées au cours du dernier exercice clos par l'office national de la navigation (loi de finances du 29 juin 1918, art. 59). Relevé des recettes et des dépenses effectuées au cours du dernier exercice clos par l'office national du tourisme (loi de finances du 29 juin 1918, art. 59).	<i>Idem.</i> <i>Idem.</i> <i>Idem.</i>

SERVICES.	NATURE DES RENSEIGNEMENTS À FOURNIR.	ÉPOQUE À LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS doivent être fournis.
Travaux publics. (Suite.)	Tableaux des annuités à verser par l'Etat pour le remboursement des avances qui lui auront été faites en vue des travaux des ports maritimes (art. 87 de la loi du 30 avril 1921, modifié par l'article 167 de la loi du 30 juin 1923). Budget de la Société nationale des chemins de fer. Comptes de la Société nationale des chemins de fer (loi de finances du 31 décembre 1937, art. 138). Tableau faisant connaître : 1° le chiffre global du capital-obligations réalisé par chaque réseau jusqu'à la fin de la dernière année financière écoulée, avec la mention du nombre et de la nature des titres émis, du capital réalisé, du capital amorti et du capital restant à amortir ; 2° les mêmes indications en ce qui concerne les émissions de la dernière année financière écoulée (loi de finances du 16 avril 1930, art. 238).	A l'appui de chaque projet de budget. Communication au Parlement dès son approbation par le Conseil d'administration de la Société nationale des chemins de fer (loi de finances du 31 décembre 1937, art. 138). Publiés en annexe de la loi de finances après approbation par la Commission de vérification des comptes des chemins de fer.
Anciens combattants et pensionnés.	Relevé des recettes et des dépenses effectuées au cours du dernier exercice clos par l'office national des mutilés, combattants, victimes de la guerre et pupilles de la nation (loi de finances du 29 juin 1918 art 59).	A l'appui de chaque projet de budget.
Postes, Télégraphes et Téléphones.	Situation des réseaux téléphoniques construits à l'aide d'avances faites par les villes, chambres de commerce, syndicats, etc. (loi de finances du 31 mars 1932, art. 58). Situation du fonds d'approvisionnement au 31 décembre précédent (décret du 18 décembre 1923, art. 52).	Idem. Idem.

ÉTAT G

ÉTAT PRÉSENTANT LES DÉPENSES DE PREMIER ÉTABLISSEMENT
QUE LE MINISTRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES
EST AUTORISÉ À ENGAGER

ÉTAT

ÉTAT PRÉSENTANT LES DÉPENSES DE
QUE LE MINISTRE DES POSTES, TÉLÉGRAPHES

G.

PREMIER ÉTABLISSEMENT
ET TÉLÉPHONES EST AUTORISÉ À ENGAGER.

NATURE DES TRAVAUX.	MONTANT TOTAL de la DÉPENSE. francs.	CHARGES MAXIMA INCOMBANT AUX EXERCICES				OBSERVATIONS.
		1940.	1941.	1942.	1943.	
		francs.	francs.	francs.	francs.	
I. — BÂTIMENTS.						
Bâtiments exclusivement postaux (bureaux-gare)	4.000.000					
Bâtiments du service radioélectrique	11.000.000	5.000.000	5.000.000	10.000.000	2.000.000	
Bâtiments exclusivement téléphoniques	7.000.000					
TOTAUX (Bâtiments.)	22.000.000	5.000.000	5.000.000	10.000.000	2.000.000	
II. — MATÉRIEL ÉLECTRIQUE ET RADIOÉLECTRIQUE.						
<i>a. Service télégraphique et radioélectrique.</i>						
Construction d'un navire câblé	40.000.000	"	15.000.000	20.000.000	5.000.000	
Matériel radioélectrique	26.000.000	7.750.000	12.000.000	4.250.000	2.000.000	
<i>b. Service téléphonique.</i>						
Extension et amélioration des bureaux centraux téléphoniques	46.000.000	17.000.000	20.000.000	9.000.000	"	
Circuits interurbains et internationaux	80.000.000	14.000.000	15.000.000	25.000.000	16.000.000	
Aménagement des réseaux urbains souterrains	15.000.000	4.750.000	5.000.000	3.000.000	2.250.000	
TOTAUX (Matériel électrique et radioélectrique.)	207.000.000	41.500.000	52.000.000	61.250.000	25.250.000	
TOTAUX GÉNÉRAUX	229.000.000	46.500.000	57.000.000	71.250.000	27.250.000	

